


BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XIII
A
82
NAPOLI

Google

DISCOURS MORAUX
EN FORME DE PRONES
pour tous les Dimanches de l'année.

Avec un Avent sur les Commandemens de Dieu, & d'autres Sermons pour le Caréme.

TOME PREMIER.

Où l'on traite.

1. *Dimanche.*

Du Jugement dernier, & de la vigilance Chrétienne.
De l'adoration de Dieu.
Du service qu'on doit lui rendre.
Du jurement.
Du blasphéme.
De la sanctification du Dimanche.

2. *Dimanche.*

Des afflictions.
Des devoirs des enfans envers leurs peres.
Des devoirs des peres envers leurs enfans
Des inimitiez.
Des imprécations & des injures.

3. *Dimanche.*

De la présence de Dieu.
De l'impureté.
Du vol.
De la restitution.
Du faux témoignage.
Du mensonge.

4. *Dimanche.*

De la préparation à la Fête de Noël.
Des deux sortes de mauvais desirs.

Accipe non diserta, sed fortia, nec ad audientiæ popularis illecebram culto Sermone fucata, sed ad divinam indulgentiam prædicandam rudi veritate simplicia. D. Cypr. Epist. 1. ad Donatum.

Sur l'Imprimé, A PARIS,
Chez JEAN COUTEROT & LOÜIS GUERIN, ruë S. Jacques, à l'Image S. Pierre.

M. DC. LXXXVIII.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

TABLE
DES SERMONS

Et des sujets contenus en ce premier Tome.

Des Prônes les quatre Dimanches de l'Avent & les Commandemens de Dieu.

Pour le premier Dimanche de l'Avent, p. I.

SI l'Eglise nous propose dés le premier jour de l'Avent, ce qui se passera à la fin du monde au Jugement dernier, c'est afin de nous apprendre deux ou trois choses. *Division.*

La premiere, avec quelle vigilance nous devons prévenir ce jour de colere : la seconde avec quelle joye nous devons attendre ce jour de rédemption, & de grace. Le jour du Jugement dernier sera un jour de rage & de desespoir pour les pécheurs qui ne s'y seront point préparez. Le jour du Jugement dernier se-

DES SERMONS

Sur les Commandemens de Dieu, p. 25.

De l'adoration de Dieu, pour le Lundi de la premiere semaine de l'Avent.

Il n'y avoit qu'un Dieu qui pût nous marquer la veritable maniere de l'adorer, & c'est ce qu'il a fait en nous avertissant qu'il falloit l'adorer en esprit & en verité. Dieu est verité, & il veut être adoré en verité: Dieu est esprit, & il veut être adoré en esprit. La verité doit être par ce moyen le fondement, & l'objet de nos adorations: & l'esprit élevé au dessus d'un culte purement exterieur doit en faire la perfection & le merite, p. 28. *Division.*

Quand on dit qu'il faut adorer Dieu en verité, on comprend trois choses dans ce devoir. Le premier est d'éviter un culte superstitieux par lequel, soit directement, soit indirectement on a recours au demon ou à ses suppôts, contre la confiance qu'on doit avoir en Dieu, & l'honneur qu'on est obligé de lui porter, p. 30. 31. Le second de ne pas tomber dans un autre culte criminel, & dans une espece d'idolatrie plus délicate & moins sensible, par laquelle on aime la creature & on l'éleve, en quelque maniere au dessus de Dieu, p. 32. Le troisiéme est d'éviter un culte qui quoiqu'innocent de lui même pour- *Preuv. du 1. Point.*

Sur le Jurement.

Pour le Mecredi de la premiere Semaine de l'Avent, p. 77.

Quand Dieu nous défend de jurer en vain par son nom, il condamne trois sortes de juremens : ceux qui se font sans necessité ; ceux qui se font contre la verité ; & ceux où l'on manque de fidelité. On jure souvent, & l'on se sert du nom de Dieu pour persuader des choses qui pourroient être crûes sans que ce saint nom y fût employé : ce sont-là des juremens inutiles & qui se font sans necessité. *Division.* On jure souvent & l'on se sert de ce saint nom pour confirmer ses mensonges & ses fourberies : ce sont des juremens faux qui se font contre la verité. On jure souvent, & l'on se sert de ce saint nom pour s'engager à faire des choses qu'on n'accomplit pas neanmoins, ce sont des juremens trompeurs où l'on manque de fidelité. Ces premiers juremens sont condamnez de Dieu, parce que son nom est la grandeur même, & qu'il ne doit être employé que pour appuyer des choses considerables & necessaires. Les seconds le sont davantage, parce que le nom de Dieu est la verité même, & qu'ils se font pour autoriser & faire croire des mensonges. Enfin les troisiémes sont criminels, parce que le nom de Dieu est

la fidelité même, & qu'on le rend fauſſement garand & caution de ſes promeſſes, p. 79. 80.

C'eſt un peché que de jurer ſans neceſſité. 1. Parce que ces ſortes de juremens marquent toûjours un défaut de reſpect pour la grandeur du nom de Dieu, p. 62. 63. & 2. Parce qu'ils produiſent dans une ame, une malheureuſe habitude où l'on jure indifferemment en toute rencontre: & cette habitude entraîne aprés elle beaucoup de pechez, p. 88. 89. &c. *Preuv. du 1. Point.*

C'eſt un peché que de jurer & de manquer de fidelité. 1. Parce qu'on ne s'aquitte pas de ſa promeſſe qui, ſoit qu'elle ſoit ſimple, ſoit qu'on y faſſe intervenir le nom de Dieu engage toûjours un homme d'honneur, pourvû qu'il ſoit raiſonnable & juſte, p. 92. 2 Parce qu'on rend Dieu comme cooperateur de ſon infidelité, p. 93 &c. 3. parce qu'il y a toûjours beaucoup de préſomption ou d'imprudence, p. 96. &c. *Preuv. du 2. Point.*

Sur le blaſphéme.

Pour le Jeudi de la premiere Semaine de l'Avent, p. 101.

Les blaſphemateurs font deux ſortes d'outrages à Dieu conſideré en deux états. Dans un état de grandeur, lorſqu'ils diſent qu'ils le renient; dans un état de miſericorde & de baſſeſſe, lorſqu'ils s'en *Diviſion.*

DES SERMONS

Sur la ſanctification des Dimanches & des Fêtes.

Pour le Vendredi de la premiere Semaine de l'avent, 122.

L'interêt, le libertinage & l'oiſiveté empêchent les Chrêtiens de ſanctifier, comme ils devroient faire, les Dimanches & des Fêtes. L'interêt par lequel la plûpart, ſous prétexte d'une prétenduë pauvreté ou dans l'appréhenſion d'y tomber, croyent pouvoir travailler pendant ces jours. Le libertinage par lequel pluſieurs autres interrompent à la verité leur travail par une ſoûmiſſion exterieure à la loi, mais regardent ces jours comme des jours conſacrez à leurs divertiſſemens, & à leurs débauches. Et enfin l'oiſiveté par laquelle ceux qui ne ſont ni attirez par l'interêt, ni corrompus par le libertinage, s'imaginent que ce leur eſt aſſez de ne rien faire, & qu'ils peuvent vivre dans un oubli general des devoirs de pieté que Dieu leur demande pendant ces jours. Or c'eſt pour empêcher ces deſordres que Dieu leur dit de ſe ſouvenir de ſanctifier le Sabat; c'eſt à dire, preſentement ſelon nous, les Dimanches & les Fêtes. Les premiers péchent contre la lettre du commandement, qui défend un travail corporel: les ſeconds contre l'eſprit du commandement qui dé- *Diviſion.*

chez commis en des jours de Dimanches ou de Fêtes ont un certain caractere d'énormité qu'ils n'ont pas en d'autres tems, p. 138. &c. La troisiéme parce que les démons portent principalement pendant ces jours les Chrétiens à la débauche pour se vanger de Dieu & de la Religion, p. 139.

Preuves du 3. Point.

L'oisiveté & la negligence de faire des bonnes œuvres détruisent aussi la fin de ce commandement. C'est pendant les Dimanches & les Fêtes qu'il faut faire de bonnes œuvres, & servir Dieu avec beaucoup de fidelité & de zele, p. 142. C'est par ce moyen qu'on peut les sanctifier, & cette sanctification à laquelle Dieu nous oblige pour lors, renferme trois choses, selon saint Thomas : une aversion de péché, une perseverance dans la vertu, un attachement à Dieu. *Ibid.* & p. 143. &c.

Pour le II. Dimanche de l'Avent, afflictions p. 147.

Division.

Les afflictions qui nous arrivent en ce monde, sont des coups de la main de Dieu, sous lesquels nous devons nous humilier avec beaucoup de resignation, & de respect. Les afflictions qui nous arrivent en ce monde sont des visites de la misericorde de Dieu, que nous devons recevoir avec beaucoup de reconnoissance, & de joie. C'est par les afflictions que Dieu nous gouverne, & nous punit. C'est par les afflictions que

DES SERMONS

Sur les devoirs des enfans envers leurs peres & leurs meres.

Pour le Lundi de la II. Semaine de l'Avent. p. 170.

Les enfans, pour obeïr au commandement de Dieu qui veut qu'ils honorent leurs péres & leurs meres, doivent avoir pour eux deux sentimens : des sentimens d'obeïssance, & de respect pour se soûmettre à leur autorité; des sentimens de reconnoissance & de tendresse pour les consoler dans leurs afflictions, & les soulager dans leurs miseres, p. 173. *Division.*

Le respect & la soumission que les enfans doivent à leurs peres, & à leurs meres consistent en trois choses. La premiere à suivre leur conseil, & à leur obeïr, quand il est question de choisir un état, p.175. 176. &c. La seconde à leur parler avec beaucoup d'humilité,& de douceur p.179.&c.La troisiéme à supporter leurs foiblesses, leurs remontrances, & leur mauvaise humeur avec beaucoup de docilité, & de patience p. 183. 184. &c. *Preuv. du 1. Point.*

Le second devoir des enfans envers leurs peres & leurs meres est de les consoler dans leurs afflictions, & de les assister dans leurs miseres. Ils y sont obligés non seulement par charité, mais encore par reconnoissance & par tendresse p. 186. ainsi quand ils sont tombés dans *Preuv. du 2. Point.*

quelques disgraces, leurs enfans doivent les soulager non seulement de leur superflu, mais encore de leur necessaire p. 187. &c. Ils doivent encore par une charité prevenante, aller au devant de leurs besoins & de leurs miseres p. 190. &c.

Sur les devoirs des peres & des meres envers leurs enfans.

Pour le Mardi de la II. Semaine p. 194.

Division. Il y a dans les enfans deux sortes de besoins : des besoins temporels, & des besoins spirituels. Or il faut que les peres & les meres travaillent à leur éducation, & à leur établissement dans leurs besoins temporels : & il faut que dans leurs besoins spirituels, ils les forment à la pieté, & à la vertu. Ont-ils des enfans ? il faut qu'ils travaillent à les pourvoir, & à les établir dans le monde selon les regles d'une prudence & d'une sollicitude chrêtienne. Ont-ils des enfans ; il faut qu'ils travaillent à les former à la pieté, & à la vertu avec un zele, & une fidelité chrêtienne p. 195. 197.

Preuv. du 1. Point. C'est la prudence qui doit regler les devoirs des peres & des meres dans l'éducation, & l'établissement de leurs enfans Premierement l'amour qu'ils leur portent & l'incapacité où ils sont de s'aider eux-mêmes, demandent qu'ils en pre-

nent beaucoup de soin 198. 199 & c'est cependant ce qu'ils ne font pas 201. &c. Secondement cette prudence doit leur prescrire les moiens de les bien élever, soit en ne les aimant pas plus les uns que les autres, sont en ne leur laissant pas du bien qui soit injustement acquis, 204. 205. &c.

Trois raisons obligent les peres & les meres, à former leurs enfans à la pieté, & à leur inspirer la vertu. L'amour qu'ils leur portent, c'est la premiere 107. &c. Le besoin que les enfans ont de leurs instructions & de leurs remontrances, c'est la seconde. 213. &c. Le compte qu'ils rendront un jour à Dieu du bon ou du mauvais usage qu'ils auront fait de leur pouvoir, c'est la troisiéme, p. 217. 218. &c. *Preuv. du 2. Point.*

Sur les inimitiés & les haines.

Pour le Jeudi de la II. Semaine de l'Avent, *p.* 222.

Quand Dieu nous dit : *Vous ne tuerés pas*, il nous deffend également deux sortes d'homicides, dit S. Thomas. Le premier par lequel on trempe ses mains dans le sang de ses freres. Le second par lequel on se fait mourir soi-même. Or les haines & les inimitiés qu'on porte à son prochain produisent ces deux effets. Hair son prochain, c'est le tüer, haïr son prochain, c'est se tüer soi- *Divi-sion.*

même. Et par consequent il faut étouffer entierement dans son cœur ces haines & ces inimitiez, afin d'obeïr à ce commandement de Dieu, p. 224.

Preuv. du 1. Point. Il y a deux vies dans l'homme, une vie naturelle & une vie morale. Il vit d'une vie morale dans l'esprit de ses freres par l'estime qu'ils ont pour lui, & par les jugemens favorables qu'il en porte : Et il vit d'une vie naturelle en lui-même par la conservation de sa personne, & par un éloignement de ce qui peut avancer ses jours, & nuire à son bonheur. Or celui qui hait son frere lui ravit autant qu'il peut, ces deux sortes de vies par le seul titre de son inimitié & de sa haine, & par consequent il le tuë, p. 225. Comment cela ? C'est que par son inimitié, & par sa haine il efface de son esprit & de celui des autres l'estime qu'il doit avoir pour lui, & le jugement avantageux qu'il pourroit faire de ses bonnes qualitez, ibid. & p. 226. 227. &c. C'est que si par son inimitié & par sa haine il ne lui oste pas effectivement la vie naturelle, il est presque toûjours interieurement disposé à le faire, p. 230. 231. &c.

Preuv. du 2. Point. On peut se tuër, & se faire mourir en trois manieres. Premierement par ignorance ou par folie, comme les enfans ou les furieux, qui prennent les armes qu'ils rencontrent, & qui se tuent. Secondement par accablement & par defaut de nouriture, comme les Atrabilaires qui ne veulent ni manger ni boire. Troi-

siémement par fureur, & par rage, comme les desesperez qui se précipitent. Or S. Jean nous apprend que celui qui haït son frere se tuë lui-même en ces trois manieres. Premierement en le haïssant il marche dans les tenebres, & ne sçait où il va ; voilà son aveuglement & sa folie, 235. 236. &c. Secondement en le haissant, il se prive volontairement des graces de JESUS-CHRIST, & voilà sa misere & son deffaut de nourriture, p. 238. &c. Troisiémement parce qu'en le haissant il demeure comme un desesperé dans le sein de la mort : voilà la fureur & son desespoir, p. 240. 241.

Pour étouffer dans son cœur ces haines, & ces inimitiés deux choses sont necessaires : la premiere d'aller d'abord à la force du mal, & de rétrancher les causes de la haine 243. 244. la seconde de fuïr la compagnie, & les conseils, de certains esprits malfaits qui nous portent à la vengeance, 245. 246. &c. *Preuv. du 3. Point.*

Sur les imprecations & les injures.

Pour le Vendredi de la II. Semaine de l'Avent, p. 248.

Dire des injures, c'est commettre un grand peché : rendre injures pour injures c'est faire encore un autre peché. *Division.*

Les injures que l'on dit sont les effets d'un emportement criminel, & d'une

la gagner c'est de lui témoigner de la douceur, & de la patience dans ses emportemens : comme au contraire lui rendre injures pour injures, c'est l'aigrir, & l'enflamer davantage, 270. 271. &c.

Sur la Presence de Dieu.

Pour le III. Dimanche de l'Avent. *p. 275.*

La presence de Dieu oubliée, & méconnuë d'un Chrêtien est le principe de ses desordres, & de son malheur. La presence de Dieu connuë, & pour m'expliquer avec l'Ecriture, ressentie & goûtée par un Chrêtien, est le principe de sa sainteté & de son bonheur. p. 277. *Division.*

Ce qui fait que la presence de Dieu oubliée & méconnuë d'un Chrêtien est le principe de ses desordres, & de son malheur c'est qu'un si profond oubli, n'a pour principe, qu'un cœur extrémement corrompu, 278. 279. &c. & qu'à l'égard de ses suites c'est une disposition generale à toute sorte de pechés, 284. 285. &c. *Preuv. du 1. Point.*

La foi & l'exercice de la presence de Dieu procure trois avantages tres-considerables à un Chrêtien, dit S. Bernard. S'il est en état de peché, cette presence connuë & meditée est l'un des grands moiens de sa conversion, 290. 291. S'il est en état de grace cette presence connuë & meditée est un puissant motif à sa perseverance, 295. 296. S'il est *Preuv. du 2. Point.*

Sur l'Impureté.

Pour le Lundi de la III. Semaine de l'Avent.

te passion produit deux malheureux effets dans celui qui s'y abandonne, dont le premier est de l'aveugler, & de ne lui pas donner le loisir de se reconnoître, 305, 307. Len second de l'embarasser & de lui dresser tant de pieges, qu'enfin il tombe dans les derniers desordres, 308. Ces embarras, & ces engagemens sont grands, le premier c'est la curiosité, la recherche & la compagnie des deux sexes *Ibid.* & p. 309. 310. le second sont les présens, les parties de festin, de bal & de promenade, p. 314. 312. &c. Les troisiémes sont, les attouchemens, p. 313. 314. &c.

eux choses, selon saint Augustin, doivent nous être extremement précieuses. La premiere c'est l'honneur, la seconde c'est la conscience, p. 316. Par ce principe tout ce qui ruïne en nous cet honneur & cette conscience doit nous être en horreur, & rien ne nous oblige davantage à détester un peché, que lorsqu'il entraîne aprés soi des suites qui nous ravissent ce double bien. Or c'est-là, selon le saint Esprit, ce que fait le peché d'impureté. *Un impudique s'attire une confusion éternelle & une ignominie qui ne s'effacera jamais.* Voilà son premier malheur, p. 317. 318. &c. *Un impudique perd son ame par la folie de son cœur, & la fureur de celui qu'il a offensé ne lui pardonnera point au jour de ses vengeances* : Voilà le second, page. 321. 322. &c.

Preuve du 2. Point.

TABLE

Sur le Larcin.

Pour le Mardi de la III. Semaine de l'Avent, 328.

Division. Le larcin eſt un peché que tous les honnêtes gens condamnent, & cependant c'eſt un peché dans lequel tombent ſouvent ceux mêmes qui le condamnent. On a raiſon de le condamner, & le larcin eſt generalement défendu : & toutefois on tombe ſouvent, en cette occaſion, en des illuſions tres-dangereuſes. Combien le larcin eſt odieux dans ſa nature ; ce ſera le ſujet du premier point. Combien il eſt commun & en uſage dans le monde, ce ſera le ſujet du ſecond, p. 330.

Preuv. du 1. Point. Le larcin eſt un peché mortel, odieux à Dieu & aux hommes. 1. Parce qu'il renverſe cette eſpece de juſtice par laquelle chacun a ce qui lui appartient, Juſtice qui eſt le fondement des Etats, qui en fait la paix & le bonheur, qui en regle les conditions & les devoirs, 331. 332. Cette juſtice ne reconnoît que trois voyes par leſquelles on peut avoir legitimement du bien ; & le larcin les détruit toutes trois, p. 333. 2. Parce que les Payens même les plus dereglez ne l'ont pû ſouffrir, & que par conſequent il doit être encore moins toleré parmi les Chrêtiens, p. 334. &c.

Preuv. du 2. Point. Il faudroit examiner toutes les differentes conditions

onditions de la vie, & l'on trouveroit
ue les injustices & les larcins y sont
es ordinaires, p. 337. cependant on
eut s'arrêter avec Salvien aux princi-
ales, au barreau & commerce, & l'on
ouvera avec lui que la vie de beau-
oup d'officiers de justice n'est souvent
ue concussion & injustice, p. 338. 339.
c. & que celle de plusieurs Marchands
est souvent que fraude & tromperie,
348. 349. 350. &c.

Sur la Restitution.

r le Mecredi de la troisiéme Semaine de l'Avent, p. 354.

ù vient que l'on commet aujourd'hui tant de larcins, & que cependant il y a si peu de restitution? D'où vient que dans un si petit nombre de restitutions, il y en a tant dont Dieu & le prochain ne sont pas satisfaits? les restitutions rares, les restitutions inutiles: les prétextes qui les rendent rares, les deffauts qui les rendent inutiles, p. 356. *Division.*

raison pour laquelle il y a de nos jours tant de larcins, & cependant si peu de restitutions, vient de deux choses. 1. de l'aveuglement & de l'erreur de l'esprit: les uns veulent demeurer dans une ignorance crasse sur ce devoir, & les autres cherchent de faux pretextes, p. 356. 357. 358. &c. 2. De l'insen- *Preuves du 1. Point.*

Sur le faux témoignage.

Pour le Jeudy de la troisiéme Semaine de l'Avent, p. 380.

Sur le Menſonge.

Pour le Vendredi de la troiſiéme Semaine de l'Avent, p. 404.

Diviſion. Il y a des menſonges de trois eſpeces, dit ſaint Auguſtin, il y en a de malins que la cupidité conçoit ; il y en a de ſpirituels qu'un eſprit adroit & complaiſant invente ; il y en a d'officieux & apparemment neceſſaires qu'une pretenduë charité autoriſe. Or tous ces menſonges ſont défendus. Les premiers ſont les plus criminels de tous ; les ſeconds ne les ſont pas tant ; & les troiſiémes quelques neceſſaires qu'ils paroiſſent ont toûjours leurs imperfections & leurs defauts. Les premiers ſont les menſonges des fourbes qui ne cherchent qu'à tromper ; les ſeconds ſont les menſonges des enjoüez qui ne cherchent qu'à ſe divertir ; les troiſiémes ſont les menſonges des prétendus parfaits qui ne cherchent, ce ſemble qu'à faire du bien, p. 405. 406. 407.

Preuves du 1. Point. Ces premiers menſonges ſont criminels, parce qu'ils ſont oppoſez à la loi naturelle, 408. aux loix civiles, 409 & à la loi Chrêtienne, 410. &c. D'ailleurs ce qui les rend mauvais, c'eſt l'eſprit de ceux qui les diſent, les vûës dans leſquelles ils les diſent, & la fin qu'ils ſe propoſent, 412. 413. &c. Ce ſont des

voyes & des aziles du peché, p. 414. 415. &c.

Quoique les mensonges qu'on dit pour se divertir ne soient pas de grandes fautes ce sont toûjours des fautes, par que la verité ayant trois admirables qualitez, dont la premiere est d'être serieuse & retenuë, la seconde d'être simple & indivisible; la troisiéme d'être bonne & utile à quelque chose : ces mensonges n'ont quelquefois aucune de ces qualitez, au contraire ils leur sont opposez, & par consequent il est dangereux de s'accoûtumer à en dire, p. 420. 421. 422. &c. *Preuves du 2. Point.*

Les mensonges officieux & qui paroissent necessaires ne sont pas neanmoins permis, & il n'en faut faire aucun pour quelque prétexte que soit. 1. Parce qu'il ne faut jamais faire un mal si petit qu'il soit dans la vûë d'en retirer un bien si grand qu'il paroisse. Or un mensonge officieux est un mal de quelque nature qu'il soit, p. 426. 2. Parce qu'une action pour être bonne doit l'être dans toutes ses circonstances. Or quand on fait un mensonge officieux, quoi que l'intention soit bonne, le moyen qu'on y employe est mauvais, 427. 428. &c. *Preuves du 3. Point.*

TABLE

Sur les moïens neceſſaires pour ſe préparer à la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

Pour la quatriéme Dimanche de l'Avent, p. 432.

Diviſion. Jeſus-Chriſt en venant au monde eſt venu nous rachepter, nous proteger, nous ennoblir, dit Iſaïe. Voilà l'avantage que nous avons en reçû. Mais que devons-nous faire pour en profiter, nous devons aller par la pureté de nos deſirs au au devant de ce Dieu qui vient nous rachepter : nous devons cooperer par des ſentimens reciproques aux deſſeins de ce Dieu qui vient nous proteger. Nous devons élever nos cœurs par une ſainte fierté vers ce Dieu qui vient nous ennoblir, p. 434.

Preuves du 1. Point, Pour connoître l'obligation que nous avons à Jeſus-Chriſt qui eſt venu au monde pour nous rachepter, il faut conſiderer avec ſaint Athanaſe l'état où nous étions avant ſon incarnation, le beſoin que nous avions de ce Redempteur, & ce qu'il a fait pour nous, p. 435. 436. &c. Or toutes ces circonſtances doivent nous faire eſtimer infiniment cette grace & nous porter à la deſirer, p. 440, 441-442.

Preuves du 2. Point. Jesus-Christ eſt devenu par ſa naiſſance

Digitized by Google

ır les mauvais desirs du l'avarice.

our le Lundi de la quatriéme Semaine de l'Avent, p. 456.

Fin de la Table des Sermons.

DISCOURS

DISCOURS
EN FORME
DE PRÔNE
POUR
LE I. DIMANCHE
de l'Avent.

DU JUGEMENT DERNIER, & de la Vigilance Chrêtienne.

Tunc videbunt filium hominis venientem in nube, cum potestate magna & majestate. His autem fieri incipientibus respicite, & levate capita vestra, quoniam appropinquat redemptio vestra. Lucæ 21.

Alors ils verront le fils de l'homme qui viendra sur une nüée, avec une grande puissance, & une grande majesté. Mais avant que ces choses arrivent, regardés en haut, & levés la tête, parce que vôtre redemption est proche.

SI jamais oracle a dû nous effrayer, c'est celui-cy ; & de tous les spectacles qui nous font trembler, ou qui nous surprennent, je n'en connois point qui puisse, avec le secours de la grace,

plus efficacement produire de si salutaires émotions dans nos ames, que celui que l'Eglise nous expose aujourd'huy.

Il n'en est pas de cet oracle de Jesus-Christ, comme de ces fausses propheties, ou de ces conjectures humaines dont l'évenement est incertain. Comme il est fondé sur la parole de Dieu même, *qui ne passera jamais, quoique le ciel & la terre passent*, les pecheurs qui ferment à present les yeux pour ne pas voir leur Sauveur, le verront un jour dans un autre état, *tunc videbunt*, je veux dire dépoüillé de tous ces sentimens de compassion, & de tendresse qu'il aura autrefois eus pour eux; autant juste, & inexorable qu'il aura été misericordieux & patient; autant puissant, & invincible, qu'il aura paru avoir de condescendance, ou de foiblesse : *cum potestate magnâ, & majestate.*

Quoique ce terrible objet doive toûjours être present à nôtre esprit, il ne sera pas cependant aujourd'huy la seule matiere de cet entretien, puisque Jesus-Christ nous en propose encore un autre, & que pour nous donner le loisir de veiller sur toutes nos actions, il nous dit *de regarder en haut, & de lever la tête, parce que nôtre redemption est proche. His autem, &c.*

aussi l'Eglise unissant ensemble les deux avenemens de son époux, nous avertit déja qu'il vient, & que c'est ici un temps de misericorde, & de grace, temps neanmoins qui sera, si nous n'y prenons garde, suivi d'un autre : ou aprés que ce Dieu sera venu pour les hommes afin de les racheter, aprés qu'il sera venu au milieu des hommes afin

de les sanctifier, il viendra contre ces mêmes hommes afin de les reprouver, & de les perdre. *Eveillons nous donc*, ajoute-elle dans l'Epître de ce jour, *& sortons de ce fatal assoupissement où nous sommes.* Faut-il pour nous intimider, exposer à nos yeux ce que ce jugement aura de terrible contre les pecheurs? *Ils verront le fils de l'homme* qui prononcera leur dernier arrest. Faut-il pour nous encourager, nous representer ce que ce jugement aura de favorable pour les justes Il leur dira: *Venés les biens aimés de mon Pere, possedés mon Royaume qui vous a été preparé dés le commencement du monde.*

Hora est jam, nos de somno surgere *Roman.* 13.

N'attendés pas de moi d'autre dessein. Je joindrai par tout la morale à la doctrine, & m'arrêtant aux principales circonstances de mon Evangile, je ne vous parlerai du jugement dernier, qu'afin de vous apprendre avec quelle vigilance vous devés prévenir ce jour de colere, vous disposer à ce jour de redemption, & de grace. Le jour du jugement dernier era un jour de rag[e], & de desespoir pour les pecheurs qui ne s'y seront pas préparés, voila mon premier point. Le jour du jugement dernier sera un jour de consolation, & de joye pour les justes qui l'auront attendu, voila mon second point. Veillés donc, regardés en haut, & sort[é]s de vôtre assoupissement, voila ma consequence & tout le partage de ce discours.

Division

Trois choses dans la pensée de Guillaume de Paris, rendront le jugement dernier terrible. La triste vûë d'un inflexible juge qui y condamnera les pecheurs; la dureté, & la haine éternelle des Ss. qui les abandonne-

1. Point. Hostis accusans, conscientia attestans, judex examinans

ront;Enfin la connoiſſance diſtincte de leurs pechés,& les reproches de leurs conſciences qui les feront ſecher de crainte : 3. circonſtances qui nous ſont marquées dans l'Evangile , & qu'il eſt important de bien comprendre.

La premiere ſe tire de ces étranges paroles:*Ce ſera pour lors qu'ils verront le Fils de l'homme* : helas quel ſpectacle ! Voir Dieu, c'eſt quelque choſe qui trouble l'imagination par tant d'idées de grandeur,qui frappe, & qui éblouït l'eſprit par tant d'éclat , qui ſaiſit toutes les puiſſances de l'ame d'une ſi ſecrette horreur,qu'elle ne peut en ſupporter la veuë.

Voir Dieu en colere,c'eſt quelque choſe de ſi terrible , que les Anges ſur leſquels elle ne doit point tomber , friſſonnent , que les voutes du ciel s'ébranlent,que la terre tremble , que tous les élemens ſe confondent. Quelle apparence donc que les pecheurs qui en ſont le triſte ſujet ne fremiſſent pas , & faut-il s'étonner ſi l'on dit *qu'ils ſecheront de crainte ?*

Car , comme remarque ſaint Ephrem, ſi les Iſraëlites dans le deſert où ils ſe voyoient ſous l'azile de la miſericorde d'un Dieu qui leur avoit déja fait tant de bien, & qui leur en promettoit tant d'autres , ne pouvoient neanmoins ſupporter ni ſa veuë ni ſa voix , Que ſera-ce des pecheurs au jugement dernier, lorsqu'ils le verront paroître avec une redoutable puiſſance & majeſté pour les punir ? Si ce peuple qu'il conduiſoit dans ſes voiages , qu'il conſoloit dans ſes diſgraces, qu'il nourriſſoit dans ſa faim,qu'il défendoit

dans ses combats, fremissoit à la veuë ou plûtôt dans la pensée d'une divinité presente: Que sera-ce lorsque precedé d'un feu devorant comme d'un éternel instrument de ses vengeances, *ignis ante ipsum precedet*; lors qu'assis sur une nuée comme sur le trône éclatant de sa gloire, *venientem in nube*, lors qu'environné de ses Anges comme d'inflexibles ministres de sa justice, *& Angeli ejus cum eo*, il citera tous les hommes aux pieds de son tribunal, pour lui rendre compte du bien ou du mal qu'ils auront fait?

Le feu, dit saint Ephrem, n'avoit point encore brûlé la terre, la trompette de l'Ange ne s'étoit point encore fait entendre, les poissons n'étoient pas encore sortis de la mer, ni les bêtes sauvages de leurs tanieres; & cependant ce pauvre peuple tremble Que feront donc dans ce dernier jour qui est appellé le jour de l'indignation & de la fureur de Dieu, ces pecheurs qui s'étant flatté d'une impunité pretenduë seront entraînés comme des esclaves, devant ce redoutable juge, pour servir de tristes victimes à ses vengeances? Que feront ces libertins qui de peur de se faire quelque violence en se jugeant eux-mêmes, ne veulent pas seulement entendre parler du jugement! Ces femmes delicates & vaines qui vivent dans une molle oisiveté, & une criminelle idolatrie de leurs corps, comme si les uns & les autres ne devoient jamais paroître devant leur commun juge, & que leurs ames fussent d'une même condition que celle des bêtes? Ils le verront ce Dieu, ils le verront, & il faut que la verité de sa parole s'accomplisse

D Eph. de secundo adventu & consummatione sæculi. Tom. 1.

à la lettre, *tunc videbunt* : mais comment, & sous quelle qualité le verront-ils : *filium hominis* ; ils le verront comme fils de l'homme, c'est-à-dire comme un Dieu qui s'étant fait homme pour eux, mesurera ses vengeances sur ses bien-faits, & se representera, pour ne leur faire plus de misericorde ; celle par laquelle il les aura autrefois tant aimé.

Quand nous avons offensé un ami nonobstant les bons services qu'il nous a rendus, nous regardons comme nôtre plus irreconciliable ennemi, principalement s'il est puissant, & en état de nous faire ressentir tout le mal que nous nous sommes attirés par nos perfidies. Par ce principe Adonias desespera de sa vie, dés qu'il apprit que Salomon étoit élevé sur le trône d'Israël ; & par ce même principe les reprouvés sentiront leur malheur, dés qu'ils se representeront qu'ils auront pour juge & pour ennemi Jesus Christ qui, quoi qu'il soit venu pour les racheter, en aura été neanmoins si cruellement outragé. Car pourquoi seroit-il dit dans l'Evangile, qu'ils verront le fils de l'homme, & que son signe paroîtra dans le ciel, si ce n'étoit pour nous apprendre que plus il aura pardonné aux reprouvés, moins il sera resolu de le faire, que plus il les aura aimé, plus il les haïra, & que si par impossible, il pouvoit comme Dieu avoir quelques sentimens de compassion pour eux, la seule qualité de fils de l'homme seroit capable de les étouffer dans son cœur.

Ah la cruelle chose, quand un enfant autrefois tant aimé & caressé, se voit châtié

de sa rebellion,& desherité par le meilleur de tous les peres! Ah la cruelle chose quand une épouse autrefois si cherie & si honorée, se voit par sa faute separée du plus fidele & du plus genereux de tous les époux. Mais quelle plus cruelle chose encore, quand une creature aprés avoir été élevée dans l'école de Jesus-Christ, encouragée par ses promesses, reconciliée par ses sacremens, sanctifiée par ses graces, lavée dans son sang, nourrie de son propre corps : quand dis-je, aprés avoir reçû tant de marques de son amour, elle l'aura pour partie, pour accusateur, pour ennemi, pour juge! Quand on verra parmi les pieces de son procés, toutes les graces qu'elle aura euës, & que le fils de l'homme ne songera pas tant à satisfaire sa justice, qu'à dédommager sa misericorde.

Que des peuples assiegés par un ennemi qui aura detourné, ou coupé les sources meurent de soif, comme quelques habitans de Bethulie: c'est quelque chose de tragique: mais que des nations entieres, pensant puiser de l'eau dans les rivieres & les fontaines publiques, n'y trouvent que du sang comme les Egiptiens; c'est encore quelque chose de plus affreux. Qu'une ville soit renversée par des machines militaires, qu'elle perisse par le glaive & par le feu, comme Jerusalem; c'est un triste spectacle : mais que ses murs tombent comme ceux de la perfide Jericho, au son des trompettes qui servoient au temps du jubilé, pour annoncer au peuple une année de benediction & de graces; c'est un spectacle encore plus triste.

Nous avons tous sujet de craindre, ô mon

A escet juncus de mari. Ubera arentia. Osea 9

Dieu, quand vous nous dite qu'un jour viendra que nous ne trouverons point d'eau dans la mer de vos misericordes, ni de lait dans vos mammelles: mais quelle sujet de rage & de desespoir nous seroit-ce, si nous ne trouvions plus que du sang dans ces saintes & precieuses sources ?

Rien ne peut nous assurer contre cette menace que vous nous faites, que Jerusalem sera détruite, à cause qu'elle n'aura pas sçû profiter du temps de vos visites: mais ce qui nous desespereroit encore davantage, seroit si par nôtre faute nôtre pauvre ame tomboit comme Jericho au son des trompettes de vôtre jubilé, si vos graces étoient les occasions de nôtre malheur, si cette Créche dans laquelle vous aurés tremblé, si ces langes dont vous aurés été enveloppé, si cette Croix sur laquelle vous serés mort paroissoient, pour nous juger, nous perdre, nous confondre.

Ne doutons pas que la chose ne se fasse contre les reprouvés. *Tunc parebit signum filii hominis de cœlo*, la Croix ce signe du fils de l'homme paroîtra dans le ciel, & comme on fait mourir les deserteurs à la veuë de leurs drapeaux & à la tête de leur compagnie, pour leur faire souffrir plus de honte, Jesus-Christ pour tirer une plus grande vengeance des pecheurs, les jugera & les condamnera à la veuë de sa Croix. Voila les tristes signes qui seront dans le Soleil, *erunt signa in sole*, je veux dire dans ce fils de l'homme que les reprouvés verront. Mais il y en aura encore d'autres, & ce seront ceux qui paroîtront dans la Lune & dans les étoiles, *in sole & lunâ & stellis* : miste-

rieuses paroles qui nous aprennent que l'inexorable severité de Jesus-Christ sera la même impression sur les predestinés, que sur le cœur de ce fils de l'homme : & que dés qu'il aura condamné les reprouvés, ses saints,n'auront plus pour eux que de la pureté & de la haine.

Quoi que le soleil,dit saint Bazile,efface par l'éclat de ses rayons la foible lueur de la lune & des étoiles ; cependant quand il se cache pour aller éclairer un autre hemisphere ; ces petits astres se montrent de temps en temps,comme pour nous consoler de son absence ; ou plûtôt pour nous faire part des lumieres qu'ils en reçoivent.Mais si ce soleil étoit couvert d'un grand voile qui le cachât entierement, & qu'au lieu des rayons qu'il répand, il fut tout tenebreux & tout noir : il est certain qu'il n'y auroit plus d'influence, ni de lumiere dans la lune ni dans les étoiles.

Or c'est ce qui arrivera au jugement dernier, *erunt signa &c.* les mêmes signes qui paroîtront dans le soleil, paroîtront dans la lune & dans les étoiles:Apliquez-vous, je vous prie,à la pensée de ce Pere.Jesus-Christ soleil de la grace, efface par sa presence la grandeur de tous les saints : cette grace ne vient & ne viendra jamais que de lui. *Gratia per Jesum-Christum.*Quelquefois il se cache aux pecheurs ; & c'est pour lors que la sainte Vierge,& les bienheureux que l'Ecriture compare à la lune & aux étoiles, leur font part des fruits de leurs merites & de leurs suffrages. Mais quand ce soleil s'est entiérement caché, quand (pour me servir

des expressions de l'Ecriture(il sera tout en sang, & noir comme un Cilice; ces mêmes signes paroîtront dans la Lune & dans les étoiles. Il n'y aura plus d'intercession, plus de prieres, plus de suffrages : & la dureté qui sera dans le cœur de Jesus-Christ passera, dans celui de la sainte Vierge & des bienheureux. En voulés-vous une belle preuve? allons toujoûrs à l'Ecriture, & par les choses qui se sont passées en figure, reconnoissons la verité de celles qui s'accompliront un jour.

Un malheureux qui étoit entré dans la Salle du festin sans être revêtu de la robe nuptiale, en fut honteusement chassé : & parmi ce grand nombre de conviés qu'il y avoit, pas un n'interceda pour lui. Un autre qui avoit rendu inutile le talent qu'on lui avoit confié, fût puni de son Maître comme un méchant serviteur: & pas un de ses confreres ne demanda grace, & ne s'employa pour la lui faire obtenir. L'époux rébuta avec un dur mépris les cinq Vierges folles qui s'étoient endormies, & les cinq autres que ce malheur devoit toucher, puisqu'elles avoient toûjours vécû ensemble, ne songerent pas même à prier pour elles. Pourquoi? c'est que la porte étoit fermée ; c'est que l'Epoux n'avoit point de grace à leur faire ; aussi dés qu'il leur eut dit qu'il ne les connoissoit pas, elles crurent qu'elles devoient pareillement les méconnoître.

Telle sera l'indifference des Saints au malheur des damnés. Que dis-je, indifference ? Si les conviés du festin n'intercederent pas pour celui qui en fut chassé, au moins

ils n'employerent pas leur credit pour l'en faire sortir. Si les compagnons de ce méchant serviteur, furent insensibles à sa disgrace, au moins ils ne demanderent pas à son maître qu'il le punît. Enfin si les Vierges sages ne prierent pas l'Epoux d'ouvrir la salle des nôces aux folles, au moins elles ne lui dirent pas de leur en refuser l'entrée.

Il n'en sera pas ainsi des Saints, ils ne se contenteront pas du simple refus qu'ils feront aux reprouvés de leurs suffrages : ils les haïront, ils les déresteront, & demanderont à Dieu vengeance. Ce mari sauvé haïra cette femme reprouvée, & cette femme predestinée haïra ce mari damné. Mais à present ils ont tant d'amitié & de complaisance: n'importe, ils se haïront d'une haine necessaire & éternelle. Cette ame prédestinée haïra celle qui sera réprouvée, parce que de sa volonté, & de celle de Dieu il ne se fera plus qu'une seule volonté. Disons encore davantage, puisque nous le dirons avec l'Ecriture. Cette ame aura la jalousie & le zele de Dieu, cette ame entrera dans les sentimens & dans les interêts de Dieu, cette ame rira & se mocquera des damnés, dit saint Augustin, comme Dieu en rit & s'en mocque. A qui donc, miserable, auras-tu recours dans ce triste état où ton juge sera inflexible; où les saints t'abandonneront & te haïront? Peut-être chercheras-tu quelque azile dans ta conscience, & tâcheras tu de trouver dans l'innocence de ton cœur, de quoi te défendre contre tant de maux : mais ce sera là la troisiéme cause de la fraieur mortelle des damnés : *arescentibus hominibus*

præ timore, le triste sujet de leur consternation & de leur desespoir.

Ici bas on se pardonne aisément ses pechés,& quand on offense Dieu on l'offense presque sans remords & sans combat: Libertins, je n'en veux point d'autres témoins que vous mêmes: vous, dis-je, qui vous mettés si peu en peine de ce qui vous arrivera en l'autre vie, pourveu que vous goûtiés les consolations de la presente: vous qui tirés de l'impunité de vos désordres passés, une pernicieuse assurance pour l'avenir,& qui aprés avoir souvent étouffé les remords de vôtre conscience,êtes enfin arrivés à cette maudite tranquillité,qui est la marque la plus certaine de la reprobation d'une ame. Vous n'êtes pas venus d'abord à cet endurcissement de cœur, vôtre conscience encore timide vous a peut-être reproché long-temps vos débauches; mais n'est-il pas vrai que l'amour propre a souvent fait vôtre apologie,qu'accoûtumés à entendre les loüanges interessées de tant de flateurs, ou à vous appliquer mal à propos les distinctions chimeriques de tant de Casuistes relâchés,vous avés presque oublié malgré le nombre de vos pechés, que vous êtiés pecheurs? Quoiqu'il en soit, je tire toûjours de là une incontestable preuve des terribles peines que vôtre conscience vous fera souffrir un jour; si par malheur vous êtiés du nombre des reprouvés. Car si vous en ressentés aujourd'huy les remords, quels seront ceux que vous ressentirés pour lors? si aujourd'hui vous êtes inquiets, comme Caïn qui trembloit, quoi qu'il eût reçû de Dieu une espe-

ce de sauvegarde : Que sera-ce au jour de sa fureur, où toutes les creatures vous reprocheront vos pechés, & où vous ne pourrés vous souffrir vous-mêmes?

Que si au contraire vous avés une conscience tranquille, je dis que ce sera par cette raison même que vous en ressentirés plus vivement les Piqueures. Le peché, dit Cassien, ressemble en ce monde à la racine d'une épine. Quoi que vous maniés cette racine, quoi que vous la pressiés entre vos mains, elle ne vous fait point de mal, & souvent elle vous paroît moins rude que ne le sont les racines des autres plantes : mais à mesure qu'elle pousse, elle s'arme de pointes, & quelquefois elle pique si avant, que les blessures qu'elle fait sont mortelles.

Le peché dans une conscience mauvaise & tranquille, produit aujourd'hui le même effet ; mais au jugement de Dieu où il poussera toutes ses branches, il déchirera les pecheurs qui, de quelque côté qu'ils se tournent pour chercher du repos, ne trouveront que des épines, dit David, que des divisions, des contradictions, des combats. Voilà de quelle maniere le jour du jugement dernier sera un jour de rage & de desespoir pour les reprouvés: Voions à present en quel sens ce sera un jour de consolation & de joye pour les bien heureux.

Jesus Christ nous l'a apris en un seul mot, II. Point
quand il nous a representé ce jour, comme le jour de la redemption des élûs, puisque c'est par là, dit un Pere, qu'il nous a découvert ce en quoi consiste leur bonheur, & les consolations infinies qu'ils recevront de sa

Lib. ser. ten apud D. Bern. bonté. *Verba consolationis hæc sunt : Evasio exilii , consortium divinitatis , adeptio æternitatis.*

Trois choses les consoleront:le lieu d'où ils seront sortis,la compagnie dont ils joüiront ; & la bienheureuse éternité qui rendra cette joüissance parfaite. Ils ne seront plus dans une terre d'exil , ils se verront dans leur patrie, *Evasio exilij* ; ils ne seront plus éloignés de Dieu, ils auront l'honneur d'être à sa compagnie;*consortium divinitatis.* Ils ne seront plus incertains de leur salut,ils joüiront d'une bienheureuse éternité, *adeptio æternitatis.* Ils seront délivrés de toutes sortes de maux,ils seront comblés de toute sorte de bien , & enfin ils seront assurés d'être à jamais bienheureux. 3. Caracteres de leur redemption que j'expliqueray en peu de paroles,afin de pouvoir conclure ensuite par cette belle exhortation de Jesus-Christ,*Respicite & levate capita vestra quoniam , &c.*

Le juste & l'impie,dit saint Gregoire Pape, regardent le monde avec des yeux bien differens. Celuy-ci le regarde avec attachement & complaisance, celui-là ou avec indifference ou avec mépris: l'un s'estimeroit malheureux de n'y être plus,parce qu'il s'y trouve bien;l'autre est impatient d'y rester, parce qu'il n'y joüit pas de sõ Dieu,l'un n'aiant nulle experience de la douceur des biens éternels fait sa patrie du lieu de son exil, & se souciant peu , soit des tentations ausquelles,il est exposé, soit du continuel danger de se perdre , soit des incommodités de la vie, & des miseres même qui sont in-

ſeparables des plus hautes fortunes, il n'aime que le monde,& charmé d'un phantôme de felicité qu'il voudroit toûjours retenir,il méprise dans ſon cœur la veritable la poſſeſſion à laquelle on l'invite. Le juſte a des ſentimens tous contraires,il regarde le monde comme le plus dangereux ennemi de ſon ſalut,comme une mer orageuſe dans laquelle il eſt à tout moment en danger de faire naufrage, comme la priſon où il eſt encore retenu pour la punition de ſes pechés : de ſorte que ſe voiant éloigné de ſa patrie pour laquelle il a été créé, il ne trouve rien de plus doux dans ſon exil,que les amertumes qu'il y reſſent,& que le dégoût qu'il en a *Et quia ſe necdum eſſe in patriâ ad quam creatus eſt videt in hujus vitæ exilio nihil ei plus aliud quàm ſua amaritudo placet.* *Greg. lib. 10. in Ezech. hom. 10.*

Sortés donc ame bienheureuſe, ſortés de cet exil, & allés joüir dans vôtre patrie du repos que vous y cherchés,Vous n'étiez pas faite pour le monde, & le monde n'étoit pas digne de vous, vous n'eſtiés créé que pour le Ciel aprés lequel vous ſoupiriez : allés donc recüeillir en paix le fruit de vos deſirs & de vos larmes;levés maintenant les yeux, voici le temps de vôtre redemption, & de vôtre liberté. Les ennemis qui vous perſecutoient ne vous perſecuteront plus, & vous verrés du haut du Ciel ſouffrir dans les enfers, des ſuplices éternels à ceux qui vous ont fait tant de maux pendant vôtre vie. La nudité, la faim, la ſoif, les guerres, les maladies,la pauvreté qui vous tourmentoient ne vous tourmenteront plus : vous ſerés enivrés d'un torrent de délices,& Dieu

s'écoulera dans vos ames, comme un fleuve de paix & une source universelle de tous bien. Les démons qui vous rendoient tant de piéges, vos passions qui se soûlevoient, contre vôtre esprit, le monde qui fournissoit des armes à ces passions, tous ces obstacles de vôtre salut sont entierement renversés ; jouissés en repos du bonheur que vous attendéis, & par la recompense que Dieu vous accorde, reconnoissés que ce n'est pas en vain que vous l'avés servi.

O que nous tirerions de salutaires consequences de ces grandes verités, si nous laissions un peu agir nôtre foi, pour y faire de serieuses réflexions ! Apresent, diroient ce pauvre homme & cette pauvre femme, on nous persecute, & l'on veut nous arracher par de continuelles injustices le peu de pain qui nous reste: mais attendons le temps de nôtre redemption; un jour viendra que nous serons délivrés de tous ces maux. Apresent diroient tous les autres, nous avons de violentes passions à combatre, d'importans dévoirs à accomplir, de dangereuses tentations à répousser: mais mortifions avec le secours de la grace ces passions rebelles, veillons pour ne point succomber à ces tentations, & acquitons nous de toutes les obligations de nôtre état dans l'esperance que Dieu nous dira un jour : Courage, ô bon & fidele serviteur : parce que tu as rendu avec fidélité le peu qui t'a été confié, entre dans la joïe de ton Seigneur & de ton Dieu.

Je vous découvre ici, Chrétiens la seconde source de la consolation d'une ame, & le second effet de sa redemption. Eloignée

du souverain bien, elle demandoit sans cesse quand viendroient le jour auquel elle auroit le bonheur de le voir & d'être à sa compagnie, *Quando veniam & apparebo ante faciem Domini:* Or ce jour sera pour lors arrivé, & comme cette ame sera morte dans la grace de Dieu, elle jouira du fruit de ses desirs, & entrera, comme dit le saint Esprit, dans sa joie. Admirable récompense, & qui pour être un pur don de la misericorde de Dieu, ne laissera pas cependant d'être un effet de sa justice. *Psalm. 41.*

L'homme, dit saint Thomas, aprés saint Augustin, est entre le bien superieur qui est au dessus de lui, & les biens inferieurs qui sont au dessous. Quand il peche il se tourne vers les uns & abandonne l'autre, puisque son peché n'est qu'une aversion de Dieu, & un mouvement déreglé vers la creature. Au contraire quand il embrasse la vertu, c'est à ce bien superieur qu'il s'unit par les affections de son ame, quoi qu'il ne lui soit pas encore uni par la gloire de son corps; & c'est de ces biens inferieurs qu'il s'éloigne par la pureté de son cœur, quoi qu'il leur paroisse uni par ses necessitez corporelles, & la servitude de ses emplois. Ainsi que doit faire Dieu? il doit en quelque maniere suivre dans son jugement les inclinations des uns & des autres. Reprouvez, vous vous êtes attachez à la creature & separez de Dieu: Hé bien vous serez à jamais liez à cette creature qui vous tourmentera sans relâche, & separez de Dieu qui vous rejettera loin de lui. Mais vous, ô benis du

Pere Eternel, vous qui vous êtes éloignez des creatures pour vous attacher au Createur, vous sortirez de la servitude des unes, vous joüirez pleinement de la presence & de la joye de l'autre ; presence d'autant plus douce que vous trouverez dans cette source de tout bien infiniment plus que vous ne pourrez souhaiter, & joye d'autant plus parfaite que vous ne perdrez jamais ce que vous devez toûjours aimer, dit excellemment saint Augustin.

En quoy ce Pere nous donne une riche idée de l'éternelle felicité des Saints, & de cette possession permanente du souverain bien dont ils joüiront à jamais, & qui sera la troisiéme source de leur bonheur. Il considere pour cet effet l'homme dans quatre états. Dans le premier quand il ne possede pas l'objet qu'il aime, de quelque nature que soit cet objet. Dans le second quand il possede ou qu'il desire de posseder l'objet qu'il aime, quoiqu'il lui soit tres-nuisible. Dans le troisiéme, quand il n'aime pas l'objet qu'il possede, quoiqu'il lui soit tres-avantageux. Et dans le quatriéme, quand il aime & qu'il possede l'objet qu'il doit aimer, & dont la possession tranquille fait son souverain bien.

Beatus neq; ille dici potest qui non habet quod amat, qualecunque sit, neque qui habet quod amat, si noxium sit; neque qui non amat quod habet, etiam si optimũ sit.

Or il n'y a que ce quatriéme état qui rende un homme parfaitement heureux. Il n'y a point de bonheur dans le premier, parce que celui qui desire ce qu'il ne peut pas posseder, est toûjours tourmenté par sa passion: *Qui appetit quod adipisci non potest, cruciatur.* Il n'y en a point dans le second, parceque celui qui se rejouit de posse-

der ce qu'il ne doit ni souhaiter ni aimer, se trompe & est dans l'erreur : *Qui adeptus est quod appetendum non est, fallitur.* Et il n'y en a point dans le troisiéme, parce que celui qui ne souhaite pas ce dont il devroit joüir, a le goût dépravé & est malade. *Qui non appetit quod adipiscendum esset, ægrotat.*

Le quatriéme état est donc le seul où l'homme est pleinement heureux, où il n'a ni les desirs frustrez du premier, ni les pernicieuses illusions du second ni le goût dépravé du troisiéme. Et c'est-là justement l'état des prédestinez dans le Ciel. Etat où ils voyent, où ils aiment, où ils retiennent Dieu par l'assurance qu'ils ont de ne jamais le perdre. Etat où ils s'attachent à l'objet infiniment aimable qu'ils possedent, & où ils possedent ce même objet auquel ils s'attachent. Etat où delivrez des miseres de cette vie, des incommoditez de leur exil, de la loi du peché, de la tyrannie du demon, des engagemens du monde, de la violence des passions, des atteintes de la mort, de l'incertitude de leur derniere destinée, ils sont éclairés de la verité de Dieu, embrasez du feu de sa charité, & confirmez dans leur bonheur par son immuable éternité: c'est toûjours saint Augustin qui parle.

Voilà, Chrétiens, ce que j'avois à vous 3. Point.
dire en peu de mots sur un si vaste sujet : mais voici les reflexions que vous devez y faire, & les consequences que vous estes obligez d'en tirer. Je vous ay dit que le jour du Jugement dernier seroit un jour

de rage, & de desespoir pour les pecheurs qui ne s'y seroient pas preparé, & qu'au contraire ce seroit un jour de consolation & de joye pour les justes qui l'auroient attendu. Or delà il s'ensuit que vous devez donc vous preparer par une vigilance Chrétienne pour éviter ce jour de fureur, & par un veritable dégagement des biens de la terre, pour aspirer à ce jour de bonheur & de gloire. Deux consequences tres-naturelles qui nous sont marquées dans l'Epître, & dans l'Evangile de ce jour, & avec lesquelles je finis.

En effet, à qui ces signes que j'ai tâché d'exposer à vos yeux, paroîtront-ils terribles ? Ce sera à ceux qui ne les auront pas prévûs, & dont la veuë sera la triste cause de leur desespoir. Ce sera à toi libertin qui n'auras pas voulu faire penitence, & qui la demanderas pour lors sans qu'elle te soit accordée : à toi impudique qui confus de voir les ordures de ta vie, prieras les montagnes de te cacher sans que tu en obtiennes jamais cette grace : Ce sera à vous, malheureux, que ces signes paroîtront terribles, à vous, dis-je, condamnez par l'inexorable justice du fils de l'homme, abandonnez & haïs de toutes les creatures, consternez & desesperez par la connoissance distincte de vos pechez, & les reproches de vos consciences.

Or comme ce ne sont à present que des menaces, l'Apôtre saint Paul s'en sert pour nous exhorter à veiller, & à sortir promptement de l'assoupissement où nous sommes. *Hora est jam nos de somno surgere.*

Oüy, Chrétiens, éveillons-nous, & tenons-nous sur nos gardes, puisque le temps presse, & que nous serons bien-tôt citez pour recevoir nôtre jugement. Ne demandons plus quand arrivera celui de tout le monde, contentons-nous seulement de ce que nous dit ce même Apôtre, que nous sommes déja arrivez à la fin des siecles : & comme il y a plus de seize cens ans qu'il a prononcé ce grand oracle, assurons-nous que le monde finira bien-tôt, & qu'il est à present aux abois. Ces famines, ces guerres, ces tremblemens de terre, ces changemens de saison, cette intemperie de l'air, ces frequentes maladies, ces morts subites sont les tristes & presque les derniers signes de son agonie. Et si cela est, qu'attendons-nous, que déliberons-nous; que pretendons-nous faire, pressez de nous convertir, non seulement par la proximité de nôtre mort, mais encore par celle de la fin du monde? *Cùm urgeat nos dies ille, jam non noster tantum, sed & sæculi?* Tous les jours de nôtre vie nous avertissent par leur déclin, que le temps du jugement est proche : & à chaque heure qui sonne nous devrions nous imaginer entendre cette terrible voix d'un Ange qui s'écriera par tous les coins de l'univers : Levez-vous, morts, & venez au Jugement.

O profonde & funeste léthargie, si ce bruit ne nous éveille pas ! car sur quoi pourrions-nous nous assurer étant de tous côtez menacez, comme nous le sommes, de mort & de jugement ? *Cum ancipiti po-*

riculo finis alterius, & discrimen nostrum unam omnibus mortem minatur? Hé, que nous sert-il de calmer en cette occasion & d'adoucir nos craintes, puisqu'elles ne peuvent jamais être assez grandes? Nous devons trembler pour le monde, nous devons trembler pour nous-mémes; & comme dans une tempête on apprehende, & pour soi & pour le vaisseau où l'on est, aussi le monde dont nous faisons quelque partie allant perir, nous ne pouvons être en seureté ni de son côté ni du nôtre. Le peril y est presque égal, & puisque le même malheur va tomber sur un chacun de nous en particulier, & sur toute la terre en general, sur quoi pouvons-nous raisonnablement nous assurer? *Securitati locus non est, quando terminus in nos impendet indifferenter, hinc singulorum, hinc omnium.*

C'est pourquoi revenons à cette consequence de l'Apôtre, & profitons de cet important avis qu'il nous donne. *Hora est jam nos de somno surgere.* Veillons, soyons toûjours prêts, tenons-nous toûjours sur nos gardes, & examinons les actions presentes de nôtre vie, comme si aprés les avoir faites nous allions en rendre compte à Dieu.

Mais cette vigilance ne suffit pas, il faut qu'elle soit soûtenuë par l'ardeur de nos desirs, par une indifference ou un mépris des choses du monde, par une impatience de joüir des biens éternels; en veuë d'une prochaine liberté & d'une heureuse redemption qu'on nous promet; car

ce que Jesus-Christ nous demande
d il nous dit de lever la teste & de re-
er en haut, parce que nôtre redemption
roche. *Respicite & levate, &c.*
tre couché contre terre ou y pancher la
dit S. Augustin, s'est se reposer dans le
de, c'est s'y trouver bien, c'est chercher
atitude dans les plaisirs qu'on y goûte,
ns les honneurs qu'on y reçoit. Fatale
tion où se trouvent encore aujourd'huy
de Chrétiens. On ne voit par tous que
, que festins, que folles dépenses, que
s emmeublemens : on n'entend par
que concerts, que d'agreables mélan-
le voix & d'instrumens pour charmer
hagrins & les amertumes de la vie. On
, on achette, on se marie, on trafi-
, on joüe, on s'enyvre, on brigue les
grands emplois, & l'on bâtit, comme
n devoit faire ici bas une demeure éter-
, & qu'on ne songeât jamais à retour-
n sa patrie. O la belle préparation au
ment de Dieu ! ô l'excellente disposi-
d'une ame pour souhaiter le jour de sa
nption.
u'il n'en soit pas ainsi de vous, Chré-
, élevez vous au dessus du monde par
noble fierté, & laissant aux autres
oin de s'y établir, ne regardez la
que de loin. Usez du monde com-
si vous n'en usiez pas, & retenus
Babylone comme dans une terre
il, resouvenez-vous toûjours de vô-
chere Sion, & avancez par vos vœux
our de vôtre liberté. Que pourriez-
s trouver sur la terre qui vous y ar-

Inter quæ mala adhuc usque quaque frequẽtantur luxuriosa convivia, fervet ebriositas, avaritia grassatur, perstrepunt lascivi cantus, organa tibiæ, lyræ Cytha-

atque ludorũ homine est aref. cerepræ time-:. re sit. *Aug. Ep.* 80.

restât ? Tout y est fragile, successif, infidele : ce que vous possedez aujourd'huy, vous échapera demain, & si vous prétendiez y faire de solides établissemens, que pourroit-on dire de vous, sinon que vous ressembleriez à ces foux, qui marchant sur une eau glacée se voyent enfin ensevelis dans ses abîmes, soit par la pesanteur de leur corps, soit par la propre fluidité de cet élement ? Mais que ne trouverez-vous pas dans le Ciel, si vous vous y élevez par l'impatience de vos desirs, & l'innocence de vôtre vie ? Tout y est solide, permanent, éternel; tout y excite vos desirs, & vous invite à faire en sorte de vous en assurer la possession. Les Anges à qui Dieu a confié le soin de vos ames, souhaitent de vous y voir, les Saints qui ont autrefois vécu sur la terre vous en montrent le chemin, la sainte Vierge, qui est vôtre Avocate, vous y attend, & Jesus-Christ son Fils vous dit déja par avance : Regardez en haut, vôtre redemption est proche, & méprisez toutes choses pour acquerir le Royaume que je vous prépare. *Amen.*



DISCOURS

DISCOURS
MORAUX
EN FORME
DE PRÔNES,
SUR LES COMMANDEMENS de Dieu pour les Feries de l'Avent.

Premier Discours pour le Lundy de la premiere semaine, sur l'Adoration.

Dominum Deum tuum adorabis, & illi soli servies *Math.* 4 *Deuteron* 6.

Vous adorerez le Seigneur vôtre Dieu, & vous ne servirez que luy.

DANS le dessein que j'ay formé de vous entretenir familiérement de quelques veritez essentielles à vôtre salut, en un temps où l'Eglise prepare ses enfans à celebrer la naissance de Jesus-Christ; j'ay crû que pour aller d'abord à la source de vos obligations, il falloit vous expliquer les Commandemens de Dieu, & les traiter cha-

cun en particulier d'une maniere si naturelle & si aisée, mais en même temps si solide & si touchante, que je puisse, avec le secours de la grace, vous y découvrir vos devoirs, & vous porter efficacement à les accomplir.

Ce sujet est si vaste, & d'allieurs si important, que pour y disposer vos esprits, je n'ay nul besoin de ces grands préludes, ny de ces longues & magnifiques entrées de discours qu'on employe pour l'ordinaire dans les autres. Il suffit icy de vous dire que pour peu que le desir de vôtre salut vous touche, vous devez vous appliquer à la consideration de ces veritez, avec d'autant plus d'interest, qu'elles vous regardent tous, à quelque condition que vous vous trouviez engagez. Ce ne sont ici ny des œuvres de surerogation, ny des conseils Evangeliques qui ne regardent que les parfaits. Ce sont des Commandemens universels ausquels les petits & les grands, les riches & les pauvres, les maîtres & les serviteurs, les Rois & leurs sujets sont indispensablement assujettis. Ce sont des loix primitives, & fondamentales *dans l'accomplissement desquelles tout l'homme consiste*, dit le saint Esprit, des moyens absolument necessaires pour éviter le peché, & embrasser la vertu, ajoûtent les Peres & les Conciles, des points décisifs ou de vôtre reprobation si vous les violez, ou de vôtre prédestination si vous avez assez de fidelité, & de courage pour les accomplir.

Manda ta ejus obser-va; hoc est enim omnis homo. *Eccl.* c. 12.

C'est pourquoy afin d'entrer d'abord en

matiere, je commence par le premier de tous ces Commandemens qui regarde l'Adoration que vous devez à Dieu, *Dominum Deum tuum adorabis, & illi soli servies: Vous adorerez vôtre Dieu, & vous ne servirez que luy:* mais parce que ce Commandement renferme, comme vous voyez, deux obligations qui toutes semblables qu'elles paroissent, ne laissent pas d'avoir leurs differences particulieres: je m'arreste aujourd'hui à la premiere, & afin de vous en instruire pleinement, je suppose trois beaux principes dont il faut que vous conveniez avec moy.

Le premier, qu'il y a dans la creature raisonnable une dépendance essentielle, & une indispensable obligation d'adorer son Createur. Le second, que cette obligation a ses regles, & qu'elle est attachée à de certaines conditions, hors desquelles Dieu ne seroit pas veritablement adoré. Le troisiéme, que personne n'a jamais pû nous expliquer mieux ces regles, que Jesus-Christ qui reçoit ces adorations comme Dieu, qui les a renduës à son Pere comme homme, & qui a bien voulu nous laisser l'idée que nous devons nous en former.

Cela supposé, quelle est l'idée qu'il nous en a laissée? il s'en est expliqué assez clairement luy méme lors qu'il a dit que pour adorer Dieu, comme il vouloit estre adoré il falloit *l'adorer en esprit & en verité*: deux conditions absolument necessaires aux adorations chrétiennes, & qu'il a opposées, soit au vray culte que nous refu-

Veri adoratores adorabunt patrē in spiritu, & veritate. Nam & Pater tales quærit qui adorent eum. *Joan. 4.*

sons de rendre à Dieu, soit au faux culte que nous luy rendons.

Car je remarque qu'il y a encore aujourd'huy des impies & des pecheurs ; qui semblables aux idolâtres, adorent autre chose que Dieu ; & qu'il y a aussi encore aujourd'huy des devots grossiers, qui semblables aux Juifs, ne rendent qu'un culte exterieur à Dieu. Or les uns & les autres péchent contre ce premier Commandement, parce qu'ils n'adorent pas Dieu, comme Jesus-Christ veut qu'il soit adoré. Il n'y a point de verité dans l'adoration des premiers, puisqu'elle se ressent de la superstition ou de l'idolâtrie : l'esprit n'a point de part dans les adorations des seconds, puisqu'ils judaïsent encore dans la Religion qu'ils professent, & qu'ils mettent toute leur perfection dans des ceremonies sensibles. Comment faut-il donc l'adorer ? je vous l'ay dit, & je le repete, *il faut l'adorer en esprit, & en verité, in spiritu & veritate.* Dieu est verité, & il veut être adoré en verité ; c'est ma premiere proposition. Dieu est esprit, & il veut être adoré en esprit. C'est ma seconde. La verité doit donc étre le fondement & l'objet de nos adorations. L'esprit élevé au dessus d'un culte purement exterieur doit donc en faire la perfection & le merite. C'est tout mon dessein.

Division.

Comme il est de la sagesse des Princes d'imprimer une vive image de leur majesté, & de leur puissance dans l'esprit de leurs sujets, avant que de leur faire des loix, de peur qu'une populace naturelle-

I. Point

ment portée à la revolte ne se licentie à les enfraindre : on diroit, ce semble, que Dieu tout indépendant qu'il est de la creature, a bien voulu observer en quelque maniere cette conduite, & que connoissant jusqu'où peut aller ce panchant naturel que nous avons à l'idolatrie, il nous a dit avant que de nous faire ses autres Commandemens : *Je suis le Seigneur vôtre Dieu qui vous ai tirez de la terre d'Egypte, & de cette maison de servitude; vous n'aurez point de Dieux étrangers en ma presence*, l'adoration que vous rendrez à d'autres qu'à moy sera une fausse adoration. *Je suis seul le vray Dieu, c'est moy que vous devez adorer, & servir.* Exodi. 13.

Voilà, Chrêtiens, tout le fondement de nôtre Religion, voilà le grand Commandement que Dieu nous fait d'abord pour nous apprendre ce qu'il est, & ce que nous sommes, pour nous faire connoître sa majesté & nôtre dépendance, pour nous attacher à son service par des hommages, & des respects qui n'appartiennent qu'à luy seul, pour nous defendre generalement tant de fausses adorations ausquelles nôtre nature corrompeë nous porte si souvent, au préjudice de ce Dieu de verité.

Trois choses entre autres, disent les Peres, sont opposées à cette veritable adoration que nous luy devons. La premiere est un culte superstitieux, & un reste d'idolâtrie, par lequel, soit directement, soit indirectement on a recours au demon, ou à ses supposts contre la confiance qu'on

doit avoir en Dieu, & l'honneur qu'on est obligé de luy porter. La seconde est un culte criminel, & une autre espece d'idolâtrie plus delicate & moins sensible, par laquelle on s'attache avec une mauvaise affection à quelque creature que ce soit, qu'on éleve en quelque maniere au dessus de Dieu. La troisiéme est un culte innocent en luy-méme, mais vicieux & déreglé en sa maniere, par lequel, soit par ignorance, soit par coûtume, mais toûjours par une fausse pieté, on honore quelque Saint qui, quoiqu'il merite d'estre honoré, ne veut & ne peut jamais l'être de la maniere qu'on l'honore. Or tomber en quelqu'un de ces desordres ce n'est pas adorer Dieu en verité : pourquoy ? parce que c'est mettre la creature à sa place, dit saint Augustin, & luy rendre des adorations qui ne sont dûës qu'au vray Dieu. Je commence par la premiere, & en vous expliquant en quoy elle consiste, je vous apprendray en méme temps ce que c'est *qu'adorer Dieu en verité.*

J'appelle un culte superstitieux, non seulement celuy des magiciens, des sorciers, de ceux qui font des pactes avec le demon, qui l'invoquent & qui se donnent à luy (crimes dont le nom seul nous fait horreur) mais encore celuy par lequel on se sert de certains moyens absolument défendus, pour faire des choses qui surpassent la vertu ordinaire des causes naturelles, & où par consequent selon toutes les apparences le demon seul peut avoir part.

J'appelle superstition, celle par laquelle

on se sert des mémes moyens dont les magiciens, & les sorciers ont coûtume de se servir, sans qu'il y ait pour cet effet un pacte contracté ou avec le demon, ou avec eux; celle par laquelle on fait des caracteres, des figures ovales, quadrangulaires, ou d'autres semblables, par laquelle on renverse certaines paroles de l'Ecriture que l'on affecte d'écrire dans un certain papier, & non pas dans un autre, & où l'on méle quelque fausseté avec ce qu'il y a de plus saint.

J'appelle superstition, celle par laquelle on consulte les devins, ou pour découvrir un voleur, ou pour sçavoir sa bonne & sa mauvaise fortune; celle par laquelle on prend des herbes, & l'on dit des paroles qui n'ont nul effet d'elles-mémes pour guerir des hommes ou des animaux; par laquelle on ajoûte foy à ses songes avec opiniâtreté, entestement, folie, en se promettant indépendamment de Dieu, & du cours ordinaire des choses, ce que l'on croit y avoir rencontré.

Je n'en dis pas davantage, cet importun détail me meneroit trop loin, & je ne m'y suis arresté, que pour vous faire connoître quel outrage vous faites à Dieu, lorsque par malheur vous vous abandonnez à de telles superstitions que l'Eglise a toûjours condamnées comme de grands pechez, par rapport à leurs differentes especes, qu'elle a regardées comme des crimes capitaux qui relevent en leur maniere l'ancienne idolâtrie, & qui sont directement

opposées à la verité du culte qu'on doit luy rendre.

Car en quoy consiste ce culte ? il consiste, disent les Peres & les Theologiens, dans un acte d'entendement, & de volonté : dans un acte d'entendement pour reconnoître le souverain Domaine de Dieu sur vous, l'impenetrable sagesse avec laquelle il gouverne toutes choses, la providence & la douceur avec laquelle il les ménage, la puissance & la force avec laquelle il les conduit à leur fin, sa supréme majesté & indépendance par laquelle il veut que tout releve de luy, tout s'humilie devant luy & obéisse aveuglément à ses ordres : dans un acte de volonté, pour laisser agir sur soy cette sagesse infinie sans la prévenir ny la tenter ; cette aimable providence sans prétendre d'aller au delà des loix qu'elle a imposées à ses creatures, cette puissance inflexible, sans avoir la temerité de vouloir la forcer, cette independance absoluë & cette supréme majesté, sans la faire dépendre du concours fortuit & irregulier des causes inferieures, sans la rendre esclave du demon, de ses ministres, & de l'insolence de ses ennemis.

former ces actes & s'assujettir à ces regles, c'est là ce qui s'appelle adorer le vray Dieu, & l'adorer en verité ; c'est-là ce culte qu'il vous demande par une infinité de droits, & que vous luy refuseriez si vous tombiez dans ces superstitions dont je viens de vous parler.

Il est surprenant de voir dans l'Ecriture toutes les précautions que Dieu y a prises

pour détourner les hommes de ces especes d'idolâtries, & les obliger à n'adorer que luy seul : appliquez-vous à cecy, il vous servira, si vous avez un peu de Religion, à vous détromper de cette erreur où vous estes souvent, qu'on vous fait de ces petites bagatelles un grand scrupule de conscience.

Les anciens devins disoient que c'estoit un bon augure de trouver un nid d'oiseau où fut la mere, qu'il falloit soigneusement conserver les uns & les autres, parce que cela marquoit une heureuse vie, & une longue posterité; mais qu'a fait Dieu pour oster cette superstition ? *Laissez aller la mere*, dit-il, *& ne prenez que les petits, si vous voulez vivre long-temps, ut longo tempore vivas.* Les Prêtres des faux Dieux se faisoient raser les cheveux & la barbe, ils prenoient en main des coûteaux, & se déchiquetoient la chair pour en tirer du sang qu'ils offroient à Pluton ; mais Dieu défend à ses Prêtres de le faire, *non radent caput nec barbam, neque in carnibus suis facient incisuras* : Pourquoy ? parce qu'ils doivent être Saints en presence du vray Dieu, & qu'il leur est défendu de s'assujetir à des ceremonies semblables aux superstitions des idolâtres : *Sancti erunt Deo suo & non polluent nomen ejus.* Les Payens offroient à leur genie pendant les trois premieres années, les premices de leurs pommes, parce qu'ils croyoient que sans cette offrande leurs arbres mourroient, se secheroient ou deviendroient steriles : & Dieu pour dissiper cette superstition ne

Levitic. 21.

veut pas qu'on luy presente ny que l'on mange pendant les trois premieres années, les pommes qu'aura produit un pommier, mais qu'on luy offre seulement ceux de la quatriéme. Hé pourquoy, *Ego Dominus Deus vester*, ajoûte-il incontinent aprés, *c'est que je suis le Seigneur vôtre Dieu.* Ces mémes Payens immoloient des Porcs lorsqu'ils faisoient quelque commerce, ou qu'ils se marioient, dans la pensée que leurs affaires & leurs alliances seroient heureuses : & c'est en partie la raison pour laquelle Dieu deffend à son peuple de luy offrir des Porcs, & d'en manger. Les idolâtres méloient ensemble, des animaux de differentes especes pour labourer leurs terres, s'imaginant qu'ils plairoient par là à Minerve & à Cerés, qu'ils recueilleroient une abondante recolte : & Dieu voulant détruire cette superstition, dit expressement à son peuple; *Non arabis in bove & asino*, vous n'attacherez pas à un méme joug un bœuf, & un asne pour labourer.

Poma quæ germinant immunda erunt vobis, nec edetis ex eis: quarto autem anno omnis fructus eorum sanctificabitur Domino: quinto autem anno comedetis fructus. *Levitici* 19. *De leg c.*7.

Vous me direz sans doute que ces défenses sont étranges, & qu'on auroit raison de s'en étonner, si Dieu, qui est infiniment sage, ne les avoit autrefois faites à son peuple. Je l'avoüerois avec vous, si je n'y découvrois un grand mystere, & si je ne sçavois que ce peuple étant fort porté à l'idolatrie, le vray Dieu jaloux de sa propre gloire vouloit l'éloigner de tout ce qui en retenoit quelques vestiges. Mais c'est de là que je conclus avec saint Au-

guſtin & les autres Peres, que vous devez donc extrémement craindre de tomber dans tant de ſuperſtitions où vous croyez ne point offenſer Dieu ; & qui cependant ſont, comme vous venez de voir, ſi oppoſées à la verité du culte que vous luy devez.

Aug. l. br de mo ibus mani cha & in en hiridio a l Laurentiũ.

Ne me dites point icy que vous n'y reconnoiſſez point de mal : n'y en a-t-il point pour cela ? & les maximes de la Morale Chrêtienne dependent-elles d'une conſcience erronnée & mauvaiſe ? au contraire quel mal n'y a-t-il pas, puiſque Dieu & l'Egliſe vous les defendent ? Quel mal n'y a-t-il pas, puiſque ce ſont des reſtes d'idolâtrie, des malheureuſes ſuites d'un pacte qu'on aura autrefois fait avec le demon? Quel mal n'y a-t-il pas, puiſque vous vous ſervez d'un moyen qui n'a aucun rapport à la fin que vous vous propoſez ? Il faut donc, s'il produit quelque effet, que ce ſoit par la vertu de quelques cauſes ſuperieures : ces cauſes ſuperieures ne peuvent être que Dieu ou le demon ; il n'y a nulle apparence que ce ſoit Dieu, puiſqu'il laiſſe agir les cauſes ſecondes, & qu'il n'a point attaché de miracles à des moyens ſi peu conformes : il faut donc que ce ſoit le demon qui reçoit ce pouvoir de Dieu, & qui ſe ſert de ce funeſte artifice pour vous perdre.

Mais que faire ? J'eſtois depuis tant d'années attaqué d'une fiévre lente qui me conſumoit, je ſentois des douleurs inſupportables, j'avois fait dire des Meſſes, j'avois fait des Neuvaines ; des Medecins eſtoient ſucceſſivement venus me traiter,

& avec tout cela je ne recevois aucun soulagement: on m'a dit qu'un homme avec quelques paroles, & quelques figures me gueriroit, je me suis adressé à luy: Quel mal ay-je fait? Quel mal mon frere? le méme mal qûe fit ce Roy de Syrie, qui apprehendant de mourir de sa chûte, envoya quelques-uns de ses Officiers voir Béelzebub, pour sçavoir s'il gueriroit. Non, non, répondit Helie, à qui l'Ange du Seigneur commanda de prévenir ces gens: *Non, non Ochozias ne guerira pas, le vray Dieu n'estoit-il pas en Israël, que ne le consultoit-il? mais parce qu'il a voulu s'adresser à Belzebub, retournez sur vos pas, dites-luy qu'il mourra.*

Il se peut faire que, par un secret jugement de la justice divine, vous ayez trouvé dans l'usage de ces superstitions du soulagement dans vôtre maladie; mais parce que vous n'avez pas eu pour Dieu le respect, & la confiance que vous deviez avoir, sçachez que vous avez perdu la plus chere de toutes les vies qui est celle de vôtre ame. Qui vous a dit qu'il vous estoit permis de chercher des remedes pour vôtre corps, au préjudice de vôtre conscience; N'estoit-ce pas au contraire dans cette maladie, que vous deviez adorer le Seigneur, le reconnoître pour le souverain arbitre de la vie & de la mort, vous jetter entre ses mains, & luy témoigner qu'il disposât de vous, comme il luy plairoit? Vous n'avez pas voulu le faire, si vous n'y prenez garde vous perirez.

Nunquid non est Deus in Israël, ut datis ad consulendum Béelzebub Deum Accaron, Quam ob... hæc dicit Dominus: De lectulo super quem ascendisti non descendes, sed morte morieris. 4. Reg. c. 1.

Je vous parle peut-être icy d'un peché

dont, par la grace du Seigneur, vous n'êtes pas coupable; en voicy donc un autre plus familier? voicy une espece d'idolatrie plus delicate & plus fine, mais en même temps plus ordinaire, & au sujet de laquelle on fait à Dieu qui merite tout nôtre culte, une étrange injustice. Pour l'adorer en verité, il faut non seulement renoncer à ces superstitions grossieres dont je viens de vous entretenir, il faut encore (comme il s'en est expliqué luy-même) n'avoir au dedans de soy aucun Dieu nouveau à qui l'on rende un culte qui n'appartient qu'au veritable, *non erit in te Deus recens.*

Movet me quod dixit in te; non dixit à te quasi simulachrum foris fingeres; sed, in te, in corde tuo, in imagine phantasmatis tui, in deceptione erroris tui, recum portabis Deum tuum recentem.

Il ne dit pas seulement (c'est la reflexion de saint Augustin) vous n'adorerez pas les idoles que vous trouverez dans les Temples & dans les places publiques, mais vous n'adorerez pas celles que vos passions vous sollicitent de mettre au dedans de vous, & de placer au milieu de vostre cœur. Il ne dit pas seulement: Vous ne releverez pas par vôtre impieté les restes de l'idolâtrie, il dit: Vous ne tomberez plus dans une idolâtrie nouvelle, en substituant de nouveaux Dieux à ma place; vous ne suivrez pas les mouvemens aveugles de vostre concupiscence vous ne vous attacherez pas à ces objets dont les especes frappent vostre imagination, dont le faux avantage jette vostre esprit dans l'erreur, & corrompt la pureté de vostre ame.

Or quelles sont ces idoles & ces nouveaux Dieux? On ne vous le dit que

trop ; ce ſont ces creatures que vous adorez, que vous ſervez, que vous aimez au préjudice & au mépris du vray Dieu : Ce ſont ces creatures devant leſquelles vous gemiſſez, vous vous humiliez, vous vous proſternez, vous faites vos prieres & vos vœux. Cet or & cet argent, avare, voilà ton idole & ton Dieu ; car n'eſt-ce pas de la ſorte que ſaint Paul en a parlé ? Ce plaiſir brutal & cette malheureuſe femme qui irrite, ou qui flatte ta paſſion, impudique voilà ton idole : car ne fais-tu pas pour elle infiniment plus que les idolâtres n'ont jamais fait pour leurs Dieux ? Cette gloire que tu recherches ou cette dignité dont tu es revêtu, ambitieux voilà ton idole ; Que de ſoins, de veilles, de ſueur, de ſang, de pauvres ne luy ſacrifies-tu pas ?

remanẽ: vetuſtus. Si enim in te non ſit, non adorabis Deũ alienũ, ſi non cogites Deum falſum non adorabis Deũ fabricatum. *Aug in Pſal.* 81.

Or tomber dans quelqu'un de ces deſordres, c'eſt pecher contre le premier de tous les Commandemens, & ne point adorer le vray Dieu : pourquoy ? parce que le vray Dieu eſt l'unité même, & qu'on le multiplie ; parce que le vray Dieu eſt la ſimplicité méme, & que l'on veut partager ſon indiviſible majeſté : *Non erit in te Deus recens : Vous n'aurez point au dedans de vous de Dieu nouveau.*

Je ne ſçaurois mieux vous expliquer cette verité, que par une ingenieuſe remarque de ſaint Auguſtin. Il dit que depuis la chute des Anges apoſtats qui vouloient partager la Souveraineté de Dieu, tout ce qu'un reſte d'orgueïl leur a inſpiré, a été d'ôter de l'eſprit, & du cœur des hom-

Aug in Pſal 96 & in Pſal. 73.

mes l'idée qu'ils ont de sa grandeur, & de transporter à d'autres cette vraye, & sincere adoration qui n'est dûë qu'à luy. Pour cet effet, comme dans les premiers âges du monde, le peché d'Adam avoit laissé des marques, encore toutes recentes de l'ignorance & de la stupidité qui en est la peine; le demon persuada d'abord aux idolâtres d'adorer des statuës inanimées, de donner de l'encens, & d'immoler des victimes à des ouvrages qu'ils avoient faits eux mémes. Quelle horrible grossiereté? *Ils disoient au bois: Vous estes mon pere, ils disoient à la pierre: c'est vous qui m'avez engendré. Dicentes ligno, pater meus es tu, & lapidi, tu me genuisti.* Ieremiæ. 2.

Aussi il ne fut pas fort difficile, dans la suite des temps, de revenir d'une si ridicule illusion. Ceux qui parmi les Payens avoient un peu d'esprit & de bon sens, reconnurent l'extravagance d'une adoration si stupide. Ce n'est ny ce bois ny cette pierre que nous adorons, dirent-ils, c'est la divinité que ces matieres insensibles representent; nous flechissons les genoux devant le genie qui les anime, & nous offrons des sacrifices à un esprit invisible qui parle par elles. Second outrage que le demon fit à Dieu: *Non colebant idola, & colebant dæmonia*, outrage encore plus grand & d'une plus dangereuse consequence que le premier, puisque par là ils reconnoissoient le demon pour leur maître, leur guide, leur oracle, leur protecteur, leur Loy, leur Souverain: puisque par là ils luy sacrifioient leurs esprits & leurs

Non simulachrû illud colo, sed adoro quod video, & servio ei quē non video, numen quoddā invisibile quod præsidet huic simulachro. Hoc modo reddēdo ratiōē, &c. Si tantùm idola colerēt sicur eos non adjuvarent, ita illis nihil nocerēr, si autem adores & servias dæmonibus, erunt Domini tui.

Rom. I.

cœurs, qu'ils luy donnoient un droit absolu sur eux jusqu'à se soumettre à des servitudes honteuses, & à toute la tyrannie de son Empire.

Enfin comme le demon a vû que malgré toute sa rage, la Religion Chrétienne faisoit d'admirables progrez, qu'il ne pouvoit presque plus avoir d'idoles devant lesquelles on flechit les genoux, & par le moyen desquelles on l'adorât: Qu'a-t-il fait, dit saint Augustin? il en a mis d'autres dans le cœur de l'homme qu'il y a placées pour y être comme autant d'objets de ses adorations; & ce troisiéme artifice luy a encore plus réüssi que les deux autres. La Premiere de ces adorations estoit trop grossiere. La seconde estoit trop servile, mais la troisiéme est agreable & commode; & c'est cette adoration que Dieu ne peut souffrir. Pourquoy? En voicy la belle raison de l'Apôtre que ce grand homme explique avec sa delicatesse, & sa solidité ordinaire. C'est parce *qu'on change par là la verité de Dieu en mensonge, qu'on adore, & que l'on sert la creature plûtost que celuy qui l'a faite. Transmutaverunt veritatem Dei in mendacium & coluerant & servierunt creaturæ potius quàm creatori.*

La verité n'appartient qu'à Dieu, tout ce qu'il y a dans le monde, esprit, beauté, richesses, honneur, force, souveraineté, l'homme même qui joüit de tous ces avantages n'est en comparaison de Dieu que, phantôme, ombre, image, mensonge. C'est donc à luy seul que doit se terminer la verité de nôtre culte, & nous

ne servons jamais les creatures que nous ne donnions dans nos cœurs à ce mensonge, la place que la verité seule doit y tenir : Oüy nous changeons l'une & l'autre : & si nous n'adorons plus les idoles ny les fausses divinitez qu'elle representoient, nous en erigeons d'autres ausquelles nous donnons nôtre estime, nos assiduitez, nos affections, nos soins. Nous ne fabriquons plus d'un métal que Dieu a fait, un faux Dieu, pour le placer dans un Temple :mais nous en faisons une idole secrete que nous cachons dans nos coffres, & que nous adorons dans nos cabinets. Nous ne prenons plus un Jupiter ou un Mars pour nos protecteurs : mais nous prenons un faux homme sur le credit duquel nous faisons souvent plus de fonds que sur celuy du vray Dieu. Voilà l'outrage que nous luy faisons & ce que j'appelle pécher contre le premier de tous nos Commandemens qui nous engage d'adorer le vray Dieu, & de l'adorer en verité.

Noli addere manus hominū ut ex eo metallo quod fecit verus Deus velis facere falsum Deum, imò falsum hominem quem pro vero venereris Deo. *Aug. in Ps. 73.*

Mais comme l'on peut encore pécher contre cette loy par un autre endroit, je veux dire avec saint Thomas, par une fausse & indiscrete pieté : j'ay ajoûté que pour adorer Dieu en verité, il falloit que ce culte supréme n'eût que luy pour objet, & que si par un esprit de Religion nous honorons les Saints, ce ne soit que par rapport à celuy qu'ils honorent eux-mêmes.

Je ne m'arréteray pas beaucoup à établir cette verité, soit parce que je vous en

crois suffisamment instruits, soit parce que je dois la traiter plus à fonds dans mon second Point. Les Saints qui, selon l'expression de l'Ecriture, *sont comme autant de Dieux*, sont cependant bien differens de celuy qui est *infiniment élevé au dessus d'eux. Nimis exaltatus es super omnes Deos.* Ce qu'ils sont, ils le sont par sa bonté gratuite qui a couronné ses propres dons en les couronnant : en reconnoissance de quoy ils mettent à ses pieds, comme nous voyons dans l'Apocalypse cette couronne qu'ils n'ont meritée que par luy.

Quanto magis pia est & subdita Deo, creatura, tantò minùs se tali honore dignatur, quâ scit non deberi nisi Deo. *Aug. Epist. 49 ad Deo gratias.*

Par cette regle, honorer un Saint comme si cet honneur se terminoit à sa seule personne, l'invoquer comme si l'on croyoit qu'il pût par luy-même accorder la grace qu'on luy demande, c'est ignorance ou blasphéme : C'est Dieu seul qui merite cet honneur absolu, c'est de Dieu seul qu'on doit attendre la faveur qu'on luy demande par son suffrage.

Par cette regle, dire qu'on fait des vœux à un Saint, & qu'on luy vouë un enfant, c'est mal parler ; c'est à Dieu seul que se rendent *ces vœux en presence de tout son peuple* ; c'est à dire, comme l'explique saint Augustin, de ses Saints. *Vota mea Domino reddam in conspectu omnis populi ejus.* C'est luy qui reçoit ce culte supréme qu'on ne peut rendre qu'au premier de tous les êtres ; & ce ne seroit pas l'adorer en verité, si on ne rapportoit à ce souverain cet hommage inferieur qu'on rend à ses favoris. On les honore, parce que ce sont

des modeles qu'on peut imiter ; mais on ne les adore pas, parce que c'est un culte supreme que la religion defend de leur rendre: *Honorandi sunt propter imitationem, non adorandi propter religionem*, on les honore, parce qu'on aime leurs vertus : mais ce n'est point par un engagement necessaire & absolu, parce qu'on ne reconnoît pas leur indépendance, *honorantur charitate non servitute.* Ce n'est qu'à Dieu que nôtre religion nous attache, à Dieu, dis-je, qui est le principe de nôtre étre, le modéle de nôtre perfection, le grand & le seul objet de nos hommages. Entrer dans ces sentimens, c'est l'adorer en verité ; mais cela ne suffiroit pas, puisqu'il faut l'adorer encore en esprit ; & si vous me demandés en quoi cet hommage spirituel consiste, appliqués-vous, je vous prie, à ce que je vais vous en dire dans mon second & dernier point.

Si l'impieté & l'idolatrie détruisent l'adoration de Dieu quant à sa substance, une pieté grossiere & indiscrete la détruit quant à la maniere dit l'ange de l'école saint Thomas. Par l'une on refuse d'adorer Dieu, & l'on rend à de fausses divinités ce Culte qui n'est dû qu'à la veritable ? par l'autre, en adorant le vray Dieu on ne luy rend pas ce culte spirituel, & pour me servir des termes de l'Apôtre, ce *service raisonnable qu'il demande.* Par l'une on se fait comme les Samaritains un monstre de Religion, parce qu'avec le vray Dieu on en adore de faux : par l'autre on se fait comme les Juifs, un phantôme de religion, parce qu'on fait consister en de certaines ceremonies exterieures

Aug. l. de vera religione c. ultimo. Nolunt se honorari à nobis quia nos ipsos cum boni sumus templa summi Dei esse noverunt. Religat nos religio omnipotenti Deo à quo sumus, per quē sumus, in quo sumus à quo discessimus, à quo perire non permissi sumus, principiū ad quod recurrimus.

qui regardent Dieu toute l'essence de sa religion. Ainsi pour l'adorer comme il veut être adoré, que faut-il faire ? Il faut non seulement opposer la verité à la fausseté, il faut encore opposer aux figures, & aux ceremonies exterieures, l'interieur & l'esprit de l'adoration chrêtienne : je ne parle qu'aprés saint Hilaire, Origene, saint Cyrille, saint Ambroise & tous les Peres.

formã quam sequimur, &c. *Aug. ibidem.* II.Point *Hilarius lib 2. de Trinitate Cyrillus lib. 2. Cap. 19 Orig n.lib. 1. Periarchon & lib.6. contra Celsum. Chrysostomus hom 32. Ambr l.3 de spiritu sancto.*

Pretendre conclure de là que toutes nos adorations doivent être purement interieures, ce seroit en tirer une tres pernicieuse consequence & telle que les heresiarques du dernier siecle qui ont renouvellé les erreurs de leurs predecesseurs en ont tirée.

Faire des genuflexions, & des signes de Croix, se prosterner contre terre, porter des reliques, faire des pelerinages, entrer dans des confrairies, dire des chapelets, en un mot assister aux saintes ceremonies qui s'observent dans nos Eglises, & donner des marques exterieures de sa pieté, c'est selon eux, superstition & idolatrie. S. Paul étoit donc un idolatre, quand pour adorer Dieu, & luy demander qu'il fortifiât les Chrêtiens d'Ephese dans leur foy, il disoit que *c'estoit à cette intention qu'il flechissoit les genoux devant le pere de nôtre Seigneur Jesus-Christ.* S. Pierre étoit donc un idolatre *quand il prioit Dieu à genoux*, comme il est remarqué dans les actes. Tous les premiers Chrétiens estoient donc des idolâtres, quand au raport de saint Justin contre Triphon, de Tertulien dans son apologetique, de saint Epiphane, de Clement Alexandrin, & de saint Gregoire de Nazianze, ils faisoient

Hujus rei gratiâ flecto genua ad patrẽ. Ephes 3.

des signes de Croix, ils penoient de l'eau benite, ils allumoient des cierges, ils s'assembloient en corps, ils honoroient les images & les reliques des saints, & observoient pour le sacrifice, & le service divin, les mêmes ceremonies que nous pratiquons aujourd'huy.

C'est pourquoy l'Eglise soûtient contre les heretiques, que la seule pureté de conscience ne suffit pas, (comme ils le disent) pour une adoration chrétienne. Elle soûtient contre eux qu'un culte purement interieur, sans l'exterieur ne plairoit point à Dieu, qu'il a demandé de tout temps l'un & l'autre, qu'il faut que la creature fasse connoître par quelques signes sensibles l'union qu'elle contracte avec luy, & qu'elle donne quelques marques de sa dépendance, qu'on doit rendre au dehors des raisons, & des témoignages de son culte, & que l'homme estant composé de corps & d'ame, doit faire comme un double sacrifice de son estre à celui dont il l'a reçû.

Mais si ce sont là les principes qu'elle établit contre ceux qui rejettent toute marque exterieure de pieté & d'adoration : Ne croiés pas qu'elle veuille tomber dans une aussi pernicieuse extremité que seroit celle de ne faire consister cette adoration, que dans ces marques exterieures qu'elle exige. Ce fut autrefois l'illusion de ces Juifs grossiers, qui satisfaits de quelques ceremonies ausquelles ils s'attachoient avec une scrupuleuse obeissance, s'imaginoient s'être aquittés en ce point de leurs devoirs : mais Jesus-Christ ayant dit que *l'heure étoit venuë*

où de vrais adorateurs adoreroient son Pere, non seulement en verité, mais encore en esprit, cette fidelle interprete de ses sentimens veut que dans les hommages que ses enfans rendent à Dieu, ce soit la Foy, la Charité, les vertus Chrêtiennes, la grace du saint Esprit, qui les regle & qui les tourne à leur veritable usage.

N'avez vous jamais remarqué qu'on a toûjours donné à Jesus-Christ des marques exterieures du respect qu'on avoit pour lui, & qu'il a toûjours voulu que ces marques, fussent reglées par un esprit interieur de foy qui en fit tout le merite ? Le chef de la Synagogue s'adressa à luy pour le prier de ressusciter sa fille, mais S. Matthieu remarque *qu'il se prosterna pour l'adorer*. La Cananée lui demanda la guerison de sa fille, & elle fit la même chose. S. Pierre voyant le prodigieux nombre de poissons qu'il avoit pris se jetta à ses pieds, *procidit ad genua Jesu*, mais se contenta-il de cela, se satisfit-il de ces marques exterieures qu'on luy rendoit ; Rien moins, Messieurs, au contraire, il ne les regarda que comme des effets d'une vive foy qu'il loüoit, & qu'il admiroit même en leurs personnes, *confide filia fides tua salvam te fecit: ô mulier magna est fides tua*.

Ecce princeps unus accessit & adorabat eum. *Math.* 9.

Luc. 5.

C'est donc l'esprit qui doit animer ce culte exterieur qu'on rend à Dieu, c'est une innocence de cœur, une pureté d'ame & un assemblage de vertus Chretiennes, qui doit luy donner tout son merite & tout son éclat. La comparaison dont se sert saint Jean Chrysostome pour nous rendre cette verité plus sensible, est fort belle. Il regar-

Sicut enim in sponsâ licet thalami sint telis aureis coperti, licet mulierũ adsint pulcher-

de une ame chrêtienne qui adore Dieu, comme une épouse qui se presente devant son époux, si cette épouse est agreable, bien-faite, si elle le considere, & qu'elle l'aime, il reçoit toute la satisfaction qu'il peut souhaiter. Mais est-elle laide, malfaite, n'a-elle point d'attraits pour se faire aimer? quand elle seroit couverte d'or, & qu'elle brilleroit de pierreries : quand les appartemens où demeuroit son époux seroient tres magnifiques, quand il coucheroit dans un lit richement paré, quand ses domestiques & ses amis garderoient leur rang & le feliciteroient de son alliance : *Perit totum nuptiarum decus*, tout cet appareil & cet ornement exterieur ne lui plairoit pas : c'est la beauté & l'affection que son épouse lui porte, qui doit donner tout le prix & tout l'éclat à ce magnifique appareil.

Il en est de même de nôtre ame, dit ce Pere. Si avec les actions exterieures qu'elle fait avec les ceremonies & les pratiques de pieté, ausquelles elle s'attache, elle a lorsqu'elle l'adore, une beauté interieure, & comme l'appelle le Roy Prophete, *une gloire qui ui vient du dedans* par une grace sanctifiante, & la presence du saint Esprit : ah c'est pour lors que Dieu l'estime, que Dieu l'aime, que Dieu la regarde avec complaisance, & qu'il se tient satisfait de ses hommages. Mais si en donnant à Dieu des marques exterieures de son respect, si en se prosternant contre terre, en frappant sa poitrine, & en disant, sans reflexion, quelques prieres, elle en demeure là : si elle ne porte aux pieds des autels, qu'un esprit occupé des

rimarum chori; licet coronæ, licet sponsus, licet omnia decus & ordinē pulcherrimū serventur, tamē illa si deformis sit, & turpis perit totum nuptiarū decus non honoratur sponsus, non delectantur amici. Ita quidē & in animâ si illa sola decus & dignitatem suā non servet, si illa sola à rationis & pietatis regulâ.

folies du monde, & un cœur plein de pechés : en un mot dit saint Crysostome, si elle s'éloigne des regles de la vraie pieté qui demande l'homme tout entier, & qui veut que Dieu soit adoré en esprit: Dés lors son adoration est rejettée, délors elle deplaît à celui à qui elle affecte, ce semble, de plaire, & judaïsant encore dans une Religion toute spirituelle & toute sainte, elle attire sur elle le même réproche que Dieu faisoit autrefois aux Juifs : *Ce peuple m'honore de ses lévres, mais son cœur est fort éloigné de moy.*

Est-ce que Dieu ne regarde pas ces honneurs qu'on lui rend, ces genuflexions, ces signes de Croix, ces chapelets, ces ornemens de ses Autels, ces assemblées de pieté, ces prieres, & cette assiduité à son service ? Oüy, il les regarde, mais c'est comme cet époux qui verroit un cercle de Dames, & une foule de domestiques qui seroient à l'entour de son épouse, & qui souhaiteroit qu'elle donnât un nouvel agréement à cet appareil exterieur, par sa beauté, & par l'affection qu'elle est obligée de lui porter.

Vous voyés par là, Chrêtiens de quelle consequence il est, de ne pas faire de certaines pratiques exterieures de pieté, le capital & l'essence de vôtre Religion, ni de croire qu'à cause que vous y estes exacts, vous estes agreables à Dieu, & que vous l'adorés comme il veut qu'on l'adore. Ce n'est pas que je blâme ces saintes pratiques, & que j'aye dessein de vous en détourner ? à Dieu ne plaise, je vous exhorte de tout mon cœur de ne les point abandonner, je veux seulement vous avertir lorsque vous les faites

turpiter exorbitet, & si divitiæ affluāt honores abundēt, cæteraque omnia suppetāt quæ apud homines in pretio habentur, totum tamen homo Deo displicet, & coram angelis Dei despicitur. *Chrys. hom 4. ad pop. Antioch.*

Populus hic labiis me honorat; cor autem eorum longè est à me.

faites, d'élever vôtre esprit & vôtre cœur à Dieu, afin que vous lui rendiés par là tout l'hommage qu'il vous demande. Je veux seulement corriger une erreur populaire qui pourroit vous estre d'un grand prejudice, & par laquelle soûs apparence de pieté, vous étoufferiés l'esprit de la pieté méme. Vous croiés peut-être qu'à cause que vous estes d'une confrairie, que vons portés un scapulaire, ou un cordon de saint François, qu'à cause que vous dites regulierement vôtre Rosaire, que vous recités quelques prieres au soir & au matin. que vous venés à l'Eglise y rendre vos devoirs à Dieu; vous vous àquités de ce qu'il vous demande, quand il vous dit: *Dominum Deum tuum adorabis* Erreur, Chrétiens, erreur: quoique toutes ces actions soient bonnes d'elles mesmes, cependant si elles sont destituées de l'esprit qui doit les animer, si au lieu des vertus Chrétiennes qui en peuvent relever le merite, vous n'avez que des vices & des engagemens criminels dont vous croiés vous disculper par cette pieté trompeuse; bien loin que l'adoration que vous rendés à Dieu lui soit agréable, & que vous en recueilliés quelque avantage, il proteste dans ses saintes écritures qu'il l'a en aversion, & que par l'abus que vous en faites, elle ne servira qu'à vôtre perte.

Que faut-il donc que vous fassiés? Que vous ne negligiés aucune de ces choses, mais que vous vous attachiés davantage à la principale. Que vous édifiés vôtre prochain par une pieté exemplaire, mais que vous vous sanctifiés vous mêmes par une

Croix sur vôtre estomach pour être soulagées d'une colique qui vous tourmente;mais je serois encore plus consolé, si vos ames & vos corps étoient marquées au sceau de cette Croix, pour aneantir en vous cette vie sensuelle qui vous corrompt. Pour lors que je serois réjoüy ! Je vous dirois hardiment : vous êtes des vrais adorateurs de Dieu ; vous l'adorés en esprit, & comme il veut que vous l'adoriés. Hé bien, mes chers auditeurs, la chose est-elle impossible? Vous avés déja de bons commencemens, ne les étouffés pas ; nos ceremonies & nos pratiques de pieté vous plaisent;c'est déja beaucoup, il ne s'agit plus que de vous les rendre utiles, je vous en ai découvert les moyens ; demandés pour vous & pour moi les graces necessaires pour en profiter, afin que nous puissions un jour recevoir cette couronne de gloire qu'il a promise à ceux *qui l'adoreront en verité & en esprit.* Amen.



DISCOURS MORAUX EN FORME DE PRÔNES,

POUR LE MARDY de la premiere semaine de l'Avent.

SUR L'OBLIGATION, & la maniere de servir Dieu.

Et illi soli servies. Deuteron. 6.
Vous ne servirés que lui.

VOICY, Chrêtiens, la seconde circonstance de ce premier commandement, dont je ne vous expliquai hier qu'une partie, & il est aujourd'huy de mon devoir de vous entretenir de la seconde, afin de ne rien obmettre dans une matiere aussi essentielle au salut de vos ames. Je vous montray que pour adorer Dieu, il *falloit l'adorer en verité, & en esprit :* Eu verité, en n'a-

dorant que lui, & évitant generalement tout ce qui tend à la superstition, ou à l'idolatrie; en esprit, en lui rendant un culte saint, spirituel & élevé au dessus de certaines pratiques exterieures de pieté, qui considerées toutes seules ne formeroient qu'une adoration grossiere. Mais comme Dieu veut estre adoré, & servi tout ensemble : voici le second chef de ce premier precepte que je me suis engagé de vous expliquer, & par l'éclaircissement duquel je pourrai vous découvrir toute l'étenduë, & les principales conditions du premier.

On ne peut adorer Dieu, qu'on ne le serve, dit saint Augustin, & on ne peut le servir, qu'on ne l'adore. C'est là, selon ses
principes, ce qui fait la parfaite religion des 2. 2.
Chrestiens, je veux dire avec lui celle de *quæst.*
leur esprit, & de leur cœur : Religion par 81.
laquelle ils se voüent à Dieu, ajoûte saint Thomas, & lui payent par une servitude volontaire, le droit qu'il a déja sur eux, independamment d'eux : Religion qui fait entre lui & eux cette douce subordination de maître & de serviteurs, & qui les lui consacrant par d'indispensables vœux, forme cette heureuse dependance dans laquelle leur perfection consiste.

Je tâcherai aujourd'hui de vous en marquer les conditions, & afin de vous faire voir ce que c'est que *servir Dieu & ne servir que lui*, je reduirai tout ce commandement à deux choses : à quitter tout autre service dés qu'il est incompatible avec celui de Dieu ; c'est la premiere : à embrasser ce service de Dieu avec joye, & ardeur ; c'est

la seconde. Deux qualités de Dieu vous y obligent, dit Guillaume de Paris aprés saint Augustin, la jalousie de Dieu, la bonté & la magnificence de Dieu. Parce que Dieu est jaloux, il veut que vous le serviés preferablement à tout autre, & que vous le serviés

Iosué 24 de tout vôtre cœur; *Servite Domino perfecto corde* : parce que Dieu est bon & magnifique, il veut que vous le serviés avec empressement & avec joye. *Servite Domino in*

Psal. 99 *lætitiâ.* Je le repete encore en d'autres termes, afin que vous connoissiés mieux l'étenduë de ce devoir : Pour bien servir Dieu, il faut le servir avec une exacte fidelité en

Division toutes choses, comme étant le plus jaloux de tous les maîtres, ce sera mon premier point. Pour bien servir Dieu, il faut le servir avec ardeur, & avec joye, comme étant le meilleur & le plus genereux de tous les maîtres, ce sera mon second point, & tout le partage de ce discours.

I. Point. L'une des plus dangereuses, & cependant des plus ordinaires illusions du siecle, est celle de la pluspart des Chrêtiens qui conservant encore au dehors quelques sentimens de religion, croyent, pour ne point tomber dans un entier relâchement, pouvoir composer avec Dieu, & en lui donnant une simple preference de superiorité, & d'estime dans leur esprit au dessus du monde, servir en même temps ces deux maîtres.

Prevenus de cette fatale erreur, ils se font une morale au goût de leurs passions. Ils ne veulent pas quitter entierement le service de Dieu, mais ils ne veulent pas aussi aban-

donner tout à fait celui du monde. Ils viennent à l'Eglise, ils frequentent les sacremens, ils font des prieres & des aumônes; mais ils conservent toûjours un secret attachement aux creatures, & s'abandonnent sans scrupule à tous les objets vers lesquels leurs affections dereglées les portent. Resistent ils à une tentation ? ils succombent à une autre. Meprisent ils le monde par un certain endroit qui ne flatte pas leur cupidité ? ils croient, pour se dédommager de ce pretendu mépris, pouvoir l'aimer en d'autres choses : Penitens, mais sans se faire de violence, humbles, mais sans s'humilier, devots, mais sans blesser leur amour-propre : temperans par bienseance, honnêtes par devoir, pauvres par necessité, zelés par vanité, ardens quand il faut servir Dieu, plus ardens encore quand il faut servir le monde : tantôt Chrêtiens, tantôt idolâtres, par une alternative de vices & de vertus, par un flus & reflus perpetuel de bonnes actions, & de mauvaises.

Encore avec tout cela ils se flattent d'être de bons serviteurs, & comparant leur vie avec celle de tant d'autres qui sont moins attachez qu'eux au service de Dieu, ils croient s'aquitter, autant qu'il leur est possible, de leurs devoirs. S'il arrivoit, Chrêtiens, que vous fussiés dans cette erreur, desabusés-vous en aujourd'huy, l'unité, l'independance, la jalousie de Dieu, ne souffriront jamais qu'on partage avec lui son domaine. Liberal, & si j'oze parler ainsi, prodigue en tant d'autres rencontres, il est, ce semble, uniquement jaloux de sa gloire,

& du droit universel qu'il a de se faire obeir & servir : & par la même raison qu'il ne peut donner sa divinité à aucune de ses creatures, il ne peut aussi souffrir de rival qui partage avec lui cette souveraine autorité qu'il a sur elles: autorité qui, selon Tertulien est un bien,un droit,un domaine dont il ne peut souffrir la distraction. *Census divinitatis.*

Trois choses nous engagent à Dieu, le sceau auquel nous sommes marqués, le depôt qui nous est confié, les vœux que nous en avõs faits : & ces trois choses nous obligent de ne servir que lui, & de quitter tout autre service, quand il est incompatible avec le sien, dit le devot saint Bernard. Nous sommes marqués au sceau de Dieu, & comme les Grands mettent leurs armes sur ce qui est de leur domaine, afin que personne n'y touche, Dieu qui doit estre encore plus jaloux qu'eux de son autorité & de sa gloire, a mis son sceau sur nous pour nous avertir que nous lui appartenons en toutes choses, & qu'il ne nous est jamais permis de nous partager entre lui & les creatures.

D. Bernardus vel alius auctor. *Libro sentent.*

En effet, quels sont ces droits, & quelle est sa nature ? C'est d'estre un maître souverain & absolu qui domine sur tous ses ouvrages ; c'est d'estre un Roy qui ne doive sa couronne à personne, & à qui tous les Rois doivent celle qu'ils portent; c'est en un mot, d'avoir toutes les perfections qui lui conviennent la toute-puissance, l'immensité, l'éternité, la sagesse, l'unité, l'independance. Or la jalousie de Dieu qui prend les interêts de toutes ses perfections, dit Ter-

ien & qui veille à la conservation de son
sor, demande des creatures un service
tier, & une obeissance universelle. Car à
ıoi se reduiroit son immensité s'il ne se
isoit obeïr en tout lieu, son éternité si on
: le servoit en tout temps, sa sagesse si elle
e regloit tous les évenemens de la vie, sa
oute-puissance si elle ne luy soumettoit des
erviteurs humiliés en toute maniere, son
ndependance si elle ne faisoit dépendre de
ui tous les estres, son unité & son indivisi-
ıle simplicité, si elle ne le rendoit seul, le
naître de tous ses ouvrages?

Les creatures, dit Guillaume de Paris, sont imparfaites & defectueuses dans leur nature; elles sont subordonnées & dependantes les unes des autres dans leur état; elles sont multipliées & presque infinies dans leur nombre. Or s'il y a des imperfections & des deffauts dans les creatures, il faut necessairement conclure qu'il y a donc un être essentiellement parfait, sur les perfections duquel tous ces deffauts doivent être corrigés: or ils ne le peuvent être à moins qu'ils ne lui soient soumis en toutes choses, soit par necessité, comme les creatures dépourveuës de raison, soit par choix & par liberté, comme les creatures intelligentes, & raisonnables. S'il y a de sa subordination dans les creatures, & si elles servent les unes aux autres, il faut donc qu'il y ait une cause superieure qui marque leur rang, qui les applique dans leurs operations, qui agisse absolument sur elles, & qui les domine. Or comment cela se pourroit-il faire, si elles n'obéissoient toutes à un premier

Guillel. Pari. Tract. de univ. 2 parte.

principe de leur mouvement, & de leur repos; & quel ordre pourroient-elles observer si elles se detachoient de celui qui leur donne leur poids, leur rang, leur mésure? Enfin si ces creatures sont si differentes, il faut que comme dans les nombres on remonte à une premiere unité, on aille aussi de ces creatures jusqu'à la connoissance d'un seul Dieu. Or cette unité demande qu'on l'aime, qu'on l'honore, qu'on le serve: je n'en dis point assés, qu'on n'aime, qu'on n'honore, qu'on ne serve que lui.

C'est là cet honneur, & ce service qu'il nous a confié comme un precieux talent, & qu'il a mis chez nous comme en depost, afin que nous le lui rendissions tout entier. Oüy, mon Dieu, de quelque independance que nous nous flattions, nous sommes tout à vous. Nos biens, nos personnes, nôtre vie, nôtre corps, nôtre ame, tous nos mouvemens interieurs & exterieurs, tout cela est de vôtre droit, & de vôtre domaine. Si nous avons du bien, j'entends que vous nous dites: *L'or & l'argent que vous avez m'apartiennent, meum est aurum, meum est argentum.* Si nous sommes riches & puissants, *ces richesses, cette gloire, & cette dignieé dont vous nous avés revêtus, vous appartiennent,*

1 Paralip. c. 29 Tuæ divitiæ, & tua est gloria. *Tous les Royaumes du monde sont à vous, vous estes infiniment élevé au dessus de tous les Princes de la terre, & generalement tout ce qu'il y a dans le Ciel & sur la terre est de vôtre domaine. Tuum, Domine, regnum, & tu es super omnes Principes, cuncta quæ in cælo sunt, & in terra tua sunt.* Nous vous appartenons tous dés

premier moment de nôtre creation, & uand nous nous attachons à vôtre servi- e, c'est une dette que nous sommes obligés e vous rendre toute entiere. Chose si vraye ue nonobstant nos bonnes actions & nôtre erseverance dans la vertu, vous voulés que ous nous regardions toûjours comme *des serviteurs inutiles*, c'est à dire, comme des serviteurs qui n'augmentent en rien vos droits, parce qu'avec toute nôtre vigilance & nôtre fidelité, *nous ne faisons precisément que ce que nous sommes obligés de faire.*

Que seroit ce donc, si étant tout à vous, nous voulions partager ce domaine universel que vous avez sur nous? Si au lieu de rapporter à vôtre gloire, & à la sanctification de vôtre saint nom toutes nos pensées, toutes nos affections, tous nos desirs, nous les tournions vers les creatures. Si en vous donnant seulement une preference imaginaire, nous le servions avec vous, ou pour mieux dire contre vous? Si par un rafinement d'amour propre, nous vivions tantôt de vôtre esprit, tantôt de celuy du monde, tantôt selon la fausse sagesse du siecle, tantôt selon les saintes maximes de vôtre Evangile? Ce seroit donc en vain que vous nous auriez dit, que *nous ne pouvons servir deux maitres*, à cause qu'il faudroit de necessité que nous aimassions l'un, que nous méprisassions, & que nous haïssions l'autre? Ce seroit donc en vain que vous nous auriés averti, *que vous estes un Dieu jaloux*, un Dieu determiné à ne rien relâcher de vos droits, zelé à soûtenir les interêts de

vôtre majesté & de vôtre gloire ?

Mais ce qui vous oblige encore à servir Dieu en toutes choses, & comme je vous l'ai dit d'abord, avec un cœur parfait, *perfecto corde*, c'est que vous vous estes voüés & consacrés entierement à son service. Depuis cet heureux engagement que vous aves contracté au jour de vôtre baptême, *vous n'estes plus à vous* ; depuis ce jour de vos vœux que vous avés prononcés par une bouche étrangere, & que vous avés ratifiés dans la suite par vôtre consentement, il ne vous est plus permis de disposer de vous ? & ce qui ne seroit dans un païen qu'un simple peché, est à vôtre égard, dit Salvien, un parjure, une infidélité, une perfidie, une apostasie, un sacrilege. Depuis cét engagement vous ne portés point de qualité dont vous soyez plus obligés de soûtenir le poids, que celle *de serviteurs de Dieu* : Qualité glorieuse qui efface toutes les autres qui ne sont rien en comparaison d'elle. Estes-vous magistrats ? avez-vous de grands titres, que vos terres & vos emplois vous donnent ? estes-vous assis sur la seconde marche du trône ? estes-vous assis sur le trône mesme ? la premiere de vos qualités, c'est d'estre comme David *les serviteurs de Dieu* : Qualité dominante que vous devez vous representer à toute heure, & en tout lieu pour sçavoir si vous reponndés aux obligations dont elle vous charge : Qualité que vous devés prendre seule comme Jonas, pour la marque de vôtre engagement, pour l'ame de vos actions, pour la regle de vos occupations, & de vôtre conduite.

Salvianus lib. 2. de gubernatione Dei.

Egregius plané titulus dignitatis, & commendatio honoris immensi, nempe cui servi-

Ce Prophete atant trouvé un vaisseau qui soit voile à Tharse, & y étant entré avec ısieurs autres, le pilote qui ne le connoist point, lui demanda; *Que faites-vous, de el païs estes-vous, où allés-vous? quod est us tuum, quæ terra tua, quò vadis*, Qui is-je, & qu'elle est ma profession, répont Jonas, *je suis le serviteur de Dieu*, mon nploy est de le reverer & de le servir: *Servs Dei ego sum, & Deum cæli ego colo*: ad irable réponse & digne d'un grand Prophete, s'écrie là dessus Theophilacte. Car :st comme s'il eût dit: toute ma profession, ut mon exercice, toutes mes qualités ne nsistent qu'en ce point: dans quelque ïs que je sois j'y trouve Dieu, & je le rs, dans quelque contrée du monde que aille, mon Dieu y est, & je m'applique à y rendre mes hommages, quelque ouvra: & quelque trafic que je fasse, je le is pour Dieu, & dans la veuë de lui plai. *Quod est opus tuum, quæ terra tua, quò adis: servus Dei ego sum & Deum cæli ego lo*. Soit que je dorme, soit que je veil, soit que je boive, soit que je mange, it que je demeure dans ma patrie, soit je j'aille dans des païs étrangers, je ne applique qu'à servir Dieu, c'est là mon u.le, mon trafic, ma profession, mon nploi.

re regnare est. *Bern. serm. 7. in Psal. qui habitat.* Ita legit Theophilactus in *cap 1. Ion.*

Ac si diceret: hoc studium hæc mea negotiatio est, servire Deo vero per opera & actiones. *Theophil. Ibidem.*

Vous le dites peut-estre aussi bien que lui, es chers freres: mais le dites-vous dans mesme esprit, & avec autant de verité ue lui? Rien de plus aisé, ni dont on se ate dans l'occasion, avec plus de plaisir; ais rien de plus difficile & de plus rare en

effet : rien où les actions repondent moins aux sentimens & aux paroles. On dit assés aux hommes qu'on est leur serviteur, & quelquefois on ne le leur témoigne que trop ; on leur donne son tems, ses complaisances, son repos, ses soins, son assiduité, ses respects : & pour l'établissement d'une fortune perissable & d'un leger interêt, il n'y a rien qu'on ne fasse, qu'on ne souffre, qu'on ne quitte, qu'on n'aime ou qu'on ne haïsse suivant leurs differentes passions, afin de leur faire paroître qu'on est entierement attaché à leur service. Mais quand il s'agit de vos interêts ! ô mon Dieu, si tous les Chrêtiens se disent vos serviteurs, *servus Dei ego sum*, il n'y en a presque aucun qui le soit en effet. Ils se font tous de belles, & de magnifiques idées de cette qualité, parce qu'il ne leur coûte rien de la prendre ; mais lorsqu'il s'agit d'en faire paroître les effets, ils n'ont pas tous la même fidelité, parce que les creatures & leurs passions s'y opposent. A la verité le siecle n'est pas encore si corrompu, qu'on n'y trouve quelques ames fidelles qui se font honneur, & qui remplissent en même tems les devoirs d'un si beau nom ; mais le nombre en est fort petit, tout le reste ne vous fait qu'une fausse protestation de service ; & quoique leur conscience leur represente à tous la nécessité de ce devoir, ils ne font cependant rien moins que ce qu'ils disent, & que ce qu'ils croient être obligés de faire, *Professio caeterorum fallax est, quia cum ha-*

eat conscientiæ necessitatem, non habet tamen confessionis veritatem. *Hilarius in Psal. 118.*

Car qu'est-ce à vôtre avis être serviteur de Dieu, & le servir comme il veut qu'il le serve ? (Appliqués-vous à cecy, puisque voicy un abregé de toute la doctrine des Peres, (Servir Dieu comme il veut qu'on le serve, c'est preferer son service à tout autre service, ne servir aucun maître, ne s'attacher à aucun objet, que par rapport à luy, qu'au dessous de luy, que dependemment de luy, & par ses ordres. Voilà premierement sur quoy la jalousie de Dieu s'étend. Il ne nous défend pas de servir les creatures, de nous acquiter de nos fonctions & de nos emplois, au contraire, il nous commande d'y être fidéles ; mais il veut, dit Saint Augustin que nous leur rendions un service inferieur au sien, sans le faire entrer en comparaison avec cette entiere servitude que nous luy devons. *Servitute redit in Deū, quâ se illi non componere, sed supponere affectat quod quantò fecerit instātius ac studiosiùs, tātò erit beatior atque sublimior. De moribus Eccl. l. 1. c. 12.*

Servir Dieu, c'est renoncer entierement & absolument à tout autre service, quand il est incompatible avec le sien, c'est s'exposer à souffrir les dernieres persecutions des hommes plûtôt que de condescendre à leurs mauvaises volontés : c'est distinguer dans les commandemens qu'ils nous font, & dans ceux que Dieu nous fait, le different pouvoir de ces differens maîtres, afin d'apprehender, dit saint Bernard, d'offenser celuy qui est le plus grand & qui a plus de droit sur nous. *Cujus reverentior nobis incumbit authoritas ; ejus gravior formidetur offensio.* Si je ne

fais ce que cet homme puissant me commande, je perdray ses bonnes graces; mais si je le fais, je perdray celles de Dieu. Si je ne me rends l'esclave des interêts, des plaisirs ou des vengeances de cet autre, je l'auray pour ennemi; mais si par ma lâcheté ou ma cupidité je flatte ses passions, je seray l'objet & la victime de l'inimitié de Dieu même. Si je n'épouse les interêts de ce parent contre ma conscience, je m'attireray le mépris & la haine de toute ma famille; mais si j'entre en ses interêts que je connois d'ailleurs injustes, je m'attireray l'indignation de Dieu. Si je ne dissimule ce que je sçay & ce que je vois, je perdray ma fortune; mais si je ne découvre ces contracts usuraires, & ces billets frauduleux dont on a voulu que je fusse l'instrument, je perdray le Ciel. Hà! il ne faut pas que je balance davantage, si je suis un vray serviteur de Dieu, je soûtiendray ses interêts par tout aux dépens de mes plaisirs, de mon repos, de ma reputation, de mes biens, de ma vie même.

Non potest regni ad memoriam reducitur, nonsubjectorū oculis.

Servir Dieu, c'est se separer generalement de toute sorte d'engagements criminels, de quelque nature qu'ils soient; *c'est couper ses mains & ses pieds s'ils sont des sujets de scandale*, je veux dire, sacrifier famille, amis, enfans, interêts quand on ne peut les conserver sans offenser Dieu; C'est se mocquer de ce que diront, & de ce que penseront les hommes, quand il sera question de donner des marques de sa religion & de son culte,

ſaint Gregoire: à l'exemple de David qui ſe ſouvenant preſque plus qu'il étoit Roy qu'il ſe rendroit mépriſable à Michol, & ..s ſujets, danſa devant l'Arche, & fit des ..ſes que l'orgueil & la politique humai-n'approuveroient jamais.

Servir Dieu, c'eſt ſe renoncer ſoy-mê-, mais generalement en toutes choſes, un ſaint Pape: C'eſt reſiſter à toutes les ..tations du Demon, des hommes, des ..iſirs: C'eſt répondre au monde dans ces ..eufes rencontres où l'on eſt ſollicité ..ffenſer Dieu: Je ne vous connois plus, Creatures, lorſque j'ay abuſé du droit .. j'avois de diſpoſer de moy, j'eſtois .. à vous: mais à preſent que je me ſuis ..mé à Dieu, à preſent que j'ay pris la qua- de ſon ſerviteur, & que je veux en rem- les devoirs, je ſuis tout à luy.

ſaltando vileſcer, metuit non de honore prælatum cæteris ante ejus Arcam qui honorē dederat; recognoſcit eoram Deo egit vilia vel extrema. &c. *lib.* 27.

..c.16. Abnegare ſe ſibi, nullius jam humanæ vo-tatis cupiditatibus ſubjacere, ita ut ſi quâ ei ex parte erioris hominis cogitatio venerit, reſpondeat & di-neſcio te, ô homo, quamdiu meus fui ſuggeſtioni-tuis libens acquievi, nunc me Chriſtus ſanguinis pretio comparavit meus non ſum, nec meam jam ſum facere, ſed ejus ad quem pertineo voluntatem.

Telles ſont les impreſſions de depen-ce, de fidelité, d'obeïſſance, de ſé-ation, que cette ſainte ſervitude doit .. ſur nos eſprits & ſur nos cœurs, s qu'il y en a peu qui les ſentent? ..il y en a peu qui ſe diſent: Si je n'a-; fait une ferme reſolution de ſervir ..u, je vivrois dans le libertinage com-les autres, je m'éleverois, & je m'en-

Xiſtus pontifex & Matt. lib. de caſtitate. *B blioteс. veterum Patrum. tomo* 5.

richerois comme eux aux depés de mon prochain, j'éloignerois de moy comme eux, tout ce qui pourroit m'attirer de la confusion, ou me faire de la peine:mais cette qualité que je porte de serviteur de Dieu me fait prendre des sentimens tous contraires ; c'est elle qui m'assujetit à luy, c'est elle qui me charge de tous les devoirs penibles & humilians de mon état, car sans elle je ne ferois rien de tout cela.

Benis soyés vous, Chrêtiens, qui concevés de si justes sentimens. Si vous étes veritablement dans cette resolution, non seulement vous servirez Dieu avec une inviolable fidélité en toutes choses, comme étant le plus jaloux de tous les maîtres ; vous le servirés encore avec empressement & avec joye, comme étant le meilleur, le plus reconnoissant, & le plus genereux de tous les maîtres. C'est à quoy je vais vous exhorter dans la seconde partie de ce discours.

II.Point C'est un grand avantage à un homme de pouvoir trouver, dans l'état même de sa dependance, un fond de bonheur ou de repos : & la chose qui est capable de le consoler dans sa servitude, est lorsqu'il se voit attaché par sa profession au service d'un bon & genereux maître.

Cherchés tant qu'il vous plaira des maîtres de cette nature, vous n'en trouverés jamais qui approchent de la bonté, & de la magnificence de Dieu, dit le saint Esprit dans le livre de l'Ecclesiastique. Le service que vous luy rendés est de tous les services le seul qui soit en

ıême tems vôtre sujection, & vôtre bonᴇur. Les mêmes chaînes qui vous atıchent à luy, vous parent, les mêmes ngagemens, qui sont les marques de vôꞇe servitude, sont celles de vôtre gloire: : par consequent autant qu'il est jaloux e vos hommages, à cause de sa souveraine ıdependance, autant devés-vous l'être e les luy rendre avec ardeur & avec joye, ar rapport à vos avantages, & à vos inteȇts personnels.

C'est la consequence que l'autheur de et admirable livre tire de ce beau prinipe: *Audi fili, & ne abjicias consilium ıeum, mon fils, écoutés-moy & ne méprisés as le conseil que je vous donne. Injice peem tuum in compedes illius, subjice humeum, & non acedieris vinculis ejus.* Puisjue vôtre qualité de serviteurs de Dieu ous est si honorable, & si avantaseuse, *tendés vos pieds pour être arrêtés par e si precieuses chaînes, courbés vos épaules our être chargés d'un si doux fardeau, & sur tout ne soyés point paresseux, & ne ougissés jamais de porter de si beaux liens.* Rien de plus juste que cet avis, ni de lus naturel que cette consequence: & i vous voulez que je vous en donne juelques raisons, voicy celles que j'ay rouvées dans l'Ecriture, & chés les Peres.

Ecclesiastici c. 6.

La premiere raison qui nous engage ı servir Dieu avec ardeur & avec joye, 'est qu'à la difference de tous les autres maîtres de la terre, il a infiniment lus de qualités qu'il ne luy en faut, non

ſeulement pour être fidelement ſervi ; mais encore pour obliger tous les hommes à ſe faire un plaiſir, & un honneur de le ſervir. On ſert les maîtres par interêt, les amis par inclination, les bienfacteurs par reconnoiſſance, les parens par devoir, les Rois par un eſprit de crainte, & comme ajoûte ſaint Paul, *par un principe de conſcience & de Iuſtice.* Or Dieu eſt le plus genereux de tous les maîtres, le plus fidéle de tous les amis, le plus liberal de tous les bienfacteurs, le plus grand de tous les Rois. Par conſequent ſi nous ſervons avec tant d'empreſſement & de zele, des creatures qui n'ont que quelques bonnes qualités qui nous attachent à elles : Quel plaiſir ne devons-nous pas nous faire de ſervir le Createur qui les renferme toutes?

Je le repete, tel maître que ce ſoit, ne ſera jamais auſſi bon que Dieu, & il y aura toûjours une difference infinie à faire entre l'un & l'autre. Un maître vous pardonne-t-il vos premieres fautes ? il n'excuſera gueres les ſecondes, où s'il les excuſe, il ſe laſſera de ſe voir tous les jours mépriſé, & mal ſervi ; Mais pour vous, ô mon Dieu, vous êtes patient juſqu'à l'excés, vous tolerés, vous excuſés, vous pardonnés nos infidélités ; & pourvû que nous retournions à vous de bon cœur, vous êtes toûjours prêt de nous recevoir à vôtre ſervice. Un autre maître excuſe-t-il vos fautes ? C'eſt qu'il reconnoit qu'il ne peut ſe paſſer de vous en d'autres choſes, & ſouvent dés

n'a plus besoin de vos services, il
chasse de sa maison : mais pour vous,
›n Dieu, quoique vous n'aiez nul besoin
ıous ; vous nous souffrez cependant
ue nous vous sommes inutiles, je
mal, lors même que nous vous
ıes à charge : & si vous nous deman-
|uelque chose, c'est afin d'avoir sujet
ɔus faire plus de bien, jusqu'à nous
compte des graces que vous nous avés
ées, jusqu'à vous croire comme obli-
: nous recompenser de vos propres

ı autre maître vous considere-t-il à
ur de vôtre âge, & lorsque vous
és d'une parfaite santé ? il se las-
ɔien-tôt de vous voir malade, &
abandonnera dans vôtre vieillesse ;
ible à vos chagrins & à vos maux,
tre pauvreté & à vos disgraces.
pour vous, ô mon Dieu, vous ne
abandonnés jamais, à moins que
ne vous abandonnions les premiers.
vous sommes aussi chers dans l'ad-
, comme dans la prosperité, sur
lin, comme à la premiere pointe
ıs jours. C'est vous qui essuyés
armes quand nous pleurons, qui
ssez nos peines quand nous souf-
, qui nous nourrissés quand nous
:aim, qui nous donnés à boire quand
ʋons soif, qui nous portés dans vôtre
quand nous sommes languissans &

: vous qui nous visités dans nos
, qui nous encouragés dans nos

maladies, qui nous protegés dans nos persecutions, qui nous conseillés dans nos doutes, qui nous rassurés dans nos craintes, qui nous dites en nous voyant courbés sous d'insupportables fardeaux : *Venez à moy, vous qui travaillés & qui êtes chargés, & je vous soulagerai.* Cela étant quelle obligation n'avons-nous pas de nous attacher au service d'un si bon, d'un si doux, d'un si charitable maître ; quelle obligation n'avons-nous pas même de le remercier, de ce qu'il veut bien se servir de nous ? Car puisque nous sommes si empressés, & si ardens à nous sacrifier pour tant de foibles creatures, qui ont mille défauts que Dieu ne peut avoir, & qui n'auront jamais la bonté ni la generosité qu'il a, pourquoi le servirions-nous avec nonchalance, avec tiedeur, avec chagrin, comme s'il avoit moins de merite qu'elles?

D'ailleurs (& c'est une seconde raison que je tire de saint Thomas) c'est que le service que Dieu exige d'un Chrétien est un service dont la charité, & la devotion font le merite. Or tout ce qui vient d'un principe de devotion & de charité, se fait avec beaucoup d'ardeur & de joye Dieu regarde toûjours la volonté de sa creature, & si peu qu'elle fasse pour luy, il luy en tient compte, quand elle le fait de bon cœur.

Mais ne le sert-on qu'avec froideur, & avec dégout : quelques grandes actions que l'on fasse on n'a pas sujet d'en attendre de recompense, temoins les Vier-

folles qui pour n'avoir pas eu soin
aire provision d'huile sont mécon-
& réprouvées de l'époux. On ne
accuse, ni d'infidelité, ni d'adultere :
emarque seulement qu'elles n'avoient
l'huile dans leurs lampes, c'est à dire,
me l'expliquent les Peres, qu'elles
oient pas dans le cœur cette devo-
ni cette charité qui entretient ce
sacré qui doit toûjours brûler sur
el du Dieu vivant ; & ce n'en est
ue trop pour luy déplaire. On ne
reproche pas d'avoir été médisantes,
uses, emportées, superbes : on re-
que seulement qu'elles étoient endor-
, c'est à dire, tiedes & languissantes
le service de Dieu ; & il n'en faut pas
ntage pour attirer ses maledictions ou
mépris, *maledictus qui facit opus Dei
enter.*
el est le caractere & l'état d'un mau-
serviteur, il ne marche qu'avec crain-
ans la voye des Commandemens de
, & il apprehende de s'y engager trop
t, *meticulosé incedit, ut institutionis
i subeat elementa.* Tantôt il avance,
t il recule ; tantôt son propre inte-
e pousse, tantôt sa lâcheté naturel-
arrête, *morante & nutante proposito
lina rudimentis patitur se insigniri.* Il
ere, il chancelle, & suivant Dieu dans
sprit, il ne merite jamais d'en être re-
ensé...
uand je parle de la sorte, ne vous
inés pas, Chrêtiens, que je rejette du
e de Dieu toute sorte d'interêt, & de

crainte, non sans doute; mais je dis que pour luy rendre un service agreable, il faut que la charité vienne au secours de l'imperfection, ou de l'inutilité de ces deux passions. Il faut, dit saint Bernard qu'elle modere l'une, qu'elle regle l'autre, qu'elle les soulage & les adoucisse toutes deux, afin qu'au lieu qu'on ne le servoit auparavant que par crainte & par interêt, on commence à le servir avec ardeur, avec empressement, avec joye. *illam temperat, ipsam ordinat, utramque lenit.* La charité avec laquelle on s'attache au service de Dieu n'est jamais sans crainte; mais c'est une crainte chaste; elle n'est jamais sans cupidité, mais c'est une cupidité reglée, ainsi que fait elle? *implet legem servi cum infundit devotionem; implet & mercenarii cum ordinat cupiditatem.* Cette charité fait, que quoy que l'esclave apprehende, il s'acquitte avec plaisir de son devoir, parce qu'elle répand une devotion interieure, & une onction spirituelle dans son âme: & elle fait que le mercenaire songeant à sa recompense, le sert de bon cœur dans la veüe de son propre interêt, parce qu'elle regle son desir, qu'elle le purifie, & qu'elle l'éleve.

Servorũ & mercenariorum leges portabiles & leves charitas reddit quas utique non destruit. sed facit ut impleantur; dicente domino non veni legem solvere sed adimplere. Illã téperat, istã ordinat, utrãque lenit Numquàm erit charitas sine timore, sed casto nunquam sine cupidita-

Aussi remarqués, je vous prie, que la même Ecriture qui vous oblige de servir Dieu avec joye, *servite Domino in lætitiâ*; vous oblige de le servir avec crainte. *servitute Domino in timore:* & que pour vous exhorter plus fortement à luy rendre de bon cœur les hommages qu'il merite,

te, elle vous invite à considerer les B rn
mpenses qu'il vous promet : *Bono ani-* tract. de
loriam redde Deo, & in omni dato hila- dilig.
fac vultum tuum, quoniam Dominus D o.
ibuens est; vous representant en même Psal. 99.
s, un Dieu jaloux que vous devés ap- 9 & 120.
iender de mal servir, un Dieu liberal Ecclesi
magnifique que vous devés servir avec astic 35.
ıtant plus de joye, qu'il vous ren-
au centuple le peu que vous ferés pour

Cela étant, Chrétiens, interrogés vous
tous ces chefs, & répondés moy de
ne foy : voulés-vous servir Dieu ? Ne le
ılés-vous pas ? Voyés ce que vous avez
ıire, si vous ne le voulés pas, je n'ay rien
ous dire davantage; *Méchant serviteur*, De ore
vous condamne par vôtre propre bouche; tuo te
is si vous voulés le servir, j'ay à vous iudico
rtir, qu'il n'y a point d'autre parti à pren- serve
que celuy de le servir en toutes choses, neq an
de bon cœur. Luca. 19.

Ce fut la même proposition que fit au-
fois Josüé, au peuple de Dieu, &
spere que ce petit trait d'histoire pro-
ira dans vos cœurs, avec la grace du
gneur, tout l'effet que je souhaitte.
assembla, dit l'Ecriture, toutes les "
bus d'Israël dans Sichem, il fit "
nir autour de luy les vieillards, les "
ges & les chefs du peuple, ausquels "
dit : Vous n'ignorés pas, combien "
faveurs vos peres & vous, avés "
ceuës de Dieu. Vous vous souvenés "
s grandes recompenses qu'il a ac- "
rdées à Abraham, à Jacob, à Isaac "

„ & generalement à tous ses vrays serviteurs. Il s'agit à present de sçavoir „ si vous êtes resolus de le servir comme eux, ou si vous aimés mieux „ servir les Dieux des Amorrhéens dans „ les terres desquels vous demeurés. *Eligite* „ *hodie quod placet cui potissimum servire debeatis.* Servir des Dieux étrangers c'est ce „ que nous ne ferons pas, répondit le peuple, „ & à Dieu ne plaise que nous abandonnions „ le Seigneur, *absit à nobis ut relinquamus* „ *Dominum & serviamus Diis alienis.* C'est „ luy qui nous a tiré de la servitude „ de l'Egypte, c'est luy qui a fait à nos „ yeux de grands prodiges, qui nous a „ comblé de ses bienfaits, qui nous a „ defendu contre les persecutions de „ tous les peuples chés qui nous avons „ passé, qui nous a rendu maîtres de „ plusieurs nations, & qui a chassé les Amorrhéens du païs où nous „ sommes. C'est pourquoy nous servirons le Seigneur, parce que c'est „ luy qui est nôtre Dieu. *Serviemus* „ *igitur Domino, quia ipse est Deus noster.*

Une réponse pleine d'un si grand zele, & fondée sur de si belles raisons auroit satisfait un homme moins éclairé que Josué : mais comme il connoissoit la duplicité, & l'inconstance des Juifs, il leur „ dit ; *Prenés garde à ce que vous allés* „ *faire ; car le Dieu au service duquel* „ *vous vous engagés, est un Dieu saint* „ *& jaloux qui ne vous pardonnera rien.* „ *Deus enim sanctus & fortis æmulator est,*

Dominus Deus noster ipse eduxit nos, & patres nostros de terra Ægypti, de domo servitutis, fecitque videntibus nobis signa ingentia & custodivit nos in omni viâ per quam ambulavimus, & in cunctis populis per quos transivimus & ejecit, &c. *Josué* 24.

ignoscet sceleribus vestris. Si vous „ si dimi-
ndonnés & si vous servés des „ seritis
x etrangers , il tournera toute „ Domi-
indignation contre vous , il se „ num &
;era de vos infidelités , & aprés „ servie-
. avoir fait beaucoup de biens , „ ritis
vous perdra sans ressource. *Nous* „ Dis
uy donnerons point sujet de le faire , „ alienis
répondit le peuple ; *mais nous le* „ conver-
irons, comme nous vous l'avons promis. „ tet se &
cela est, dit Josué , *ôtés dés ce mo-* „ affliget
t du milieu de vous , les Dieux étran- „ vos, at-
qui y sont , & tournés vos cœurs „ que
s celuy d'Israël. Et afin que cette „ subver-
.on inconstance n'eût pas lieu de se „ tet,
acter , il écrivit dans le livre de la „ postquã
ce qu'il avoit dit au peuple , & „ præsti-
que le peuple luy avoit répondu. „ terit
fit même davantage , il prit une „ bona ,
nde pierre qu'il mit dans le Sanc- „ dixit-
ire & leur dit à tous : *Voyés-vous* „ que po-
n cette pierre ? Elle rendra témoignage „ pulus
'elle aura entendu tout ce que le Sei- „ ad Io-
eur vous a dit par ma bouche , afin „ suë: ne
e dans la suite vous n'ayés plus de pre- „ quaquã
xte de vous retracter & de luy mentir. „ ita, ut
a lapis ipse erit vobis in testimonium , „ loque-
od audierit omnia verba Domini quæ „ ris erit,
cutus est vobis : ne forte postea negare „ sed Do-
elitis , & mentiri Domino Deo vestro. Aprés „ mino
moy l'Ecriture remarque qu'il renvoya le „ servie-
euple , & qu'ils s'en retournerent chacun „ mus.
hés eux , *dimisitque populum , singulos in* *Ibidem.*
possessionem suam.

En Voilà aussi assés mes chers freres,

Aprés vous avoir fait les mêmes propositions que fit autrefois Josué aux enfans d'Israël : aprés que vous m'avez répondu (à ce que je crois) les mêmes choses qu'ils luy répondirent : Je vous laisse entre les mains le livre de la Loy, & cette misterieuse pierre, où vos engagemens & les miens sont écrits : Heureux si elle nous rend aux uns & aux autres un favorable témoignage auprés de Dieu, qui pour lors nous dira : *Courage bons & fidéles serviteurs, parce que vous m'avés été fidéles, entrés dans la joye de vôtre Dieu.*

Euge serve bone, & fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam; intra in gaudiū Domini tui. *Math.* 25.

Amen.



)ISCOURS
MORAUX
EN FORME
)E PRÔNES,
)UR LE MECREDI
DE LA I. SEMAINE
de l'Avent.
DU JUREMENT.

assumes nomen Domini Dei tui in vanũ: : enim habebit insontem Dominus eum,qui umpserit nomen Domini Dei sui frustra. :odi.20

s ne prendrés point en vain le nom du gneur vôtre Dieu:car celuy qui l'aura s en vain,ne passera pas pour innocent.

I dans la pensée de Tertulien, l'aveugle ambition des idolâtres leur a fait autrefois chercher de grands noms, afin que sous ce beau tôme ils s'attirassent des honneurs ordinaires & divins, *nominis phana affectarunt* : l'Ecriture m'apprend Dieu a de tout temps pris plaisir de

confondre. & d'aneantir ces foibles & ridicules ouvrages de leur orgueil, pour ne faire honorer que le sien.

C'est pourquoy, il nous avertit tantôt qu'il détruira les noms de Babylone, qu'il effacera de dessus l'airain & le marbre ces vains restes de l'orgüeil humain; *Isaia.14.* *Perdam Babylonis nomina, & reliquias, & germen*; tantôt qu'il biffera & qu'il rayera si avant les noms de ces faux Dieux de la terre, qu'on ne se souviendra plus même s'il y en a jamais eu. *Zacharia.13.* *Disperdam nomina idolorum de terra & non memorabuntur ultrà.* Et tantôt enfin, que son nom demeurera seul immortel; nom auguste, auquel on rendra en tout lieu de profondes adorations, nom saint & terrible, dont il ne souffrira jamais la profanation; nom pour la gloire duquel il s'interesse si fort, qu'il ne veut pas qu'on le prenne en vain. *Non assumes nomen, &c.*

Quoique ce commandement, qui est celuy que je dois vous expliquer, soit tres intelligible dans ses termes, il renferme cependant certaines circonstances particulieres que nous n'eussions jamais bien penetrées, si le saint Esprit ne nous les avoit fait connoître, en parlant de trois sortes de juremens qui nous sont défendus.

Le premier, est lorsqu'un homme jure sans y être obligé, & que pour confirmer la verité de ce qu'il avance, il prend le nom de Dieu, sans qu'il y ait aucune necessité de le faire. Le second, c'est lorsqu'il déguise cette verité, & qu'il prend

ce saint nom pour appuyer ses fourberies, & ses mensonges. Et le troisiéme, lorsqu'il se soucie peu d'accomplir ce qu'il a promis, & ce à quoy il s'est engagé par son jurement : appliqués-vous, je vous prie à cecy.

Si un homme jure en vain, il ne sera pas justifié, ny reconnu innocent aux yeux de Dieu, dit le saint Esprit, *Si in vacuum juraverit, non justificabitur.* Si cet homme jure pour cacher plus adroitement ses faussetés, *il peche doublement, si dissimulaverit, delinquit dupliciter* : Et enfin si cet homme ne fait pas ce qu'il s'est engagé de faire par ses juremens, *son peché retombera sur luy, si frustraverit, delictum illius super ipsum erit.* Ecclesiastici c. 23.

Par-là le saint Esprit condamne trois sortes de juremens : ceux qui se font sans necessité, ceux qui se font contre la verité, & ceux où l'on manque de fidelité. Je ne vous parleray pas aujourd'huy des seconds, parce qu'ils se rapportent au faux témoignages, & au mensonge, dont je vous entretiendray dans la suite : mais je ne laisse pas de vous les proposer tous trois, pour vous faire connoître plus évidemment ces differentes espéces de peché.

On jure souvent, & l'on se sert du nom de Dieu, pour persuader des choses qui pourroient être cruës, sans que ce saint nom y fût employé, & c'est ce que j'appelle des juremens inutiles, & qui se font sans nécessité. *Si in vacuum juraverit, non justificabitur.* On jure souvent, & l'on se sert de ce saint nom, pour confirmer

confondre. & d'aneantir ces foibles & ridicules ouvrages de leur orgueil, pour ne faire honorer que le sien.

C'est pourquoy, il nous avertit tantôt qu'il détruira les noms de Babylone, qu'il effacera de dessus l'airain & le marbre ces vains restes de l'orgüeil humain; *Isaia. 14.* *Perdam Babylonis nomina, & reliquias, & germen*; tantôt qu'il biffera & qu'il rayera si avant les noms de ces faux Dieux de la terre, qu'on ne se souviendra plus même s'il y en a jamais eu. *Zachar. 13.* *Disperdam nomina idolorum de terra & non memorabuntur ultrà.* Et tantôt enfin, que son nom demeurera seul immortel; nom auguste, auquel on rendra en tout lieu de profondes adorations, nom saint & terrible, dont il ne souffrira jamais la profanation; nom pour la gloire duquel il s'interesse si fort, qu'il ne veut pas qu'on le prenne en vain. *Non assumes nomen, &c.*

Quoique ce commandement, qui est celuy que je dois vous expliquer, soit tres intelligible dans ses termes; il renferme cependant certaines circonstances particulieres que nous n'eussions jamais bien penetrées, si le saint Esprit ne nous les avoit fait connoître, en parlant de trois sortes de juremens qui nous sont défendus.

Le premier, est lorsqu'un homme jure sans y être obligé, & que pour confirmer la verité de ce qu'il avance, il prend le nom de Dieu, sans qu'il y ait aucune necessité de le faire. Le second, c'est lorsqu'il déguise cette verité, & qu'il prend

ce saint nom pour appuyer ses fourberies, & ses mensonges. Et le troisiéme, lorsqu'il se soucie peu d'accomplir ce qu'il a promis, & ce à quoy il s'est engagé par son jurement : appliqués-vous, je vous prie à cecy.

Si un homme jure en vain, il ne sera pas justifié, ny reconnu innocent aux yeux de Dieu, dit le saint Esprit, *Si in vacuum juraverit, non justificabitur.* Si cet homme jure pour cacher plus adroitement ses faussetés, *il peche doublement, si dissimulalaverit, delinquit dupliciter* : Et enfin si cet homme ne fait pas ce qu'il s'est engagé de faire par ses juremens, *son peché retombera sur luy, si frustraverit, delictum illius super ipsum erit.* Ecclesiastici c. 23.

Par-là le saint Esprit condamne trois sortes de juremens : ceux qui se font sans necessité, ceux qui se font contre la verité, & ceux où l'on manque de fidelité. Je ne vous parleray pas aujourd'huy des seconds, parce qu'ils se rapportent au faux témoignages, & au mensonge, dont je vous entretiendray dans la suite : mais je ne laisse pas de vous les proposer tous trois, pour vous faire connoître plus évidemment ces differentes espéces de peché.

On jure souvent, & l'on se sert du nom de Dieu, pour persuader des choses qui pourroient être cruës, sans que ce saint nom y fût employé, & c'est ce que j'appelle des juremens inutiles, & qui se font sans nécessité. *Si in vacuum juraverit, non justificabitur.* On jure souvent, & l'on se sert de ce saint nom, pour confirmer

ses mensonges, & ses fourberies, & c'est ce que j'appelle des juremens faux, & qui sont contre la verité : *Si dissimulaverit delinquit dupliciter.* On jure souvent, & l'on se sert de ce saint Nom, pour s'engager davantage à faire ce que l'on se soucie peu d'accomplir ; & c'est ce que j'appelle des juremens trompeurs, & où l'on manque de fidélité.

Divi-sion. *Et si frustraverit, delictum illius super ipsum erit.*

Ces premiers juremens sont condamnés de Dieu, pourquoy ? parce que son nom est la grandeur même, & qu'il ne doit être employé que pour appuyer des choses grandes, & nécessaires. Les seconds le sont encore davantage, pourquoy ? parce que le nom de Dieu est la verité même, & que l'on s'en sert pour autoriser, & faire croire des mensonges. Enfin les troisiémes sont criminels, pourquoy ? parce que le nom de Dieu est la fidélité même, & qu'on le rend faussement garand, & caution de ses promesses.

1. Point

Magnũ est nomen meum. Mala. 1. Gloriã meam alteri non dabo. Isaye 42.

Le nom de Dieu *est un grand nom*, comme il le dit luy-même : & si l'on veut considerer de prés les precautions qu'il a prises pour empêcher qu'on ne le profanât ; on remarquera qu'il en a été de tout tems aussi jaloux que de sa gloire ; ou plûtôt, qu'il a renfermé toute sa gloire & toutes ses adorables perfections dans son nom. En effet s'il proteste *qu'il ne fera part à qui que ce soit de la gloire qu'il possede* ; il dit aussi *qu'il ne donnera son nom à personne* : & afin même qu'on n'ait pas la témerité d'en abuser, il le

cache avec tant de soin, qu'il ne veut presque pas le découvrir.

Dieu se cache, & se precautionne, ce semble, contre la temerité des hommes, dans les trois choses qui luy sont les plus cheres, dans son Essence, dans ses graces, dans son Nom. Dans son Essence; on sçait bien qu'il est, mais personne ne sçait ce qu'il est. Dans ses graces; on sçait bien qu'elles viennent de luy, mais de quelle maniere en viennent-elles, comment les refuse-t-il aux uns, & les accorde-t-il aux autres? c'est ce qu'on ne connoit pas. Toy qui fais l'habile homme, disoit Dieu chés Job, *apprend de moy comment cette lumiére qui éclaire ton esprit, & cette chaleur qui échauffe ton cœur, se répandent sur la terre: Indica mihi qui nosti omnia, per quam viam spargitur lux, dividitur æstus super terram.* Iob. 38. Iob. 38.

Il semble qu'il ne prend pas moins de precaution pour cacher son nom. Moïse est curieux de le sçavoir: il demande à Dieu, qui luy fait porter de fâcheuses nouvelles à Pharaon: *Qui diray je, Seigneur, qui m'a envoyé?* mais il n'en reçoit point d'autre éclaircissement que celui-cy: *Dis-luy que c'est celuy qui est.* S'il y avoit quelques creatures privilegiées qui dussent sçavoir ce nom, c'étoit sans doute Abraham, Isaac & Jacob, ausquels il se montroit si souvent, & toutesfois il assûre *que jamais il n'a voulu leur dire. Ego qui apparui Abraham, Isaac & Jacob, & nomen meum Adonaï non indicavi eis.* Exodi. 1. 6

Toutes ces precautions sont plus myste-

rieuses qu'on ne croit, & je me persuade que Dieu n'en a usé ainsi, qu'afin d'empêcher les hommes de prendre en vain son auguste nom, & de le profaner par des juremens inutiles. Car je remarque que ces trois choses dont je viens de vous parler, luy sont également cheres, & qu'il nous défend aussi de les prendre en vain. Son Essence demande nos soûmissions, & ne peut souffrir de curiosité : Sa grace demande nôtre cooperation, & ne peut souffrir de mépris : Son Nom demande nos respects, & ne peut souffrir d'inutilité.

Pour se soûmettre à son Essence, il ne faut pas *l'adorer en vain*, pour répondre à sa grace, il ne faut pas *la recevoir en vain*, & pour invoquer son nom, il ne faut pas le prendre en vain : Tout cecy est de
Mar. 7. l'Ecriture. JESUS CHRIST chez saint
2. Cor. 6. Marc se plaint de ce que les Pharisiens *l'adorent en vain. in vanum me colunt.* Saint Paul exhorte les Corinthiens *de ne pas recevoir ses graces en vain* : *Adjuvantes exhortamur ne in vacuum Dei gloriam recipiatis.* Dieu dans plusieurs endroits de l'Ecriture nous défend aussi expressement *de prendre son nom en vain*, protestant *que celui qui le prononcera de la sorte, ne passera jamais pour innocent.*

Comment le seroit-il, puisque selon saint Thomas, ces juremens qui
D. Th. in se font sans nécessité marquent toû-
c. p. 5. jours un defaut de respect pour la gran-
Jacob. deur du nom de Dieu ? Il n'y a rien, je ne dis pas seulement de plus saint ;

mais encore de plus serieux que les actes de nôtre religion, rien qu'on doive regarder avec plus de respect, ménager & employer avec plus de reserve. Dieu qui en est le premier objet, merite, sans doute, cette sage precaution : c'est pourquoy quand on le fait servir en toutes rencontres ; quand on l'employe indifferemment à des bagatelles, & même à des bouffoneries, on l'avilit dans son esprit, on n'en conçoit, ou du moins on n'en fait concevoir aux autres que du mépris.

Qu'on prenne son nom à la bonneheure dans les choses nécessaires, & où l'on ne peut se dispenser raisonnablement de le faire ; qu'on le prenne dans les grandes & les serieuses occasions : Bien loin de s'en trouver offensé, *il loüe ceux* *Psal 60.* *qui l'interessent dans leurs sentimens, laudabuntur omnes qui jurant in eo.* Qu'on le prenne, comme le prenoit saint Paul, quand il disoit aux Romains & aux Philippiens, *qu'il desiroit veritablement leur salut, & que Dieu luy en estoit témoin.* C'estoient des peuples nouvellement convertis, ausquels cet Apôtre vouloit découvrir les sentimens de charité qu'il avoit pour eux. Comme il apprehendoit que ces nouveaux Fidéles, qui ne le connoissoient pas bien encore, ne se défiassent de la sincerité de son cœur, il prenoit le nom de Dieu pour garand de sa parole. *Fidem in exordiis arduam extorquebat* : choses qui n'estoient ny blâmables ny inutiles, puisqu'elles regardoient une affaire

Tertull. lib. 10. Contr Marc. c 16. de la derniere importance, choses qui n'étoient ny desagreables à Dieu, ny indignes de luy, puisque rien n'en est indigne, quand il contribuë à le faire croire. *Nihil Deo indignum est quod efficit pro eo credere.*

Qu'on prenne le nom de Dieu en de pareilles rencontres, qu'on le prenne quand il s'agira de se justifier dans des choses importantes, & que la justification dependra de son jurement : Qu'on le prenne quand il s'agira du bien public, ou du salut de quelques particuliers qui n'ajoûteroient pas foy à ce que l'on dit, si l'on n'appelloit Dieu à témoin : Mais que l'on s'en serve comme d'un ornement de conversation, & d'une preface de discours : Que l'on s'en serve par enjoüement, par habitude, par galanterie, ou pour persuader des choses qui pourroient d'ailleurs être cruës ; je le dis aprés les Peres, c'est profaner la Majesté du nom de Dieu, c'est le mépriser, quoy qu'on n'ait pas intention de le faire, c'est l'avilir, & luy refuser ce profond respect qu'il merite.

Cependant, c'est-là quelquefois le peché de ceux qui paroissent mener une vie assés chrétienne. On jure en toutes rencontres sans presque y faire de reflexion : ou bien par une illusion encore plus dangereuse, on s'imagine que dans les choses inutiles, il y a toûjours quelque nécessité de jurer. Sous ce faux pretexte, on se persuade qu'on n'est pas dans l'espece de ceux qui prennent en vain le nom

du Seigneur. On appelle en toute rencontre, sa religion, sa foy, son Dieu à son secours, & on l'interesse dans ses cajoleries mêmes. C'est là le bel exorde des conversations chrétiennes, & le grand abus, contre lequel saint Jacques s'écrioit : *Ante omnia, fratres mei, nolite jurare: Sur tout mes chers freres, ne jurés pas* : ou comme l'explique saint Thomas, prenés garde de ne point faire de vos juremens la preface, & les commencemens de vos discours. *Ante omnia*, &c. Croyés-vous pouvoir prendre impunément de la sorte le nom de Dieu, vous qui n'oseriés prendre à toute heure celuy de vôtre Prince, pour confirmer des choses, quoy que veritables, dans la crainte que vous auriés qu'il ne s'en choquât ? Vous qui ne voudriés pas souffrir que vos domestiques, ou des personnes qui vous sont inferieures, vous appellassent sans cesse à témoin pour des bagatelles, & des niaiseries, quoyque vous sçûssiés la verité de ce qu'elles disent.

D Th. lect. 22. In c. 5. Iacob.

Sous ce faux pretexte, un domestique, pour se justifier sur une chose de peu de consequence ; un Marchand pour faire connoître la qualité, & la bonté de sa marchandise ; un artisan pour faire valoir le tems, & l'argent qu'il a consumé dans son travail ; une servante pour ôter quelques legeres défiances de sa maîtresse ; un enfant pour affirmer ou nier à son pere quelque petite galanterie, prennent hardiment & sans scrupule le nom de Dieu, parce que les uns & les autres

s'imaginent qu'il y a quelque nécessité de le faire. Cependant appellés-vous nécessité, vous Marchands de vanter vôtre marchandise, vous domestiques de prouver vôtre fidélité, vous artisans de montrer vôtre application & vos dépenses, par vos juremens ? J'avoüe qu'en de certaines rencontres, il y a quelque nécessité : mais prenés bien garde de ne la point étendre au de-là de ses bornes. Car que vous sert-il, ô domestiques, de faire cent sermens ; en serés-vous plus crûs ? Au contraire, ne sçavés-vous pas que souvent un simple aveu de la verité, attire sur ceux qui la disent nüement plus de confiance & d'estime ? Que vous sert-il, ô Marchands, de tant persuader la bonté de vôtre marchandise, & de blâmer celle de vos voisins ? Vous en croira-t-on davantage à cause que vous prenés Dieu à témoin ? De deux choses l'une, ou l'on vous connoit pour honnête homme, ou l'on se défie de vôtre bonne foy. Si l'on vous croit fripon & fourbe, dissiperés-vous par vos juremens la mauvaise odeur que vous avés laissée par tout ? au contraire ne donnerés vous pas encore plus de sujet de se defier de vos fourberies ? Mais si l'on vous croit homme d'honneur, quelle nécessité y a-t-il de jurer ? quand vous avés dit, cela est, ou cela n'est pas, que l'on vous croïe si l'on veut, n'en dites pas davantage ; car n'est-ce pas une chose ridicule, & honteuse de s'accuser comme si l'on étoit indigne d'être crû, & de se refuser par foiblesse soûs l'azile de son serment ? *Num turpe & am-*

minò ſtultum eſt, ſe ut fide indignum accuſare, & ad juramenti ſecuritatem confugere ? diſoit un ancien Pere. Baſil. in Pſ. 14.

Mais laiſſons, ſi vous voulez toutes ces conſiderations, quoi qu'elles doivent faire beaucoup d'impreſſion ſur vos eſprits ; penſez-vous que Dieu veüille entrer de la ſorte dans vos commerces, & qu'il trouve bon que vous profaniez avec tant d'indignité la majeſté de ſon nom ? Ce nom eſt comparé dans l'Ecriture à trois choſes, à la manne du deſert, aux viandes dont nous nous ſervons dans nos repas, & à l'arche de l'ancienne alliance. Le nom de Dieu nous nourrit comme la manne, le nom de Dieu nous ſoutient, & nous fortifie comme nos viandes, le nom de Dieu nous protege & nous rend invincibles comme l'arche d'alliance. Mais ne ſçavez vous pas que les juifs ne recueïlloient la manne, que dans la neceſſité, & que lors qu'ils en amaſſoient plus qu'il ne leur en falloit pour leur ſubſiſtance de chaque jour, ils la trouvoient toute corrompuë, & pleine de vers le lendemain ? Ne ſçavez-vous pas que ceux qui prennent de la nourriture mal à propos, & ſans neceſſité ſurchargent leur eſtomach, & s'attirent de tres dangereuſes maladies ? Ne ſçavez-vous pas encore, qu'Oza pour avoir touché l'arche dans une occaſion qui luy paroiſſoit même neceſſaire, puiſqu'elle alloit tomber, fut puni de mort, & châtié de ſa temerité à la veuë de tout le peuple ? Or cela vous apprend avec quelle circonſpection vous devez vous ſervir du nom de Dieu, avec

Oleum effuſum nomen tuum. Cant. 1.

Vincenti dabo manna abſconditum & in calculo nomen novum. Apoc. 2.

Polluerunt tabernaculum nominis tui. Pſal. 73.

Extendit Oza manum ad arcã Dei, & tenuit eam, quoniã calcitrabant boves, &c

declinaverant eam ; irritus que est indignatione Dominus contra Ozam, & percussit eum super temeritate qui mortuus est ibi juxtà arcã Dei. 2. Reg 6

quel'e retenuë, & quel respect vous devez le menager dans vos conversations & dans vos compagnies, & combien grandes sont les peines invisibles dont il châtie l'impudence de ceux qui jurent ou sans, ou sous de pretendues necessités.

Allons encore plus avant : & puisque je ne vois point de Prédicateur qui ait touché cette matiere, quoique d'ailleurs tres essencielle, ajoûtons à cette premiere raison une seconde que le saint Esprit nous fournit dans le méme chapitre de l'Ecclesiastique, d'où j'ai tiré toute l'idée, & le partage de ce Discours.

Il nous apprend en cet endroit que ce qui rend encore criminels ces juremens qu'on fait sans necessité, c'est qu'ils produisent dans une ame une malheureuse habitude à jurer indifferemment en toutes sortes de rencontres, & que cette habitude entraine aprés elle beaucoup de pechés. *Iurationi non assuescat os tuum, multi enim casus in illa* : Vous jurés souvent par inadvertance, *mais sur tout ne jurez jamais par habitude, ou bien vous ferez de tres dangereuses chûtes.* Etrange verité sur laquelle peu de Chretiens font les reflexions qu'ils y devroient faire.

On contracte aisément une habitude des mauvaises choses, parce que la nature corrompuë nous donne une mechante inclination, & que plusieurs actes reïterés la fortifient. Cette habitude est encore plus aisée à contracter dans les pechés de la langue que dans les autres, soit parce qu'un homme *ne peut retenir sa langue*, comme dit saint Jacques, *& que celuy qui*

dompte les animaux les plus farouches, ne sçauroit se dompter luy-même sans une grace particuliere de Dieu : soit parce que nos paroles échappent quelquefois sans nous ou malgré nous, que nos passions tumultueuses & précipitées dont nôtre langue est l'interpréte, la remuent à leur gré, l'animent, & pour le dire avec cet Apôtre, *l'enflamment*.

Omnis natura bestiarum, & volucrum, & serpentium & cæterorum domantur, & domita sunt à natura humana, linguã autem hominum nullus domare potest. *Iacobi. c. 3.*

Cependant que cette habitude est dangereuse : *multi enim casus in illa*, & qu'il est à craindre qu'elle ne nous fasse tomber dans beaucoup de pechez ! Par là on tombe peu à peu dans le blasphême ; car comme l'habitude de jurer fait perdre insensiblement à un homme le respect qu'il doit à Dieu, il est à craindre que Dieu pour se venger de ce mépris ne l'abandonne dans l'occasion, & ne permette qu'il passe du simple jurement, à l'imprecation & au reniement. Par là on tombe dans le parjure, n'y ayant rien, dit saint Augustin, qui nous y engage plus naturellement que l'habitude de jurer sans necessité, dans les choses mêmes qui sont veritables. Le parjure est un profond precipice, dit ce Pere, celuy qui ne jure pas, ou du moins celuy qui ne s'en fait pas une habitude en est éloigné : mais celuy qui jure en toute occasion, & pour des choses de neant, en est tres-proche. L'un ressemble à un homme qui marche en assurance dans une large campagne, & l'autre à un étourdi qui prend un chemin étroit, & sur les bords d'un precipice Celuy qui ne jure pas est en seureté, celui qui se parjure est dans le pre-

Perjurium præcipitium est : qui non jurat longè est. *Aug. ser. 3 de verbis Apost.*

cipice, & celuy qui jure souvent est continuellement en état d'y tomber, *nulla juratio secura.* Voilà pourquoy le saint Esprit dans le même chapitre de l'Eclesiastique ajoûte que *celuy qui jure souvent sera rempli de pechés, & qu'il s'en trouvera couvert, comme d'autant de plaies & d'ulceres qui ne le quitteront pas: Vir multum jurans implebitur iniquitate, & non discedet à domo illius plaga.*

Aug. Ibid.

Eccle. 23

Je me represente icy la langue d'un jureur comme une langue ulcerée, semblable à celle de l'impie Nestorius qui, comme l'on dit, fut rongée de vers long-temps avant sa mort; ou à celle de ce fameux Athée de Sirie, qui fut couverte d'une si horrible lepre, que personne ne pouvoit souffrir la puanteur qui sortoit de son corps; & qu'on renferma dans une étroite cabane où il expia avec une derniere confusion tous les juremens qu'il avoit vomis. *Replebitur iniquitate, & non discedet* à *domo illius plaga.* Ou plûtôt, puisque ces châtimens de Dieu n'éclatent pas tous par d'aussi sensibles marques, je me represente cette langue comme un égoût d'où sortent plusieurs pechés. Delà les duplicités, les fourberies, les trahisons secretes, l'oubli de Dieu & de ses devoirs; De là cette fatale negligence de reprimer ses paroles, & ce furieux panchant à dire des mensonges, & à être infidéle dans ses promesses. Je vous ay déja témoigné que je ne vous dirois rien aujourd'hui sur ce second chef que j'ay remis à un autre endroit; mais je m'arrête au dernier, qui re-

garde ces juremens trompeurs, où l'on se soucie peu d'accomplir ce qu'on a promis, & qui manquent de fidélité, quoy qu'on y interpose le nom de Dieu, qui est la fidélité même. Second & dernier Point.

Pour peu qu'on connoisse le monde, on est bientôt convaincu de son infidelité & de ses fourberies. Son esprit & son grand vice est de promettre beaucoup, & de tenir peu, d'être riche & fecond en paroles, reservé & sterile en effet : prodigue de ce que l'on donne sans s'incommoder, & avare de ce qui gesne ou de ce qui coûte. C'est luy qui apprend à ceux qui suivent ses maximes, à aller adroitement au devant des besoins d'autruy par de frequentes protestations de services, & toutefois à s'arrester tout court quand il est question de les rendre ; à s'épuiser en desirs, en promesses, en temoignages d'amitié, & cependant à conserver toûjours un cœur dur, jaloux, interessé, dont l'amour propre regle les mouvemens les plus secrets. C'est luy qui leur apprend à faire de leur vie une comedie perpetuelle, qui soit toute en gestes, en civilités & en embrassades importunes : afin que sous ce beau personnage ils endorment mieux la prudence de ceux qu'ils n'aiment pas, qu'ils surprennent mieux la bonne foy de ceux qu'ils feignent d'aimer ; & qu'ils établissent si adroitement leur reputation, qu'on interpréte en bonne part, ou les bons offices qu'ils refusent, ou les mauvais qu'on void qu'ils rendent.

Comme il est difficile de reüssir dans ce pernicieux dessein, la plus seure & la plus

honorable voie que l'on trouve, est de cacher sous un engagement sacré la duplicité de son cœur. Car comme les hommes sont presque toûjours en garde les uns contre les autres, par une continuelle crainte d'être trompés, il est important de prevenir leur défiance; & c'est ce que l'on croit ne pouvoir mieux faire qu'en affectant non seulement de paroître sincere, quoy qu'effectivement on ne veüille pas le devenir, mais encore d'avoir une sincerité pieuse, que l'interposition du serment rende inviolable & éternelle. En effet c'est jusques là que va le desordre du siecle; & ce qui fait que l'on profane aujourd'hui avec si peu de scrupule cette loy de Dieu qui ne veut pas qu'on prenne en vain son saint nom. D'un côté on apprehende de passer pour infidéle, & pour fourbe; d'un autre côté on regarde la sincerité comme le grand moyen de se faire une belle réputation: & de là vient qu'afin qu'on ajoûte foy à ses paroles, on prend Dieu même pour garand de ce que l'on promet, quoy qu'on n'ait pas dessein de s'en acquitter, & que l'on ressemble, comme dit le saint Esprit, à *ces sombres nuées qui paroissant devoir fondre en pluyes, n'en répandent pas seulement une goutte sur la terre qui en a besoin: Ventus* Prov. 25. *nubes & pluvia non sequentes: sic vir promissa non comp ens*

En quoy je trouve qu'on est doublement coupable. On l'est premierement en ce qu'on ne s'acquitte pas de sa promesse, qui generalement parlant, soit qu'elle soit simple, soit qu'on y fasse entrer le nom de Dieu

engage toûjours un homme d'honneur, pourvû qu'elle soit raisonnable & juste. La parole est le lien de la societé, le gage du commerce, & le sceau de la foy publique : dés qu'on l'a donnée on n'en est plus le maître ; & autant qu'on a dû avoir de prudence pour ne la pas donner mal à propos, autant doit-on avoir de justice & de fidélité pour la tenir. Sans cela quelle figure fait-on dans le monde ? & pour qui y passe-t-on ? On y attire le mépris des uns, la haine & les imprecations des autres : on y est suspect à ses amis, insuportable à ses ennemis, & souvent odieux aux plus indifferens, qui apprehendant d'être joüés, & trompés comme tant d'autres, ne veulent presque plus se fier à qui que ce soit.

Secondement outre cette raison generale, on est encore plus coupable par un autre endroit, en ce que par ces juremens on rend Dieu comme garand, & comme cooperateur de son infidélité : Dieu cependant qui ne se retracte jamais, & qui est la fidélité même ; Dieu *qui a juré*, dit David *& qui ne se repentira jamais*, Dieu qui comme ajoûte l'Apôtre saint Paul, *tient tout ce qu'il promet.* Et qui pour nous témoigner qu'il le veut tenir *interpose la sincerité & l'immutabilité de son serment Abundantius volens Deus ostendere pollicitationis haeredibus, immobilitatem consilii sui, interposuit jusjurandum, ut per duas res immobiles, quibus impossibile est mentiri Deum, fortissimum solatium haberemus.* Ces paroles sont admirables. *Hebreorum. 6.*

Que Dieu daigne nous promettre quelque chose, luy qui ne nous doit rien, c'est beaucoup ; mais qu'il veüille s'engager par son serment envers nous qui sommes obligés de le croire à sa simple parole, c'est encore plus : *Abundantius ; & c'est ce qu'il a fait aux heritiers de ses promesses, afin que leur confiance fût appuiée sur deux choses également immuables, dans lesquelles, il est impossible qu'il mente, & qu'il nous trompe*, je veux dire sur la sincerité de son cœur, & sur l'étenduë de son pouvoir. Dieu veut faire tout ce qu'il promet, & tout ce qu'il veut il le peut faire. Sa puissance, & sa volonté sont égales ; celle là ne peut être arrêtée ; celle-cy ne sçauroit changer : & par consequent son jurement étant appuyé sur l'un & sur l'autre, il est inviolable & éternel. Par ce moyen quel outrage ne luy fait-on pas, quand on jure par son nom, & qu'on ne garde pas sa parole ? On l'accuse d'infidelité, en enveloppant sa parole dans les siennes : & si Tertulien reprochoit autrefois aux idolâtres qu'ils rendoient leurs divinités ridicules, en jurant faussement par elles : on peut dire qu'on attire par ses sermens, & ses juremens, du mépris sur le vray Dieu, en sorte qu'on donne sujet de croire aux libertins que c'est un Dieu fourbe & changeant, & que l'on fait retomber sur luy l'un des plus lâches, & des plus infames pechés qu'il y ait.

Tertull. in Apologetic.

Ces paroles de l'Apôtre, nous marquent encore, ce me semble, quelque chose de plus précis sur ce sujet. Il veut sans

doute nous apprendre par là, qu'il n'appartient proprement qu'à Dieu de jurer, que lorsqu'il nous permet de le faire dans le besoin, & pour de justes sujets, il pretend que nous y apportions auparavant beaucoup de precaution ; & quand nous avons juré par luy, il nous oblige à une exacte & inviolable fidélité ; je m'explique.

Dieu ne jure jamais sans avoir dessein de faire ce qu'il a promis, & ce qu'il a dessein de faire, il l'accomplit toûjours, parce que son pouvoir n'est pas distingué de sa volonté : & si l'execution de sa parole change quelquefois, son conseil & ses decrets sont necessairement immuables. Voilà pourquoy ses paroles sont à nôtre égard autant de choses, sur lesquelles nous pouvons compter aussi seurement, que si nous en voïons les effets : & c'est ce qui fait dire à saint Paul que *nous sommes les heritiers*, non seulement de ses bienfaits, mais encore *de ses promesses, pollicitationis haeredibus.*

On ne peut pas dire la même chose des hommes : ils ne peuvent répondre, ny de la constante fidelité de leur cœur, ny de l'infaillible accomplissement de leurs paroles. Ils sont foibles, & ils sont changeans ; d'un côté ils ont des obstacles étrangers, & de l'autre leur propre inconstance à combattre, Quelquesfois ils s'engagent à des choses qu'ils voudroient bien & qu'ils ne peuvent pas faire ; & c'est temerité : quelquefois aussi ils s'engagent

Ecce nunc qui dicitis: hodie aut crastino ibimus in illam civitatem, & faciemus ibi quidem annum & mercabimur; & lucrum faciemus: qui ignoratis. Quæ erit in crastino, quid est enim vita vestra? vapor est ad modicum parens, & deinceps exterminabitur. pro eo ut dicatis: si Dominus voluerit:

à d'autres qu'ils peuvent faire, & qu'ils ne veulent pas faire ; & c'est fourberie ou inconstance.

Or de quelque maniere que la chose arrive, ils ne sont pas exempts de blâme. En effet quelle imprudence est-ce de s'engager à des choses, qui absolument parlant, ne dependent pas de soy ? Vous dites (& c'est la reflexion que je fais aprés l'Apôtre saint Jacques (vous dites, Nous irons „ aujourd'huy ou demain en une telle „ ville, nous y vendrons nos marchan„ dises & nous y ferons tant de gain ; sur „ ce projet vous vous engagez les uns les „ autres, & cependant vous ne sçavez pas „ ce qui vous arrivera demain. Car qu'est„ ce que nôtre vie, sinon une petite va„ peur qui paroit pendant quelques inter„ valles, & qui se dissipe aussi tôt ? A la „ verité vous y mettez cette condition, & „ vous dites : Si Dieu le veut, & si nous „ vivons, nous ferons cecy ou cela. Mais „ ne voyés-vous pas que c'est par là même „ que vous devés fort apprehender de ne „ vous point engager par serment, & com„ me il ajoûte ensuite, de ne jurer ny „ par le Ciel, ny par la terre, ny par quelqu'autre chose que ce soit. Si vous étes maîtres de vôtre vie, de la disposition du tems & des autres causes exterieures, jurés, engagés-vous : mais parce que vous ne pouvés répondre de rien, parce que vous n'avés même nul droit sur ce que vous croiés vous appartenir : par quelle temerité, faites-vous des sermens que vous

confirmés souvent par des malheurs que vous demandés qu'ils vous arrivent, si vous ne les accomplissés pas ? Car combien de fois, entendons-nous dire ces exécrables paroles, que je sois abîmé, maudit, damné ! que je meure sur la Place, que la terre s'en trouve soûs mes pieds, & que les demons m'emportent, si je ne fais ce que je vous promets ? Hé, en combien de rencontres n'a-t-on pas vû le triste effet de ces imprecations, par un châtiment exemplaire des malheureux qui les faisoient ? & tout cela pour accomplir même à la lettre ces paroles du saint Esprit : *Et si frustraverit, delictum illius super ipsum erit, si un homme s'engage mal à propos, & s'il ne fait pas ce qu'il promet, son peché retombera sur luy.*

& si vixerimus, faciemus hoc, aut illud... Omnis exultatio talis maligna est. *Iacobi c.* 4.

Mais me dirés-vous, j'ay juré, il est vray, je me suis engagé par serment à faire une chose, mais j'ai été obligé dans la suite de changer de sentiment, par plusieurs raisons qui m'ont empéché de le faire, & que je ne prevoyois pas pour lors : Autre injure que l'on fait à la fidélité de Dieu qui ne manque jamais à personne, & qui pour l'honneur de son nom veut qu'on s'acquitte de la parole qu'on a donnée, à moins qu'il n'y ait du peché ou de grands inconveniens, si on vient à l'accomplir. J'ay mis exprés cette condition. Car s'il arrivoit que l'accomplissement de sa parole fût ou impossible, ou contraire à la Loy de Dieu, il est certain qu'on en seroit dés lors exempt : avec cette circonstance, toutefois, qu'on

Cum jura memo pollicitus est ei dare quodcumque postu lasset ab eo. *Matth.* 14.

Votū vovit Domino, dicens: si tradideris filios Ammon in manus meas, quicumque primus fuerit egressus de f ribus Domus meæ, mihique oc cu rerit revertenti cū h lo caustū off. ā Domino.

ne seroit pas exempt du blâme de s'y être ou mal ou imprudemment engagé. Herode promet qu'il donnera à sa fille d'Herodiade tout ce qu'elle lui demandera ; & Jephté jure que la premiere chose qui se presentera à lui, aprés qu'il aura remporté la victoire, il l'offrira au Seigneur en sacrifice. L'un & l'autre se sont engagez tres-imprudemment, dit saint Ambroise ; mais il eût encore mieux valu qu'ils eussent faussé leur parole, & rompu leur engagement. Ce n'eût été qu'infidélité dans leurs promesses, au lieu que l'accomplissement de ces mêmes promesses n'a pû se faire sans une horrible cruauté dans Herodes ; & sans une étrange dureté dans Jephté.

Mais, comme ces inconveniens n'arrivent pas toûjours : je dis que supposé que ce que l'on a promis soit juste, on doit l'accomplir, & que ne le pas faire, c'est outrager la fidélité du nom de Dieu. *J'ay juré,* dit David, mais *J'ay eu* dans le même moment *une ferme & constante resolution d'accomplir mon Serment, juravi & statui.*

Quand on demande quelque chose à Dieu pour ses besoins personels, ou que l'on promet quelque chose à son prochain, on se sert de son nom, soit pour n'être point frustré dans son attente, soit aussi pour n'éluder pas vainement celle des autres. *Ce sera à cause de vôtre nom, que vous me donnerez la vie, que vous m'avés promise*, dit David, *propter nomen tuum, Domine, vivificabis me*; ce sera à cause de luy

que vous nous racheterés, *redime nos propter nomen tuum :* Et si par impossible vous manquiés de parole, nous aurions raison de vous dire ; *quid facies magno nomini tuo ?* que vous vous oublieriés vous-même, & que vous feriés injure à ce grand nom. Mais aussi d'un autre côté, si nous nous servons de ce méme nom, pour nous engager envers les autres, par quel nouveau droit pretendons-nous être infideles à une parole confirmée par une chose si inviolable & si sainte, ou plûtôt quel outrage ne lui ferons-nous pas en obligeant nôtre prochain de se defier de luy aussi bien que de nous ? C'est un gage, & un dépost qui nous est commun, c'est un fond sur lequel nous pouvons compter les uns & les autres, c'est le sceau & le sacrement de nôtre foy : ainsi par quelle temerité oserions-nous le violer & le rompre ?

Isdit. II.
Amb. lib. I. Offic. c. 50.
Psalmo. 118.
Psalm. 142.
Psal. 93.

De là, Chrétiens, apprenés deux choses la premiere, que vous devés apporter de tres-grandes precautions, avant que de jurer, de peur que vous ne juriés sans necessité. La seconde, que vous devés toûjours avoir un cœur simple & droit, dont vos paroles soient les fidéles interprétes, sans faire combattre ce que vous dites avec ce que vous n'avés pas dessein de faire. Par ce moyen vous satisferés au commandement de Dieu, & aurés le bonheur de joüir un jour de sa gloire. Car si vous me demandés, *quel sera l'homme assés heureux pour monter sur la montagne du Seigneur & se tenir debout dans le lieu saint ?* Je vous répondrai avec David *que ce sera*

celuy qui ne se sera point servy en vain de son ame, en jurant sans nécessité, ny de son serment en manquant de fidélité à son prochain, *qui non accepit in vano animam suam nec juravit in dolo proximo suo.* Encore un coup & je le repete avec luy, ce sera celuy-là qui recevra les benedictions de Dieu sur la terre, & l'effet de ses infinies misericordies dans le Ciel. *Amen*



DISCOURS MORAUX EN FORME DE PRÔNES,

POUR LE JEUDI DE LA I. SEMAINE de l'Avent.

DU BLASPHE'ME.

Non assumes Nomen Domini Dei tui in vanum. Exodi 20.

JE réprends encore une fois ces paroles de mon texte, & je le fais avec d'autant plus de raison, qu'elles me donnent lieu de parler de l'un des plus scandaleux desordres du monde, je veux dire de cette licence qu'on se donne, non seulement de jurer mal à propos, mais de blasphémer le nom de Dieu. Car si prendre en vain ce saint Nom, c'est commettre un grand peché, quel horrible crime sera-ce de le prendre ou par mépris, ou par fureur, pour faire éclater ses imprecations contre le ciel ?

Il y a des juremens que la Loi de

Dieu permet mais ; elle n'a jamais souffert impunément aucun blasphême. il y a des juremens que la justice humaine authorise, & que les ordonnances des Princes rendent en quelque maniere sacrés par la Religion du serment ; mais jamais, ni la sagesse des Princes païens, ni la police des états n'ont approuvé & toleré le blasphême.

Pourroit-on, par consequent, croire que dans une religion aussi pure à benir Dieu & aussi appliquée qu'est la nôtre, on regardât comme des pechés legers ceux qu'on a l'insolence de vomir contre sa sainteté, & sa grandeur.

Saint Jean nous en fait dans le livre de ses revelations une peinture d'autant plus affreuse, qu'elle comprend les deux choses dans lesquelles consiste l'énormité
Apocal. 13. de ce crime. Il nous y represente un blasphêmateur, *comme une bête couronnée, qui a sept têtes, sur chacune desquelles le nom de blasphême est écrit, & qui n'ouvre aussi sa bouche que pour blasphêmer le nom de Dieu, & son saint tabernacle. Aperuit os suum in blasphemias ad Deum, blasphemare nomen ejus, & tabernaculum ejus.*

Le blasphême est un peché couronné, par la funeste gloire que tant de libertins trouvent à blasphêmer ; & il sert à plusieurs autres pechés pour outrager la majesté de Dieu : mais il est constant qu'il l'outrage, principalement en deux maniéres, je veux dire par rapport

à ces deux états, & aux differents noms qu'on luy donne : Je m'explique.

On peut distinguer en Dieu *des noms anciens, & des noms nouveaux*, comme dit l'Ecriture ; des noms de nature, & des noms de grace, comme l'explique l'Abbé Rupert ; des noms de majesté, & des noms de tendresse, comme les appelle le devot saint Bernard. Dieu est grand, & c'est un Dieu terrible dans ses grandeurs ; Dieu s'est fait petit, & c'est un Dieu aimable dans ses bassesses ; Dieu demeure dans le Ciel comme sur son trône, Dieu est descendu sur la terre, comme dans son tabernacle : Et, c'est en ces 2. états que les blasphêmateurs luy font les derniers outrages. Ils blasphêment contre ce Dieu grand & terrible, lorsque par d'execrables paroles ils disent qu'ils le renient : *blasphemare nomen ejus.* Ils blasphêment contre ce Dieu qui a pris chair humaine pour eux, lorsqu'ils s'en prennent à sa tête, à son corps, à son sang, *à son tabernacle*, je veux dire à sa sainte humanité, *& tabernaculum ejus.* Renier Dieu, quelle horrible impieté ? vous le verrés dans mon premier point. Blasphêmer contre Jesus-Christ, quelle noire ingratitude, & quelle marque de reprobation ! vous en jugerés par les choses que je vous en dirai dans le second.

Domine nomen tuum in æternū. *Psal.* 134.

Vocabitur tibi nomen novum. *Isaie.* 61.

Division.

I Point

Quoique toutes les vertus particulieres du Christianisme forment, & entretiennent un saint commerce entre Dieu & nous, il est cependant certain selon les principes de saint Prosper, & de saint Thomas, qu'il

D. Prosper de ingrat's. D Th 1 2 qu. 60. doit y avoir une certaine vertu universelle dont le propre effet soit de lier la creature raisonnable à son Createur, & de la lui assujettir par des marques d'adoration & de respect. Cette vertu, disent-ils, c'est la religion, vertu qui nous donne de bons sentimens de Dieu, qui imprime en nous une haute idée de sa grandeur, & qui nous porte à le loüer : vertu qui veut que nous luy rendions le culte qu'il mérite en qualité de premier être, & de souverain principe de toutes choses, vertu par consequent par laquelle nous lui consacrons non seulement nôtre cœur, nôtre esprit, nôtre 2 2. q. 81. memoire, mais encore nos langues & nos bouches, afin de le benir, & de lui rendre d'humbles actions de graces dans les maux, autant que dans les biens qu'il nous envoye.

De quelque côté que nous considerions cette vertu, soit par raport à son objet, soit par raport à ses fonctions, & à sa fin ; c'est la premiere des vertus, & celle qui renferme par excellence toutes les autres. Son objet c'est Dieu qu'elle regarde immediatement, & qu'elle adore ; ses fonctions sont de louër son saint Nom par des actes tant exterieurs qu'interieurs, & sa fin c'est de luy rendre l'honneur qui lui est dû, & de se representer son infinie grandeur, pour s'animer à le benir.

Comme cette vertu est en quelque façon la regle des differentes bontés qui se rencontrent dans les autres, c'est aussi par rapport à elle qu'on peut juger de la differente enormité des pechés qui leur sont opposés :

& c'est sur ce principe que les Theologiens disent que de tous les pechés, il n'y en a point de plus grand, que l'idolatrie & le blasphéme.

Parmi les pechés les uns attaquent indirectement, & les autres directement Dieu, les uns, l'attaquent dans ses creatures, & les autres dans les choses qui lui sont consacrées; il y en a qui l'outragent dans sa famille spirituelle, & il y en a enfin qui lui font injure dans sa nature même; tous ces pechés sont grands, mais ils ont leur degrez d'impieté & de malice.

Attaquer Dieu dans ses creatures, c'est commettre un grand peché, mais ce peché consideré par rapport à la religion, est moindre que celuy par lequel on lui fait injure dans les choses qui lui sont consacrées, puisque cette consecration ajoûte au peché, une nouvelle circonstance qui est celle du sacrilege. Faire injure à Dieu dans les choses qui lui sont consacrées, c'est encore un moindre peché que de l'offenser dans sa famille spirituelle, je veux dire, dans les bienheureux qui regnent avec lui, puisque c'est adjoûter au sacrilege un blasphéme contre les Saints, & par consequent une nouvelle espece d'impieté. Mais attaquer Dieu méme dans sa nature, vomir des blasphémes; contre son infinie grandeur, être mécontent de luy & vouloir comme s'en vanger par ses injures, en disant, qu'on le renie, & en blasphémant son redoutablenom: avoüons que c'est un horrible peché, que c'est non seulement un homicide, mais un sacrilege; nõ, seulement

un sacrilege, mais une impieté, non seulement une. impieté, mais une espece de deïcide, & par rapport à la religion; le plus haut degré où puisse(ce semble) monter l'impieté des hommes: Je ne dis rien qu'aprés le sçavant Alexandre d'Ales, S. Thomas & S. Bonaventure, deux admirables disciples d'un si excellent Maître.

Alexander de Ales in 2. apud Bern. Senensem.

En effet autant que la religion l'emporte au dessus des autres vertus sur lesquelles elle a comme une espece d'influence, autant le peché qui luy est directement opposé doit être énorme, & l'emporte sur la malignité des autres. Or ce peché qui lui est directement, immediatement, & formellement opposé c'est le blasphême: peché dont le propre effet est de detruire tous les sentimens de veneration qu'on doit avoir pour la majesté divine, d'avilir dans un cœur cette redoutable puissance, de la fouler aux pieds, & de s'en tailler, enfin de deshonorer ce nom que l'Ecriture appelle *grand & terrible* non seulement en le prenant en vain, mais en le rendant vil, ridicule, & si j'ose dire infame par ses injures.

Blasphèmateurs qui regardez vos blasphêmes comme des pechés legers & de peu de consequence y avez-vous jamais pensé? sçavez-vous bien ce que vous faites lors que pleins de fureur, ou de vin vous avez l'insolence de renier Dieu? O la cruelle parole, je sens tout mon corps trembler, & toutes mes entrailles se mouvoir à ce seul mot: parole de mort comme l'appelle le Sage, & crime si énorme qu'il n'ose le

est & alia loquela cô-

nommer, se contentant de prier Dieu *qu'il ne se rëcontre jamais dans la maison de Jacob.* Mais puisqu'il ne s'y rencontre que trop dans ce siecle de libertinage, & d'impieté où nous sommes, encore un coup blasphêmateurs du saint nom de Dieu avez vous jamais bien reflêchi sur ce que vous dites tant de fois dans l'ardeur de vos passions ? Fasse le Ciel que ce que je vais vous en dire vous inspire une horreur éternelle d'un si détestable péché ! non je ne vous le dirai pas, peut-être pourrois-je vous être suspect, ce seront les Peres, qui ne sçachant quels noms donner un blasphême, l'ont appellé tantôt, comme saint Augustin & saint Basile, une medisance qu'on fait de Dieu, & une malediction qu'on luy donne, *detructio de Deo, maledictio Dei*; tantôt comme saint Gregoire de Nazianze : un renoncement à son Baptême, & une espece de contre Sacrement, *abnegatio Sacramenti.* Or dire du mal de Dieu ou luy en vouloir ; quelle fureur ? renoncer à son Baptême, se dépouiller de toutes les marques de sa religion, tomber dans une scandaleuse apostasie, ne vouloir plus être à Dieu, effacer en soy autant que l'on peut son image, se soustraire de sa dépendance, & tâcher de rompre tous les liens par lesquels on lui est attaché, quelle rébellion ! quelle énorme, & quelle détestable impieté !

C'est toutefois celle des blasphêmateurs, comme remarque ce sçavant Theologien, qui entre les Peres Grecs semble avoir penetré plus solidement que les autres dans les mysteres de nôtre religion, & distingué

rraria morti non inveniatur in hæreditate. *Eccl.* 23.

Basil in regulis Brev. qu 73. *Aug lib.* 1. *de moribus Manichæor. & de mendacio c.* 15. *Greg. Nazian. Orat.* 40 *& contra Iulianum.*

les differens degrés de pechés qui luy sont opposés. Il y a, dit-il, plusieurs choses considerables dans le Baptême : On y fait des exorcismes ; on s'y engage par des vœux ; on y est oint, & on y reçoit un caractere ; ne perdez rien, je vous prie, de ceci, & voiez l'application que j'en vais faire. On y fait des exorcismes, parce qu'avant qu'on se presente à l'Eglise pour être consacré à Dieu par le Baptême, il faut chasser de l'ame de l'enfant, le démon qui la possede par le peché originel, & renoncer à toutes les œuvres, & à toutes les pompes de satan. Or c'est ce que l'on fait par les prieres, les exorcismes, & ces mysterieuses paroles que les patrains & les marraines repetent par trois fois. Oüy, j'y renonce. On s'y engage par des vœux, parce qu'on ne peut appartenir à Dieu, qu'on ne se voüe à son service, qu'on ne le reconnoisse pour son Createur, & pour son Redempteur, qu'on ne lui fasse une protestation publique de tout le culte, & de toute la fidelité qu'on pourra luy rendre. Les adultes la faisoient autrefois de vive voix en la signant, mais comme à present les enfans n'ont encore l'usage ni de leur langue, ni de leur raison, ils le font par le ministere d'autrui, dont Dieu se satisfait, pourvû que ce qu'ils ont promis par leurs cautions, & leurs repondans ils l'accomplissent dans la suite, & qu'ils le ratifient par eux-mêmes.

Aprés ces exorcismes & ces engagemens, on met le créme sur la tête de l'enfant, & on l'oint : Onction sainte, spirituelle, divine,

royale, & ſacerdotale, comme l'appelle ſaint Gregoire de Nazianze aprés ſaint Pierre : onction par laquelle (pour me ſervir de ſes termes) on eſt fait Prétre & Roy deſtiné pour loüer Dieu & le benir , pour le faire loüer,& le faire benir aux autres: onction exterieure , veritable figure de la grace interieure qui s'inſinuë dans une ame , & par laquelle Dieu en prend poſſeſſion , afin qu'elle ſoit toute à lui , comme il eſt à tout elle.

Enfin outre ces exorciſmes , outre ces engagemens , outre cette onction inviſible repreſentée par le créme , on y reçoit un caractere : *votum* , *unctio* , *ſigillum* , caractere qu'on peut appeller avec lui le ſceau que Dieu nous applique , pour montrer que nous lui appartenons ; de méme que l'on met des armes , & des panonceaux ſur les maiſons qui relevent des Seigneurs & des Princes : Car c'eſt par là que nous ſommes tellement du domaine de Dieu , que ſoit que nous voulions , ſoit que nous ne voulions pas lui appartenir , ſoit que nous montions au Ciel avec les bienheureux , ſoit que nous deſcendions avec les reprouvés dans les enfers ; ce caractere demeure éternellement gravé dans nos ames.

Sacer, & Regu hu. is mo- d eſt & e it q un- g ban- tu &c. ſigillum q ia c onſe- e atio e t,ac do ni- natio- nis ſig- nifica- tio.

Or que fait un blaſphémateur ? pourrois-je vous le dire , & pourriez-vous bien l'entendre , ſans qu'une ſecrette horreur ſe ſaiſiſſe de tous vos membres ! Ce qu'il fait ? c'eſt qu'autant qu'il eſt en ſon pouvoir , il contraint Dieu de ſortir de ſon ame ; & ſi j'oſe ainſi parler il oppoſe exorciſmes à exorciſmes , pour y introduire le démon.

G eg. Nazi- anz Orat. 40.

C'est que par ce reniement il fait comme une espece de penitence, d'avoir été à Dieu, & lui témoigne qu'il ne veut plus lui appartenir, rejettant crême & Baptême, & s'efforçant de bisser cet auguste caractere qu'il a reçû pour être marqué, comme dit saint Jean, *à celuy de la bête.* O l'horrible crime, ô la cruelle & détestable impieté! Ce qu'il fait? c'est qu'il appelle, & qu'il invoque le démon, & au lieu qu'il avoit dit autrefois par une bouche étrangere, qu'il renonçoit à toutes ses œuvres, & à toutes ses pompes, il lui dit par sa propre bouche qu'il se rengage à lui, & que s'il a quelque renoncement à faire, c'est de Dieu & de sa grace. Je n'outre pas ici les choses, il suffit d'entendre ses blasphêmes, pour juger que c'est jusques là que va l'énormité de son crime.

Un enfant qu'on presente pour être baptisé, ne demande qu'à sortir de l'esclavage du démon, dit saint Bernard, & à être mis au nombre des enfans de Dieu. Il ne peut encore expliquer ces sentimens que l'Eglise lui prête; mais c'est la priere que cet enfant lui fait par son innocence, par sa foiblesse & par son ignorance, même. *Clamat innocentia miseri, clamat innocentia parvuli, clamat infirmitas adstricti.* C'est ce qu'il luy demande par ses cris, & par ses larmes, & l'on diroit qu'il éleve des eaux du Baptême sa petite voix, pour dire à Dieu *Seigneur je souffre violence,* je ne puis encore m'expliquer; *mais répondez pour moy*: je me donne entierement à vous. *Ipse videtur quodam modo de fontibus*

Bern. Ser. 66. in Cantica.

Isaia 38.

Salvatoris vociferari ad Deum, & suis vagitibus clamare : Domine vim patior, responde pro me,

Un blasphêmateur a un langage tout opposé à celui-ci. Il ne peut souffrir la domination de Dieu, il est dans des contorsions, & des violences épouventables. Il crie il, enrage, il hurle, & pire qu'un possedé, il veut que le démon réponde pour lui, ou plûtôt il se fait du langage du démon son propre langage : & étant comme ravi de lui appartenir, il dit insolemment qu'il renonce Dieu. Ce qui fait même son plus grand crime, c'est qu'il ne le dit ni dans l'innocence de son cœur, ni dans l'aveuglement de son esprit, ni dans l'impuissance de quitter son peché. Il ne le dit pas dans l'innocence de son cœur, puisqu'il se rend coupable d'une apostasie manifeste, & d'une scandaleuse impieté. Il ne le dit pas par aveuglement, & par ignorance : on l'a averti mille fois que blasphêmer le nom de Dieu c'étoit un grand crime. Il ne le dit pas non plus par infirmité, il s'en abstiendroit avec le secours de la grace ; & s'il vouloit s'abstenir de blasphêmer, comme il s'abstient de beaucoup d'autres choses qu'il connoist être évidemment prejudiciables à sa santé ou à sa fortune, il resisteroit à cette tentation, & garderoit à la souveraine majesté de Dieu le respect & la fidelité qu'il lui doit. Mais c'est de quoy il se met peu en peine : au contraire il semble qu'il veuille retablir le démon dans ses anciens droits, & luy faire comme une espece de satisfaction de l'avoir autrefois renoncé.

Guill. par. lib. de Sacram. tract. de Baptism.

C'est par là, dit saint Gregoire de Nazianze & Guillaume de Paris, c'est par là qu'il se rend tout à la fois coupable d'un grand sacrilege, & d'un énorme deicide, en biffant en soy autant qu'il peut, l'image de Dieu, en retractant la parole qu'il lui a donnée, en le faisant mourir dans son cœur, en couvrant son saint Nom d'ignominie, en devenant l'instrument du démon, & l'occasion de la chûte d'une infinité d'ames, en tâchant enfin de rompre son sceau, & d'effacer son caractere.

Dans le Baptême (ne sortons pas de nôtre proposition, & ne disons rien qui ne convienne specialement, & presque uniquement à ce peché) dans le Baptême nous recevons une onction, & un caractere; l'image de Dieu que le peché avoit effacé, y est retracée dans nos ames, & le premier esprit que nous avions autrefois reçû par le soufle du Createur nous y est rendu. Mais par le blasphême les choses se passent tout autrement. C'est un contre-baptême, on y efface l'image de Dieu, on y biffe ces venerables lineamens, pour se revestir des livrées du démon, aussi bien que de son esprit. On ne peut souffrir plus long temps les SS. exorcismes qu'on a faits contre ce Prince des tenebres, *agre fert exorcismi culturam longiorem*, on en fait d'autres monstrueux contre Dieu; comme si l'on étoit las d'être à luy, & qu'il y eût quelque honte de luy appartenir.

Restituitur homo Deo ad similitudinē ejus qui retrò ad imaginem Dei fuerat, & recipit illū Dei spiritū quem tunc de afflatu ejus acceperat sed amiserat post delictum. *Tert lib de Baptis. c. 1, & 5.*

Saint Gregoire de Nazianze fait sur ce sujet une sanglante invective à la memoire de

Julien l'Apostat le plus grand des blasphêmateurs. Il dit qu'il arriva à un tel degré d'impieté, qu'il ne pût souffrir d'être appellé Chrêtien, & qu'il eut honte d'avoir été bâtisé. Pour cet effet il fit deux choses. La premiere fut de se laver la tête dans du sang, afin de tâcher d'effacer le caractere de son bâréme, opposant ainsi une haine & une rage inouïe à ce que nous avons de plus venerable, & de plus saint, *ut sanguine nequaquam sacro baptismum eluaret sanctum, expiationi nostræ odii perfectionem opponens.* La seconde fut d'invoquer les demons, dont il étoit fort souvent tourmenté, de se mettre soûs leur protection, de se donner à eux, pour faire une plus grande injure à Dieu qu'il blasphémoit publiquement, de chercher tous les moyens d'établir leur empire au milieu du sien, & de leur donner, par ses impiétés, quelques marques de sa reconnoissance : *Ad hoc unum respiciebat quo pacto dæmonibus sæpiùs eum meritò agitantibus gratificari posset.*

Gregorius Nazianz. in Julian. orat. 1. p 121.

Blasphémateurs, je me persuade que vôtre impiété n'a jamais éclaté par de si horribles, & de si scandaleuses marques : mais, j'ose dire que ce que cet Apostat a fait visiblement, pour couvrir de confusion la majesté de Dieu, vous le faites en quelque maniere invisiblement par vos reniements, & par vos imprecations contre le Ciel. Vous ne prenés pas du sang pour effacer l'eau de vôtre Bâtéme, & tâcher de raïer l'onction, & le caractere que vous y avés receu, mais en renonçant Dieu, ne vous retractés-

vous pas des promesses que vous avés faites d'être à luy ? & s'il étoit en vôtre pouvoir, ne vous soustrairiés-vous pas de son domaine dont ce caractere est le gage. N'apposés-vous pas une haine enragée au mystere de vôtre alliance, & de vôtre union avec Dieu, puisque selon saint Thomas, le blasphême vient d'une haine que l'on a contre la bonté divine, dont on médit & à laquelle on veut du mal.

Vous n'avés pas à la verité un dessein formel de vous donner aux demons, & de vous mettre sous leur cruelle protection : mais ne les invoqués-vous pas dans vos blasphêmes ? Ne dites-vous pas que vous consentés qu'ils vous emportent. Ne faites-vous pas par vos scandales, tout ce qu'il faut pour établir leur regne ? n'est-ce pas à cause qu'ils sont déja entrez dans vôtre cœur, que vous parlés leur langage, & que vous voulés leur donner quelque marque de vôtre fatal assujettissement à leur empire ? Je suppose que vous n'avez pas cette intention ; mais c'est cependant ce que vous faites, & pour ajoûter l'ingratitude à l'impieté, vous blasphémés contre ce même Dieu, qui s'est fait homme pour vous, en vous en prénant à sa tête à son corps, à son sang & à sa sainte humanité. *Blasphemare nomen ejus & tabernaculum ejus.*

II. Point. *D. Chrisosthom.* C'est une belle remarque de saint Jean Chrisostome, que plus Dieu nous a fait de faveur, plus nous sommes obligés de loüer son saint nom, que nos bene-

dictions, & nos loüanges doivent se mesurer en quelque maniere sur ses bienfaits, & que ce qui condamnera davantage les pecheurs à son Jugement, seront les graces qu'ils en auront receuës, & dont toutefois ils auront malicieusement abusé. Aussi le plus sanglant reproche que David ait jamais reçû de la part de Dieu, fut, dit ce Pere, de ce qu'aprés avoir été comblé de tant de bienfaits, il sçût cependant si mal le reconnoître, en faisant mourir Urie, pour joüir de Bethsabée. Je vous ai mis la couronne sur la tête, lui reprocha Dieu, par Nathan je vous ai delivré des mains de vos ennemis, je vous ai donné abondamment tout ce que vous pouviés souhaiter; & j'eusse encore fait davantage pour vous, si vous m'aviés été fidéle: pourquoi donc avés-vous été si lâche & si ingrat, que de commettre ce crime en ma presence? Pourquoi au lieu de me loüer, & de me benir, avés-vous donné sujet à vos peuples de méprisér mon nom & de m'outrager? 75. *in Matth.*

Or ce que Saint Chrisostome a dit en general, se peut appliquer dans un sens tres-particulier aux blasphêmes, par lesquels on s'en prend au corps, au sang, à la tête, & à l'adorable humanité de J. C. que saint Jean appelle son tabernacle, puisqu'il n'y a point de peché où l'ingratitude d'un Chrétien envers ce Dieu paroisse davantage.

Primò. Parce que par le blasphême, non seulement, on refuse de rendre à JESUS-CHRIST la gloire qu'il merite en

qualité d'homme Dieu : mais que l'on tire de la nature même de son bienfait une nouvelle occasion de l'outrager. Vous sçavés que pour l'accomplissement du grand ouvrage de nôtre salut, nous avions besoin d'un Redempteur, qui nous sauvât par sa propre mort. Pour cet effet nous avions besoin d'un Dieu homme, disent les Peres du Concile d'Ephese. Un pur homme ne pouvoit nous sauver, Dieu seul ne pouvoit mourir ; il falloit par consequent qu'un Dieu se fit homme, afin qu'il mourût pour nous en qualité d'homme, & qu'il nous rachetât en qualité de Dieu.

Humiliavit semetipsũ factus obediens usque ad mortẽ; propter quod & Deus exaltavit illũ & dedit illi nomen quod est super omne nomen: ut in nomine Jesu omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium & infer-

Vous sçavés aussi qu'une si grande grace vous a été, dans la suite, une nouvelle matiere à une particuliere reconnoissance. Car si le fils du Pere Eternel s'est humilié jusqu'à la mort de la croix, ç'a été pour le recompenser de ses humiliations, *qu'il luy a donné un nom, devant lequel il a voulu que tout ce qu'il y a dans le Ciel, sur la Terre, & dans les Enfers flechît les genoux*, & tremblât de respect. Quand donc une faveur de cette nature est reconnuë par un injurieux oubli, ou par un refus de respect ; disons plus, quand on se sert de cette faveur, pour choquer directement celui qui en est le principe ; n'est-ce pas la derniere de toutes les ingratitudes ? Et cependant c'est celle du blasphéme, qui s'en prend au corps, au sang, à la tête, & à toute la sainte humanité de JESUS-CHRIST. Ce qui a fait dire à un Pere, que comme il n'est

rien de si digne d'un Chrêtien, que de rendre graces à Jesus-Christ, à cause de son incarnation, & de sa mort, il n'est point aussi de crime plus énorme, que celui par lequel on employe cette incarnation, & cette mort pour l'offenser.

Secundò. Parce que c'est porter sa malice, & sa fureur à un point, où n'a pas été celle des demons. En effet s'ils blasphement, c'est contre une Justice inflexible qui les châtie ; & toy miserable blasphêmateur, c'est contre une bonté qui te caresse. Les demons mêmes tout chatiés qu'ils sont de Dieu, ne laissent pas de le loüer, témoins ceux qui sortant des corps des possedés, disoient si hautement de Jesus-Christ, qu'il étoit fils de Dieu, qu'il fut obligé de les faire taire : & toy miserable, tout comblé que tu es de ses bienfaits, & prevenu de ses graces, tu le deshonores, & tu l'outrages ? O quelle felonie, ô quelle noire & épouventable ingratitude !

Je ne m'étonne pas aprés cela, si le blasphême est condamné par toutes les Loix. Les Loix divines s'en sont vangées en une infinité de rencontres. Holopherne fut égorgé par Judith, le premier des blasphêmateurs fut lapidé ; Antiochus fut frappé d'une playe incurable ; Nicanor & toutes ses troupes furent défaites en punition de leurs blasphêmes. L'un des plus considerables officiers de Julien l'Apostat vomit tout son sang par la bouche, pour s'être raillé de Jesus-Christ & de la Vierge ; & Olimpius

norum & omnis lingua confiteatur, quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris. *ad Phil. c. 2.*

Exibant autem dæmonia à multis clamantia, & dicentia: Quia tu es filius Dei, & increpans non sinebat ea loqui, quia sciebant ipsum esse Christũ. *Luca* 4.

2. Machab. 9 2 Machab. 15 Evêque Arien fut percé de trois fléches descenduës du Ciel, & lancées, comme dit Sabellius, par les trois personnes de l'auguste Trinité, contre lesquelles il avoit blasphêmé.

Nicephorus l. 1. c. 2. Sabell. lib. 8. Dans les premiers siécles, les Loix Ecclesiastiques vouloient qu'un scandaleux blasphêmateur fût tres-sévèrement chastié pendant sa vie, & méme privé du droit de sepulture aprés sa mort, s'il mouroit obstiné dans son peché.

Nous trouvons dans le Droit canon de tres-rigoureuses peines decernées contre eux. Ils étoient condamnés à se tenir pendant sept Dimanches consecutifs à la principale porte de l'Eglise, & à y demeurer le dernier Dimanche, sans manteau, sans chaussure, la corde au coû, à jeûner pendant sept Mecredis au pain & à l'eau; sans quoy ils étoient honteusement chassés de l'Eglise, & jettés aprés leur mort, comme des chiens à la voirie.

In Authent' coll. 6. art. 5. D. Antoninus 3 part. Chron. tit. 19. c. 9 ff 4 Paulus Æmilius lib. 7. hist. Franc. Les Loix civiles ne leur ont pas été plus indulgentes. Nous trouvons dans nos livres un Edit de Philippes Roy de France, & Empereur par lequel il étoit ordonné, qu'on les plongeât avec infamie dans la riviere. Plusieurs autres, comme de saint Loüis, de Charles VIII. de Loüis II. de Henri II. de Charles IX. & nouvellement de nôtre invincible & pieux Monarque, qui les condamne à avoir la langue percée; tant ce detestable Peché imprime naturellement dans les esprits, des sentimens d'indignation & d'horreur.

Aussi quand j'entends un homme qui blasphême, je le regarde comme un reprouvé, qui n'est presque qu'à deux doigts de l'Enfer ; & voici ce que je dis en moi-méme. Ou bien ce mal-heureux mourra subitement, & peut-être en blasphémant, ou bien il mourra avec le secours des Ministres du Seigneur, & les Sacremens de l'Eglise. S'il meurt en blasphémant, comme sont morts tant de *brutaux* dans la chaleur des düels, tant d'impies & d'enragés dans leur fureur, où peut-t-il aller que dans les Enfers, à la compagnie des demons ? Mais je suppose qu'il meure avec le secours des Sacremens, je suppose que quand il sera à l'agonie, un Confesseur ou un bon ami *lui* criera: JESUS MARIA, changera t-il tout d'un coup de langage, lui qui aura tant de fois renoncé JESUS-CHRIST, & blasphémé contre Marie ? Je sûppose méme qu'il change de langage, changera-il sitôt de cœur ? Cela se peut faire, mais helas, qu'il est à craindre qu'invoquant de bouche JESUS & MARIE, il ne les renonce encore interieurement par ce mépris habituel, & par cette impiété perseverante que les frequens blasphémes auront laissée dans son ame ? Qu'il est à craindre que pour lors le Démon ne se rie de sa fausse piété, & qu'il ne lui dise en l'insultant : quelle apparence que tu appartienne à Dieu, aprés l'avoir tant de fois renoncé, & qu'il se reconcilie avec toi, qui as dit si solennellement que tu ne voulois pas être à lui ? Quelle apparence

que tu l'apelles utilement à ton secours, aprés l'avoir si ignominieusement rejetté, & qu'il tombe sur ton cœur quelque goutte de cẽ sang que tu as profané avec tant de scandale ? Non, non ce n'est plus à l'homme Dieu que tu appartiens, c'est à moy dont tu as imité le langage, & as été le fidéle instrument.

Rentres par consequent en toy-méme, mon cher frere, & tandis que J. C. te tend les bras, detestes ton peché, pries-le qu'il te fasse misericorde, & prends toutes les precautions necessaires pour n'y plus retomber. Si c'est ce jeu qui te fait blasphêmer, quittes ce jeu, & promets à Dieu que tu ne joüeras plus. Si ce sont les injures qu'on te dit, ou la mauvaise humeur de ceux avec lesquels tu es obligé de vivre, armes-toy de patience, & consideres que ce sont là autant d'occasions que le Ciel te presente pour te sauver. Si c'est la friponerie de ce serviteur, ou la paresse de cette servante, les rendras-tu plus fidéles, & plus vigilans par tes blasphémes ? & d'ailleurs ne reconnois-tu pas ta brutalité, en ce que pour te vanger des Creatures, tu accuses le createur, & lui en veux du mal ? Hé, dis-moy que t'a fait Jesus-Christ pour être si indignement traitté ? ou plûtôt que n'a-t-il pas fait pour meriter tes benedictions & tes respects ? Ne l'offenses-tu pas assés en d'autres choses, sans que tu l'attaques en son aimable personne ? n'est-ce pas assés que tu l'offense par tes procés, quoy qu'il t'ait donné un esprit de paix ; par

par tes emportemens, quoi qu'il t'ait en seigné la douceur, par ton yvrognerie, quoi qu'il t'ait laissé des régles de temperance, par tes faussetés, tes violences, tes parjures, quoi qu'il t'ait défendu de tomber dans aucun de ces pechés : faut-il encore que pour comble de ton ingratitude, & de ta reprobation, tu portes tes mains, & ta bouche sacrileges contre lui ? commences donc dés aujourd'hui à faire à son auguste & aimable nom, une espéce d'amende honorable, quittes ce langage des demons, & apprends celui des bienheureux, qui le loüeront & qui le beniront pendant toute l'éternité dans le Ciel. *Amen.*

Non sufficiũt lites, rapinæ, non calumniæ non violentiæ non sufficiunt falsi testes, non sufficiunt perjuria, non sufficiunt quæ cunctas unt ista, & si propter atrocitatem immanissima tamen ad humanas injurias pertinentia, nisi blasphemiâ furiosam manus injiciant etiam in ipsum Deum.



DISCOURS MORAUX EN FORME DE PRÔNES, POUR LE VENDREDI DE LA I. SEMAINE de l'Avent.

DE LA SANCTIFICATION du Dimanche & des Fêtes.

Memento ut diem Sabbati sanctifices. Exodi. 20.

Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbath.

NE vous étes-vous jamais étonné Chrêtiens, de ce que Dieu vous ordonnant de sanctifier les Dimanches & les Fêtes, se sert de certaines precautions, dont il ne s'est servi dans aucun autre commandement du Decalogue? S'il veut que vous l'adoriés, & que vous le serviés, il se contente pour l'accomplissement de ce precepte, de l'application de vôtre esprit, & des mouvement de vôtre cœur. D'où viêt donc qu'aujourd'hui,

il a, pour ainsi dire, recours à la fidélité de vôtre memoire ; comme s'il apprehendoit, que quoique vôtre esprit fût convaincu de la nécessité de la Loy qu'il vous impose, & que vôtre cœur fût porté à l'accomplir ; vous ne vous oubliassiés cependant de vous acquitter de cet important devoir?

Ne seroit ce pas que dans la religion que nous professons, la memoire ne nous rend pas quelquefois moins de secours que l'entendement, & la volonté, & que n'y ayant rien en nous qui n'appartienne à Dieu, il veut se là consacrer par un commandement particulier qui la regarde ? C'est la raison que saint Thomas en apporte. Mais ne seroit-ce pas aussi que nous sommes si aveuglés par nos passions, si peu appliqués à la connoissance de nos devoirs, & ensevelis dans un si grand oubli des choses qui regardent le culte de Dieu, que nous ne songerions jamais à sanctifier les Dimanches & les fêtes, s'il ne nous faisoit rentrer en nous mémes, afin de nous en rendre l'idée plus presente, & la pratique plus familiére, ou plus sainte, *Memento ut diem Sabbati sanctifices.* C'est la raison de saint Augustin, & de Guillaume de Paris, à laquelle je m'arrête, d'autant plus volontiers, que j'ai d'excellentes instructions à vous donner avec eux sur ce sujet.

Trois choses, selon leurs principes empêchent les Chrétiens de sanctifier, comme ils devroient faire, les Dimanches & les Fêtes : l'interêt, le libertinage & l'oisiveté. L'interêt par lequel la plupart, soûs pré-

texte d'une pretenduë pauvreté, ou dans l'apprehension d'y tomber, croyent pouvoir travailler pendant les Dimanches & les fêtes : Le libertinage par lequel plusieurs autres interrompent, à la verité, leur travail pour se soûmettre exterieurement à cette Loi, mais regardent ces jours, comme des jours consacrés à leurs divertissemens, & à leurs debauches : Et enfin l'oisiveté par laquelle ceux qui ne sont ni attirés par l'interêt, ni corrompus par le libertinage, s'imaginent que ce leur est assez de ne rien faire, & vivent dans un fatal oubli des devoirs de piété, que Dieu leur demande pendant ces jours.

Les premiers disent : nous sommes miserables, nous sommes chargés d'enfans & de dettes, ne pouvons-nous pas, pour nous tirer de la misere, travailler pendant les Dimanches & les Fêtes ? les autres disent : nous ne voulons point travailler, mais comme nous ne prenons aucun divertissement pendant la semaine, quel mal y a-t-il de jouer, & de nous divertir aux jours de Dimanches & de Fêtes ? Les troisiémes disent : nous ne voulons ni travailler, ni nous divertir, nous souhaitons seulement de nous reposer, sans songer à d'autres choses.

Les uns & les autres ont quelque raison. Les premiers en ont, si c'est une veritable » pressante & extréme pauvreté. Les seconds » si leurs divertissemens ne vont pas à l'excés, ou si d'ailleurs ils ne sont pas défendus de Dieu : Et les troisiémes si leur repos, est un repos qu'ils prennent aprés

s'être aquitté des obligations que la Religion leur impose.

Mais comme ils se flattent presque tous en cette rencontre ; comme dans les uns ce n'est qu'un interêt sordide, dans les autres qu'un scandaleux libertinage, & dans les derniers qu'une pure oisiveté : c'est pour les faire tous rentrer en eux-mémes, que Dieu leur dit : ne vous trompez pas *souvenez-vous de sanctifier le jour du sabat Memento ut diem sabbati sanctifices.* Il le dit aux premiers, parce qu'ils pechent contre la lettre du precepte qui deffend le travail corporel. Division. Il le dit aux seconds, parce qu'ils pechent contre l'esprit du precepte qui deffend le libertiuage, & la debauche. Il le dit aux troisiémes. parce qu'ils pechent contre la fin ou, selon Guillaume de Paris, contre l'obligation tacite du precepte, qui deffend l'oisiveté & la negligence des bonnes œuvres. Examinons ces trois importantes verités dans les trois parties de ce discours, & instruisons-nous par elles de nos devoirs.

I. point. A prendre dans le sens litteral la premiere condition que Dieu marqua autrefois aux Juifs, pour la sanctification du sabath, on trouvera qu'il les obligea avant toutes choses à surseoir les ouvrages de leur profession, principalement ces œuvres qu'on appelle serviles, & ausquelles les gens de travail, & de métier s'appliquent. La loy est formelle : *omne opus servile non facietis in eo* : & afin qu'ils connussent plus distinctement quelles étoient ces œuvres serviles, voici comment il s'en

est expliqué dans le vingtiéme chapitre de l'Exode, & dans le cinquiéme du Deuteronome.

Vous travaillerez, dit-il aux Juifs, *pendant les six jours de la semaine, où pour lors vous acheverez ce que vous avez à faire, au septiéme qui est le sabat vous ne vous chargerez d'aucun travail, ni vous, ni vôtre fils, ni vôtre fille, ni vôtre servante, ni vôtre serviteur, ny les animaux qui vous appartiennent, ny les étrangers qui se trouveront dans l'enceinte de vos murailles*, pourquoy? *parce que le Seigneur a fait en six jours tous ses ouvrages & qu'il s'est reposé le septiéme, & c'est la raison pour laquelle il a beni ce jour & vous commande de le sanctifier.*

Sex diebus operaberis, & facies omnia opera tua. Septimo autem die sabatum Domini tui est: non facies omne opus in eo, tu, & filius tuus & filia tua, & servus tuus, & ancilla tua, jumentũ tuum & advena qui est intrà portas tuas. *Exodi.* 20.

Jamais loi n'a été conçuë en des termes plus clairs que celle là, & jamais legislateur n'a rendu de meilleure raison. C'est donc, Chrétiens, pendant les Dimanches & les fêtes qui ont succedé au sabath des Juifs, que nous sommes appellés au repos de Dieu même, & qu'entre le sabath du Seigneur où il se reposa aprés avoir achevé ses ouvrages, & ce sabath éternel qu'il nous prepare dans le ciel où nous nous reposerons à jamais avec lui, il a voulu qu'il y eût un sabath temporel, formé sur l'idée de l'un & de l'autre, dit excellemment saint Augustin.

Mais parce que Dieu prevoioit que, quelque douce que fut cette loi, plusieurs par des vuës basses, & un interêt sordide se donneroient la liberté de la violer, comme si elle ne les regardoit pas: ce sage legisla-

teur, ajoûte ce Pere, a voulu en expliquer toutes les circonstances, & en marquer precisement tous les devoirs. Un marchand, un laboureur, un artisan eussent pu dire: je ne travaillerai pas pendant les dimanches & les fêtes, puisque Dieu me le deffend: mais pourquoi mes enfans ne travailleront-ils pas? Je ne travaillerai ni moi ni mes enfans, eût dit un autre, mais j'ay des serviteurs, & des servantes qu'il faut que je paye; j'ai des animaux & des esclaves qu'il faut que je nourrisse, pourquoi ne me seroit-il pas permis de les occuper? Voilà ce que le desir d'amasser du bien, ou l'apprehension de tomber dans la pauvreté eût pu faire dire à des hommes interessez: mais voilà aussi ce pretexte que Dieu leur a ôté; jusques là qu'il ne fait point de distinction, ni de riches ni de pauvres ni de maîtres ni de serviteurs, parce qu'il les invite également tous à son repos, & que son intention est qu'ils sanctifient par l'interruption de toute œuvre servile, le jour qu'il a beni.

Il ne s'en est pas expliqué moins clairement dans le chapitre cinquiéme du Deuteronome où il a méme ajoûté une seconde raison, comme pour servir de nouveau fondement à sa loi. Cette seconde raison il la tire de la liberté qu'il accorda autrefois à son peuple, & en memoire de laquelle il veut qu'il se repose au jour du sabath. Souvenez-vous lui dit-il, *que vous avez servi dans l'Egipte d'où le Seigneur nôtre Dieu vous a tiré par la force de son bras*; *mais sçachez aussi que c'est là, la raison*

Memento quod & ipse servieris in Ægipto, & eduxerit te inde Dominus Deus tuus in manu forti, & brachio extenso.

Ideò Præcepit tibi ut observares diē sabbati. Deute ro. 5.

pour laquelle il a établi le sabat, & vous a commandé de l'observer.

Ce fut sans doute une journée fort heureuse au peuple de Dieu, celle où il se vid arraché des mains de Pharaon sous la domination duquel il gemissoit depuis tant d'années, & délivré par tant de miracles qui dereglerent toute la nature, de la dure servitude des Egyptiens.

Aussi afin que ce peuple ne perdît jamais la memoire d'un si grand bienfait, Dieu voulut premierement qu'il écrivît dans ses annales ce qui s'étoit passé dans cette fameuse journée, & qu'il en marquât exactement le mois & la lune, afin qu'il n'en pût ni avancer, ni retarder la ceremonie annuelle qu'il étoit obligé d'en faire. En second lieu qu'il celebrât la Pâque en veuë de cette liberté qu'il lui avoit accordée, & enfin qu'en memoire de ce miracle il sanctifiât si exactement le premier jour de châque semaine, qu'il ne travaillât ni lui ni aucun de ses serviteurs, ni ses enfans ni ses esclaves, ni ses animaux mêmes.

C'est Dieu qui parle. Chrétiens: & de là il s'ensuit; dit saint Augustin, que sans une pressante necessité, il n'y a nulle raison d'interest qui puisse vous servir d'excuse, pour vous dispenser d'observer ce commandement à la lettre. Car s'il étoit défendu au peuple Juif de faire aucune œuvre servile au jour du sabat, afin qu'il pût solemniser en paix la fête de sa liberté: quelle obligation n'ont pas les Chrêtiens de surseoir ces œuvres, pour honorer le

jour du Dimanche qui eſt celui de la Reſurrection de Jesus Chriſt, jour de leur ſalut & de leur liberté, jour où ce Dieu ne les a pas ſeulement délivré de la ſervitude de la loi, & de celle du peché, mais encore de la ſervitude du monde, qui eſt celle de leurs occupations ordinaires & de leurs emplois.

C'eſt pour cela que les artiſans doivent fermer leurs boutiques, les marchands interrompre leurs negoces, & les officiers de juſtice ſurſeoir ces procedures publiques, & tumultueuſes qui les occupent pendant la ſemaine. C'eſt pour cela qu'il eſt deffendu aux maîtres de faire travailler leurs domeſtiques, & à ces domeſtiques de faire ces œuvres baſſes, & purement ſerviles, auſquelles ils ſont aſſujettis par leur état. En effet ſi dans l'ancienne loi un homme fut lapidé par tout le peuple, pour avoir ramaſſé du bois en un jour de ſabath: Si les Juifs qui ſortirent de leurs tentes, dans l'eſperance de trouver de la manne, furent ſeverement repris de Dieu? ſi Neémie animé du zele que ſa Religion lui inſpiroit corrigea par d'aigres paroles, ceux qui en pareil jour porterent des marchandiſes à vendre: Enfin ſi les trois Maries qui avoient preparé des parfums pour embaûmer le corps de Jeſus-Chriſt, obſerverent ſi religieuſement le ſabat, qu'elles n'oſerent à cauſe de la ſainteté du jour, rendre à leur cher Maître les derniers & triſtes devoirs de leur pieté: pourroit-on bien croire, ô mon Dieu, que vous étes moins offenſé dans ces temps de liberté, & de redem-

ption que vous nous avez meritée, quand on acheve le Dimanche ce qui étoit resté à faire du samedi? quand on occupe ses serviteurs, & ses servantes à des bagatelles de menage qui ne sont pas absolument necessaires, ou qu'on peut remettre au lendemain.? quand sous pretexte d'une apparente necessité on travaille soi-même, ou quand on fait d'autres choses qui ne sont pas purement serviles, dans la seule veuë de l'interêt & du gain?

J'avouë qu'il y a plusieurs occasions où l'on ne peche pas: mais de bonne foi un artisan croit-il que Dieu qui condamna ce malheureux à être lapidé, pour avoir recüeilli quelques restes de bois dont il avoit peut-être besoin pour la petite provision d'une famille incommodée, reçoit toûjours ces excuses, quand il emploie la meilleure partie des Dimanches, & des Fêtes à des œuvres serviles qu'il lui a deffenduës? Le travail de ce Juif étoit peu considerable, dit un Pere, mais la sainteté du jour le rendit criminel; celui d'un Chrêtien est souvent plus grand & dure plus du temps: Ainsi croit-il que dans une Religion de perfection, & de grace, Dieu dont les jugemens sont si terribles ne l'en accusera pas un jour? Je dis plus: croit-il que ces vraies necessités à moins qu'elles ne soient extrémes, puissent le justifier devant Dieu, & qu'ils ne soient pas obligé de les lui offrir en sacrifice, par une entiere confiance, & une humble soumission à sa loi.? Ceci laissera peut-être quelque scrupule dans vos consciences: mais jugez si je parle sans raison.

La manne tomboit tous les jours du ciel sur les champs des Israëlites, & Dieu qui par ce miracle vouloit leur faire connoître qu'il étoit leur nourricier & leur Pere, leur en envoioit autant qu'ils en avoient besoin : mais comme il ne pouvoit souffrir que par un principe d'interêt ou de mefiance ils fussent detournés du service qu'ils devoient lui rendre pendant tout le septiéme jour, il leur en envoioit une double portion le sixiéme, & leur avoit deffendu de sortir de leurs maisons pour voir s'il en tomberoit, afin de la ramasser. C'étoit un present du ciel qu'on pouvoit, ce semble, recueillir à toute heure : & neanmoins ceux à qui la curiosité, ou l'empressement d'en avoir davantage avoit fait quitter leurs tentes, en furent tres severement repris de Dieu, qui dit à Moïse : *Jusqu'à quand ce peuple refusera t-il de m'obeir ? Ne sçait-il pas que le sabat est le jour de sa liberté : pourquoi donc sort-il pour aller recüeillir de la manne ? Je veux que tout le monde demeure chez soi, & que pas un ne sorte de sa place.* Laboureurs, artisans, gens de travail, & de metier ne comprenez vous pas par là, quel est le dessein de Dieu ? Une manne invisible coule tous les jours du ciel, & Dieu dont la providence n'abandonne jamais ceux qui se confient en elle, se charge de vos petits besoins. Avoüez la verité : n'est-il pas vrai que ceux qui travaillent les Dimanches sont pour l'ordinaire les plus pauvres, ce qu'ils gagnent se dissipant peu à peu, comme se corrompoit autrefois la manne, quand on en avoit pris par excez ? Au lieu

que les autres voient profiter à la fin de la semaine, le peu d'argent qu'ils ont ; à peu prés comme la manne se multiplioit miraculeusement, au jour qui precedoit le Sabat. Ainsi que craignez-vous ? Vous direz peut-être que vous perdrez vos pratiques : mais Dieu vous recompensera d'autre part : que vous voulez amasser quelque chose, de peur de tomber dans la pauvreté ; mais peut être aussi Dieu vous envoyera-t-il quelque longue maladie, ou d'autres disgraces qui vous feront consumer ce que vous aurez gagné, & mourir dans un hopital ? Vous sçavez que cela arrive tres-souvent, mais quoi qu'il en soit : *memento*, *souvenez-vous* que si vous travaillez sans necessité, vous offensez Dieu mortellement, & que c'est encore plus à vous qu'aux Juifs qu'il fait ce reproche : *Videte quod Dominus dederit vobis sabbatum: & propter hoc,* Exodi. 15. *die sexta tribuit vobis cibos duplices, manea, unusquisque apud semetipsum, & nullus egrediatur de loco suo.*

J'en dis autant aux marchands, & à la plus part des autres conditions. Qu'ils s'occupent, à la bonne heure, de leurs emplois pendant la semaine, mais qu'ils demeurent en repos les dimanches & les fêtes. Si Neémie voiant des marchands faire des bales, & d'autres en porter, ne put souffrir la profanation qu'ils faisoient du sabat ; il faut qu'ils apprennent par là deux choses ; l'une que l'apprehension qu'ils ont de ruïner leurs affaires, & de perdre leur pratique ne peut leur servir d'excuse devant Dieu, & l'autre que

ceux qui pendant ces jours emploient des ouvriers, des artisans, des marchands, ou leurs domestiques, sont dans un évident danger dé reprobation. Car si dans la pensée. d'Origene, l'un des chefs de la reprobation de Pharaon, & des Egiptiens fut d'avoir contraint les Juifs de travailler au jour de leur sabath : hélas, que deviendront-ils à la fin de leur vie, pour avoir obligé ceux qui dépendoient d'eux, de travailler aux jours de Dimanches & de Fêtes ?

Hé bien, me dites vous si cela est nous ne travaillerons pas, & nous ne ferons travailler personne : mais aussi puisque Dieu nous accorde ce repos pour nous delasser des fatigues de la semaine, ne nous sera-t'il pas permis de nous divertir ? Libertins, c'est ce que vous pretendez ; mais c'est en cela que vous prophanés encore plus indignement que les autres, la sainteté de ces jours, & la raison pour laquelle Dieu vous avertit de vous *ressouvenir de les sanctifier, memento &c.* II. Point.

Si nous en croyons saint Augustin l'une des plus grossieres illusions des Juifs étoit de se contenter de garder le sabath selon la lettre qui tuë, & de se mettre peu en peine de l'observer selon l'esprit qui vivifie. Attachés à ce sabat charnel pendant lequel les œuvres corporelles, & mecaniques doivent cesser, ils negligeoient le spirituel par lequel les badineries, le luxe, l'intemperance, les impuretés, les debauches & generalement toutes les œuvres de peché, leur étoient deffenduës. Ils observoient si scrupuleusement ce premier sabat,

Otio quodā corporaliter languido, & fluxo, & luxurioso celebrant Iudæi : Vacant enim ad nugas & cum Deus præcepit obser.

vari sabbatū, illi in his quæ Deus prohibuit, exercent sabbatū. *Aug. in Ps. 91.* Moriamur omnes in simplicitate nostra. 1. *Mac. 2.* Quid facitis quod non licet in Sabbatis? *Luca 6.* *Aug. ibid.*

qu'ils ne vouloient le violer en quoi que ce fût. Tout étoit calme chez eux, leurs femmes, leurs enfans, leurs serviteurs, leurs servantes, leurs bœufs, leurs asnes, tout se reposoit ; jusques là qu'ils ne vouloient ni songer à leur ménage, ni même se servir du necessaire à la vie; ou emploier les moyens de la défendre : témoins ceux qui au lieu de faire tête à Antiochus, se laisserent assommer comme des bétes, en s'écriant : *Mourons tous dans nôtre simplicité.* Témoin ce chef de la sinagogue qui se scandalisa de ce que Jesus-Christ avoit gueri une femme courbée depuis dix huit ans, & les Pharisiens qui trouverent mauvais que ses disciples eussent cueïlli des épics en un jour de sabath ; Tant étoit deplorable l'aveuglement des uns & des autres.

Encore s'ils avoient eu les mêmes scrupules pour le Sabath spirituel, on eût eu de quoi loüer leur pieté pour l'un de ces chefs, & de quoi admirer leur zéle, ou s'étonner de leur foiblesse sur l'autre : mais abattus qu'ils étoient par une délicate & molle fainéantise, comme dit saint Augustin, ils se servoient de leur Sabath, comme d'une occasion propre à leurs divertissemens criminels. *Otio quodm corporaliter languido, fluxo, & luxurioso Sabatum celebrabant* ; & au lieu de l'observer avec une parfaite pureté de cœur, comme Dieu leur avoit commandé, ils faisoient sans scrupule tout ce qu'il leur avoit défendu. Dieu leur défendoit de faire des injustices : mais s'ils n'osoient faire des contracts usuraires aux jours du Sabath, ils les méditoiēt

Dieu leur défendoit de nuire en aucune maniére à leur prochain : mais s'ils n'alloient pas rendre contre leurs freres de faux témoignages en Justice, ils les déchiroient par leurs médisances. Dieu leur défendoit le jeu, le luxe, les danses, l'intempérance, la fornication, l'adultére : mais c'étoit en ces jours qu'ils faisoient éclater davantage leur vanité & qu'ils laissoient par tout de scandaleuses marques de leur impudicité, de leur orgueil, de leur yvroguerie, de leurs ordures.

Un pareil desordre regne encore aujourd'hui parmi nous. Telle femme qui fera scrupule de faire la moindre chose dans son ménage, pendant un Dimanche ou une Féte, n'en fera point de se tenir des heures entieres devant un miroir, & d'occuper ses filles autour d'elles, pour avoir meilleure grace dans une Eglise, ou dans une assemblée ; & parce qu'elle aura extérieurement satisfait au precepte, en entendant la Messe, le Prône, & le reste du service, elle croira s'être pleinement acquittée de son devoir, quoi-que par ses magnifiques ornemens, & ses nuditez indiscretes, elle ait été à plusieurs un sujet de scandale.

Tel artisan qui ne voudroit pas pour quoi que ce fût, avoir travaillé pendant ces jours, les passe en jeux & en débauches, dissipant dans un cabaret ce qu'il a gagné pendant la semaine, sans considerer qu'il réduit sa famille à la mendicité, & que par son yvrognerie il offense Dieu mortellment.

Telle fille qui ne voudroit travailler, ni

en linge ni en couture, ni filet, ni balaier sa chambre (permettez moi ce détail de morale, puisque saint Augustin n'a pas dédaigné d'y entrer) ne fait nulle difficulté de passer la meilleure partie du Dimanche à folâtrer & à danser, comme si ce saint jour autorisoit ces divertissemens criminels, où par un fatal mélange d'hommes & de filles, par de ridicules agitations de corps, & des postures lascives, par des pas mesurez au son des instrumens, & des regards qui en ne disant rien, ne disent que trop de choses, par des liaisons & des familiaritez deshonnêtes. Par des baisers ou des attouchemens impurs ; & enfin par tant de libertez qu'on se donne, & que l'on n'oseroit se donner dans une compagnie sérieuse, on s'expose à tomber dans les derniers desordres.

Tel est l'aveuglement de nôtre siécle, & la profanation que l'on fait de ces saints jours. Car ne vous y trompés pas, mes freres, dit saint Augustin, ne vous y trompez pas, *nolite errare fratres* : Vous feriés mal si vous alliés labourer la terre, mais vous faites encore plus mal, de joüer & de vous enyvrer dans les cabarets, vous feriés mal mes Dames si vous filiés, mais vous faites encore plus mal de danser. Tout ce qui est contraire à la loy de Dieu vous est défendu en tout tems ; mais il l'est encore plus particuliérement pendant les Dimanches & les Fetes, pour trois raisons.

Melius est arare quàm saltare. *Aug. ibid.*

La premiére, parce que les divertissemens criminels que vous prenés pour lors (car je les suppose tels) sont des œuvres

purement ſerviles, & par conſequent des œuvres ſpecialement défenduës pendant ces jours. *Omne opus ſervile non facietis in eo.* Separés du peché telle ſervitude qu'il vous plaira, ce ne ſera plus ſervitude; au contraire le plus mal-heureux de tous les eſclaves en pourra tirer de grands avantages. Au contraire mettés avec le peché telle liberté exterieure que vous voudrés, ce ne ſera plus que libertinage; & de toutes les ſervitudes la plus honteuſe.

La ſeconde raiſon, c'eſt qu'un peché commis un Dimanche, ou une fête a un je ne ſçai quel caractere d'énormité qu'il n'auroit pas pendant les autres jours. C'eſt faire pour lors la derniére injure à Dieu, dit ſaint Cyrille, & une eſpéce de ſacrilege en conſacrant à ſes folies, & à ſes divertiſſemens criminels des jours qu'il s'eſt ſpecialement reſervés. Les paſſions, pendant la ſemaine ſont abbatuës ſoûs le poids du travail, & retenuës comme par force dans le devoir, nul preſque ne ſonge à danſer & à ſe divertir: Ce n'eſt qu'aux jours de fêtes, que les jeux & les cabarets ſont pleins de monde: Ce n'eſt qu'en ce tems, qu'on voit les Chrêtiens courir en foule aux danſes & aux ſpectacles, comme pour ſe mocquer de Dieu avec plus d'inſolence, & profaner par une plus ſcandaleuſe impiété, ces jours qui lui appartiennent.

S'il y a des parties, & de promenades à faire, des viſites à rendre ou à recevoir, des mariages & des intrigues à ménager, des rendés-vous à donner, & des marchés à conclure; s'il eſt queſtion de s'engager,

Hoccine eſt ô Chriſtiani, celebrare diem feſtùm, indulgere ventri, & inconceſſis voluptatibus habenas laxare? Diebus ad exercenda opera ſervilia conceſſis unuſquiſque ſuo intentus eſt operi, & abſtinet à crapula, ludis & vanitatibus,

Diebus autem festis passim concurritur ad cauponas ad ludos, ad spectacula, ad choreas in irrisionem divini nominis, & diei prævaricationem.

D. Cyrillus lib. 8. in Joan. c. 5.

dans une danse ou une debauche ; de satisfaire sa brutalité ou sa gourmandise, ce sont les jours de Dimanches & de fêtes que l'on choisit Ni la perte du tems, ni les occasions prochaines du peché, dans lesquelles on s'engage, ni la sainteté de ces jours, & l'obligation que l'on a d'y paroître plus chrétien qu'aux autres : nulle de ces considerations ne fait d'impression sur les esprits. On croit devoir par quelque divertissement que ce soit, s'indemniser de la fatigue qu'on a euë, & de la violence qu'on s'est faite pendant la semaine ; & par une Messe qu'on aura entenduë le matin, on s'imagine avoir acheté le droit de s'abandonner à l'intemperance, & à la debauche pendant le reste du jour.

Est ce que je veus par-là condamner en general tous les divertissemens que l'on prend aux jours de Dimanches, & de Fêtes? Non Chrétiens, il y en a d'honnêtes, il y en a même de nécessaires, & par lesquels bien loin que Dieu se tienne offensé, il peut-être honoré & beni.

Quelques Dames Romaines apprehendans qu'il ne leur fût pas permis d'aller les Dimanches aux bains, demanderent à saint Gregoire ce qu'elles devoient faire. Ce saint Pape leur répondit : allés-y comme vous y allés les autres jours de la semaine, si vous croiés en avoir besoin, & si vôtre conscience ne vous réproche aucun peché que la frequentaton de ce bains vous attire : Mais si vous n'y allés que dans la seule veuë du plaisir, si vous sçaves par vôtre experience, ou par les choses qui s'y

passent, que le bain vous est une occasion prochaine de peché, je ne vous défend pas seulement d'y aller les Dimanches, je vous le défend encore à tel jour que ce soit de la semaine.

Je vous dis ici la même chose. Il est juste qu'aprés avoir travaillé, & épuisé vos forces pendant la semaine, vous preniés quelque honnête recreation le Dimanche : le corps & l'esprit ne peuvent pas être toûjours à la géne, il faut les soulager & leur donner quelque satisfaction de tems en tems. Réjoüissés-vous donc, je ne le dis qu'aprés l'Apôtre & je le repete encore une fois avec lui, réjouïsses vous; *gaudete in Domino, iterum dico gaudete :* mais réjouïssés vous en Dieu, & que vôtre modestie dans les plaisirs que vous prenés, soit connuë de tout le monde *modestia vestra nota sit omnibus hominibus.* Ces sortes de divertissemens vous sont permis ; mais si ces divertissemens vont au delà de la modestie, & de la temperance chrêtienne, si ces divertissemens vous portent au peché, si l'Eglise les condamne, si vôtre famille en souffre, si vôtre prochain en est scandalisé, je vous les défends en quelque temps que ce soit : mais encore plus particulierement los Dimanches & les Fétes, pour une troisiéme raison que j'ai trouvée dans S. Augustin.

Ce Pere remarque que le demon qui veut perdre les hommes par le plaisir, cherche principalement les Dimanches & les Fêtes, pour le faire avec plus de succés, qu'il leur propose pour cet effet ces jours, comme si

D. Aug. ser. 105 de tempere, c'étoient des jours consacrez à un infame Bacchus, ou à une Venus impudique ; afin qu'au mépris du vray Dieu & de la Loi, ils fassent honneur à ces monstrueuses divinitez ; en dansant comme des idolâtres, à l'entour de leurs statuës, & se saoulant de vin ou de viandes comme des bêtes. Or c'est là le grand scandale de la Religion, & ce en quoy le demon triomphe & se mocque de nos Fétes : *Viderunt eam hostes, & deriserunt sabbata ejus.* Ce ne sont pas les Fêtes de Dieu ni de ses Saints qu'ils celebrent, dit-il en raillant, ce sont les miennes : c'est moi qui ait inventé ces jeux & ces danses, c'est moi qui les ait engagé dans ces bals & dans ces débauches. Qu'ils soient modestes & retenus pendant la semaine, je le veus : il me suffit, que pour faire plus d'injure à leur Dieu, & au Patrons de leur Eglise, ils fassent tout le contraire de ce que ce Dieu leur commande, & de ce que ces Saints ont fait. Dieu seul défend le blasphéme & l'impureté ; & c'est dans ces pechez que je les fais tomber: leurs Patrons ont mené une vie solitaire & penitente, & je les engage dans des compagnies où ils folâtrent, où ils jouënt, où ils s'enyvrent. O le bel honneur qu'ils leur font! *Viderunt eam hostes, & deriserunt Sabbata ejus.*

Mais qui est ce qui donne au demon cette fatale joye ? Qui est-ce qui attire sur Dieu, & sur ses Saints de si sanglans reproches ? C'est vous, femme mondaine qui venez dans nos Eglises, parée comme une Idole, pour y être regardée avec admiration &

respect. C'est vous, fille coquette & enjoüée, qui quittant cét air modeste & recueilli que vous paroissiez avoir pendant la semaine sous les yeux de vos parens, prenez aux jours de Dimanche & de Fêtes des libertez indiscretes avec ces jeunes hommes qui vous engagent dans leurs danses, pour vous faire la triste victime de leurs passions. C'est vous, libertins qui par vos discours empoisonnez, par vos assiduitez & vos complaisances, donnez des rendez vous à cette fille, qui l'arrachez de sa maison, & peut-être du pied des Autels, pour l'engager dans vos promenades & dans vos desordres. C'est vous qui ruinez toutes vos affaires par vos jeux, qui mangez dans le cabaret le fruit de vos sueurs & de vos veilles, qui y blasphémez le Nom du Seigneur, & qui faites que les autres le blasphêment.

Car voilà une partie des pechez qui se commettent pendant ces jours, pechez dautant plus grands, qu'ils se font au mépris de Dieu & de son Eglise; mais dautant plus dangereux, qu'on n'y fait presque point de réflexion, & que la plûpart des Chrêtiens s'imaginent leur être permis.

Il n'en est pas toutefois ainsi, & c'est la raison pour laquelle Dieu vous avertit de vous souctifier de santfiier le jour du Dimanche : *Memento ut diem Sabbati sanctifices.* Mais en quoi consiste cette sanctification ? C'est non seulement en interrompant les œuvres serviles de vôtre profession, puisqu'autrement vous pecheriez contre la

lettre du precepte, qui vous défend le travail corporel ; c'est non seulement en vous privant des divertissemens criminels que les autres prennent durant ces jours, puisqu'autrement vous pecheriez contre l'esprit du precepte, qui vous défend le libertinage & la débauche. C'est encore en faisant de saintes actions, & servant Dieu avec beaucoup d'assiduité & de zéle, puisqu'autrement vous pecheriez contre la fin, ou contre l'obligation tacite du precepte, qui défend l'oisiveté spirituelle & la négligence des bonnes œuvres : *Memento ut diem Sabbati sanctifices.*

III. Point.

En effet, c'est ce que signifie ce mot de santification dont Dieu se sert. Elle renferme trois choses, selon saint Thomas. Une exemption de pechez, c'est la premiere : Une perseverance dans la vertu, c'est la seconde : Et un particulier atachement à Dieu, c'est la troisiéme. Par ce moyen, les jours de Dimanches & de Fêtes sont des jours de consécration, & d'attachement au service du Seigneur, en sorte que se contenter de ne point faire de mal, & vouloir en demeurer là, c'est s'arrêter à la moindre partie du precepte, & négliger la principale.

Exod. 13. 19. 23. Omnis fructus ejus sanctificabitur. *Levitici.* 19.

Je Remarque dans l'Ecriture plusieurs sortes de sanctifications. Il y a la santification des victimes, il y a la santification des Prêtres, il y a la santification des fruits de la terre, il y a la santification des Temples & des Autels, il y a enfin la santification des jours, & la santification des hommes. Mais je remarque en même temps :

que ces victimes, ces fruits, ces Temples, ces Autels, ces jours n'ont qu'une sainteté relative, & ne sont sanctifiez que par rapport à l'homme, qui doit travailler à sa santification personnelle ; principalement pendant certains jours qui lui sont marquez, & où il doit être la victime, le Prêtre, le fruit, le Temple, & l'Autel du Seigneur ; afin que le Dieu qu'il adore soit sanctifié dans lui, & que lui-même soit sanctifié. Ne confondons par ces deux choses que saint Augustin a tres judicieusement distinguées.

Expiabis altare, & sanctificabis. *Exodi.* 29

Dixit Iesus ad populũ sanctificamini. *Iosue* 3.

Pro eis ego sanctifico meipsum. ut sint & ipsi sanctificati. *Joa.*17.

Dieu est sanctifié dans nos personnes, quand il reçoit de nous le culte, & le service qu'il en attend. Or c'est ce qui se fait principalement aux jours de Dimanche & de fête, puisque c'est pour lors que nous faisons connoître que Dieu est Saint, & qu'il se plaît à avoir aux pieds de ses Autels de saints adorateurs ; *Pro eis sanctifico meipsum.* Mais en même temps nous nous santifions dans Dieu, lorsqu'éloignez des embarras, & qui plus est, des pechez du monde, nous entrons dans son repos prenant de lui le modéle de nôtre sainteté, nous animant par état à la pratique des bonnes œuvres, *lui rendant nos vœux dans son saint Temple*, comme dit David, & lui payant, comme ajoûte saint Augustin, par une pieté exemplaire, le tribut de nos jours.

In domo sua oret, & non negligat Deo solvere votum, ac reddere pensum servitutis Nul-lus se

Or c'est à quoi nous sommes obligez pendant les Dimanches & les Fêtes, qui sont à proprement parler, les jours de Dieu, & qui sont la meilleure partie de son

Messe, non pas comme l'on fait, avec un esprit rempli des vanitez du monde, & un cœur attaché à sa corruption, mais avec une ame libre, & autant que l'on peut, dégagée de l'afection au peché mortel ; afin de joindre son intention à celle de l'Eglise, de s'y ofrir avec Jesus-Christ, & de communier spirituellement, quand on ne se croit pas encore assez disposé pour recevoir efectivement son adorable Corps.

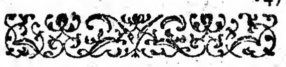
Il faut écouter en silence, & avec respect la parole de Dieu, & se rendre, s'il est possible, assidu au reste du Service Divin, & à quelques autres petites pratiques de pieté que l'Eglise autorise, pour entretenir la dévotion des Fidéles. Il faut mêler sa voix avec celle des Ministres du Seigneur, pour chanter ses loüanges, & quand on en est dispensé par quelque incommodité particuliere, il faut le prier dans sa maison, s'acquitter en ce point de son vœu, lui payer le tribut de sa servitude, & de ses années : *Deo solvere votum, ac reddere pensum servitutis.* Car quelle confusion seroit-ce à un Chrêtien, dit ce Pere, si pendant que ses freres sont à l'Eglise appliquez à prier Dieu, & à le benir, il perdoit son temps au jeu, aux promenades, à la chasse, ou s'il demeuroit oisif dans sa maison ? Quelle confusion seroit-ce, s'il ne faisoit connoître de tems en tems, qu'il est Chrêtien, s'il ne réparoit jamais par un saint recueillement, & par un loüable attachement à la priere, ces frequentes dissipations dans lesquelles ses affaires temporelles l'ont jetté, afin de songer à la princi-

cipale, qui est celle de servir Dieu, & de travailler à son salut : Enfin quelle confusion seroit-ce, s'il cherchoit les Messes les plus courtes, s'il se plaignoit de la longueur des ceremonies de l'Eglise; & si pour satisfaire sa gourmandise, ou son avarice, il vouloit qu'on les abregeât ?

Sermon. 251. de tempore

Qu'il n'en soit pas ainsi de vous, mes freres, conclut saint Augustin, employez au contraire les Dimanches & les Fêtes à la priere, à la lecture, & à la pratique des bonnes œuvres qui sont de vôtre profession. Fuiez l'intemperance & le jeu. Si les autres s'abandonnent à mille desordres, ne les imitez jamais, representez-vous toûjours vos obligations, & sçachez que si vous servez Dieu, comme il veut être servi, il sera un jour vôtre récompense. *Amen.*





DISCOURS EN FORME DE PRONE POUR LE II. DIMANCHE de l'Avent.

Des afflictions, & de l'usage qu'il en faut faire.

Cùm audisset Joannes in vinculis opera Christi, mittens duos de Discipulis suis, ait illi : Tu es qui venturus es? Matth. 11.

Jean Baptiste ayant entendu parler dans sa prison, des actions miraculeuses de Jesus-Christ, envoya de ses Disciples lui dire : Est-ce vous qui devez venir.

Herodes sur le trône, Jean Baptiste dans les cachots ; Herodes dans les plaisirs, Jean Baptiste dans les souffrances ; Herodes couvert de pourpre au milieu d'une superbe cour, Jean Baptiste chargé de fers dans une obscure prison, à la compagnie de quelques Disciples qui viennent lui rendre leurs derniers devoirs : Voilà, Chrêtiens, ce que l'Eglise nous propose dans l'Evangile de ce jour ; & cependant est-ce là ce que meritoient le zéle, l'innocence, les éminen-

tes vertus du S. Précurseur de Jesus-Christ? Est-ce là ce qui étoit dû aux infames, & scandaleux commerces d'un homme abandonné aux plus monstrueux desordres ?

Aveugle sagesse du siecle, c'est ainsi que tu raisonnes : & c'est, mes Freres, pour prevenir vos scandales sur ce sujet, & vous aprendre à faire un bon usage des aflictions qui vous arrivent en cette vie, que je me détermine, en m'arrêtant aux deux principales circonstances de mon Evangile, de vous proposer deux choses que j'y remarque.

La premiere est l'exemple de Jean Baptiste qui, sur le récit qu'on lui fait dans sa prison, des miracles de Jesus-Christ, lui envoie deux de ses Disciples, non pas tant pour s'informer par une espece de curiosité ou de doute, *Si c'est lui qui doit venir*, que pour reconnoître sa divinité par cette ambassade, & rendre ses hommages à son adorable personne. La seconde est la conduite de Jesus-Christ même, qui pouvant dire precisement à ces deux Disciples : Oui, je suis celui qui doit venir, se contente de leur répondre : *Dites à Jean, que bienheureux est celui à qui je ne serai pas un sujet de scandale.*

Car de là j'infere deux choses ; l'une, que si Jean Baptiste qui pouvoit se plaindre à Jesus Christ de l'injuste persecution qu'il souffroit, l'a cependant endurée avec une admirable patience, vous ne devez jamais murmurer contre la Providence de Dieu qui vous afflige : L'autre, que si Jesus-Christ pouvoit accorder à Jean Baptiste une pleine liberté, s'est contenté de lui faire dire que, *bienheureux seroit l'homme qui ne se*

scandaliseroit pas de lui, vous devés le remercier même de ce qu'il vous afflige : parce que c'est là l'état qu'il destine, pour vous accorder la beatitude qu'il vous promet.

Voulez-vous que je m'explique encore en d'autres termes avec saint Jean Chrisostome, & Richard de saint Victor : Les afflictions qui vous arrivent en ce monde, sont des coups de la main de Dieu, sous lesquels vous devez vous humilier avec beaucoup de résignation, & de respect. Les afflictions qui vous arrivent en ce monde, sont des visites de la bonté de Dieu, que vous devez recevoir avec beaucoup de reconnoissance & de joie. C'est par les afflictions que Dieu vous gouverne & vous punit ; c'est par les afflictions que Dieu vous épargne, & qu'il vous aime. Ainsi étes vous affligez ? ne faites jamais de vos adversitez une occasion de murmure & de scandale : Etes vous affligez, faites au contraire de vos adversitez un sujet de reconnoissance & de joye. Deux importantes veritez que je vais vous expliquer dans les deux parties de ce discours.

D. Chrisost. tom. 3. l. 1. Joh. Richard à sancto Vict. parte 2. in Cantica, & part 1. de gradibus charit. c. 3.

Division.

I. Point.

Si l'Evangeliste remarque expressement que ce fut *dans une prison que Jean Baptiste entendit parler des actions miraculeuses de Jesus-Christ* ; *Cùm audisset Joannes in vinculis opera Christi*, Ne vous en étonnez pas, dit saint Chrisostome, puisque c'est dans le tems des afflictions, & des disgraces de la vie, que les plus grands ouvrages de Dieu nous sont manifestez. Or selon le Prophete Roi, *Ces grands ouvrages des mains de Dieu, sont sa verité & son jugement. Opera ma-*

Ps. 110.

nuum ejus, veritas & judicium. C'eſt-à-dire, comme l'explique ce Pere, ſa ſageſſe & ſa juſtice ; ſa ſageſſe par laquelle il nous gouverne, & nous conduit à ſes fins ; ſa juſtice par laquelle il nous châtie, & ſe vange de nos pechez.

Dieu eſt infiniment ſage, & infiniment juſte dans tout ce qu'il fait, dans tout ce qu'il permet, dans tout ce qu'il ordonne, ſoit pour le tems, ſoit pour l'éternité, ſoit dans la proſperité, ſoit dans l'adverſité, ſoit dans la ſanté, ſoit dans la maladie, ſoit lorſqu'il vous comble d'honneur & de biens, ſoit lorſqu'il nous charge deconfuſion & de miſeres. Mais comme cette ſageſſe & cette juſtice de Dieu paroiſſent d'une maniere toute particuliere dans les afflictions qu'il vous envoie ; auſſi pour en faire un bon uſage, vous devez rendre deux ſortes d'hommages à ces deux adorables perfections : Comment cela ? je m'explique avec S. Jean Chriſoſtome, & Richard de ſaint Victor. Cette ſageſſe a ſes ſecrets & ſes vûës, quand elle vous conduit par les voies de l'adverſité ; cette juſtice a ſes châtimens & ſes remedes, quand elle vous punit par ces rigoureuſes voyes : & cela étant, c'eſt à vous, quand il vous affligea à adorer ces ſecrets dans un eſprit de religion & de reſignation. Voilà vôtre premier devoir : c'eſt à vous, quand il vous afflige, à vous apliquer ces châtimens & ces remedes dans un eſprit de mortification & de pénitence ; voilà le ſecond.

L'affliction eſt un étrange ſecret, c'eſt pourquoi quand le ſaint Eſprit parle de celle

de Job, il l'appelle admirablement bien, *une parole cachée, verbum absconditum*; pour nous aprendre, que comme un ami dit tout bas un secret à l'oreille de son ami; aussi Dieu quand il nous afflige, nous parle interieurement, & nous fait connoître par l'étrange conduite qu'il tient à nôtre égard, ce que nous ne sçavions pas encore. Or c'est ce secret, & cette *parole cachée*, que nous devons écouter avec beaucoup de respect; c'est elle que nous devons recueillir comme à la hâte de sa bouche, de peur que négligeans cette ocasion, nous ne l'entendions plus, & qu'elle ne nous devienne un sujet de scandale. *Quasi furtivè suscipit auris mea venas susurri illius.* *Iob. 4.*

Quelle est cette *parole cachée*? C'est la conduite de Dieu dans les afflictions qu'il nous envoie; affliction dont les raisons nous sont inconnuës; mais dont le principe nous est si certain, que nous sçavons qu'elles viennent d'un Dieu qui voit, qui ordonne, qui regle, qui dispose toutes choses avec autant de force, que de douceur, Or il n'en faut pas davantage pour nous obliger à nous soûmettre à lui, & à conformer absolument nôtre volonté à la sienne.

En effet, si nous avions affaire à une Divinité ignorante & aveugle, nous aurions peut-être sujet de murmurer contre elle; & cette inégale distribution de biens, & de maux, pourroit nous donner lieu de l'acuser d'une trop lâche complaisance pour les uns, d'une trop dure indifference pour les autres.

Mais quand nous connoissons par les

lumieres de la raison & de la foi, que le Dieu que nous adorons est infiniment sage dans tout ce qu'il fait, & dans tout ce qu'il permet : Quand nous nous representons qu'il préside à tous les évenemens de la vie, qu'il ne se fait rien contre nôtre repos, contre nôtre honneur, contre nôtre établissement, contre nôtre vie, qu'il ne permette pour des raisons qui nous sont cachées, & que si, par impossible, il cessoit de se mêler de nous, il cesseroit d'être ce qu'il est ; n'est-il pas vrai, que bien loin de nous scandaliser de sa conduite, nous la devons adorer, & nous abandonner aveuglément à sa sainte volonté ? Nous pouvons avoüer avec toute sorte d'assurance, que nous n'entrons pas dans les conseils de Dieu, & que les dispositions de sa sagesse ne nous sont pas manifestées, dit Salvien : mais ce nous est assez de sçavoir que c'est lui qui voit, qui gouverne, qui regle tout ; & comme ce nous seroit une grande temerité de vouloir penetrer ce qu'il ne nous est pas permis de connoître, ce nous est une obligation indispensable, de nous resigner dans nos afflictions à la volonté d'un Dieu, de l'infinie sagesse duquel nous sommes pleinement convaincus : En voici deux belles raisons que ce Pere en donne.

Possum quidem rationabiliter & satis constanter dicere : Nescio secretum, & consilium Divinitatis ignoro ; sufficit mihi ad causæ hujus probationem

La premiere, c'est que nous ne sçavons pas precisément ce qui nous est propre. Nous voudrions avoir de bien : mais sçavons-nous si ce bien ne servira pas à nous perdre ? Nous voudrions joüir d'une parfaite santé : mais sçavons-nous si cet état

d'infirmité où nous sommes, n'est pas l'état que Dieu a destiné pour nous sauver? Nous voudrions être délivrez de cette persécution que nous soufrons : mais sçavons-nous si cette faveur que nous demandons à Dieu, ne sera pas l'occasion de nôtre perte? Or dans cette incertitude, ou plûtôt dans cette ignorance où nous sommes, le parti le plus sûr que nous puissions prendre, c'est de conformer nôtre volonté à celle de Dieu, & de nous abandonner à toutes les dispositions de sa sagesse.

Je dis plus ; & c'est ici la seconde raison de Salvien. Non seulement nous ne sçavons pas ce qui nous est propre, mais nous nous portons naturellement vers les choses qui nous sont toûjours desavantageuses; car telle est la funeste adresse de l'amour propre, & l'inclination de la nature corrompuë. Sensibles à tout ce qui flatte nôtre délicatesse, ou nôtre orgueil, nous regardons les disgraces, les maladies, les pertes de biens, les humiliations, comme des veritables maux contre lesquels nous devons nous tenir en garde ; & jugeant des choses, non pas selon les lumieres de la foi, mais selon le goût de nos passions, nous cherchons, & nous demandons à Dieu tout ce qui est capable de nous perdre: semblables à ces malheureux Israëlites, qui peu satisfaits d'une délicieuse viande qui leur étoit envoyée du Ciel, voulurent manger des cailles qu'ils avoient encore entre les dents, quand ils moururent. Or dans cette corruption de pensées & desirs, il faut qu'une raison infiniment sage &

omnia; Deo aspici, omnia judicari. Homo sũ, non intelligo secreta Dei, investigare non audeo, & ideo etiam attentare formido; quia & hoc ipsum genus quæ si sacrilegæ temeritatis est, si plus scire cupias, quàm sinaris. *Salvianus de gubern. Dei, l. 3.*

droite, corrige les vices de la nôtre, qu'une volonté immuable & sainte reprime la bizarrerie, & le déreglement de la nôtre : & pour lors, ce que nous avons à faire, c'est de nous abandonner entierement à Dieu, quelques disgraces que nous souffrions ; c'est de lui envoyer, à l'exemple de saint Jean, nos sentimens & nos desirs comme deux ambassadeurs, pour lui dire : C'est vous, Seigneur, qui venez nous visiter, nous n'attendrons point d'autre Maître, d'autre Messie, d'autre conseil, d'autre oracle que vous, faites de nous ce qu'il vous plaira.

Adhuc carnes erant in dentibus eorum, nec defecerat hujuscemodi cibus, & ecce furor Domini concitatus in populo, percussit eum plagâ magnâ nimis. *Num.* 11

Que si nous sommes obligez d'avoir ces sentimens de religion & de resignation, pour rendre dans nos adversitez l'hommage que nous devons à l'infinie sagesse de Dieu : sa justice exige de nous d'autres devoirs : & comme elle se sert de ces peines temporelles pour nous châtier, c'est à nous à les recevoir dans un esprit de mortification & de pénitence, si nous voulons qu'elles nous soient utiles.

Comme tout pecheur sort par son peché de l'ordre où il doit être, il faut necessairement qu'il y rentre, dit saint Augustin ; rien ne pouvant être déreglé, ni hors de sa place dans le regne d'une souveraine justice. Or il ne peut rentrer dans cet ordre, que par des voyes opposées à celles qui l'en ont fait sortir : & ces voyes n'étant autres que l'amour de l'indépendance & du plaisir ; il ne peut y être remis que par les humiliations, & les souffrances.

Cùm

Salvien en apporte une raison encore

plus sensible. Malheureux (c'est ainsi qu'il parle aux pecheurs) vous ne faites pas ce que Dieu veut que vous fassiez, & il faut aussi pour vous punir, que Dieu ne fasse pas ce que vous voudriez qu'il fit. Il veut que vous aimiez vos ennemis, que vous assistiez les pauvres de vôtre superflu, que vous emploïez vôtre santé à le prier, & à le servir, que vous éleviez vos enfans dans sa crainte, que vous soiez fidéles, & integres dans l'exercice de vos charges : Et cependant, qui de vous le fait ? Ainsi quelle raison avez-vous de vous plaindre de ce que Dieu ne vous conserve pas ce protecteur, ce bien, cette santé, cet enfant, cette charge (choses que vous voudriez qu'il fit ?)

obedire nos sibi Dominus noster jusserit, ubi sunt qui aut in universis mandatis, aut certè vel in paucissimis obsequantur? ubi sunt qui aut inimicos diligant, aut persequentibus benè faciant, aut malos in bono vincant? Quæ cum ita sint, & cùm à nobis nil penitùs Dominicæ jussionis fiat: Quid est quod nos queramur de Deo, cùm queri magis Deus de nobis omnibus possit? Quæ ratio est, ut doleamus nos non audiri à Deo, cùm ipsi Deum non audiamus, & susurremus non respici à Deo terras, cùm ipsi non respiciamus ad cælum ? &c. *Salvianus l. 3. de gubern. Dei.*

Non seulement vous ne faites pas ce que Dieu veut que vous fassiez, vous vous étudiez même à le combattre, & à le contredire en une infinité de choses, en faisant ce qu'il vous défend de faire. Non seulement vous ne pardonnez pas à vos ennemis, mais vous tâchez de les perdre par vos médisances, vos mauvais offices, vos four-

Omni studio, omni nisu, non facimus sed contra id

beries, vos cruautez. Non seulement vous ne donnez pas le superflu de vos biens aux pauvres, vous ôtez aux pauvres mêmes par vos procés, par vos concussions, par vos usures, le peu qui leur reste. Non seulement vous ne priez & ne servez pas Dieu, pendant que vous étes en parfaite santé : vous employez même cette santé pour l'offenser par vos yvrogneries, vos fornications, vos débauches, vos impietez, vos blasphémes. Non seulement vous n'élevez pas vos enfans dans sa crainte, vous les portez encore à l'outrager par vos scandales, & par le soin que vous prenez à les former selon l'esprit du monde. Non seulement vous n'êtes pas fidéles dans l'exercice de vos charges, vous ne les regardez que comme des moyens propres à satisfaire vôtre avarice & vôtre orgueil, à vendre la justice, à ruiner impunément la veuve & l'orphelin.

facimus quod jubemur. Jubet enim Deus, ut omnes nobis invicem charissimus, omnes autem nos mutuâ infestatione laceramus.

Jubet Deus ut cuncti egentibus sua tribuant, cuncti admodum aliena pervadunt. Jubet Deus, ut omnis qui Christianus est, castos etiam oculos habeat, quotus quisque est, qui se luto fornicationis non involvat ? Quotum quemque non invenies, aut ebriosum, aut helluonem, aut adulterum, aut fornicatorem, aut raptorem, aut ganeonem, aut latronem, aut homicidam? *Salvian. ibid.*

Or si dans toutes ces choses vous faites ce que Dieu ne veut pas que vous fassiez : pourquoi vous scandaliseriez vous, de ce que pour vous punir, il fait ce que vous voudriez qu'il ne fit pas : Non, non, ce n'est pas à Dieu que vous devez vous en

Nos à nobis ac cusandi sumus. nam cum ea

prendre ; c'est sur vous-mêmes que vous devez rejetter tous ces malheurs. C'est vous qui avez allumé par vos usures le feu qui a brûlé cette maison ; c'est vous qui par vos médisances, avez provoqué la fureur de cet ennemi ; c'est vous qui par vos friponneries, avez merité de perdre ce procés d'où dépendoit l'établissement de vôtre famille. Cette goutte qui vous tourmente, cette gravelle qui vous fait jetter les hauts cris, cette fievre lente qui vous consume, cette disgrace qui vous réduit à la mendicité, ce délaissement general de vos amis, & de vos proches qui vous fuient, sont autant d'effets de vos débauches, de vos impuretez, de vos jeux, de vos duretez, de vos perfidies : Et cela étant, dans quel esprit devez vous recevoir ces afflictions, de quelque nature qu'elles soient ?

quibus torquemur, admittimus ; ipsi, tormentorum nostrorum auctores sumus. Quid ergò de pœnarum acerbitate querimur, unusquisque nostrum ipse se punit, & ideò illud propheticum ad vos dicitur : ecce omnes ejus ignem accenditis, & vires præbetis flammæ. Ingredimini in lucem ignis vestri, & flammæ quàm accendistis. *De gubernat Dei, c.* 4.

Je vous l'ai dit d'abord ; dans un esprit de mortification & de pénitence, pourquoi ? Parce que cet état d'adversité, est celui où Dieu vous veut, afin que vous lui satisfassiez pour vos pechez. Or vous ne lui satisferez pas, si vous ne recevez ces afflictions avec des sentimens de mortification ; & de penitence. Elles sont destinées à trois usages, disent les Peres, à punir le peché, à convertir le pecheur, à appaiser Dieu. Elles punissent le peché, parce que ce sont des châtimens : elles

convertissent le pecheur, parce que ce sont des graces: elles apaisent Dieu, parceque ce sont des satisfactions. Mais si vous ne recevez ces châtimens avec un cœur humilié & soûmis : si vous ne cooperez à ces graces; & si vous ne vous servez de ces satisfactions, vous serez bien punis, mais vous ne serez pas convertis; Dieu se satisfera bien lui-même, mais vous ne l'apaiserez pas; ainsi il y va de vôtre interêt, de vous apliquer de si fâcheux, mais de si salutaires remedes, de profiter de ces visites, & de lui ofrir en sacrifice les disgraces qu'il vous envoie.

Car comme vous étes obligez de lui satisfaire pour tant de pechez que vous avez commis, il faudroit de deux choses l'une: ou que vous cherchassiez dans vôtre prosperité de quoi vous punir vous même, ou que vous embrassassiez dans vôtre adversité ce que Dieu vous ofre, & ce qui vous peut tenir lieu de satisfaction auprés de lui. Or sans vous dire ici, qu'une criminelle délicatesse vous empêcheroit de rechercher de si rigoureuses voies; c'est que lors même que vous voulez punir vos pechez, il y a toûjours un certain esprit de la chair, comme l'apelle saint Gregoire, qui vous trompe, & qui vous séduit. N'est-il pas vrai que quand vous n'avez rien au dehors qui vous tourmente, vous ne vous mortifiez, qu'autant qu'il vous plaît, & que dans le choix que vous faites de vos penitences, vous prenez celles que vous voulez, & qui sont moins contraires à vôtre humeur? Mais quand ce sont des aflictions que Dieu

vous envoie, ce sont autant d'occasions qu'il vous fournit de lui satisfaire : Occasions, où si vous y étes fidéles, cet esprit de la chair, & cet amour propre n'ont point de part. Quand Dieu vous envoie quelques aflictions, il les compte, il les pese, dit l'Ecriture : mais quand vous choisissez vos croix, si vous les pesez, c'est pour prendre les plus legeres. Quand Dieu vous envoie quelques aflictions, il les fait durer autant qu'il lui plaît pour vôtre bien : mais quand vous choisissez vos croix, vous les éloignez de vous quand il vous plaît.

Le Fils de Dieu fut attaché à la sienne avec des cordes, & avec des clous, dit saint Bernard. Vous voulez bien être attachez aux vôtres avec des cordes, parce qu'elles s'usent ou qu'elles se pourrissent ; mais souvent vous ne voulez pas y être attachez avec des clous, parce qu'ils sont enfoncez trop avant, & que vous ne pourriez les arracher. Cependant, si dans ces moyens que Dieu vous fournit de lui satisfaire pour vos pechez, vous ne recevez vos disgraces qu'avec un esprit immortifié & rebelle : Que deviendrez-vous ? ce que devint Pharaon, ajoûte le même saint Bernard. Il fut bien châtié par ces differens fleaux qui nous sont marquez dans l'Ecriture : mais il ne fut pas converti, à cause de la dureté de son cœur, que ni les rivieres changées en sang, ni d'épouvantables tenebres répanduës dans tout son païs, ni l'épée de l'Ange Exterminateur qui mit à mort tous les aînez des Egyptiens, ne purent fléchir. Tel sera vôtre état, à moins

que vous ne vous humiliez sous la main de Dieu qui vous châtie ; à moins que vous ne receviez dans un esprit de pénitence, ces visites de sa justice, & que vous ne disiez comme Jonas: *Je sçai que c'est contre moi que cette tempête* de disgraces *s'est soûlevée, jettez moi dans cette mer* de procés, d'injures, de persecutions, de maladies, j'y consens : *Mittite me in mare, scio enim ego, quia*
Jon. 1. *propter me tempestas hac grandis venit.*

Nous passons en ce monde d'une afliction à une autre, souvent sans sçavoir d'où elles nous viennent ; plus souvent encore sans en profiter : à peu prés comme ceux qui n'étant pas accoûtumez d'aller sur la mer, attribuënt à l'agitation du vaisseau où ils sont, les grands maux de cœur qu'ils souffrent. Les adversitez sont tres-ordinaires dans le siecle que l'Ecriture compare à une mer ; dans quelque état que nous soions, il est impossible, que nous n'en ressentions quelques unes ; il faut donc nous y résoudre : & quoi-que nous passions de vaisseau en vaisseau, je veux dire, quoi que nous changions de condition ou d'âge, nous devons attribuer ces frequentes tempêtes à nôtre qualité de voiageurs, ou plûtôt à celle de pecheurs. Nous avons ofensé Dieu, & c'est à cause de nous que ces orages se soûlevent : c'est pourquoi si nous voulons profiter de nos disgraces humilions-nous sous la main de celui qui commande à la mer & aux vents ; & semblables à cet Ange dont il est parlé dans l'Apocalypse, mettons l'un de nos pieds sur cette mer, & l'autre sur la terre ; sur cette

Quis est hic, quia venti & mare obediunt ei. *Mat.* 8.

mer image naturelle de nos adversitez ; sur cette terre, veritable figure de nôtre fermeté & de nôtre constance;sur cette mer,puisque nous méritons d'être affligez , sur cette terre, puisque nous devons demeurer attachez à la volonté de Dieu, & dans une perseverante résolution de satisfaire à sa justice.

Il est aisé, dites-vous,de donner ces instructions aux autres ; mais il est tres-dificile de se les apliquer à soi-même : Et moi je vous réponds,que si vous suiviez les lumieres de la Foi & de l'Evangile, bien loin de vous scandaliser de ce que Dieu vous aflige,vous le remercieriez même,puisque vous reconnoîtriez que les aflictions qui vous arrivent en cette vie, ne sont pas seulement des coups de sa main , sous lesquels vous devez vous humilier avec beaucoup de résignation & de componction : mais encore des visites de sa misericorde, que vous devez recevoir avec beaucoup de reconnoissance & de joie.

N'en doutez pas , mes Freres , les aflictions qui vous arrivent en cette vie, sont à proprement parler,de, visites de Dieu.C'est par elles qu'il vient à vous, c'est par elles qu'il veut vous attacher à lui:C'est par elles qu'il vous témoigne qu'il vous épargne & qu'il vous aime. Comme il y a des visites que Dieu rend aux hommes pendant le jour de la prosperité,il y en a aussi qu'il leur rend pendant la nuit de l'adversité, dit Richard de S. Victor.Il est sans doute aisé de se faire honneur des premieres , & d'en remercier Dieu. Car qu'y a-t-il de plus naturel,que de témoigner beaucoup de reconnoissance , & II. Point.

d'affection à un si digne Hôte, dont on ne reçoit que des caresses ? Que d'aimer un Dieu, quand on voit ses entreprises couronnées par d'heureux succés, des enfans richement pourvûs, une maison puissante & bien établie, au tour de laquelle il semble que la Providence ait pris plaisir d'élever des bastions, & des remparts inaccessibles à la misere & aux disgraces, comme le demon le disoit autrefois, en parlant de Job?

Nonne tu vallasti eum, ac domũ ejus, universamque substantiam, per circuitũ? operibus manuum ejus benedixisti. *Iob.* 11.

Mais qu'on ait les mêmes sentimens pour ces visites de nuit, où Dieu ne se fait entendre & voir que parmi les foudres & les éclairs; pour ces visites où il s'aproche d'un homme avec le *rasoir & l'épée*, comme l'Ecriture nous le dépeint ; pour ces visites *où il fait marcher devant lui le feu* des maladies, *la grêle & les vents* des persecutions, où une maison paroît ouverte à tous les orages de la pauvreté & de la misere. Qu'on ait, dis-je, pour lors les mêmes sentimens de reconnoissance & de joie ; c'est là, ce semble, une chose qui tient du paradoxe : & cependant c'est le devoir d'un vrai Chrétien, & la conduite de tous les Saints.

Ce ne fut pas d'un superbe palais, ni d'une maison magnifiquement meublée, que Jean Baptiste envoïa deux de ses Disciples faire compliment à Jesus-Christ : ce fut du fond d'une obscure prison, où un incestueux tyran l'avoit fait enfermer. Ce ne fut pas parmi les douceurs d'une vie commode ; & d'une parfaite liberté, qu'il reconnut sa divinité & sa mission : Ce fut parmi les chaînes, & les miseres d'un honteux esclavage. *Tu es qui venturus es ?* Que l'oc-

casion étoit belle, pour envoier dire à Jesus-Christ qui étoit son proche parent selon la chair : Puisque vous étes venu au monde pour délivrer les captifs, pour tirer les hommes du sein de la misere & de la mort, répandez quelques-unes de ces graces sur celui qui n'est oprimé que pour les interêts de la verité & de la justice. Mais Jean Baptiste agit par un autre esprit, & se refuse avec joie ces sortes de secours, jusqu'à ne vouloir tirer aucun avantage, non seulement du côté de la chair & du sang, mais encore de son innocence, & de la fonction de son ministere : aussi content de Dieu, aussi soûmis à Dieu ; disons mieux, aussi obligé à Dieu dans sa prison, que s'il lui donnoit toute la prosperité, tous les biens, toute la liberté, toute la gloire du monde : trop Heureux de pouvoir devenir, par ses persécutions, une image anticipée de Jesus-Christ, de preparer par ses souffrances, une voie sanglante à sa mort future, & d'avoir été jugé digne (comme saint Paul l'a dit ensuite en parlant à des Chrétiens affligez) *non seulement de croire en lui, mais de souffrir aussi pour lui. Vobis donatum est pro Christo, non solùm ut in eum credatis, sed ut etiam pro illo patiamini.*

Ad Philip. c. 1.

Quanquàm Dei gratiam extollat in omnibus : ad laudem tamen illorum proficit quia

Le don de la foi est une grande grace; mais ce n'est pas la seule grace que Dieu nous fait, les soufrances entrent encore dans ce glorieux rang : & si l'une est la premiere faveur que nous en recevons, les autres sont des surcroits de sa misericorde & de sa bonté, disent les Peres. De là vient que les Saints les ont endurées avec tant de

Deus illis concessit pati pro Christo. Ideò dicit: pro Christo donatum est vobis, ut à Patre DEO donatum sit diligentibus Christum ut ad augmentum meritorum suorum patiantur pro Christo. *Amb. in hunc locum Pauli c. 1. ad Philip.*

joie. Job adore la sagesse de Dieu sur son fumier, David s'aplique dans la componction de son cœur, les châtiment de sa justice, & saint Paul dit *qu'il se réjoüit jusques à l'excés dans ses infirmitez*, qu'il regarde, comme les presens de sa misericorde. *Superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.* De là vient que les Martyrs & les Chrétiens ont embrassé leurs persecutions, leurs disgrâces, leurs croix, avec tant de consolation & d'ardeur. Les chassoit on de leurs maisons & de leurs terres? ils regardoient tout le monde comme un exils, & se representoient qu'ils n'avoient point ici de demeure fixe. Les menoit-on en prison? ils ne s'y faisoient pas trainer, ils y couroient, ils y voloient. Les menaçoit-on de les faire mourir? vous ne sçauriez nous obliger davantage, disoient-ils à leurs tyrans. Les conduisoit on au lieu de leur supplice? ils ne changeoient point de visage, ils n'en étoient ni plus inquiets, ni plus émûs; & s'il sortoit des paroles de leurs bouches, ce n'étoient que des benedictions, & des actions de graces. Etoit-ce là une patience orgueilleuse & une stupidité stoïcienne? Non sans doute, mais c'étoit, dit saint Augustin, qu'ils enduroient de bon cœur le mal qui les tourmentoit, pour obtenir le bien qu'ils recherchoient. C'étoit, dit saint Bernard, que la douleur qu'ils souffroient étoit moins forte, que la consolation qu'ils recevoient, & que la joie d'être conformes à JESUS-CHRIST, leur faisoit perdre presque tout sentiment pans un corps & une ame extrémement

sensibles. C'étoit, ajoûte saint Cyprien, qu'ils s'estimoient heureux de rendre à Jesus-Christ, en quelque maniere, & autant qu'il leur étoit possible, souffrance pour souffrance, mortification pour mortification, sang pour sang : & quand hors les occasions du martyre, il leur arrivoit quelque affliction, soit dans leurs personnes, soit dans leur honneur, ou dans leurs biens ils avoient toûjours dans leur esprit, dans leur memoire, dans leur cœur l'image de ce Dieu souffrant. Jesus Christ à été couronné d'épines, se disoient-ils, pourquoi nous plaindrions-nous d'un petit mal de tête ? Ses mains & ses pieds ont été percez de clouds, pourquoi ne souffririons-nous pas ces retressissemens de nerfs, & les douleurs de cette goutte ? Ses oreilles ont été battuës d'imprécations & de blasphêmes, pourquoi serions nous si sensibles aux injures qu'on nous dit, & aux médisances qu'on vomit contre nous ? Voilà ce qu'ils disoient pour s'animer à souffrir, jusqu'à se reprocher leur lâcheté, jusqu'à crain de que Dieu ne les affligeât pas assez, & qu'en les épargnant, il ne les aimât pas : jusqu'à mettre au nombre de leurs plus grandes graces, leurs afflictions & leurs croix. *Vobis donatum est pro Christo, non solum in eum credatis, sed ut etiam pro illo patiamini.*

Quoi que ce soient là de veritables modéles sur lesquels vous devriez vous former, je n'ose cependant, de peur de choquer vôtre délicatesse, m'y arrêter davantage : mais voici une autre raison à la-

Utrum que ostendi Dei donum, quia utrùm que dixit esse donatum. *Aug. lib. de prædest. sanct. chap. 2.* Calumniis præmetur, orabit: petcutietur in dexteram maxillam, præbebit & alteram tertiam etiam si habere, objecturus, pro

quelle vous ne pouvez résister, & qui va vous prouver invinciblement, que si vous vous aimez vous mêmes, vous devez recevoir avec un esprit de reconnoissance & de joie, les afflictions qui vous arrivent. Je la tire de ce que qnelques longues, & quelques insupportables qu'elles vous paroissent, Dieu vous traite avec plus de bonté en vous les envoiant, que s'il vous avoit condamné aux feux de l'enfer, dés le premier peché que vous avez commis.

bris impetitur, &c. *Greg. Naz. orat.* 28 *de anima Deo dedita. Aug. lib. de patientia. c.* 1.

Quis non appetat latus in quo aliquid &ipso nomino suo retribuat Quis non pretiosam in conspectu Domini mortem fortiter & constanter excipiat, placiturus ejus oculis, quinos in congressione nominis sui desuper spectans volentes comprobat.

Représentez-vous pour cet effet, que Dieu dans l'exercice de sa pure justice, pouvoit dès le premier peché mortel que vous avez commis, vous frapper d'une mort imprévûë: Car qui l'en eût empêché? Il y a peut-être vingt ans, trente ans, quarante ans, que vous y étes tombez la premiere fois: Si dès ce tems il vous avoit puni comme vous le meritiez, où seriez-vous à present? Vous seriez dans *ce même lieu de tourmens*, où Caïn est depuis cinq mille & tant d'années, *dans le même lieu de tourmens*, où sont les habitans de Sodome & de Gomorrhe, où sont tous les idolâtres, & tous les pecheurs endurcis qui sont morts depuis le commencement du monde jusques à present. Cepen-

Quinã vobis conscientiæ victricis vigor, quæ sublimitas animi? Quæ in censu exultãtia? Qui triumphus in pecca-

dant Dieu ne vous a pas traité avec cette dernière rigueur. Combien depuis ce premier peché en avez-vous commis d'autres? Que de blasphêmes, que d'impuretez, que d'injustices, que de desirs, que de pensées, que d'actions criminelles, que de scandaleuses & de frequentes transgressions de sa sainte Loi? Ainsi puisque dans cet état il vous conserve encore la vie: à quelques miseres que vous soïez exposez, n'avez-vous pas sujet de vous réjouïr, & de lui dire dans un esprit de reconnoissance: Quelque mal que je souffre ici, ô mon Dieu, j'en souffre infiniment moins que si j'étois dans les enfers. Je me sens brûlé d'une fievre ardente qui me consume: mais qu'est ce que ce feu, en comparaison de ces flammes devorantes qui brûlent les damnez, & qui ne les consumeront jamais? Une migraine, une longue & violente douleur de tête me desespere: mais qu'est ce que tout cela, en comparaison de ces insupportables douleurs que souffrent les damnez *dans ces tenebres exterieures, où il n'y a que pleurs & que grincemens de dents?* Encore ai-je de petits rafraîcissemens dans ma fievre, encore une douleur aiguë me laisse-t-elle quelque petits intervales; & si par malheur j'étois dans les enfers, quand je demanderois une goutte d'eau, on me la refuseroit, comme au mauvais riche, & dans toute l'éternité je n'aurois pas un seul moment de consolation & de relâche.

A ces réflexions, mes chers Freres, il n'y a point de maladie qui ne paroisse dou.

Unum quem que vestrum stare ad promissum Dei præmiũ? Ambulare in metallo, captivo quidem corpore, sed corde regnante; scire Christum secum esse præsentem, gaudentem tolerantiâ servorum per vestigia & vias suas ad regna æterna gradientium. *Cypr. Ep.77.*

ce, de perte d'honneur, d'ami, de bien de santé, qu'on ne trouve legere ; pointe de plainte qui ne cesse, point d'impatience qu'on ne reprime, & qu'on n'étouffe. Le peché d'un côté, l'enfer d'un autre, les afflictions de la vie entre les deux : la justice d'un côté, qui pouvoit punir éternellement ce peché dans l'enfer, la misericorde d'un autre qui veut le châtier par ces afflictions temporelles. O s'il étoit permis à un damné de sortir de l'enfer, à condition qu'il souffrît sur la terre jusqu'à la fin du monde, les plus cruels tourmens que l'on pourroit inventer ; quelles actions de graces n'en rendroit-il pas à Dieu? Avec quelle ardeur & quelle joie ne coureroit-il pas au devant des plus épouvantables supplices ? Mais comme la chose est impossible, & *que l'entrée de l'abîme est formée sur lui*, Pourquoi, vous qui n'êtes pas réduits à ce funeste état, & auquel Dieu pouvoit vous condamner, ne le remercierez-vous pas, & ne lui demanderez-vous pas la grace de bien user de vos afflictions, pour vous épargner de si cruelles peines ? Vous l'avez remercié quand il vous a donné du bien, de la santé, des charges, vous avez eu sujet de le faire ; mais si vous appelliez vôtre foi au secours de vôtre raison, vous trouveriez en un sens, encore plus de sujet de lui rendre des actions de graces, quand il vous les a ôtées. La prosperité est, pour l'ordinaire, fatale à l'innocence, & il est à craindre qu'elle ne soit quelquefois une récompense temporelle de certaines vertus qu'on aura faites, comme l'a remarqué saint

ſaint Auguſtin. Mais l'adverſité eſt une grace que Dieu offre à une ame, afin de purifier de ſes pechez, de fortifier ſes foibles vertus, de l'éloigner des occaſions du vice, de rendre ſa fidelité conſtante, & de la former ſur l'image de JESUS-CHRIST ſon Fils.

Profitez donc, mes Freres, d'une ſi grande grace, adorez dans vos afflictions les ſecrets de la ſageſſe de Dieu dans un eſprit de réſignation : humiliez-vous ſous les coups de la juſtice de Dieu, dans un eſprit de pénitence ; recevez les viſites de la miſericorde de Dieu, dans un eſprit de reconnoiſſance & de joye. Dites lui avec de profonds reſpects : *Que c'eſt lui qui doit venir, & que vous n'en attendez point d'autre*, ni dans le tems où vous étes rêſolus de le ſervir, ni dans l'éternité où vous eſperez qu'il ſera vôtre couronne, & vôtre récompenſe. *Amen.*



DISCOURS
MORAUX
EN FORME
DE PRONES,
POUR LE LUNDI
DE LA II. SEMAINE
de l'Avent.

SUR LES DEVOIRS
des enfans envers leurs Peres & leurs Meres.

Honora patrem tuum, & matrem tuam, ut sis longævus super terram. Exodi. 20.

Honorez vôtre Pere, & vôtre Mere, afin que vous viviez long-tems sur la Terre.

Præcepta Decalogi ordinantur ad dilectionem

SI l'amour de Dieu, & celui du prochain sont *les deux grands Commandemens d'où dépendent la Loi, & les Prophetes* ; il étoit à propos, dit saint Thomas, qu'aprés que Dieu nous a marqué dans les trois Commandemens de sa pre-

miere table, ce qui le regarde lui-même, il commençât ceux de la seconde, par l'honneur que nous sommes obligez de rendre à nos peres, & à nos meres.

En effet, quel est le prochain qui nous soit aussi intimement uni qu'eux ; & quels peuvent être, aprés Dieu, les premiers objets de nôtre amour, & de nos respects ? sinon ceux, dont nous avons reçû la vie, Nous devons tout à Dieu, comme au principe universel de nôtre être : nous devons tout à nos parens, comme aux causes particulieres & secondes, qui ont concouru à nôtre production. C'est une paternité premiere & increée dans Dieu : c'est une paternité communiquée, & subalterne dans nos parens. Lui & eux nous ont mis au monde, & ce qu'il y a d'admirable, selon la belle pensée de Philon Juif, c'est que leur substance tient quelque chose de la nature mortelle, qui est dans les hommes, & de l'immortelle, qui convient à Dieu;de l'une à cause de la corruption du corps, de l'autre à cause de la durée, de la succession, & de la propagation de l'espece. Ainsi leur rendre les honneurs, & les services qu'ils méritent,c'est honorer Dieu même dont ils representent la paternité,& les aimer, c'est aimer par preference dans son prochain,ceux qui tiennent le premier rang de proximité, & ausquels on est specialement uni par les liens de la chair & du sang.

Or ce double raport sur lequel ce commandement d'honorer ses peres & ses meres est fondé,exige des enfans deux grands devoirs, dit le sçavant Alexandre de Alés.

Dei, & proximi. Inter proximos autem maximè obligamur parentibus & ideò immediatè post præcepta ordinantia nos in Deū, ponitur præceptum ordinās nos ad parentes, qui sunt particulare principium nostri esse, sicut Deus est universale principium

D.Th 2. 2 qui. 122. art. 5 in corp.

Comme nos peres & nos meres sont les images de Dieu qui leur a transporté une partie de sa fecondité, & de son pouvoir, ils demandent de nous beaucoup de soûmission & de respect : & comme dans tout l'être créé, il n'y en a point qui nous soit aussi proche qu'eux, ni dont nous recevions autant de biens, ils demandent de nous beaucoup de reconnoissance & de service.

Enfans, voilà les deux grands fondemens de vos obligations, & ce qui condamne en même tems les deux grands pechez dans lesquels souvent vous tombez sur cet article. J'appelle le premier un certain libertinage, un esprit d'indépendance, de révolte, d'orgueil, par lequel vous méprisez vos peres & vos meres, & voulez vous soustraire de leur autorité. J'apelle le second une certaine dureté, un esprit d'ingratitude & d'insensibilité, par lequel vous refusez de les assister dans leurs disgraces, & dans leurs besoins.

Parentum natura videtur mortalis, & immortalis essentiæ confinium, mortalis quidem propter cognationem cum hominibus, & cæteris animantibus, immortalis verò, quia gignendo refert Deum omnium genitorem. *Phil. Judæus lib. de Decalogo* Alexander de Alés in *distinction.*

Car pouvez-vous en conscience manquer de respect envers ceux que Dieu vous a donnez pour vos souverains, & vos maîtres ? Pouvez-vous aussi manquer de tendresse & de compassion envers ceux qui vous touchent de si prés, & dont vous

DIVISION. avez reçû tant de biens ? l'autorité qu'ils ont sur vous, & les titres par lesquels ils vous apartiennent, ou pour mieux dire, avec ce sçavant Theologien, leurs personnes, & leur état vous obligent d'avoir

deux ſent imens tout contraires, afin de les honorer comme Dieu veut que vous les honoriez. Sentimens d'obéïſſance & de reſpect pour vous ſoûmettre à leur autorité, ce ſera mon premier point. Sentimens de reconnoiſſance & de tendreſſe, pour les conſoler dans leurs afflictions, & les ſoulager dans leurs miſeres, ce ſera mon ſecond point, & tout le partage de ce diſcours.

POINT. I.

Dire aux enfans qu'ils ſont obligez de ſe ſoûmettre, & d'obéïr à leurs parens, c'eſt leur dire, qu'à moins de détruire dans leurs cœurs les premiers ſentimens que la nature & l'Evangile y ont gravez, ils doivent s'acquitter avec plaiſir d'un ſi indiſpenſable & pieux devoir : mais en quoi cette obéïſſance, ce reſpect, cette ſoumiſſion conſiſtent, c'eſt une inſtruction qu'il eſt tres-important de leur donner, afin qu'ils reduiſent fidélement en pratique ce grand commandement que Dieu leur fait : *Honora, &c.*

Je trouve qu'il a voulu lui-même leur en faire connoître la raiſon, & leur en marquer toutes les regles ; car voici ce qu'en dit le ſaint Eſprit : *Qui timet Dominum, honorat parentes, & quaſi Dominis ſerviet his qui ſe genuerunt. Celui qui craint le Seigneur, honore ſes parens, & il ſert ceux qui l'ont mis au monde, comme un ſerviteur ſert ſon maître.* *Eccleſiaſtici* 1. 3.

Ce qu'un maître eſt par raport à ſes ſerviteurs ; ce que Dieu même eſt par rapport à ſes creatures, les peres & les meres le ſont par rapport à leurs enfans. Je dis

plus avec saint Bernardin de Sienne : Un maître n'a pas tant de droit dans sa maison, qu'un pere en a dans sa famille. Tous les serviteurs qu'un maître a, lui sont étrangers ; & il ne leur a pas donné la vie : & tous les enfans qu'un pere a, sont ses domestiques, & une portion de sa substance. C'est la guerre & d'autres malheurs qui ont établi la servitude dans les uns ; & c'est la nature, & Dieu qui en est l'Auteur, qui a fondé les premiers principes de respect & de soûmission dans les autres. Un pere a donc plus d'autorité sur ses enfans, qu'un maître n'en a sur ses serviteurs ; & par consequent comme les enfans doivent le regarder sous cette qualité, ils doivent aussi lui témoigner du moins autant de soumission & de respect, que des serviteurs en ont pour leurs maîtres, *Quasi Dominis serviet his qui se genuerunt.*

D'ailleurs, *honorer ses parens, c'est craindre Dieu.* Ils sont sur la terre comme des Divinitez visibles, *Dii conspicui :* & si Dieu merite d'être honoré & craint, il veut aussi qu'on ait à proportion de pareils sentimens pour ceux qui le representent. *Qui timet Dominum, honorat parentes.* Voilà les principales raisons de ce commandement : mais en voici en même tems les regles. *In opere & sermone, & omni patientia, honora patrem tuum. Honorez vôtre pere, témoignez lui par vos actions, par vos paroles, par vôtre patience ;* le respect que vous lui portez : Admirable instruction qui renferme trois importans devoirs, que

je vous prie de bien comprendre.

Il y a trois occasions où les enfans doivent témoigner leur respect, & leur soûmission à l'autorité de leurs parens. La premiere, lorsqu'il est question de choisir un état. La seconde, lorsqu'il faut leur parler. La troisiéme, lorsqu'il faut supporter leur mauvaise humeur : & c'est le sens de ces trois paroles, *in opere, & sermone, & omni patientia.* Avez-vous du respect pour vos peres & pour vos meres ? demandez leur volonté dans le choix que vous voulez faire d'un état, *in opere.* Parlez leur avec beaucoup d'humilité, de soûmission, de douceur, *& sermone.* Supportez leurs foiblesses, leurs corrections, leur mauvaise humeur avec beaucoup de docilité & de patience, *in omni patientiâ,*

De toutes les marques par lesquelles on peut faire connoître le respect qu'on a pour une personne, la plus réelle & la moins suspecte est, lorsqu'on n'entreprend rien sans sa participation & son conseil. C'est pourquoi Dieu se plaignant de la desobéissance des Juifs qui vouloient vivre & se conduire indépendemment de lui, leur dit : *Un fils honore son pere, & un serviteur son maître ; si donc je suis vôtre pere, où est le respect que vous me portez ; & si je suis vôtre maître, où est la crainte que vous avez de me déplaire?* Leur témoignant par là, que ce respect & cette crainte étoient imaginaires, s'ils ne se soûmettoient à ses ordres, & ne consultoient sa volonté.

Or ce que Dieu, sous cette qualité de pere & de maître, dit aux hommes en par-

Destructi sumus, sed revertentes ædificabimus quæ destructa sunt..... filius honorat patrem, & servus Dominum suum: si ergò pater ego sum, ubi est honor

mens, & si Dominus ego sum, ubi est timor meus! *Malac.* 1.

lant de soi, un pere qui a reçu de lui une autorité, & un pouvoir subalterne sur ses enfans, peut leur dire avec beaucoup de justice : Si je suis vôtre pere, où est le respect que vous me portez, lorsque vous choisissez un état au goût de vos passions & si je suis vôtre maître, où est la crainte que vous avez de m'offenser ? *Si ergo pater ego sum, ubi est honor meus ? & si Dominus ego sum, ubi est timor meus ?* L'autorité qu'un pere a sur ses enfans, les oblige donc à lui rendre des respects réels, à le consulter dans les occasions les plus importantes, & à ne s'engager jamais, sans sa participation, dans une affaire, ou une alliance qui lui déplaise.

Estius in 4. dist. 28. §. 2. c. 42.

Un Theologien moderne en aporte, aprés les Peres, plusieurs belles raisons. La premiere est tirée de l'interêt que les peres & les meres ont de se choisir des gendres, & des belles filles qui leur plaisent. Ils doivent les mettre au nombre de leurs enfans, ils doivent leur rendre les mêmes secours, & partager entre eux leurs heritages, comme s'ils les avoient mis au monde. Or les peres & les meres peuvent-ils avoir ces sentimens, si l'on introduit sans leur participation, des personnes étrangeres dans leur famille ?

C'est pourquoi saint Ambroise écrivant à un pere qui avoit trouvé mauvais de ce que son fils s'étoit marié malgré lui, & à une personne qui n'étoit pas de sa condition, bien loin de lui representer qu'il a eu tort, lui dit qu'il a eu raison de se mettre en colere, pourquoi ? *Quia venturam in locum*

si in tua debuisti eligere judicio, qui fieres pater; Parce que c'étoit à vous, lui dit-il, de choisir celle que vous deviez regarder dans la suite comme vôtre fille : & comme on n'a pas eu pour vous cette déference, c'est avec justice que vous vous en choquez. Nous n'avons des enfans que par deux voies, ajoûte t-il, ou par la nature, ou par nôtre choix. C'est le sort qui agit dans la nature, & c'est le jugement qui doit agir dans le choix. Il ne dépend pas de nous de mettre au monde des enfans tels que nous les voudrions : mais il dépend de nous de choisir ceux que nous adoptons, & & quand nous faisons un mauvais choix, c'est une faute qu'on peut raisonnablement nous imputer. Comme donc on vous a méprisé jusqu'à ce point, que de ne vous pas donner la liberté de choisir celle que vous deviez considerer comme vôtre fille : *Fuit quod succenseres filio*, vous avez eu sujet de vous mettre en colere contre lui.

La seconde raison est tirée de l'experience que les peres & les meres ont, & de ce que Dieu même leur donne des lumieres necessaires pour la direction, & la vocation de leurs enfans. La jeunesse est precipitée, libertine, aveugle. Les premiers objets la frappent, les charmes de la beauté la gagnent, les faux amis la trompent, ses propres conseils la corrompent, & la passion venant à s'y mêler, renverse son jugement, & l'entraîne dans le precipice. Il n'en est pas de même des peres & des meres : ils ne regardent que le bien de leurs enfans, & sans s'arrêter ni aux at-

Aut naturâ filios suscipimus aut electione. In natura casus est, in electione judiciũ, magisque in adoptatis offendimus quàm in genitalibus filiis, quia genitales filios esse degeneres ad naturam refertur, adscitos vel adoptione, vel copulâ dedecores esse nostro errori adscribitur. *Amb. Epist. 64 ad Sisinnium.*

traits d'une coquette, ni aux passions d'un étourdi, ils ne suivent pour l'ordinaire, que ce qu'une meure déliberation, & une longue expérience leur prescrivent; ainsi il n'y a point d'affaire importante où les enfans ne soient même obligez par leur interêt de les consulter. Ce sont eux qui sont leurs gardes, leurs directeurs, leur conseil: & pour l'ordinaire, c'est par eux que Dieu leur explique ses volontez. Il s'expliquoit autrefois par le ministere de ses Propheres, à ceux qui le consultoient, mais aujourd'huy, dit saint Chrisostome, il s'explique souvent par la bouche des peres & des meres, & ne pas demander leur volonté sur le choix d'un état, c'est s'exposer à se perdre.

Enfin c'est que ces enfans manquant à ce devoir, Dieu ne manque pas de renverser leurs projets, & de confondre leurs alliances, pour se venger de leur desobéïssance, & de leur peu de respect. Reconnoissent-ils l'autorité de leurs parens par une raisonnable dépendance, & par une sincere soûmission à leur volonté? Dieu proteste qu'il les benira. Il va même plus loin, il dit que leurs peres & leurs meres les beniront, & que les benedictions qu'ils leur donneront par son ordre, auront leurs effets en ce monde, ou en l'autre.

Honora patrem tuum, ut superveniat tibi benedictio ab eo, & benedictio illius in novissimo maneat. Eccle. afflici. 3.

De là vient que dans l'ancien Testament on faisoit tant de cas des benedictions paternelles, qu'on les sollicitoit, & qu'on les demandoit les larmes aux yeux, dans la pensée que Dieu fidéle à ses promesses, y attachoit toûjours de grandes récompen-

ses. Mais méprisent-ils cette autorité, pour se conduire independamment de ceux qui les ont mis au monde ? s'endurcissent-ils à leurs avis & à leurs remontrances, pour se porter aveuglément à tous les objets où leurs passions les entraînent ? Dieu jure dans sa colere que tôt ou tard il se vengera de leur libertinage, tantôt par des châtimens invisibles, en les abandonnant à la corruption de leurs desirs, tantôt par des punitions exemplaires, en s'oposant à leurs desseins, en troublant par des divorces ou des débauches vagues qu'il permettra, la paix de leur famille, en ébranlant & renversant jusqu'aux fondemens de leur maison. *Maledictio matris eradicat fundamenta domus.* Il est inutile d'entrer ici dans un long détail, vôtre experience, ou celle des autres vous faisant assez connoître combien il est dangereux de desobéïr, en des choses importantes à ses parens. *Eccli. 3.*

J'ay ajoûté en second lieu, que cette obligation d'honorer ses parens, & de se soûmettre à leur autorité, exige encore des enfans beaucoup d'humilité & de douceur, quand ils leur parlent, *& sermone.*

Cette obligation est fondée sur deux especes de justice, dit saint Thomas ; sur une justice universelle, & sur une justice particuliere : sur une justice publique, & comme il l'appelle, sur une justice speciale & domestique. Par rapport à cette justice generale & publique, tous les inferieurs doivent parler avec humilité ; modestie, douceur & respect à leurs superieurs, tant Ecclesiastiques que Seculiers,

Par raport à cette justice speciale & domestique, qui encherit encore sur les droits de la premiere, les enfans sont indispensablement obligez d'avoir cette déference, & cette veneration pour ceux qui les ont mis au monde. Jugez de là, combien criminels sont ceux qui se mocquent de leurs peres & de leurs meres, qui soit par indifference, soit par orgueil s'endurcissent à leurs avertissemens & à leurs menaces, qui par des signes de tête, & un air dédaigneux, témoignent ne se pas beaucoup soucier de faire ce qui peut les mettre en colere, qui les opiniâtrent, les animent, leur répondent avec aigreur, qui tantôt les irritent par de scandaleux mépris, tantôt les choquent par le peu de déference qu'ils ont pour leurs personnes, tantôt en font des sujets de leurs équivoques & de leurs railleries, tantôt leur reprochent impudemment leurs imperfections & leurs foiblesses.

En effet, par quel droit se peuvent-ils donner de telles libertez ? Quelle est la Loi ou divine ou humaine, qui autorise de si rebutans mépris ? Et où trouveront-ils, soit dans l'ancien, soit dans le nouveau Testament, qu'une réponse aigre & fiere, qu'un air orgueilleux & insolent, qu'une satyre & une raillerie, soient impunement souffertes ? Si JESUS - CHRIST oblige tous les Chrêtiens de *répondre avec douceur à leur prochain*, de se comporter avec tant de moderation & d'humilité à son égard, qu'on ne lui donne point lieu de s'aigrir ni de s'attrister, s'il leur com-

mande lorſqu'il a peché en ſa preſence, de le corriger ſeul à ſeul, d'excuſer ſes foibleſſes, de ſuporter ſes infirmitez, & de couvrir du manteau de ſa charité, la multitude de ſes defauts: donneroit-il aux enfans le pouvoir de répondre avec dédain & fierté à ceux qui ſont ſes plus belles images ſur la terre; & ſouffriroit-il, ſans les charger de malediction, qu'ils ſe raillaſſent, & qu'ils découvriſſent les imperfections de ceux, qui dans la plûpart des anciennes Republiques, étoient les ſeuls arbitres de leur vie de leur mort?

Sem & Japhet furent benis de Noé leur pere, & le malheureux Cham en fut maudit, auſſi-bien que Canaan ſon fils; cependant quel étoit le peché de Cham? un peché qui paſſeroit aujourd'hui pour une eſpece de galanterie. Il avoit vû ſon pere nud, & ſurpris de le trouver contre ſon ordinaire, dans un état où le vin l'avoit réduit, il en avoit porté la nouvelle à ſes freres; ce qu'il avoit fait, il l'avoit fait par, inadvertance, & ſans ſe railler de Noé, il s'étoit paiſiblement retiré; & neanmoins pour ce peché, il encourut la diſgrace de Noé, qui le condamna lui & ſon fils, à une longue & humiliante ſervitude. Mais ne vous en étonnez pas, dit Origene, ce qui ſeroit peut-être pardonnable dans une autre rencontre, étoit criminel dans celle-ci. Car que devoit-il faire pour témoigner le reſpect qu'il avoit pour ſon pere? il devoit, comme Sem & Japhet, détourner les yeux de deſſus lui, conſiderer, non pas l'état où étoit Noé,

Origenes in Geneſim.

mais ce que ce pere étoit à son egard ; & bien soin de parler à ses freres de sa foiblesse il devoit comme eux couvrir avec modestie sa nudité. C'est pourquoi, comme il n'a assez réveré l'autorité de son pere, il perdra lui même la sienne : & afin que la posterité ait un éternel exemple de son châtiment, son fils, quoi qu'innocent de ce peché, ne laissera pas d'être condamné de servir ses freres, non seulement de les servir, mais de servir même ceux qui les servent. *Maledictus Chanaan, servus servorum erit fratribus suis.* C'est à-dire, que lui & ses descendans seront assujetis à la derniere, & à la plus honteuse de toutes les servitudes, comme à une peine hereditaire de la malédiction qu'il a justement encouruë.

Genesis 9.

Ob servilem patris neq i ti:m, traxit ex illo hæreditariam maledictionis pœnam. *Rupert. com in Genesim c. 37.*

Qu'un tel châtiment vous fasse fremir, enfans dénaturez qui répondez à vos peres avec audace, qui vous mocquez publiquement d'eux, qui découvrez à tout un voisinage leurs infirmitez, qui les maltraitez de paroles, qui fuirez leur compagnie, qui de peur qu'ils ne vous fassent affront, évitez d'aller aux lieux où ils se trouvent, qui leur dites des injures dans vos emportemens, qui levez peut-être la main sur eux, & avez l'insolence de les frapper.

Non dixit solùm : Servus erit, quo nomine interdū etiam bona, vel voluntaria servitus solet signifi-

Car si un simple défaut de respect dans un enfant, de la mauvaise conduite duquel l'Ecriture ne se plaint point d'ailleurs ; si un divertissement indiscret, qu'une occasion extraordinaire avoit fait naître, & qu'il s'étoit passé dans le secret d'une fa-

mille, lui a attiré, & à tous ses descendans une si fatale malédiction, avant que Dieu eut donné sa Loi à Moïse, & qu'il eut obligé les enfans d'honorer en toutes choses leurs peres & leurs meres : Helas, que sera ce de vous, qui par un esprit orgueilleux, libertin ; dédaigneux, satirique, traitez vos peres comme s'ils étoient vos valets, qui leur imposez silence, qui leur reprochez leurs défauts, qui scandalisez toute une ville de vos murmures & de vos plaintes, qui enfin aprés les Commandemens & les menaces que Dieu vous a faites, tombez dans des extrémitez aussi criminelles que sont celles que je viens de vous décrire ?

cari, sed servus servorum erit, quo ad id tamẽto servitus extrema, imò servilis nequitia ex primi o et. *Ibid.*

En vain me dites-vous que vous ne pouvez vous empêcher de leur répondre, qu'ils sont si fâcheux, & qu'ils se mettent en colere sur tant de bagatelles, qu'il faudroit avoir la vertu d'un Saint, pour souffrir paisiblement leur mauvaise humeur. Car ou ils ont raison de se mettre en colere, ou ils ne l'ont pas ; s'ils s'y mettent avec raison, de quoi vous plaignez-vous ? Toute vôtre indignation ne doit-elle pas se tourner contre vous-même ? Ne devez-vous pas vous reprocher ces sujets d'emportemens que vous leur donnez, & leur être obligez de ce qu'ils vous corrigent de vos défauts ? S'ils n'ont pàs raison de s'y mettre, avez-vous droit de leur resister ? Ne sçavez vous pas qu'une *réponse douce & modeste arrête les plus grands emportemens?* que vous n'auriez souvent nul sujet de merite devant Dieu, ou de-

Responsio mollis frangit irã. *Prov.* 15.

vant les hommes, s'ils condescendoient à tous vos desirs, si vous ne trouviez rien dans leur conduite qui vous déplût, s'ils flattoient vos passions, & ne vous contredisoient pas même dans vos engagemens criminels? Il faut donc que leurs foiblesses, & leur mauvaise humeur exercent vôtre vertu; que vôtre soûmission & vôtre douceur vous tiennent lieu de pénitence; que pour faire connoître combien vous les honorez, vous supportiez avec patience les effets de leur âge ou de leur chagrin: *In opere & sermone, & omni patientia.*

Vous y étes dautant plus obligez, que ce sont souvent les soins de vôtre établissement, & que Tertulien apelle les croix du Mariage: *Institutiones filiorum Matrimonii cruces,* qui les mettent de mauvaise humeur. De combien d'embarras domestiques, de combien d'inquiétudes & de peines, tantôt pour le succés d'un procés, tantôt pour la prudente administration d'un negoce, l'esprit d'un pauvre pere n'est-il pas travaillé? S'il agit, s'il trafique, s'il suë, s'il se tourmente, s'il se desseche les poulmons dans un étude, s'il épuise sa santé & ses forces: l'affection qu'il vous porte, le réduit à ces fâcheuses extremitez; & si dans tout cela il a quelque sujet de mécontentement, & que sa passion éclate, vous ne voudriez rien souffrir.

Mais quand je supposerois qu'il n'auroit nulle raison de vous rebuter & de vous maltraiter; ne devez-vous pas independemment de ces considerations, vous re-

presenter ce que vous êtes, & ce qu'il est ? Si vous aviez pour lui l'affection, & le respect que vous devez avoir, n'offririez-vous pas vos peines & vos croix, à Dieu ? Ne lui demanderiez vous pas, par des gémissemens interieurs, & par de ferventes prieres qu'il adoucit son esprit, qu'il touchât son cœur, qu'il lui inspirât les sentimens d'amitié, de douceur, de bien-veillance, de tendresse qu'il doit avoir pour ses enfans ? Ne feriez-vous pas pour cet effet, ce qu'au raport de Tertulien, les premiers Chrêtiens faisoient autrefois, lorsqu'ils avoient le malheur d'être nez de peres vicieux ou idolâtres ? Ils ne s'emportoient pas comme vous contre eux, ils ne leur donnoient pas par leur rebellion & leur opiniatreté, sujet d'entretenir leur indignation, ils benissoient la bouche qui les injurioit, ils baisoient la main qui les frapoit, & ne leur contredisant qu'en une seule chose, je veux dire, lorsqu'il s'agissoit des interêts de leur Religion & de leur salut, ils supportoient avec une admirable patience tous leurs autres emportemens : jusques-là, que souvent aprés plusieurs jeûnes, plusieurs aumônes, plusieurs prieres qu'ils faisoient pour leur conversion, ils les gagnoient à Dieu, & devenoient à leur tour, leurs peres en JESUS-CHRIST.

Or qui vous empêche d'en faire de même ? & si au lieu d'obéir en ce point à l'Evangile, vous ne faites que ce qu'une nature corrompuë, & vos passions vous inspirent, quelle excuse pourrez-vous don-

ner à Dieu, pour vous dispenser de ce commandement qu'il vous fait, d'honorer vos peres & vos meres par vos actions, par vos paroles, par vôtre patience? *In opere & sermone, & omni patientia.* Ce sont là les sentimens d'obéïssance & de respect que vous devez avoir pour vous soûmettre à leur autorité: Voions à present quelle doit être vôtre reconnoissance, & vôtre tendresse pour les consoler dans leurs afflictions, & les soulager dans leurs miseres.

II. Point. Ce n'est pas seulement par un devoir general que la charité impose à tous les Chrêtiens, qu'il faut rendre à ses peres & meres, les secours qui leur sont necessaires dans leurs besoins: C'est encore par un esprit particulier de reconnoissance & de tendresse, qu'il faut leur témoigner en leur rendant des services réels, l'amour qu'on leur porte, & l'obligation qu'on leur a.

Dans les autres rencontres, ce sont des personnes indifferentes, & étrangeres que l'on assiste; dans celle-ci, ce sont des bienfacteurs dont on a reçû par la succession des generations, le premier de tous les biens, je veux dire la vie. Dans les autres rencontres toute l'alliance qu'on a avec les pauvres, est celle qu'y met Jesus-Christ, dont ils sont les membres: mais dans celle ci, ce sont ses propres parens, des gens avec lesquels le même sang, & une vie commune forment des engagemens indissolubles qu'on trouve renfermez dans sa famille. Ne pas s'acquitter de ces premiers devoirs, c'est dureté, c'est inju-

ftice ; mais négliger les feconds, c'eft ingratitude, c'eft cruauté, difons mieux, c'eft parricide.

Sur ce principe, que doit donc faire un enfant, quand fon pere eft tombé dans quelque difgrace? il doit, dit faint Jerôme, le foulager promptement, retrancher non feulement fon fuperflu, mais encore fon neceffaire pour *rompre avec lui fon pain*, & partager avec lui en commun, ce que la Providence leur a donné. Ce n'eft pas affez, il doit par une curieufe charité, prevenir fes befoins mêmes, aller au devant de fes miferes, lui témoigner en l'affiftant, qu'il lui fait plûtôt une reftitution qu'une aumône, que les obligations qu'il lui a font toûjours au deffus de fa reconnoiffance, & qu'il ne doit nullement rougir de recevoir du fecours d'une perfonne dont, quoi-qu'il arrive, il fera toûjours le creancier.

D Hieron. in hæc verba intelligit fuper egenum & pauperem.

La pauvreté eft, pour l'ordinaire, accompagnée de deux fâcheufes difgraces. Dans ceux qui la fouffrent, la honte les empêche fouvent de la découvrir ; & dans ceux qui la foulagent, elle eft fouvent expofée à leur mépris. Or quelque foulagement qu'un enfant donne à fon pere, il pechera toûjours contre les loix de la charité & de la reconnoiffance, fi par fa fage conduite, il ne fait en forte que fa pauvreté ne foit fujette à aucune de ces difgraces.

Il doit, dit faint Jerôme, épargner la honte à fon pere, par une charité officieufe & prevenante ; & il doit fe precau-

tionner contre le mépris qu'il pourroit avoir pour sa personne, en rendant à ce pere autant d'honneur lorsqu'il l'assiste, que s'il en recevoit lui-même de grands bienfaits. Car c'est là, selon ce grand homme, ce que le saint Esprit a voulu aprendre aux enfans, quand il leur a dit : *Soulagez la vieillesse de vôtre pere, & ne lui donnez pendant sa vie aucun sujet de chagrin. Fili, suscipe senectutem patris tui, & ne contristes eum in vitâ ejus* Voilà la honte que vous devez lui épargner. *Prenez garde aussi de ne le pas mépriser dans sa vertu*, ou comme porte une autre version, *dans sa misere : Et ne spernas eum in virtute sua.* Voilà le mépris qu'il vous est défendu d'avoir pour lui, lorsque vous l'assistez.

D. Heronim, Isgit:in miseriâ suâ

Eccl. 2.

L'une des plus damnables maximes des Pharisiens, & des Docteurs de la Loi, étoit de détourner les enfans des secours qu'ils devoient rendre à leurs peres dans leur vieillesse, ou dans leurs miseres, pour appliquer leurs aumônes à des œuvres de religion, & faire de leurs biens des offrandes à Dieu. Vous sçavez aussi avec quel zele JESUS-CHRIST les a repris, avec quelle force il leur a reproché, qu'en feignant de vouloir faire rendre des honneurs à Dieu, ils détruisoient un commandement par un autre, & que sous pretexte d'une fausse pieté, ils aneantissoient les maximes de la nature & de la loi.

Quare vos trãsgredimini mandatum Dei, propter traditionem vestrã ? Nam Deus dixit : Honora patrem, & matrem.... Vos autem dicitis : quicum que dixerit patri, vel matri.

Non, non il ne sera jamais vrai de dire, qu'on puisse convertir en offrandes, ce qui est dû à la pauvreté d'un pere, qu'on fournisse aux Ministres du Sei-

gneur de quoi s'enrichir, & qu'on abandonne dans la misere ceux dont on a reçû la vie. Il ne faut pas seulement les assister par ses bienfaits, il faut encore prevenir la honte qu'ils auroient de les recevoir, par le plaisir qu'on se fait d'entrer dans la discussion de leurs affaires, & de leur rendre de ptompts secours. *Fili, suscipe senectutem patris tui, & ne contristes eum in vita illius.* Enfans, allez au devant des besoins de vôtre pere, mettés la main sous la tête de ce pauvre, mais honorable vieillard ; & parce que vous lui donneriés lieu de s'expliquer, & de déplorer sa misere, si pour exciter vôtre compassion, il étoit contraint de vous la découvrir ; épargnés lui cette honte, & faites à son égard par une charitable prévoiance, ce que Dieu en qualité de vôtre pere, fait tous les jours pour vous dans la nature. Quand il fait lever son Soleil sur vos têtes, quand il répand ses rosées & ses pluies sur vos champs, quand il donne à vos fruits leur maturité, qu'il charge vos terres de riches moissons, attend-t-il que vous lui demandiés toutes ces graces ? Il se sent comme pressé par son amour de vous prevenir, & semblable à une mere qui prepare long-tems avant ses couches, les langes dont elle doit enveloper son enfant, il va, dit Philon Juif, au devant de vos besoins.

munus quodcumque est ex me tibiproderit: & non honorificabit patrem suum, &c. *Mat.* 15.

Mais, sans sortir de cette comparaison, n'est-ce pas ce que vos peres & vos meres vous ont fait ? Combien de fois, pour prevenir pendant vôtre enfance, vos petites

inquiétudes & vos peurs, vous l'ont-ils porté sur leur sein ? Combien de fois vous ont-ils donné ce qui vous étoit necessaire ? Que dis-je ? ce qui vous étoit agreable, ce qui flatoit vôtre vûë ou vôtre appetit ? En combien de rencontres apprehendant que vôtre honte & vôtre timidité ne vous nuisissent, vous ont-ils donné des choses que vous n'avez jamais eu la peine de leur demander ? Quelle seroit donc vôtre ingratitude & vôtre dureté, si vous ne leur rendiez pas la pareille ? Si vous ne preveniez leurs besoins ? Si vous n'aviez autant de respect pour eux dans leurs afflictions & dans leurs miseres, qu'ils ont eu de tendresse pour vous dans vos maladies & dans vos disgraces. C'est pour vous que cette mere a jeûné, c'est pour vous qu'elle a veillé, c'est pour vous qu'elle a pleuré, c'est pour vous qu'elle s'est abstenuë de manger beaucoup de choses qu'elle aimoit, & qu'elle en a pris d'autres qu'elle n'aimoit pas ; où est donc vôtre reconnoissance, si vous lui faites attendre le bien que vous lui faites, ou si dans vos prompts secours sa tristesse & sa misere la rendent le triste objet de vos mépris ? *Foveatur ergò parentum senectus*, conclut de là saint Jerôme, *& factis eorum vicissitudo reddatur*. Flatez donc la vieillesse de vos parens, & rendez leur, si vous le pouvez, ce qu'ils vous ont donné avec tant de generosité & de tendresse. S'ils sont affligez, pauvres, dégoûtez, caducs, vous qui étes enjoüez, ne les méprisez pas à cause de leur chagrin ; vous qui étes riches, ne les meprisez

pas à cause de leur indigence; vous qui êtes délicats, ne les méprisez pas à cause de leur dégoût; vous qui êtes jeunes, ne les méprisez pas à cause de leur âge.

Je ne veux point pousser les choses à de plus fâcheuses extremitez, & plaise à Dieu que vous ne soiez pas coupables d'autres crimes dont la seule idée me fait horreur. Ce sont ceux de ces enfans barbares qui, bien loin de soulager leurs peres, & leurs meres dans leurs besoins, les reduisent à une honteuse pauvreté, qui aprés avoir été richement pourvûs, & avoir épuisé les biens d'une maison, rebutent & chassent leurs bienfacteurs, semblables à Absalon, qui *par une insatiable avarice, persecuta son pere jusqu'à sa mort, & s'efforça de la renverser de son trône.* Ce sont ceux de ces tigres, & de ces monstres de nature dont parle le Prophete Isaïe, qui pour sortir leurs peres de chez eux, leur disent *Le lieu est trop petit pour moi, souffrez que nous demeurions à part, & que j'aie une maison où je me puisse loger à mon aise. Angustus est mihi locus, & fac mihi spatium ubi habitem.* Parricides, que la terre vous engloutisse, que les abîmes s'entrouvrent pour vous ensevelir dans leurs ruines. Je n'en dis pas assez. que les corbeaux & les oiseaux carnassiers vous arrachent les yeux, qu'ils vous déchirent le cœur, & qu'ils mangent vos entrailles.

Expulit de regno patrem, impiéque persecutus est eum, propter avaritiã suam 2. Reg. 15.

Adhuc dicent in auribus tuis filii: Angustus est, &c. *Isaia* 49.

Selon les anciennes Loix des Romains, celui qui avoit tué ou batu son pere, ou sa mere, étoit condamné à avoir la tête enveloppée d'une peau de loup, & à être

jetté dans un cachot, jusqu'à ce qu'on lui eut preparé un sac de cuir, dans lequel on le mettoit avec des viperes, & où pour lors on le précipitoit dans la riviere. Or est-ce un moindre mal en un sens, de dépoüiller son pere de son bien, ou de lui refuser du secours dans son pressant besoin, & de le chasser de sa maison ? Ainsi jugez de la peine que ces enfans dénaturez meritent.

N'en disons pas davantage, ces circonstances sont trop énormes ; & comme autrefois un sage Grec ne vouloit point imposer de peine contre les parricides, dans la pensée qu'il avoit, que personne ne se rendroit coupable d'un tel attentat : je veux bien me taire sur cet article, parce que je suppose que vous êtes trop Chrêtiens, & trop bien nez pour tomber en de si effroiables desordres. Je m'arrête donc à la discussion d'un peché plus ordinaire, qui est la négligence, ou le mépris avec lequel la plûpart des enfans traitent leurs peres ; & je finis par un exemple qui doit, ou vous instruire ou vous confondre.

On remarque des Cicognes, que quand la vieillesse ou quelque maladie a fait tomber les plumes à leurs peres, & qu'ils ne peuvent plus se soûtenir ni chercher de noûrriture, elles les couvrent de leurs aisles, & leur donnent ce qui leur est necessaire, avec beaucoup d'empressement & de soin. Chose admirable, elles se mettent autour d'eux. & les élevant peu à peu sur leurs aisles, leur donnent le moien de reprendre

prendre insensiblement leurs forces : *Hinc atque inde sublevantes senem fulcro alarum suarum ad volandum exercent, & in pristinos usus desueta jam pij patris membra revocant.* Est-ce là ce que vous faites ? Qui de vous n'a de la répugnance à soulager vôtre pere dans la caducité de son âge ? Qui de vous ne fait difficulté de le porter, de l'embrasser, de le lever de son lit, & de lui rendre ces pieux offices d'une charité Chrétienne ? Cependant c'est, ce que ces oiseaux font à leur pere par le seul instinct de la nature : il ne leur faut pour cela ni menaces ni preceptes, ces secours ne leur sont ni à dégoût ni à charge ; au contraire le soûtenir dans sa vieillesse, ce leur est une agréable occupation, & comme une victoire que leur pieté remporte : *Reverendi senis membra portare, illis est victoria pietatis.*

Vous renvoirai-je, Chrêtiens, à cette école ? Voiez seulement ce que la charité, & la reconnoissance vous inspirent sur ce sujet : & soiez assûrez qu'aprés que vous vous serez fidélement acquittez de tous vos devoirs envers vos peres, vous en recevrez un jour la récompense de vôtre Pere Celeste dans la gloire. *Amen.*



DISCOURS MORAUX EN FORME DE PRÔNES, POUR LE MARDI DE LA II. SEMAINE de l'Avent.

SUR LES DEVOIRS des Peres, & des Meres envers leurs enfans.

Honora patrem tuum, & matrem tuam, ut sis longævus super terram. Exodi. 20.

Honorez vôtre Pere, & vôre Mere, afin que vous viviez long-tems sur la Terre.

QUOI-QUE ces paroles de mon texte que je reprends pour une seconde fois, ne regardent directement que les enfans qui sont obligez d'honorer leurs parens, de la maniere que je vous

expliquai hier : il est certain neanmoins, selon saint Jean Chrisostome, que ces titres réciproques de peres, & d'enfans supposent des devoirs mutuels, & qu'on ne peut jamais bien développer toute l'étenduë de ce precepte, à moins qu'on n'y considere certaines obligations essentielles, dont les uns, & les autres ne peuvent absolument se dispenser. Ce sont, dit ce Pere, des creanciers réciproques : Dans les uns, ce sont des devoirs de soûmission, & de gratitude ; dans les autres, ce sont des devoirs de vigilance & protection. Dans les enfans, c'est un amour soûmis pour reverer l'autorité de leurs peres & de leurs meres, un amour reconnoissant pour répondre à leurs bienfaits, un amour officieux pour les soulager dans leurs besoins. Dans les peres & les meres, c'est un amour tendre pour élever & entretenir leurs enfans selon leur état, un amour sage pour les conduire dans les voïes de leur salut, un amour fort pour les corriger dans leurs desordres.

Aussi l'Apôtre saint Paul qui, dans le chapitre 3. de son Epître aux Colossiens, a donné de si belles regles à tous les fidéles en quelque état qu'ils se trouvent engagez, n'a pas voulu séparer ces deux sortes d'obligations qu'il a toûjours considerées comme étroitement & indispensablement liées les unes aux autres. *Enfans, obéïssez à vos parens en toutes choses, car telle est la volonté du Seigneur : Filii, obedite parentibus per omnia ; hoc enim placitum est in Domino.* Voilà vôtre devoir : mais peres & meres *Ephes. 6*

ne croiez pas ne rien devoir à vos enfans. Aiez pour eux *une providence qui veille sur leur conduite, une douceur & une amitié qui les gagne, sans les décourager par vos duretés ou par vos emportemens. Patres, nolite ad*
Ibid. *iracundiam provocare filios vestros, ut non pusillo animo fiant.*

Je m'arrête aujourd'hui à un si bel ordre, afin de poursuivre mon sujet ; & comme je pretends que saint Chrisostome vous parlera presque toûjours dans ce discours : je considere avec lui les peres & les meres comme des gens que Dieu par une vocation particuliere a établis dans les familles Chrêtiennes pour y tenir sa place, & y faire sous cette qualité, l'office de prudens & de fidéles serviteurs : 2. choses specifiées dans l'Ecriture, & dans lesquelles consistent tous leurs devoirs.

Il y a dans les enfans 2. sortes de besoins ; des besoins temporels, & des besoins spirituels. Des besoins temporels ; il faut travailler à leur éducation, & à leur établissement dans le monde. Des besoins spirituels ; il faut les former à la piété, & leur inspirer la vertu. Or comme ils sont, ordinairement parlant, incapables par eux-mêmes de pourvoir à ces deux besoins ; qu'a fait Dieu ? Il a établi, dit saint Jean Chrisostome, les peres, & les meres comme les supplémens de sa Providence, afin de veiller sur les besoins temporels de leurs enfans, & il les a établis comme les Ministres de sa sagesse, & de ses desseins, afin de veiller sur leurs besoins spirituels. Ce sont là ces serviteurs prudens & fidéles

que le Seigneur a établis dans les familles dont il est le Chef ; & c'est là, peres & meres à quoi il faut que se terminent vôtre amitié, vôtre vigilance, & vos soins. Avez-vous des enfans ? travaillez à les pourvoir, & à les établir dans le monde selon les regles d'une prudence, & d'une sollicitude Chrêtienne. Avez-vous des enfans ? travaillez sur tout à les former à la pieté, & à la vertu, avec un zéle & une fidélité Chrêtienne. Deux grandes obligations dont je vais vous montrer l'importance dans les deux parties de ce discours. DIVISION.

I. Point. Le Mariage est un joug plus fâcheux qu'on ne croit, & l'Apôtre saint Paul qui le regarde comme une honnête, mais cependant dure & nécessaire servitude, assure *que ceux qui s'y engagent ne manqueront jamais de ressentir beaucoup d'afflictions, & de peines qu'il voudroit fort leur pouvoir épargner. Tribulationem carnis habebunt ejusmodi, ego autem vobis parco.* afflictions & peines de corps ; meres vous ne le sçavez que trop : nausées, insomnies, appetits déreglez & bizearres, dégoût, vapeurs, défaillances de cœur & de membres ; voilà ce qui précede la naissance de vos enfans : Tranchées, convulsions, vertiges, épuisemens de forces, maux aigus & insupportables : voilà les douleurs avec lesquelles vous les mettez au monde : Soins continuels de les appaiser, de les porter, de les habiller, de les endormir ; voilà vos occupations & vos croix, après qu'ils sont sortis de vos entrailles : *Tribulationem habebunt ejusmodi.* 1 Corinth. 7.

Les afflictions & les peines d'esprit sont encore plus longues, & par consequent encore plus grandes en un sens, que celles du corps ; peres & meres qui avez un peu de naturel, vous en faites, tous les jours une sensible experience. Car, sans parler des inquietudes, des embarras, des chagrins que souvent l'indiscrette & scandaleuse conduite de vos enfans vous donne : sans parler de l'apprehension que vous avez qu'ils ne deshonorent vôtre famille par leurs débauches, leurs friponneries, & leurs infames alliances ; vôtre obligation de les élever, de les nourrir, de les entretenir, & de les pourvoir selon leur état ; n'est-elle pas toute seule une grande peine, & souvent, comme dit saint Basile, un principe & un magazin de douleurs ? *Dolorum officina ?*

Basilius lib. de virginit.

Cependant voilà à quoi vôtre état vous engage, & la premiere parole que l'Apôtre vous dit est celle-ci : *Elevate illos, Elevez, nourrissez, entretenez, établissez vos enfans.* Pourquoi pensez-vous que Dieu qui, sans le concours des causes secondes, pouvoit remplir d'hommes toute la terre, comme il avoit crée dés Anges dans le Ciel, n'a cependant formé qu'Adam & Eve, afin qu'ils travaillassent ensuite conjointement par des generations successives à la propagation de l'espece ? Ne sembloit-il pas que comme les Anges ne reconnoissent point d'autre pere que Dieu, les hommes aussi ne devoient reconnoître que lui pour le principe de leur conservation & de leur être ? Les choses

neanmoins ne se sont point passées de la sorte pour trois belles raisons. La premiere c'est que les Anges étans d'une nature purement spirituelle, & immortelle, n'ont pas besoin de nouvelles productions pour se maintenir dans leur état, & que les hommes étans composez de corps & d'ame, & par consequent mortels, ne peuvent se perpetuer que par des génerations successives : c'est la raison de saint Bonaventure.

La seconde, c'est, dit saint Chrisostome, afin que les peres & les meres reconnoissent par l'amour qu'ils ont pour les fruits de leur fecondité, celui que Dieu qui est leur pere leur porte, & que les enfans reciproquement sçachent par le respect, & la soûmission qu'ils doivent à leurs parens, ce qu'ils sont aussi obligez de rendre à Dieu *dont toute paternité descend.*

Mais la troisiéme c'est, dit le sçavant Lactance, afin de donner aux peres, & aux meres un cœur tendre pour une partie d'eux-mêmes, afin de leur inspirer un zéle, & une sollicitude naturelle qui les oblige de veiller sans cesse à la conservation, à la nourriture, à l'établissement de ceux qu'ils ont mis au monde, & qui indépendamment d'eux ne pourroient se soulager dans leurs besoins. Un enfant qui vient au monde y vient nud, & sans armes : & au lieu que les autres animaux naissent avec leurs serres & leurs défenses ; au lieu qu'ils marchent, qu'ils se soûtiennent, & qu'ils cherchent leur nourriture ; l'homme seul comme précipité dans

les miseres de cette vie par un fâcheux naufrage, ne peut ni se remuer, ni souffrir l'injure des saisons, ni chercher les alimens qui lui sont propres. *Tanquam ex naufragio in hujus vitæ miserias expulsus, neque movere se loco ubi effusus est, potest; nec injuriam temporis ferre, nec alimentum lactis appetere.* Ce n'est pas à dire pour cela, que Dieu l'abandonne, lui qui pourvoit à tous les besoins des autres animaux qui lui sont infiniment moins chers; mais c'est que sa Providence se décharge de ces soins sur ceux qui l'ont mis au monde, & qu'un enfant étant incapable de se procurer aucun secours, il le confie à la vigilance, & à l'affection naturelle de ses peres & meres. Car si les autres animaux ont tant de soin de leurs petits, s'ils les échauffent, s'ils les nourrissent, s'ils les élevent, s'ils les defendent contre l'intemperie de l'air, & l'avidité de leurs ennemis: si les oiseaux par une prevoyance naturelle, font leur nid avec tant d'adresse; s'ils l'entrelassent de pailles, de feüilles & de petites branches, afin que leurs petits ne souffrent aucune incommodité: & si ne pouvant les nourrir de leur substance, ils passent des journées entieres à porter dans leur bec ce qui leur est necessaire pour leur conservation: Quel doit être le soin, la vigilance, & la prudence des peres & meres pour travailler aux dépens même de leur repos, & de leur plaisir, à l'éducation, & à l'établissement de leurs enfans?

Lactantius de opificio Dei. c. 3.

Nidos aut luto ædificā-, aut virgultis & frondibus construunt ciborū expertes incubāt ovis: Et quoniā fœtus de suis corporibus alere datum non est cibos convehunt, &

Vous me direz peut-être ici, Messieurs, que je m'arrête mal à propos à inspirer

aux parens des sentimens ausquels ils n'ont garde de manquer. Plût à Dieu que cela fut toûjours ainsi ! Mais combien voyons-nous de peres, & de meres qui pechent contre ce premier devoir, & qui ne s'en font peut-être pas même un scrupule de conscience !

semiras domus, sua, & panem ot ofa toros dies in hujusmodi discursione consumunt. *Ibid.*

Quand je parle de la sorte ; je ne parle pas seulement de ces meres barbares, que la pauvreté ou la honte obligent d'exposer leurs enfans sur des portes, de les abandonner à la charité, & à la compassion publique, *Abjiciunt parvulos & exponunt* : ni de celles qui étant riches, & apprehendant que leur bien ne se divise en trop de portions par la multitude de leurs enfans, étouffent par de cruels remedes dans leur sein, & empêchent de naître par un homicide précipité, ceux qu'elles ont conçûs : *Ne per plures suum patrimonium dividatur, in utero partus proprios necant, & parricidialibus succis in ipso genitali alvo pignora sui ventris extingunt* : Crime horrible qui me fait fremir, & pour le châtiment duquel, les hommes & Dieu même semblent ne point avoir de trop rigoureux supplices.

Lib. 2. *Examer. c.* 18.

Je parle de ces meres délicates, coquettes, joüeuses, ambitieuses, qui ruinent leur famille en dépenses scandaleuses & superfluës ; qui uniquement occupées à se parer, à se friser, à porter de magnifiques habits au de là de leur condition, & de leur bourse, consument le peu d'argent qu'il y a dans une maison, & reduisent leurs enfans à une miserable mendicité ;

De ces meres négligentes, & paresseuses qui ne cherchent que leur repos & leur plaisir, qui n'aimant qu'elles-mêmes, se soucient peu que deviendront leurs enfans; bien éloignées d'imiter cette femme forte, dont le Sage nous fait un si beau portrait dans les Proverbes, *Femme également vigilante, & adroite, qui travaille de ses mains, qui se leve lorsqu'il est encore nuit, qui partage la nourriture à ses domestiques & à ses servantes : qui appliquée à tous les besoins de sa famille, fait également les grandes & petites choses, tantôt se revêtant de lin & de pourpre, tantôt prenant le fuseau, & faisant des meubles de tapisserie : toûjours occupée à considerer les sentiers de sa maison ; toûjours ennemie du repos, jusqu'à ne vouloir pas manger son pain, étant oisive, & par ce moyen s'attirant les loüanges de son mari, & les bénédictions de ses enfans.*

Je parle de ces veuves enjoüées, qui aprés avoir répandu de fausses, ou de steriles larmes sur le tombeau de leur mari, dépouïllent par une cruauté réelle les enfans qu'il leur a laissés : qui au lieu de les élever selon leur condition, de pourvoir à leurs differens besoins, de ménager & de tâcher d'augementer leur bien, les abandonnent, & oublient qu'elles sont leurs meres : qui brûlées d'une flamme indiscrete ou impure, cherchent de seconds maris, pour absorber avec eux les fruits de l'épargne, du travail, & des sueurs du premier. Je parle de ces peres (car les obligations sont égales) qui aiant perdu leurs femmes, renoüent sans nécessité de

Quæsivit lanam, & linum, & operata est consilio manuũ suarum. De nocte surrexit, deditque prædam domesticis suis, & cibaria ancillis suis Manum suam misit ad fortia, & digiti ejus apprehenderunt fusum, Stragulatam, vestem fecit sibi, consideravit semitas domus suæ, & panem otiosa

fecondes amitiez: qui par un mêlange d'enfans de plusieurs lits, partagent toûjours les premiers plus mal que les autres ; dissipant leur bien avec une belle mere qui les chasse, les rebute, les frappe, & ne les sçauroit souffrir.

non comedit. Surrexerunt filii ejus, & beatissimam prædicaverunt, vir ejus & laudavit eam. *Prov.* 31.

Je parle de ces peres joüeurs, débauchez, yvrognes, qui dépensent en un jour de Fête ou de Dimanche, ce qu'ils auront gagné pendant la semaine : qui consument en promenades, en jeux, en festins, l'argent qu'une femme leur aura apporté, pendant qu'une famille gémit, & n'aura peut-être point de pain : semblables aux corbeaux. (dit saint Ambroise) qui abandonnent leurs petits, & les méconnoissent, pour chercher leur proïe, & se souler. Or est-il rare de trouver encore aujourd'hui des peres & des meres de ce caractere, & par conséquent est-il inutile de leur dire, qu'ils sont indispensablement obligez d'apporter toute leur prudence & leur soin pour l'éducation, & l'établissement de leurs enfans ?

Mais ce n'est pas seulement en ce point que cette prudence Chrêtienne doit agir : elle doit encore regler cet important devoir dans des occasions toutes contraires ; je m'explique. Il y a des peres, & des meres qui n'aiment pas assez leurs enfans ; il y en a aussi qui ne les aiment que trop : & par conséquent c'est à cette vertu à déterminer de quelle maniere ils doivent travailler à leur établissement temporel, afin qu'ils ne pechent, ni par défaut en les abandonnant avec trop de dureté, ni

par excés en les élevant par des voyes criminelles, aux dépens de leur ame & de leur conscience.

Ils le font pour l'ordinaire en quelqu'une de ces manieres. 1. Lorsque cet amour déreglé de leurs enfans les porte à commettre des injustices, afin de les enrichir, & qu'ils se soucient peu, comme dit saint Chrisostome, par quelle voïe ils amassent du bien, pourvû qu'ils leur en laissent. Le demon fait pour lors avec eux un pacte semblable à celui que le Roy de Sodome fit avec Abraham. *Abandonnez-moi les ames*, lui dit il, *& emportez tous le reste. Da mihi animas, cætera tolle tibi*: Faites des concussions, des commerces usuraires, des injustices : pillez, volez, dépoüillez ; voilà le moïen de mettre vos enfans à leur aise, & en me sacrifiant de la sorte leurs ames & les vôtres, vous trouverez de quoi les pourvoir.

Genes. 14.

2. Lorsque dans un même esprit ils leur ouvrent par leurs exemples, leurs instructions, leurs menaces ces mêmes moyens injustes, afin que leurs enfans s'établissent dans le monde comme ils s'y sont établis. On dit des éperviers, que dés que les aisles de leurs petits commencent à pousser, & qu'ils font quelque effort pour voler, leurs peres les chassent de leur nid à coups de plumes & de bec, & que pour les encourager à ravir la proye sur laquelle ils n'oseroient encore se jetter, ils ne veulent plus les nourrir. *Ubi adverterint tentare volatus primordia, nidis ejiciunt suis, propulsant pennis, coguntque audere quod trepi-*

D. Amb Lib 5. Hexamer. c. 18.

dant. Telle est souvent la conduite criminelle des peres avares. Non contens d'enrichir leurs enfans par leurs injustices, & leurs usures ; ils veulent encore que ces enfans se soûtiennent eux mêmes, & qu'ils s'établissent par de si cruels moïens. Ils les accoûtument dés leur bas âge à la friponnerie, en leur refusant même quelquefois le necessaire, afin qu'ils s'enhardissent au crime, & qu'ils tentent ce qu'ils n'oseroient faire, *A tenero pueros instituere videntur ad prædam, & intermittunt studia nutriendi, ut in usum rapiendi audere compellant.*

3. Quand par une préference d'amitié, & de secours, ils se consacrent tout entiers aux interêts de quelques-uns de leurs enfans, abandonnant, méprisant, rebutant les autres. Ce n'est pas peres, & meres, que les bonnes qualitez d'un enfant ne vous engagent à avoir pour lui plus de tendresse que pour ses freres : mais faut-il que cette prédilection leur nuise ? Faut-il que pour l'avancer dans le monde, vous jettiez cette fille dans un Cloître où elle n'est point appellée, & que vous forciez ce cadet à se faire Ecclesiastique, nonobstant son incapacité, & sa répugnance? D'où vient un partage si inégal, demande saint Ambroise ? D'où viennent des traitemens si doux pour ceux ci, si severes & si durs pour ceux-là ? *Alius totius paternæ sortis adscriptionibus induitur, alius opulentæ hæreditatis patriæ deplorat exhaustam, atque inopem portionem.* Il y en a qui sont revêtus de toutes les charges de leurs peres, &

il y en a qui dans une riche succession, ont un aussi pauvre partage, que s'ils étoient illégitimes, & étrangers.

C'est donc ici (sans m'arrêter à un plus long détail) peres & meres que vous devez vous servir de toute la prudence que l'Evangile vous inspire, pour ne point tomber en de telles extrémitez, dans l'établissement temporel de vos enfans. Amassez leur du bien, à la bonne heure, mais ne leur en amassez jamais aux dépens de leur salut, & de vôtre conscience. Vous croiez les rendre considerables dans le monde, & établir leur fortune sur de solides fondemens: mais Dieu proteste qu'il vous accablera de miseres, qu'il détruira ce foible ouvrage de vos injustices, sans que vous

Isa 47. puissiez en trouver la veritable cause. *Veniet super te calamitas, & nescies ortum ejus.* Vous l'attribuërez à ce procés, à la persécution de cet ennemi, à cette mort, aux débauches, & au liberinage de ces enfans: & cependant ce seront vos injustices, vos lâchetez, vos usures qui vous auront attiré tous ces malheurs.

Aiez pour les uns plus de tendresse, que vous n'avez pas pour les autres, l'Evangile ne vous le défend pas; mais ménagez si bien vos caresses, qu'elles ne sement point d'inimitié dans vôtre famille. Faites en sorte que tous vos enfans soient contens de vous, & que dans vôtre sage administration, ils s'aperçoivent, que si vous avez plous de tendresse pour les uns, que pour les autres, vous rendiez cependant à tous justice. La nature, dit saint Ambroi-

Num quid natura divisit merita filiorũ: Ex parti-

sera-t elle mis quelque inegalité entre eux, & si elle les a fait tous sortir d'un même sein, pourquoi mettrez-vous dans le partage de vos biens, une difference que leur alliance, & un même sang n'y mettent pas ?

Mais est-ce là à quoi se reduisent tous vos devoirs ? non sans doute, en voici encore de plus importans; & aprés vous avoir montré que vous devez travailler avec une prudence, & une sollicitude Chrêtienne à l'établissement temporel de vos enfans, j'ajoûte que vous devez travailler sur tout à les former à la pieté, & à la vertu avec une grande fidelité ; c'est le sujet de mon second point.

omnibus tri- b it quod ad nascen- i atque vendi noslint habere bstan. tiam, ipsa vos doceat non dis- cernere matri- monio quos titulo germa- nitatis æqua- tis. *Amb. Ibid.*

Je remarque que trois raisons voûs y obligent ; l'amour que vous avez pour vos enfans, c'est la premiere : le besoin que vos enfans ont de vos instructions, & de vos remontrances, c'est la seconde : le compte que Dieu vous redemandera un jour du bon ou du mauvais usage que vous aurez fait de vôtre pouvoir, c'est la troisiéme.

II. Point.

Vous étes obligez d'aimer vos enfans, vous n'en doutez pas ; vous sçavez même que vous étes obligez de les aimer, non seulement d'un amour naturel que le sang, & la raison vous inspirent, mais d'un amour Chrêtien, & tel que l'Evangile vous l'ordonne. Or cet amour, dit saint Augustin, est un amour spirituel, & reglé qui sçait la difference qu'il faut mettre entre le Créateur, & la créature : Un amour de subordination, & de dépendance par lequel on rapporte à un être superieur tous

Ille san- cté & juste vivit qui

les mouvemens de son cœur, & toutes les pensées de son esprit : Un amour de préference par lequel on aime absolument ce qui doit être absolument aimé : enfin un amour élevé qui ait pour premier objet un Dieu qu'on doit aimer par dessus toutes choses, & qu'on est obligé de faire aimer aux autres, autant qu'il est en son pouvoir. Et cela étant, voiez quel est le caractere de celui que vous devez avoir pour vos enfans ?

rerum integer æstimator est. Ipse autem est qui ordinatā dilectionem habet, ne aut non diligat quod est diligendum, aut amplius diligat quod minùs est diligendum ; itaquè diligat quod vel minus, vel amplius diligendum est. Omnis homo in quantùm est homo diligendus est propter Deum, Deus verò propter seipsum . .. Sed cùm omnibus prodesse non possis, his potissimum consulendum est qui pro locorum, vel temporum vel quarumlibet rerum opportunitatibus constrictius tibi quadam sorte junguntur. *Aug lib 1. de D. A Christ. c. 26.*

Ce n'est pas un amour capricieux, & aveugle fondé sur de lâches, & d'injustes complaisances. Ce n'est pas seulement un amour caressant, & flatteur : c'est un amour reglé, qui vous oblige d'avoir principalement soin de ceux dont les interêts vous touchent de plus prés, & avec lesquels vous avez plus de proximité, & de liaison. Ainsi comme rien ne vous est plus uni, ni plus cher que vos enfans, ce sont eux, dit saint Augustin, que vous devez aimer selon Dieu : Ce sont eux, ajoute-t-il, que vous devez porter à aimer Dieu, afin que par un même concours d'affections, de pensées, de desirs, vous veniez tous vous rendre au terme, & au centre commun de vôtre amour : Excellente pratique de ce saint Roi qui exhortoit tous

les jours ses enfans, *à loüer, à aimer, à benir Dieu : Laudate pueri Dominum*, & qui avoit aussi la satisfaction d'entendre d'eux cette belle réponse : *Nous t'aimons, nous le loüons, que son tres-saint Nom soit beni. Sit Nomen Domini benedictum.* Excellente pratique à laquelle il faut que vous vous assujétissiez, peres & meres, par l'amour même que vous avez pour vos enfans. Car pouvez-vous les aimer sans leur vouloir du bien ? Pouvez-vous leur vouloir du bien, sans tâcher de leur procurer celui qui seul peut les rendre heureux & contens ? Et pouvez-vous leur procurer ce bien, sans les porter à Dieu, sans leur representer les bienfaits & les misericordes de Dieu ? sans les entretenir des vertus & des commandemens de Dieu ? sans les exhorter par vos instructions, par vos avertissemens, par vos exemples, à craindre, à aimer, à servir Dieu ?

Vide Tab. cog in Psal. apud. post. 151.

Il y a trois sortes d'amitiez ; c'est toûjours saint Augustin qui parle. Une amitié qu'une rencontre, qu'une conversation, qu'une même demeure font naître : une amitié que la raison, & la simpatie entretiennent : Et enfin une amitié que la piété, & la Religion santifient. Cette premiere amitié est honnête, mais elle vous est commune avec les bêtes. La seconde est plus loüable, parce qu'elle est raisonnable, mais il y a quelque chose d'humain & d'imparfait, il n'y a que la troisiéme qui soit sainte, parce qu'elle rapporte les personnes qui s'aiment, à une même fin qui est Dieu. Peres & meres, vous pouvez aimer vos

Amicitia consuetudinis oritur ex occasionibus cohabitandi colloquendi, simul conversandi, & contristetur homo quando deseritur ab amico-

enfans par ces trois endroits : mais ſi la pieté & la Religion ne ſont comme le ciment de cette amitié, vous ceſſez de les aimer veritablement, & bien loin d'être leurs peres, vous devenez leurs parricides & leurs bourreaux. Voulez vous leur témoigner l'amour que vous leur portez ? ne les aimez pas par rapport au monde; c'eſt un amour corrompu : ne les aimez pas par rapport à vous-mêmes, c'eſt un amour charnel : aimez-les par rapport à leur ſalut, & ſi vous les aimez de la ſorte, élevez-les dans les maximes du Chriſtianiſme, parlez leur ſouvent de Dieu, inſtruiſez les de leur devoir, arrachez de leurs ames l'eſprit du monde, & mettez y à ſa place l'eſprit du Seigneur : puiſque ſans cela, vous n'aimez pas leur ſalut, & que n'aimant pas leur ſalut, vous ne les aimez pas eux-mêmes.

cum quo ſolet colloqui, & familiarius agere. Honeſta quidem eſt hæc amicitia sed illā habent pecora. Eſt alia ſuperior amicitia non conſuetudinis, ſed rationis quâ diligimus hominem propter mutuam benevolentiam in iſta mortali vita..... Superius quidquid eſt divinum eſt, incipiat homo amare Deum, & non amabit in homine niſi Deum..... Si omnis qui amat, ſalvum vult habere quod amat, ſi intelligat quæ ſit vera ſalus, incipit illam amare in ſe, & ſic ipſam cogitur mox amare in amico. Quia ergò tu ſalutem deſideras quæ æterna eſt, ad illam ſalutem diligis filium tuum, & totum quod illi vis hoc eſt ut illam tecum teneat ſalutem. *Hom.* 38 & 50.

Auſſi de toutes les obligations qui ſont impoſées aux peres, & aux meres dans l'ancien Teſtament, je n'en vois point de plus formelle, ni qui ſoit plus ſouvent reperée que celle d'inſpirer la pieté à leurs enfans, & de leur parler de Dieu. Il dit à Moïſe : *Souviens-toi de ce que je vais faire, dis à tes fils, & à tes deſcendans, combien*

Narres in auribus filii tui, & nepotum tuorum quoties contriverim

de fois j'ai humilié les Egyptiens, combien de miracles j'ai fait pour vous tirer de leurs mains, afin que vous sçachiez que je suis vôtre Seigneur. Quand vous serez entrez dans la terre que j'ai promis de vous donner, vous observerez toutes les ceremonies que je vous ai marquées, quand vos enfans vous demanderont quelle est vôtre Religion, & pourquoi vous m'offrez vos prieres, vous leur répondrez. Nous étions esclaves en Egypte, & Dieu pour nous tirer de la servitude de Pharaon, a fait mourir tous les aînez des Egyptiens; & c'est en reconnoissance de cette liberté reçûë, & de ce que l'Ange Exterminateur a épargné les nôtres que nous les lui consacrons. Les mêmes choses sont repetées dans le Levitique, dans le Deuteronome, & dans les autres livres de l'Ecriture, pour vous faire connoître peres & meres, que le premier, & le plus grand de vos soins, doit être d'aprendre à vos enfans non pas la galanterie, & les maximes du siecle, mais les veritez de la Religion que vous professez, de leur parler non pas du monde ni de vôtre famille, mais de Dieu & du Ciel, de les élever non seulement aux belles lettres, mais à la pieté & à la connoissance de leurs devoirs, de les instruire non pas tant de ce qui regarde vôtre profession & vôtre negoce, que de ce qui regarde leur creance & la pureté de nôtre morale, de les mener non pas au bal, & à la comedie où ils se damnent, mais à l'Eglise, & aux Tribunaux de la penitence où ils se santifient, de leur aprendre non pas tant à se tenir droits, & à avoir bonne grace, qu'à regler leurs mœurs, à les former par vos

Ægyptios & signa mea fecerim in eis, & sciatis quia ego Dominus. *Exod.* 10 Custodi verbum istud legitimū tibi, & filiis tuis usque in æternū. Cumque ingressi fueritis terram quam Dominus daturus est vobis ut pollicatus est, observabitis ceremonias istas, & cùm dixerint vobis filii vestri: Quæ est

istà religio? Dicetis eis: victima transitus Domini est quando transivit super domos filiorum Israël Ægypt. percutiens Ægyptios & domos nostras liberans. *Exod.* 12.

instructions, & vos exemples à la vertu.

Cependant est ce là ce que l'on fait? Une mere dira dix & douze fois le jour à sa fille: vous marchez mal, tenez vous droite, aiez un air plus libre, & plus dégagé, qui ne lui dira peut être jamais une seule fois dans une année: Vous vivez mal, élevez vôtre cœur, tenez vous droite devant le Seigneur. Un pere s'informera tous les jours si son fils fait quelque progrés dans l'étude, qui se mettra peu en peine de sçavoir s'il sert bien Dieu, s'il ne frequente pas de mauvaises compagnies, s'il n'est pas sujet à tous ces vices qui sont si naturels à la jeunesse. *Non satagebat*, dit saint Augustin, parlant de son pere, *non satagebat pater meus qualis essem, an castus, an impudicus, dummodo essem disertus.* Pourvû que je me rendisse habile homme, mon pere se soucioit peu que je fusse chaste ou impudique, temperant ou ivrogne, humble ou superbe, sincere ou menteur, apliqué aux œuvres de piété, ou engagé dans le libertinage & la débauche. Or je vous le demande, est ce là aimer ses enfans? N'est-ce pas au contraire les haïr? N'est-ce pas, comme dit l'Ecriture, *les égorger & les immoler au demon?*

Osé. 9. *Ephraïm educit ad interfectionem filios suos.* Si vous les aimiez, vous prendriez avant toutes choses un grand soin de leur salut, & de leur avancement spirituel: vous prefereriez cette importante affaire à toutes les autres; vous vous persuaderiez que vous ne les avez reçûs de Dieu, qu'afin de les mener à lui, qu'il ne vous a confié ces chers dépôts, qu'afin de les lui rendre tout entiers

& comme vous vous souciez peu de vous acquitter de tous ces devoirs, c'est une évidente marque, dit saint Gregoire, que vous ne les aimez pas. Que diriez-vous d'une mere, si pendant le tems de sa grossesse elle ne se mettoit nullement en peine de conserver son fruit ? Si par des agitations extraordinaires, & de fortes potions elle tâchoit de l'étouffer dans son sein ? O la dénaturée, diriez vous, ô la barbare ! Or cet enfant, si elle l'aime doit-il lui être moins cher aprés qu'elle l'a mis au monde ? Doit-elle le conserver avec moins de soin, afin qu'il reçoive la grace du Batême ? Doit-elle moins veiller sur lui dans la suite, afin de faire en sorte qu'il ne perde pas cette grace ? Si donc elle ne fait rien de toutes ces choses ; si elle ne lui donne au contraire que des leçons de vanité, de molesse, d'emportement, d'orgueil, d'oubli de Dieu, n'est-ce pas une barbare, & une maratre qui le haït ?

Greg. lib. 5. in 1. Reg. c. 14.

Mais non seulement l'amour que les peres & meres ont pour leurs enfans, les oblige à les former avec beaucoup de fidélité, & de circonspection à la vertu : le besoin que ces enfans ont de leurs instructions, & de leurs remontrances, est encore une raison plus puissante qui les y engage. Il y a deux choses dans les enfans, il y a d'un côté leur flexibilité & leur docilité : il y a d'un autre côté leur propre corruption, & leur ignorance. Quand ils sont jeunes, on peut aisément tourner leur esprit, & leur cœur : ils sont fort dociles, & souvent les premieres impressions qu'on

leur donne, leur restent. Mais comme ils apportent avec eux le peché d'origine ; ils ignorent le bien, & sont naturellement portez au mal, ils ne sçavent d'eux-mêmes quel chemin prendre ; & neanmoins si un guide fidéle ne les conduit, ils ne manqueront jamais de s'égarer. L'importance donc, concluent de là saint Chrisostome & saint Bernard, est de menager ce qu'il y a de bon en eux, qui est leur docilité, & de détourner ce qu'il y a de mauvais, qui est leur propre corruption : En un mot, de fixer ce qu'il y a d'irrésolu, d'éclairer ce qu'il y a de tenebreux, de flechir & de redresser ce qui panche du mauvais côté.

Or qui est-ce qui le peut, qui est ce même qui doit le faire, si ce n'est un pere & une mere ? C'est avec eux que leurs enfans vivent, ce sont eux qu'ils écoutent comme leurs oracles, qu'ils respectent comme leurs Seigneurs, qu'ils craignent comme leurs Juges, qu'ils aiment comme leurs bienfacteurs, qu'ils imitent comme leur modéle, qu'ils suivent comme leur guide, qu'ils regardent comme leurs Legislateurs, qu'ils ont tout ensemble, dit saint Bernard, pour maîtres & pour témoins, *Eos & magistros vitæ habent & testes.* Comme donc, conclut-il, ceux qui ne sçavent pas les chemins, ont des guides qui les conduisent : comme même les animaux, & les oiseaux ont leurs chefs qui marchent devant eux, il faut que les peres & les meres soient les guides, & les chefs de leurs enfans, & qu'ils prennent garde sur tout de ne les

Si hi qui sunt ignavi locorum, cum sodalibus viarum iterado iriri gestiunt, quantò magis adolescentes debent cum parentibus

pas laisser marcher dans un chemin aussi dangereux qu'est celui du vice, où ils ne manqueroient jamais de se perdre. novum iter sibi agredi, quo minus errare possint, & à vero tramite virtutis deflectere..... nulla ars discitur absque magisterio. Si enim animalia, & feræ, & aves & apes duces habent, & principes suos sequuntur : quantò magis homines sine doctore & rectore esse non possunt, indè cavendum est ne adolescentiores, & parvuli sine duce ingrediantur viam quam numquam ingressi sunt & in partem alteram declinantes, si vel plus vel minùs ambulantes quàm necesse est, aut currentes lassentur, aut moram facientes obdormiant. *Bern. de ordine vitæ. c. 3.*

Ah ! quel bien ne font-ils pas à leurs enfans, quand ils leur donnent de bonnes instructions dés leur jeunesse, *Magisterio quodam, & ductu vitæ colorant mores adolescentium, & velut murice probitatis inficiunt ?* Ils donnent par leurs exemples, & leur sage conduite une bonne teinture à leurs mœurs, & leurs ames semblables à une toile sur laquelle on n'a encore rien peint, reçoivent les premiers traits de la pieté & de la vertu. Ce qui a fait dire à un ancien, que l'air natal ne fait pas tant de bien à un malade pour le recouvrement de sa santé, que les instructions des parens en font aux enfans qui, n'ayant pas encore jetté de profondes racines dans la vertu, vivent sous leur conduite, & se forment leurs modéles. *Non sic proficit naturale patriæ solum ad sanitatem valetudinario impertiendam, quantùm ii qui necdum in virtute firmas radices egerunt, cum illis vivere & conversari, quorum mores virtutemque sequuntur.* *Seneca de irâ.*

Comme ils sont encore chancelans; comme le peché d'origine laisse en eux un certain fonds de corruption & de maladie; c'est à vous, peres, & meres, à donner, pour ainsi dire, un bon temperament à leurs ames aussi bien qu'à leurs corps, à jetter dans leurs cœurs des semences de vertus, dont vous puissiez recueillir un jour de grands fruits, & selon le judicieux avis de saint Jerôme, à ne leur jamais rien apprendre qu'ils soient obligez d'oublier dans la suite: persuadez que les mauvaises actions que vous ferez devant eux, ou les mauvaises instructions que vous leur donnerez, resteront plus fortement imprimées dans leur memoire, & dans leur esprit que les bonnes. Celles-ci se dissiperont bien-tôt, celles là subsisteront toûjours; ils négligeront les unes, ils s'attacheront aux autres: les bonnes s'échapperont, parce qu'elles leur sont étrangeres; les mauvaises resteront, parce qu'elles leur sont familieres & domestiques; comme s'ils appréhendoient de devenir gens de bien par imitation, & qu'ils cherchassent à être vicieux par émulation & par étude.

La nature qui a encore toute sa simplicité, & sa premiere innocence dans les animaux, leur fait distinguer parmi les plantes celles qui sont mauvaises d'avec les bonnes: & si quelques-unes d'elles leur nuisent, ils cherchent aussi-tôt dans des herbes medecinales de quoi se guérir. Mais comme dans les enfans, la nature est corrompuë par le peché d'origine; comme elle ne les porte qu'au mal, & qu'elle leur

cache

cache les moyens de leur guerison : c'est à vous, peres & meres, à pouvoir à de si pressans besoins, à détourner vos enfans de tout ce qui peut les porter au peché, & à leur inspirer de bonne heure, de saintes pratiques de piété & de vertu. C'est à vous à imiter ce bel exemple des parens de Samson, qui ayant reçû leur enfant de Dieu, le prierent de leur apprendre comment ils devoient le nourrir selon sa volonté : ou bien celui de cette courageuse mere des Machabées, qui bien loin de les exhorter à enfreindre la Loi du Seigneur en un point qui ne paroissoit pas beaucoup essentiel, les exhorta de souffrir plûtôt toutes sortes de supplices, que de l'offenser. Sans cela, sçachez que vous rendrez à Dieu un rigoureux compte de vôtre négligence ou de vôtre mollesse ; & que pour ne les avoir point instruits, ou corrigez, il vous imputera leurs pechez, comme si vous en étiez effectivement coupables. Troisiéme raison qui devroit vous faire trembler, & travailler avec plus de soin, & de fidelité que vous ne faites pas, au bien spirituel de vos enfans.

Oüi, comme il y a des fautes personnelles, il y a aussi des pechez étrangers dont on rendra un jour un tres rigoureux compte au Jugement de Dieu : & souvent tels maîtres, & telles maîtresses, tels peres, & telles meres qui auront satisfaits aux autres devoirs du Christianisme, & qui auront négligé le soin de leurs domestiques ou de leurs enfans, seront pour cette raison seule reprouvées de Dieu.

graviùs & duriùs instare. Quia igitur nihil horum egit, verborumque tantùm monitis contentus fuit & illis & sibi ipsum Deum adversum infestum que constituit...Noverat quod maledicerent filii ejus Deo & non corripiebat eos. Certè corripuerat ,sed hàc Deus pro correptione non suscepit, adeò illam quod vehementiâ & invectione caruisset reprehendit Itaque etsi providentiam habeamus filiorum,non autem quantum necesse est,id faciamus,profectò non ea providentia dicenda est,sicut nec fuit illa correctio Heli. Cùm verò crimen prosecutus fuisset , tum, demum cum ingenti iracundia cruciatum adjecit Juravi enim, inquit domui Heli,si peccatum istud de domo Heli expiabitur,sive incenso,sive sacrificiis usque in æternum. Vidistine ingentem indignationem. . Non dixit, quidnam istud est,ut fecissent plurimi; num enim ego Dominus sum aliorum voluntatis ? peccatorum meorum pœnas persolvere habeo , filii ætatem habent, ipsique soli merentur cruciari.*Chrisost adversus vituper.vita Monas.l.* 3.

Ne pouvoit-il pas répondre à Samuel qui lui avoit prédit de la part de Dieu cet étrange malheur : Suis-je le maître de la volonté de mes enfans ; que je sois puni pour mes pechez , j'y consens : mais quelle aparence d'être châtié pour celui des autres ? Ils ont de l'âge , je n'ai jamais autorisé leurs débauches, bien loin de cela , je les en ai repris ; c'est à eux seuls à porter la peine de leurs sacrileges ? Voilà , Chrétiens , ce que vous pourriez dire , ajoute saint Chrisostome , mais Heli reconnut lui - même que ces sortes d'excuses sont inutiles auprés de Dieu , & adorant ses redoutables jugemens , il avoüa qu'il étoit coupable , & qu'il dépendoit de lui de le châtier de telle maniere qu'il lui plairoit : *Dominus est quod bonum est in oculis suis faciat*

2. C'est parce que ce défaut d'instruction, & de correction dans les peres & les meres, vient souvent de ce qu'ils aiment trop leurs enfans, & qu'ils veulent plûtôt s'exposer à offenser Dieu, que les maltraiter ou les rebuter. Or cette disposition est d'elle-même criminelle, & damnable. Moïse differa quelque tems contre l'ordre du Seigneur, de circoncire son fils; dans la crainte qu'il eut, qu'étant encore jeune & fatigué d'un long chemin, il ne mourut sous une si douloureuse opération. Mais Dieu lui apparut, ou plûtôt, comme dit Theodoret, il lui envoya un Ange, qui tenant une épée, le menaça de le tuer, & qui l'eût effectivement fait, si Sephora n'eût, à l'heure même, pris une pierre tres aiguë, avec laquelle elle le circoncit. Vous appréhendez, peres & meres, de desobliger cet enfant, de l'attrister, de le mettre de mauvaise humeur, & vous n'appréhendez pas d'encourir la disgrace de Dieu, & de vous exposer à être reprouvez? Vous appréhendez de retrancher par une salutaire correction, les passions vivantes & dereglées de cet enfant, & vous n'appréhendez pas de rendre un rigoureux compte de vôtre infidélité au souverain Juge de tous les hommes. Allez, malheureux, de quelque bonnes actions que vous vous flattiez d'ailleurs, tirassiez-vous, comme Moïse, le peuple de Dieu de sa servitude, exerçassiez-vous toutes les œuvres de misericorde, soit temporelle, soit spirituelle, si vous manquez à celle-ci qui est specialement de vôtre état, vous en rendrez un

Cum esset in itinere, in diversorio occurrit ei Dominus & volebat occidere eum. Tulit illicò sephora acutissimam petram, & circumcidit præputium filii sui. *Exodi 4.*

jour un tres-rigoureux compte au souverain Juge des vivans & des morts, prenez donc comme Sephora, le coûteau de la circoncision, coupez dans la chair vive de cet enfant, retranchez ses mauvaises habitudes, separez-le des compagnies qu'il le perdent, & si vous le gagnez à Dieu, vous en recevrés un jour tous deux la récompense. *Amen.*

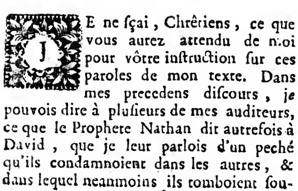


DISCOURS
EN FORME
DE PRÔNE,
POUR
LE JEUDI
de la II. Semaine de l'Avent.

SUR LES INIMITIEZ. & les haines.

Non occides, Exodi 20.

Vous ne tuërez point.



JE ne sçai, Chrêtiens, ce que vous aurez attendu de moi pour vôtre instruction sur ces paroles de mon texte. Dans mes precedens discours, je pouvois dire à plusieurs de mes auditeurs, ce que le Prophete Nathan dit autrefois à David, que je leur parlois d'un peché qu'ils condamnoient dans les autres, & dans lequel neanmoins ils tomboient sou-

vent eux-mêmes. Car combien y en a-t-il qui n'adorent pas Dieu, comme il veut être adoré, qui ne le servent pas, comme il desire d'être servi ? Combien y en a-t-il qui deshonorent son saint Nom par leurs juremens, ou leurs blasphémes, qui soit par de scandaleux desordres, soit par une criminelle oisiveté, prophanent les Dimanches, & les Fétes ? Enfin combien y a-t-il de peres & de meres, qui négligent ou l'établissement temporel, ou le salut éternel de leurs enfans ? Et parmi ces enfans, combien en trouve-t-on de dénaturez qui refusent à leurs peres, & à leurs meres l'obéïssance, le respect, les secours, & les marques de reconnoissance qu'ils leur doivent ?

Mais ici, graces au Ciel, les choses commencent à changer de face. Le meurtre est un crime si noir de lui même, si severement châtié par les Loix, si indigne d'un homme, je ne dis pas qui suit les maximes de l'Evangile, mais qui vit selon les principes mêmes d'une morale payenne, qu'il n'y a que des scélerats, & des furieux qui y tombent. Ainsi comme je presume qu'aucun des vous n'en est coupable, & que d'ailleurs ce seroit abuser de vôtre piété, que de vous donner des instructions vagues, & inutiles : de quoi pretendez-vous que je vous entretienne aujourd'hui ?

Je n'ai pas eu cependant de peine à me déterminer sur le choix que je devois faire d'un sujet qui vous regardât, & qui fut comme naturellement renfermé dans ces

grandes paroles de mon texte, *Non occides: Vous ne tuërez point.* En effet j'ay trouvé qu'il y a dans le monde une espece de meurtre tres-ordinaire ; & c'est celui dont parle saint Jean, quand il dit *que celui qui hait son frere, est un homicide :* Et cela étant, je croirai ne pas sortir de ma matiere, quand je vous entretiendrai de cette espece d'homicide qui vous est si inconnu, & dont on voit souvent de si funestes suites.

Qui odit fratrem suum homicida est. *Ioan 3.*

Car si, dans la pensée de l'Ange de l'Ecole, quand Dieu vous dit : *Non occides*, *vous ne tuërez point*, il vous défend également deux sortes d'homicides, l'un par lequel on trempe ses mains dans le sang de son frere, l'autre par lequel on se fait mourir soi-même : Je trouve que la haine & l'inimitié qu'on porte à son prochain produit toute seule ces deux effets, & que par consequent il est de la derniere importance de prendre, avec le secours de la grace, toutes ses précautions necessaires pour s'en garantir. Haïr son prochain, c'est le tuer, voilà ma premiere proposition : Haïr son prochain, c'est se tuer soi-même, voilà ma seconde. Il fut donc étouffer entierement dans son cœur ces haines, & ces inimitiez, voilà la troisiéme, & la consequence des deux autres, afin d'obéïr à ce commandement de Dieu *Non occides.*

Divus Thom. Lect. 3. in hunc locum Ioannis.

DIVISIOT.

I. POINT. Quand je dis que haïr son prochain c'est le tuer, je ne parle qu'aprés le saint Esprit dans les paroles que je viens de rapporter de saint Jean : ***Qui odit fratrem suum, homicida est. Celui qui hait son frere, est un***

homicide. Richard de saint Victor, & Guillaume de Paris qui les ont expliquées, en rendent deux raisons fort convaincantes. Ils distinguent deux vies dans l'homme; une vie morale, & une vie naturelle. Il vit d'une vie morale dans l'esprit de ses freres par l'estime qu'ils ont pour lui, & par le jugement favorable qu'ils en portent; il vit d'une vie naturelle en lui même, par la paix qu'il possede, par la conservation de sa personne, par un éloignement de ce qui peut avancer ses jours, nuire à son bonheur & à sa santé.

Or celui qui hait son frere, lui ravit, autant qu'il peut, ces deux sortes de vies par le seul titre de son inimitié & de sa haine; & par consequent il le tuë: *Homicida est.* Comment cela? C'est que par son inimitié & par sa haine il efface de son esprit, & de celui des autres, l'estime qu'il doit avoir pour lui, & le jugement avantageux qu'on pourroit faire de ses bonnes qualitez; voilà la premiere raison. C'est que si par son inimitié, & par sa haine il ne lui ôte pas effectivement la vie naturelle, il est presque toûjours interieurement disposé à le faire, voilà la seconde.

Et pour venir d'abord à la premiere, il suffit de sçavoir ce que c'est que la haine, & quelle en est la nature. La haine est une aversion que l'on a de ce que l'on croit contraire à son bien, opposé à ses inclinations & à ses interêts. Car comme l'amour a le bien pour objet, le mal est celui de la haine: & comme tout ce qui est conforme à la nature, aux inclinations, au tempera-

rament, excite & entretient l'amour, aussi tout ce qui leur est opposé attire la haine. C'est, ajoûte saint Basile, un ressentiment opiniâtre d'une injure, ou de quelques mauvais offices qu'on aura reçûs, soit en sa personne, soit en celle de ceux que l'on considere, & dont on épouse les interêts. Ainsi selon lui, comme la colere est un aiguillon qui pique l'ame, une vapeur aiguë d'une passion qui s'enflâme & qui passe: la haine est une douleur permanente, une tristesse qui demeure long-tems dans le cœur, un ressentiment inveteré qui cherche à loisir les moyens de se vanger d'un ennemi, en autant de manieres que l'on peut, & à proportion que cette passion est plus ou moins inveterée, & aigrie.

Comme donc les bonnes qualitez naturelles, ou d'autres talens frappent d'abord l'imagination, & l'esprit d'un homme qui hait son prochain, la premiere chose qu'il fait, est de les détourner de sa pensée, de les affoiblir, de les oublier même s'il peut, ou de leur oposer certains defauts qui les effacent. Il ressemble (c'est la comparaison de ce Pere) aux vautours, & aux corbeaux qui ne cherchent jamais ni les parterres, ni les belles fleurs où les autres oiseaux se plaisent, mais seulement les charognes sur lesquelles ils se jettent, ou, comme il ajoûte, il ressemble à ces malicieux Peintres, qui faisant le portrait d'une personne qu'ils méprisent, se plaisent à relever les traits les plus grossiers, & les plus difformes de son visage, pour effacer ce qu'on y trouveroit de plus agreable.

Ira est stimulus quidam brevis, ac subitus, acutusque passionis vapor, odium verò permanens, ac diuturna tristitia, aptaque se otiosè ulcisci, velut libido quædam se vindicandi. *D. Basil. hom. de ira.*

Sicut vultures permulta quidem prata, multa etiam amœna & odorata loca circumvolantes ad tabida & fœ-

Cruel artifice d'un homme qui hait son prochain: il cherche dans sa vie ce qu'il y a de plus obscur, ou de moins regulier: il se represente ses vices sans se ressouvenir de ses vertus, & uniquement sensible à l'injure qu'il en a reçûë, il s'en vange d'abord par le mépris qu'il en fait, & qu'il s'efforce d'inspirer aux autres. Est-il courageux? il l'apelle temeraire? Est-il juste & prudent? il l'apelle cruel & rusé. La magnificence de son ennemi passe dans son esprit pour prodigalité, son épargne pour avarice, sa douceur pour lâcheté, son zele pour cruauté, sa joie pour débauche, sa moderation pour stupidité: & comme souvent ses bonnes qualitez le distinguent avantageusement, il s'efforce de les supprimer, pour ne laisser entrevoir que ses imperfections & ses foiblesses: semblable à la mer qui ensevelit dans ses abîmes l'or, les pierreries, & ce qu'il y a de plus precieux dans un vaisseau; tandis qu'elle ne pousse sur le rivage que quelque cadavres, & d'inutiles restes d'un facheux naufrage.

culenta loca feruntur: muscæ quoque salubre si quo offun- unt p æte- reunt, ad ulcera verò properant, sic illivitæ splendorem ac rerum benè gestarum magnitudinē minimé quidem respiciunt, mā-ca verò, & fragilia, & si quid erratum (ut quandoque rebus accidit humanis) tantùm observant hæc divulgant, & per hæc tantùm homines dignosci volunt. Quemadmodum maligni pictores qui hominis imaginem vel ex contorta nare, vel rubere, aut membri cujuspiam mutilatione, naturâ, seu casu insita corpori effingunt, notabileque redduct...... fortitudinem audaciam potiùs appellat: modestum verò sine sensu hominem, justum immitem & nimiùm severõ, prudentem astutum, liberalem & prodigum taxant, &c. *Bas. hom. de invidia.*

De là vient, qu'il ne veut point voir son ennemi, & qu'il souffre encore moins

qu'on parle avantageusement de lui. Car, Messieurs, ne croiez pas que ce soit par un esprit de Religion que vous le fuiez, ni comme vous le dites, dans l'apprehension que les plaies qu'il vous a faites ne se r'ouvrent en vôtre presence. C'est presque toûjours par un esprit de mépris, & d'inimitié: c'est que vous le regardez déja comme un homme mort, comme un homme que vous voulez oublier, comme un homme dont la vûë vous fait autant d'horreur, que si vous vous approchiez d'un mort.

Ps. 30. *Qui videbant me foras fugerunt à me; oblivioni datus sum, tanquam mortuus à corde. Ceux qui s'approchoient autrefois de moi, quand je les avois pour amis, ne m'ont plus regardé que de loin: ils n'ont mis en oubli comme si j'étois mort dans leur cœur.*

David qui parloit de la sorte, étoit plein de vie: mais il étoit mort dans le cœur de ses ennemis: ils l'avoient déja tué en eux-mêmes, ils lui avoient déja ôté cette vie civile par laquelle il s'étoit acquis une si haute reputation dans Israël. *Infirmata est*

Ibidem. *in paupertate virtus mea, & ossa mea conturbata sunt. Ils ont affoibli ma force par ma pauvreté qu'ils m'ont reproché; ils ont ébranlé & troublé mes os.* Ce grand Prince avoit fait de belles actions; il avoit seul délivré Juda, & Israël des persécutions des Philistins, en tuant ce fameux Geant qui étoit à leur tête. Il avoit assuré à Saül la couronne qu'il eut perduë sans son secours: il avoit toûjours fait ce que l'on peut humainement faire pour mériter la protection, & l'amitié de son Roi, tantôt en

s'humiliant devant lui, & obéïssant aveuglément à ses ordres ; tantôt en joüant de sa harpe pour dissiper sa noire melancolie qui le tourmentoit : Et cependant de quelle maniere Saül le traitte-t-il ? Comme il le hait, & comme il ne le peut souffrir, il ne parle de lui qu'avec le dernier mépris : Il demande à Jonathas? *Où est le fils d'Isaï? Pourquoi n'est-il pas venu ici avec les autres?* Et comme Jonathas tâche de l'excuser, il lui dit avec aigreur : *Ne sçai-je pas bien que tu aimes le fils d'Isaï à ta confusion, & à celle de ton infame mere ?* Quel étrange procedé ; s'écrie là-dessus Richard de S. Victor ? Si Saül ne veut point parler avantageusement de son ennemi ; s'il ne veut point se representer ses belles qualitez, ni les grands services qu'il lui a redus : pourquoi du moins ne l'appelle-t il pas de son nom ? Ne vous en étonnez pas ; c'est l'esprit malin dont il est possedé, je vous dire sa haine qui lui met en bouche ces paroles de mépris. Il ne peut reprocher à David aucune lâcheté ; il ne peut dire de lui qu'il ait manqué de fidélité ni de courage : tous ses Officiers connoissent son mérite ? Jonathas son fils l'aime, ses filles le considerent ; toutes les femmes d'Israël s'écrient : *Si Saül en a tué mille, David en a tué dix mille* ; & afin de répandre quelque ombre sur de si éclatantes vertus, il n'a garde de l'appeller de son nom. *Où est*, dit-il, *le fils d'Isaï ?* lui reprochant la pauvreté & l'obscurité de sa naissance. Car tel est l'esprit d'un homme qui en hait un autre. Il cache toutes ses belles qualitez, il suppri-

Invasit spiritus Dei malus saül, 1. Reg. 18.

me ses avantages personnels, & s'il y a quelque chose de mal reglé ou d'obscur dans sa vie ou dans sa famille, c'est là ce qu'il lui objecte, c'est là où il fixe tous ses regards, & où il veut que ceux qui flattent ses passions s'arrêtent. Depuis qu'ils l'a pour ennemi, il ne le regarde plus de bon œil ; tout ce qu'il lui void faire lui déplaît, lui reprochant ou ses foiblesses, ou sa famille, ou ses défauts personnels, ou ceux de ses parens. De là les imprécations & les injures, les malédictions & les calomnies, comme nous vous dirons demain. De là les plaintes, les murmures, les jugemens temeraires, les critiques, les satires, les médisances. De là une contenance froide, & un silence dédaigneux, qui souvent est plus outrageant que les injures mêmes. De là de spirituelles & de picquantes railleries qui, en un sens sont encore moins supportables que les plus cruelles blessures des médisans. *Atrocissimas verborum transcendens injurias, maligna taciturnitas, eviúsque tolerata vulnera quàm irridentium subdola blandimenta.*

Læsus à proximo suo jam non eum facilè respicere potest simplici oculo. Displicet sibi quidquid ab illo fieri considerat. Omni ferè horam tacitâ apud se illum cogitatione accusat : surgunt quotidiè causæ innumeræ, quæ illum culpabilem ostendiant. occurrunt rationes multæ quæ illum ref &c. *Rich. à S. Victor. p.* 433.

Mais celui qui hait son prochain, en demeure-t-il là ? Non sans doute. Car sans vous parler ici des differentes cruautez qui cette haine exerce, de la fureur qu'elle inspire dans les duels, des blessures mortelles qu'elle fait dans les occasions où elle peut se vanger, des faux témoignager qu'elle rend, des meurtres qu'elle suggere, des poisons qu'elle prepare : sans vous parler d'aucun de ces crimes qui font horreur à la nature, & par lesquels tant

de gens perdent si souvent la vie naturelle : je dis que dès qu'un homme hait son ennemi, il se sent comme necessairement tenté de lui nuire autant qu'il peut en sa personne ; en sorte que s'il n'en vient pas toûjours à de si fâcheuses extremitez, ce n'est que par une pure impuissance, & dans l'apréhension qu'il a d'être puni selon toute la severité des Loix. Or dés qu'il est dans cette malheureuse disposition, il est certain qu'il tuë son frere: *Homicida est*, & que Dieu considerant jusques où sa haine le porteroit, si une pure crainte n'arrêtoit ses mains, le regarde en quelque maniere comme s'il les avoit trempées dans son sang. Tu voudrois, malheureux, te défaire de cet ennemi si tu le pouvois : & dés là Dieu t'impute cet homicide, quoi-que tu n'aies pas executé ta mauvaise volonté. Car comme celui *qui pouvoit violer la Loi & ne la pas violée, qui pouvoit faire du mal & qui n'en a point fait est loüé de Dieu, à cause qu'il n'a pas voulu faire ce qu'il pouvoit faire* : Aussi celui qui souhaitte de perdre son ennemi, & qui n'a pû le faire, passe, dit saint Ambroise, pour un homicide au jugement de ce même Dieu qui, sans s'arrêter simplement aux actions exterieures, sonde les mouvemens les plus cachez des consciences. Or il est certain, ajoûte Richard de saint Victor qui se sert de ce principe de saint Ambroise, que la haîne donne comme naturellement à l'homme cette mauvaise volonté, qu'elle lui fait souhaitter la mort de son prochain, qu'elle lui suggere, & lui

Cass. collat. 16. c. 18.

Quidquid vis & non potes, factum tibi cóputat Deus sicut est, Qui potuit trãsgredi, & non est transgressus, facere mala, & non fecit, judicatur bonus ex voluntate & non potestate apud Deum : sic qui vult occidere, & non potest, judicatur homicida propter solam occidendi

fait chercher tous les moïens dont il peut se servir pour le perdre.

Il n'y a rien de plus traitre, rien de plus ingenieux, de plus caché, de plus malin que le cœur de l'homme, principalement quand la haine l'a corrompu. Comme il s'aime par dessus toutes choses, il aime aussi ce qui flatte ses passions, ce qui contribuë à ses interêts à sa vanité, à son repos, à son établissement, à ses plaisirs. Reglant tout sur soi, rapportant tout à soi, il cherit, il conserve, il estime ceux qui la protegent & qui l'aiment. Mais par ce même principe, dés qu'il trouve des hommes qui le troublent dans son repos, qui le traverse dans ses desseins, qui le blessent dans sa réputation, qui attentent sur son établissement ou sur sa personne: il ne peut les souffrir, & par l'amour qu'il se porte, il s'efforce de les détruire. Car comme il leur est étranger, & qu'il n'a avec eux que des liaisons accidentelles, dés que ces liaisons sont rompuës par quelques pretendus mauvais services, d'ami, ou d'indifferent qu'il leur étoit, il devient leur ennemi, & par ce seul titre d'inimitié qui est directement opposé à l'amour qu'il a pour soi, il médite & cherche le moïen de les perdre. Combien de fois pendant le jour voudroit-il qu'ils fussent brûlez, noiez, empoisonnez? Combien de fois peudant la nuit cherche-t-il dans son imagination, & dans son esprit, de quoi leur susciter de méchantes affaires, lès mettre de cruels ennemis en tête, les rendre suspects à un Grand qui les protege, leur

voluntatem non enimin diget testimonio foris, sed eo rum operum scrutãs corda & renes Deus. *Guill. Paris tract. de moribus.*

Omnia armorũ genera, omnia fraterna mortis instrumenta qui fratremsu umodit in corde suo c.. ligit, cõng.. propinat, & in ipsũ quem oditfra-

imputer des crimes pretendus, leur opposer de faux témoins, leur dresser des piéges dans lesquels ils tomberont, rallumer des procés qu'on croioit terminez, les sacrifier comme des miserables victimes à sa fureur? Semblable à ces ingenieurs qui prennent le plan d'une ville pour la battre, qui en marquent les plus foibles endroits, qui placent là un mineur, là des machines militaires, & qui ont, pour ainsi dire, tout l'ordre & tout l'attirail d'un siége dans la tête?

trem immittit, omnia parat, & meditatur contrà ipsũ pugnat spiritualiter millesies in die trãs figit ipsum gladio in corde, & hoc est quoties ipsum in aliquo transfigi vult, millesies propinat illi venenum, & hoc est in quo propinare vult illud Millesies exurit illum igne in die, millesies submergit in aquâ, millesies omni genere tormentorum ipsum excruciat & occidit, & hoc est quoties talia ei fieri vult. *Guilel. Par. de moribus c.* 8.

David semble nous point donner d'autres idées que celle-là d'un homme qui hait son prochain, & qui médite à toute heure dans son esprit les moïens de satisfaire sa cruelle inimitié. *Ceux qui étoient autrefois auprés de moi*, dit-il, *s'en sont éloignez par la haine qu'ils m'ont portés; & comme ils cherchoient à m'ôter la vie, ils me faisoient de continuelles violences, ils me vouloient du mal*, & par ce principe, *ils publioient contre moi des mensonges. Ils étoient toûjours en embuscade pour me surprendre, & il ne se passoit point de jour qu'ils ne méditassent ma perte par quelque dangereux stratagême.*

Quijuxta me erant de longè steterũt & vim faciebãt qui quærebant animam meam: & qui inquirebanr, &c *Psal.* 37

Chrêtiens qui m'écoutez, ou vous n'avez jamais haï personne, ou vôtre haine vous a souvent inspiré ces mensonges, ces

fourberies, & quelques-unes de ces malheureuses voïes pour l'opprimer. Avez-vous trouvé quelque occasion de vous vanger de lui? Avec quelle joie n'en avez-vous pas profité? Ne l'avez-vous pas trouvée? Avec quelle impatience ne l'avez-vous pas recherché? Avez-vous pû le diffamer par vos médisances, le troubler dans son repos par vos procés, le trahir & le supplanter par vos fausses reconciliations, lui rendre sourdement quelque mauvais office, l'accabler d'inquiétude & de chagrin, solliciter contre lui dans des affaires où vous n'aviez point d'autre interêt que celui de satisfaire vôtre passion, lui attirer le mépris & l'inimitié de ses meilleurs amis, le traverser dans son negoce, & dans l'exercice de sa profession; le faire peut-être battre outrageusement par des personnes interposées ministres de vôtre fureur: Avec quelle ardeur ne l'avez-vous pas fait? ou si vous n'en avez pas eu le pouvoir, combien de fois avez vous souhaitté de le faire? Or si cela est, quand vous ne seriez pas même venu à bout de vos mauvais desseins, sçachez que vous étes, par cette mauvaise volonté; les homicides de vôtre prochain. *Qui edit fratrem suum homicida est:* & si vous en étes le homicides, il s'ensuit necessairement que vous vous tuez vous-mêmes. C'est le sujet de mon second point.

II. Point. Si tous les pechez mortels ont en general, cette funeste proprieté de faire invisiblement mourir ceux qui y tombent: il faut avoüer avec saint Gregoire, que la

haine a par dessus tous les autres, ce fatal avantage, & que si le demon fait couler par les autres pechez dans le cœur des hommes, un poison qui leur donne la mort, il se plaît dans celui-ci à ramasser tout ce qu'il a de plus contagieux, pour vomir toute sa malice dans l'ame de celui qui hait son frere. *In hac nequitiâ tota viscera sua concutit, & imprimendæ malitiæ pestem vomit.*

On peut se tuer, & se faire mourir en trois manieres : par ignorance ou par folie comme les enfans, ou les foux qui prennent les armes qu'ils rencontrent, & qui se tuent. Par accablement & par défaut de nourriture, comme les atrabilaires qui ne veulent ni manger, ni boire : Par fureur & par rage, comme les desesperez qui se précipitent. *Greg. l. 5. Mor. c. 34.*

Or saint Jean nous aprend que *celui qui hait son frere, se tuë lui-même* en ces trois manieres : parce que *le haïssant, il marche dans les tenebres, & ne sçait où il va, Qui odit fratrem suum, in tenebris ambulat, & nescit quò vadit* : Voilà son aveuglement & sa folie. *Parce qu'en le haïssant* il se prive volontairement des graces de Jesus-Christ, & *qu'il n'apartient pas à Dieu, non est ex Deo, qui non diligit fratrem suum,* voilà sa misere & son défaut de nourriture : *parce que le haïssant il demeure* comme un desesperé *dans le sein de la mort, & manet in morte,* voilà sa fureur, & son desespoir.

Quand je m'arrêterois simplement à ce que je viens de vous dire dans ma premiere

partie, je vous ferois assez connoître l'ignorance, l'aveuglement, la folie de ceux qui haïssent leur prochain. Ils méconnoissent, & ils oublient toutes les bonnes qualitez de leurs freres, pour ne se representer que ce qu'ils ont de défectueux, & souvent même pour ne leur reprocher que des miseres, étrangeres, telles ques sont la pauvreté & l'obscurité de leur naissance. Mais comme un aveuglement volontaire entretient en eux leur peché, il arrive que Dieu voulant proportionner en quelque maniere ses châtimens à leurs desordres, se vange de leur inimitié par un autre aveuglement qui en est la peine. Ils méconnoissent leurs freres; ils meritent de se méconnoître eux-mêmes; ils les tuënt dans les tenebres d'un outrageant mépris; ils meritent de marcher dans d'autres tenebres qui les conduisent à une malheureuse mort. *Qui odit fratrem suum, in tenebris ambulat; & nescit quò vadit.*

J'appelle ainsi tenebres, ces pensées dans lesquelles ils sont, que pourvû qu'ils ne nuisent pas effectivement à leur prochain, ils peuvent du moins se vanger des persécutions réelles qu'ils en souffrent, par le desir qu'ils ont de lui en rendre de réciproques: cette joie interieure qu'ils ressentent, quand il lui arrive quelques disgraces ausquelles ils n'ont point eu de part; & lorsqu'ils le voient miserable, sans avoir contribué à sa misere; comme si leur mauvaise volonté n'étoit pas criminelle aux yeux de Dieu; comme s'il ne condamnoit simplement que l'effet, sans condam-

ner aussi le desir : *Quasi non voluntas apud* Cass.
Deum vocetur ad culpam; quasi opus solum collat.
peccati, & non etiam votum atque proposi- 16.c.18.
tum habeatur in crimine ; comme si le S. Esprit ne leur disoit pas dans les Proverbes, & dans l'Ecclesiastique : *Noli de mortuo inimico gaudere ; cùm ceciderit inimicus tuus, ne gaudeas, & in ruina ejus ne exultet cor*
tuum Quand vôtre ennemi sera mort, n'en Prov.
aiez point de joie, quand il sera tombé, ou 24.
qu'il aura souffert quelque perte, ne vous en Eccl.8.
réjouïssez pas.

J'appelle tenebres dans lesquelles ils marchent, cette fausse charité qu'ils ont pour leurs freres, en demandant d'un côté à Dieu qu'il leur pardonne, & étant bien aise de l'autre qu'il les vange : obéïssant, ce semble, à Dieu qui leur dit : *Ne vous vangez pas par vous-mêmes*, mais étant ravis de ce qu'il ajoûte : *Je sçaurai bien vous rendre justice* ; car tel est le caractere d'un esprit mal fait, dit saint Augustin. Il s'afflige si son ennemi n'est pas châtié, comme il le merite & quand il le voit humilié, il
a tant de plaisir de se voir vangé, qu'il ne Aug.in
se réjouït pas de la justice que Dieu s'est Ps.78.
renduë, mais de la misere de son frere qu'il hait : *Contristatur si ejus inimicus correctionis evaserit pœnam, & dum puniri eum videt, vindicari se ita gaudet, ut non justitiâ Dei quem non diligit, sed ejus quem odit miseriâ, delectetur.*

J'appelle tenebres ce faux repos de conscience dans lequel ils vivent, jusqu'à ne s'imputer pas les pechez qu'ils commettent tous les jours contre leurs freres, jusqu'à

haine, & se retranchant de son corps? Vous sçavez (& je reserve une partie de ce raisonnement pour demain) vous sçavez que toutes les graces que nous recevons, viennent de JESUS-CHRIST; que c'est de cet auguste Chef qu'elles coulent sur les differentes parties de son Corps mistique: mais sur quelles parties? sur des parties vivantes unies à leur Chef, liées les unes aux autres par un même lien de paix, qui est ce que nous appellons la Communion des Saints. Sans cela point de graces santifiantes, point de rémission de pechez, & comme un membre retranché du corps naturel ne reçoit ni esprits vitaux ni animaux, un Chrêtien séparé du corps dont il devroit faire partie, ne reçoit plus les influences vivifiantes que reçoivent les autres qui vivent dans une union fraternelle, dans une même societé de cœur & d'esprit.

Ce n'est pas que Dieu ne puisse le toucher & lui pardonner ses fautes; mais c'est qu'il met par sa haine, un obstacle formel à sa santification; c'est que par sa haine il empêche le cours des graces divines, & que n'accomplissant pas de son côté le pacte qu'il a fait avec Dieu, il oblige Dieu de ne lui pas donner du sien ce qu'il en pourroit esperer. Car comme l'amour du prochain rend tous les biens des Fidéles communs, lorsqu'ils sont unis ensemble, & qu'ils n'aiment? aussi par la Loi des contraires, l'exclusion de cet amour prive de ces mêmes biens ceux qui s'en separent, dit Guillaume de Paris. Ils les haïssent, &

ils leur veulent du mal, il est juste qu'ils ne partagent pas avec eux les mêmes avantages, & que se retranchant d'un corps dont ils faisoient partie, ils n'en reçoivent pas les privileges. Or n'est ce pas là se tuer, & être homicide de soi même ?

Ce sçavant Theologien passe même plus avant, & citant de son côté saint Bonaventure, le venerable Bede & plusieurs autres, il croit que Dieu rapelle en quelque maniere les graces qu'il leur a faites autrefois, & qu'il casse les absolutions qu'il leur a données de leurs pechez : voici la raison sur laquelle il s'appuie. On n'accorde la rémission des pechez que dans l'Eglise Catholique, & la Communion des Fidéles : Or celui qui hait son frere, se separe volontairement de cette Communion ; il est donc indigne de recevoir cette grace de rémission, & il merite d'être puni d'une peine opposée, qui est le retour de ses pechez. Cette opinion est un peu dure, mais on peut dire que quoi que Dieu ne se repente jamais d'avoir remis à un homme ses pechez ; cependant la haine que cet homme a contre son frere lui déplaît tellement, que s'il venoit à mourir & qu'il n'eut que ce seul peché, il seroit autant puni, que si on ne lui en avoit pardonné aucun.

Helas comment ne mourroit-il pas dans ce peché, puisqu'on en voit si peu qui le quittent & que, selon saint Jean, *celui qui hait son frere, demeure dans le sein de la mort ? Manet in morte*, derniere raison que je me contente de vous proposer.

La

La haine est un peché avide, insatiable opiniâtre & en quelque maniere immortel. Quand elle se saisit d'une ame, elle y jette insensiblement de si profondes racines, que sans des graces extraordinaires & tres-fortes, sans un miraculeux changement de cœur, & un prodige particulier du Ciel, il est impossible de en arracher. Comme la colere n'est pour l'ordinaire qu'une violente agitation du cœur, & une prompte émotion de la bile, elle se passe presque aussi tôt qu'elle est excitée ; mais comme la haine est un monument plein d'amertume : *Affectus amarulentus animi*, elle est maligne, opiniatre, permanente, & ne pouvant presque jamais se satisfaire à moins qu'elle ne voie perir absolument son ennemi ; elle ne cesse presque d'agir dans un homme, qu'au dernier soûpir de sa vie. Il a vécu comme un enragé, il mourra comme un desesperé : il a voulu tuër son frere, il sera tué lui-même : & le même mal qu'il lui a souhaitté, retombera sur sa tête. *Climacus Grad. 8.*

Dieu dit autrefois une étrange parole aux enfans de Noé : *Quicunque effuderit humanum sanguinem, fundetur sanguis ejus. Si quelqu'un répand le sang d'un homme, on répandra réciproquement le sien.* Cette menace renferme plus de misteres qu'on ne pense. Dieu ne veut pas dire seulement que celui qui tuë son frere mourra miserable : *Que ces hommes de sang & de carnage ne vivront pas la moitié de ce qu'ils eussent vécu*, selon l'ordre de la nature, & que celui *qui frappe de glaive perira aussi par le* *Genes. 9.*

glaive. Il veut dire encore, dans la pensée d'un ancien Pere, que celui qui par une haine inveterée aura procuré, ou souhaitté la mort de son prochain, mourra comme un desesperé, & qu'il sera privé de l'heritage éternel, auquel il pouvoit s'attendre. Il veut dire encore, qu'il finira sa vie comme Caïn, avec une rage, & un desespoir mortel dans le cœur; & que quoi qu'il paroisse muni des Sacremens, comme ce fratricide qui demanda à Dieu un signe de sa protection, de peur qu'on ne le tuât; cependant il vomira son ame dans les enfers. Quand il y a du sang répandu sur la terre, dit ce grand homme, il ne sert plus de rien; un le foule aux pieds & il se corrompt. Il en arrivera souvent de même de ce desesperé; la terre & le Ciel le fouleront aux pieds; ils se corrompra par sa propre malice, & étant privé de cette derniere grace qui s'accorde à ceux qui sont humbles & doux de cœur, il mourra comme il a vécu.

Helas n'est ce pas ce qui arrive presque tous les jours? Et qu'il est rare de voir des gens qui se haïssent, se reconcilier même à la mort! Peut-être sollicité par un Confesseur, & importuné par quelques bonnes ames, veut-on bien voir pour lors son ennemi: peut-être lui dit-on quelque parole de douceur; peut-être lui demande-t'on pardon; mais est-ce le cœur qui parle pour lors? Est-ce la grace, & la charité Chrêtienne qui tirent ces paroles de la bouche? Ce Pere commande-t-il à ses enfans de vivre en bonne intelligence

Qui effuderit sanguinem hominis ipse quasi sanguis effundetur quò spem ei hæreditatis eripiat. Quia sicut sanguis effusus in terram hic atque illac spargitur, ita ejus anima gratiæ cælestis munere defraudabitur, & velut collisa malitiæ scopulis salutis suæ corpus imminuit. *Amb. l. de Noë & arcâ c.26.*

avec cet homme, d'étouffer ces sentimens de divisions qui sont entre sa famille & la sienne ; & supposé que Dieu lui rende la santé, est-il veritablement resolu de l'aimer ? On coupe bien quelque branche de l'arbre, on sauve bien les apparences qui scandaliseroient, on ôte bien quelques fruits maudits de cette haine inveterée : mais on ne touche pas encore à la racine : & cependant si elle n'est arrachée, que deviendra cette ame & où ira-t-elle ? C'est à Dieu à en juger, Messieurs, mais c'est à vous à vous examiner sur un point si délicat, à ne point attendre à l'extremité pour vous défaire d'un peché si opiniâtre : c'est à vous à déraciner de vôtre cœur ces haines, & ces inimitiez qui sans cela ne manqueront jamais de vous perdre : en voici quelque moïens, dont je vous conjure de profiter.

Le premier moïen, c'est d'aller d'abord à la source du mal. D'où vient la haine, & qu'est-ce qui l'entretient ? Elle vient pour l'ordinaire de l'une de ces trois causes, & quelquefois de toutes trois ensemble ; de l'interêt, de l'orgueil, & du souvenir des outrages qu'on a reçûs. L'interêt partage souvent les meilleurs amis, il met le desordre dans les familles, il arme les freres contre les freres : & quand il s'agit du mien & du tien, il n'y a presque personne, dit saint Augustin, que ces deux cruelles paroles ne divisent. L'orgueil ne produit pas moins d'inimitiez ; cette passion fiere & insolente méprise tout le monde, & ne peut souffrir patiemment d'être méprisée 3. Point.

de personne. Un dédain, une parole outrageante, une médisance, une raillerie, une preseance disputée, une civilité ou refusée ou renduë de mauvaise grace l'échauffe, & tels qui étoient auparavant en bonne intelligence, conservent dans la suite d'éternelles inimitiez pour un petit point d'honneur. Le souvenir des outrages qu'on a reçûs est encore un autre principe de cette haine, & celui qui en un sens l'enflamme, & l'entretient davantage. C'est, dit un Pere, un poison qui corrompt le cœur, un ver qui pique l'ame, un trait aigu qui la perce, un aiguillon qui l'éveille, une fievre qui la brûle, un mal toûjours pressant qui ne la laisse jamais en repos: *Continua malitia, pervigil iniquitas.*

Ainsi le grand secret pour étouffer dans son cœur la haine qu'on a contre son prochain, c'est d'en ôter autant que l'on peut les causes. Est-ce l'interêt qui vous separe ? relâchez quelque chose de vos droits pour avoir la paix : faites cesser ce procés que vous avez peut être intenté mal-à-propos, ou du gain duquel vous recueillerez peu de fruit. Est-ce l'orgueil qui vous fait haïr vôtre ennemi ? hé, ne voïez-vous pas que vous vous tuez le premier ? & que pour une gloire imaginaire, pour un phantôme, pour un néant, vous vous exposez à souffrir dans les enfers des ignominies éternelles ? Est-ce-le souvenir des outrages que vous avez reçû ? hé n'est-il pas plus Chrêtien & plus genereux même, de les oublier ? Ne triompherez-vous pas plus glorieusement de vôtre ennemi, en lui re-

mettant du fond du cœur les injustices qu'il vous a faites, qu'en le poursuivant avec chaleur ? C'est le conseil que Jesus-Christ vous donne, & qui en de certaines rencontres vous doit servir de regle, & de loi. Comme il connoît à fonds le cœur humain, & qu'il sçait tout ce qui peut exciter & entretenir la haine, il a voulu l'arrêter dans ces trois causes. Dans la premiere qui est l'interêt, en vous conseillant *d'abandonner vôtre manteau à celui qui voudra vous ôter vôtre robbe.* Dans la seconde qui est l'orgueil, en vous disant : *Si vous faites mille pas avec un homme qui vous fatigue, faites en deux mille.* Et dans la troisiéme qui est le ressentiment des outrages, en ajoûtant : *Si quelqu'un vous donne un soufflet sur la jouë droite, presentez-lui encore l'autre.* Je ne veus pas dire par là que vous soiez obligez d'accomplir ces paroles à la lettre : mais telle doit être, en un sens, la preparation de vôtre cœur, si vous voulez en arracher les inimitiez & les haines.

Le second moïen c'est de fuïr la compagnie de certains esprits malfaits qui vous portent à la haine, & à la vangeance, d'avoir toûjours pour suspects ceux qui vous flattent, & pour ennemis, dit saint Bernard, ceux qui voudroient que vous le fussiez de vôtre frere. Rien n'est plus dangereux que ces traîtres, & ces boutte-feux, c'est ainsi qu'il les appelle. Quelque humble, doux, & patient que fût David, il ne trouva pas de meilleur moïen que celui-là pour s'empêcher de haïr Saül, & de s'en

Proditores sunt qui cum que in hoc Domini castu inimicos ejus introducere moliuntur ; quales sunt qui discordias se-

minant, & nutriunt scandala inter fratres. *Bern in ded. Eccl serm 3.*

Ecce dies de qua locutus est Dominus ad te: Ego tradam tibi inimicum tuum, ut facias ei sicut placue rit in oculis tuis. *3. Reg. 24.*

Propitius sit mihi Dominus ne faciam hanc rē, Domino meo Christo Domini, & mittam manum meam in eum. *Ibid.*

vanger : l'occasion en étoit belle. Il voioit son ennemi entre ses mains ; les soldats qu'il avoit avec lui dans la caverne où il s'étoit retiré, lui conseilloient de le perdre, & pour l'animer même d'avantage, sembloient l'y porter par un principe de conscience, & de justice. Ce jour dont le Seigneur vous avoit parlé, est enfin arrivé, lui dirent-ils. Il vous avoit promis de vous livrer vôtre ennemi, afin que vous en fissiez ce qu'il vous plairoit ; le voilà passez lui vôtre épée dans le corps.

Que n'eût pas fait David s'il les avoit écouté ? Mais il leur répondit avec une admirable fermeté : *Dieu me garde de faire ce que vous me conseillez , & de mettre la main sur l'Oint du Seigneur.* O si vous imitiez ce grand Saint, vôtre passion s'affoibliroit peu à peu , & rejettant loin de vous ces seducteurs qui entretiennent vôtre haine , vous reviendriez insensiblement en vous-mêmes.

Resistez donc à ces pernicieuses instigations : & comme vous avez besoin d'une grace particuliere pour aimer vos ennemis, demandez-la à Dieu , & dites-lui dans la ferveur de vos prieres : Vous avez voulu , ô mon Dieu, que je vous priasse de me pardonner mes offences , comme je les pardonne à ceux qui m'ont offensé : mais comme je ne puis leur pardonner sans vôtre grace , répandez-la dans mon cœur , afin que toutes mes inimitiez cessent , & que j'obtienne l'effet de ma demande. L'une de ces choses sans l'autre ne me serviroit de rien , & vous prier de me

pardonner, sans que je pardonne moi-même, ce seroit me condamner par ma propre bouche ; cependant je ne puis leur pardonner sans vous; & c'est par consequent à vous que je m'adresse, assuré que si je m'aquitte de mon côté de ce que vous soushaittez de moi, vous accomplirez du vôtre, vos promesses qui me rendront éternellement heureux. *Amen.*

ftin , marche *d'abord dans les tenebres*, & se conserve dans les plus secrets replis d'un cœur corrompu ; mais dés que quelque occasion l'anime , c'est *un demon du midi* qui ne vomit que des malédictions, & des blasphêmes. *C'est une fleche aigue* *Psal.* 90
qui vole pendant le jour , qui perce par ses railleries , ses satires , ses calomnies , ses paroles outrageuses , ce qu'elle rencontre.

Un ennemi possedé du demon , *bande son arc , & le tient toûjours prêt , les fleches qu'il lance sont toutes brûlantes , & les traits qu'il prepare sont autant de traits meurtriers qui donnent la mort. Arcum suum tetendit , & paravit in eo vasa mortis , & sagittas suas ardentibus effecit.* *Psal.* 7.

J'entreprends aujourd'hui de vous parler des effets d'un si maudit principe, & afin de m'arrêter à la même idée que je vous donnai hier je regarde les imprecations , & les injures comme autant d'homicides dont deux sortes de personnes se rendent ordinairement coupables ; je m'explique. Dans ces combats singuliers que la haine , & l'emportement excitent , il y a , pour l'ordinaire , une espece d'action , & de reaction? l'un attaque , l'autre se défend , l'un vomit des malédictions & des calomnies , & l'autre qui se sent offensé , tâche d'en rendre de réciproques. Par ce moïen tous deux s'échauffent , tous deux s'animent, tous deux se perdent , & s'entretuënt. Le premier qui dit des injures fait un grand peché ; le second qui rend injure pour injure fait encore un autre

Pour vous expliquer sa pensée qu'il n'a dite qu'en passant, je remarque que l'Ecriture nous fait connoître le genie du démon, principalement en trois choses. Premierement en ce que c'est un esprit sale, lâche, infame. 2. En ce que c'est un esprit seditieux, inquiet, remuant. 3. En ce que c'est un esprit malin, tentateur, & qui ne se plaît qu'à faire du mal. Nous trouvons la premiere de ces circonstances dans ces démons dont parle saint Luc, qui *Luca. 8.* aprés avoir été chassez par Jesus-Christ du corps d'un possedé qu'ils tourmentoient horriblement, lui demanderent la permission de se saisir des pourceaux qui paissoient sur une montagne voisine. O quelle saleté ! quelle lâcheté ! quelle infamie ! Nous trouvons la seconde dans ce demon dont parle saint Matthieu, qui s'agitoit étrangement, qui cherchoit par tout du repos sans en trouver, & qui n'étant pas satisfait de sa premiere possession, prit sept autres esprits encore plus méchans que lui. O quelle in- *Matthæi 12.* quiétude ! qu'elle impatience de se vanger ! Nous trouvons enfin la troisiéme dans ce démon qui tenta Job qui exerça sa patience en toutes manieres, soit par la perte de ses biens, soit par celle de ses enfans & de sa santé, & qui sans autre dessein que de se satisfaire, porta sa femme & ses amis à lui dire des injures. O quelle malignité ! quelle tentation ! quelle fureur ! quelle rage !

Voilà cependant le veritable caractere de ces emportez, de ces fougueux, de ces gens de fer & de sang, qui s'échauffent à

la moindre occasion, qui ne cherchent que des querelles; qui n'ont que des calomnies & des malédictions à la bouche, qui semblent n'avoir point de plus grand plaisir, que de vomir des imprécations & des injures contre leurs freres. Ce ne sont pas des hommes, dit saint Bernard, ce sont des démons; ils n'agissent ni par des principes de Religion, ni par des principes de raison; ils ne perlent que par l'organe, & ne son remplis que de l'Esprit de Satan qui les possede. Oüi, dire des injures, c'est la marque d'un esprit lâche, infame, malfait. Dire des injures, c'est la marque d'un esprit factieux, inquiet qui ne respire que la veangeance, qui n'aime que division & le trouble. Dire des injures c'est la marque d'un esprit tentateur, qui ne se plait qu'à faire du mal, & à lasser la patience de son prochain.

Il semble d'abord que je fais assez mal le portrait de ces pecheurs dont je parle. Ne sçais-je pas la differente que met saint Thomas entre la médisance qui se dit en secret, & les injures que l'on donne à son ennemi present? Comme la médisance attaque un absent, & qu'elle n'a personne en tête qui lui resiste, elle ne peut venir que d'une ame lâche, qui prend toutes ses suretez: & ce fut la raison pour laquelle Dieu défendit autrefois *de donner des malédictions à un sourd: Non maledices surdo*; parce qu'il étoit incapable de les entendre, & par consequent de s'en vanger. Mais il n'en est pas de même des injures; elles ne se disent pas à l'oreille d'autrui; elles ne se

Leviti-ci. 19.

confient pas à un étranger sous la religion d'un serment. Plus insolentes & plus hardies elles attaquent leur ennemi en face ; elles ne lui celent, elles ne lui déguisent, elles ne lui pardonnent rien ; & sans craindre de s'attirer de mauvaises affaires, elles combattent, pour ainsi dire, à forces égales.

Cependant le même saint Thomas remarque qu'il y a toûjours un certain caractere de lâcheté & d'infamie inseparable de ce peché, & ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ni lui ni les autres Peres ne se sont presque servi en cet endroit que des raisons mêmes des Payens pour appuyer cette verité. En effet, soit que nous considerions ces imprécations & ces injures par rapport à leur principe, soit que nous les considerions en elles-mêmes, elles n'ont rien que d'infame & de lâche. Par rapport à leur principe, d'où viennent-elles, si non ou d'une haine irreconciliable, ou d'une envie secrette, ou du moins d'une colere, & d'un emportement desordonné ? Or haïr son semblable, envier à un autre un bien dont on se doit réjouir avec lui, chercher par des mouvemens précipitez la destruction ou l'infamie d'une personne, dont il faut dans une même societé ménager les interêts, lui dire avec aigreur des injures, & le charger d'opprobres: c'est se méconnoître soi-même, c'est se dégrader, c'est perdre tous les sentimens d'humanité, c'est ressembler à ces chiens qui aboient aussi-tôt que l'on frappe à la porte, & qui mordent indifferemment ce qu'ils rencontrent.

ses habits, ils avoient entrainé dans des sepulcres, quoi qu'il eut les pieds & les mains liées, ils l'avoient chassé dans les deserts : & parce qu'ils voioient qu'ils ne pouvoient plus lui faire de mal, ils demanderent par grace à Jesus-Christ d'entrer dans des pourceaux qui paissoient. Ils ne lui demanderent pas, dit saint Isidore de Seville, d'entrer dans un troupeau d'agneaux, ils ne pouvoient souffrir une si honnête & paisible demeure : Ils ne leur falloit pour toute retraite que le corps de ces animaux sales & infectes qui ne cherchent que la fange, & qui ne se plaisent que dans l'ordure,

in eum. Erat autem ibi grex porcorum multorum pascentium in monte : & rogabant eum ut permitteret illos ingredi. *Luca 8.*

Ceux qui maudissent, & qui injurient leur prochain, ont dans le fond du cœur la même bassesse, & la même lâcheté. Tout autre esprit que le leur se representeroit ses belles qualitez, s'efforceroit de l'imiter ou de lui témoigner l'estime qu'il en fait : mais ils n'aiment que l'ordure, ils ne cherchent que les défauts de leur prochain pour les lui rejetter, ils lui reprochent ce qu'ils sçavent, & ce dont ils se doutent ; les veritez, & les conjectures, les apparences, les préjugez, les rapports, les faussetez ; tout leur sert. Or n'est-ce pas là le veritable caractere d'une ame lâche & roturiere.

Isidor. Hispalensis libro de summo bon.

J'en appelle à vos jugemens, que dites-vous d'un homme qui n'a en bouche que des imprécations, & des injures ? Que pensez vous d'une femme qui tempête, qui criaille à toute heure, & à la moindre occasion ? Quel mépris n'avez-vous pas pour

elle ? Et suposé même qu'elle eût d'autres bonnes qualitez, ce seul vice n'est-il pas capable de vous faire fuïr sa compagnie, de peur que vous ne soyez à vôtre tour les victimes de ses emportemens & de sa fureur ? Aussi la même Ecriture qui nous dit *qu'il y a toûjours des disputes parmi les orgueilleux* (comme si elle vouloit nous aprendre que c'est le vice des pretendus esprits forts: *Inter superbos jurgia sunt*,) nous avertit de ne pas tomber dans leur lâcheté, & que si nous voulons nous acquerir de la réputation, nous devons éviter avant toutes choses, ces paroles outrageuses & ces divisions. *Honor est homini qui separat se à contentionibus.*

Prov. 20. Elle parle d'un ton encore haut : non seulement en attachant une espece de lâcheté & d'infamie à ces imprécations & à ces injures ; mais en considerant ceux qui les disent comme des démons séditieux, inquiets, remuans, qui troublent la paix de l'Eglise, qui ne travaillent qu'à mettre de la division & du schisme dans le Corps de Jesus-Christ.

Trois choses font la beauté & la perpetuité de l'Eglise, sa doctrine, sa morale, son union. Elle est immuable dans sa doctrine, elle est sainte dans sa morale, elle est indivisible dans son union. Cependant trois démons tâchent de la troubler & de la détruire, dit saint Bernard, les heresies par rapport à sa doctrine, tous les pechez en general par raport à sa morale, les imprécations & les injures par rapport à son union.

Rien de plus ferme, ni de plus inébranlable que l'Eglise dans sa doctrine : rien de plus saint, ni de plus divin qu'elle dans sa morale : rien de plus étroitement lié qu'elle dans son union. Union que Jesus Christ recommande en tant d'endroits dans son Evangile, union qu'il regarde comme la veritable marque de ses Disciples & de ses enfans, union qu'il demande tres-instamment à son pere dans la ferveur de ses prieres, union pour laquelle il veut qu'on sacrifie toutes choses, afin de ne la point perdre, union pour la conservation de laquelle lui & ses Apôtres nous ont donné toutes les precautions possibles. Avons-nous dans l'Eglise des esprits bizearres ou foibles? Il veut *que nous portions les fardeaux les uns des autres. Alterius onera portate.* Avons-nous affaire à des visionnaires & à des turbulens qui nous donnent de continuels sujets de chagrin Nous sommes obligez *de les souffrir par un principe de charité Supportantes invicem in charitate.* D'autres nous tourmentent-ils par leurs paroles outrageuses, par leurs persecutions & leurs mauvais offices ? Nous devons nous défier d'eux, mais en telle sorte neanmoins comme nous le dirons dans la suite) que nous aions soin avant toutes choses, *de conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. Solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis.*

Heureux si nous avons cette unité & cette paix, dit saint Bernard, puisque par là nous serons invincibles, & que ce qui semble nous menacer au dehors nous dou-

Pax vobis, à vobis, fit & omne quod ex trinfecus minari videtur, non terret, quia non nocet. nam à cōtrario quid quid foris blandiri apparet, nulla est profecto, con-

solatio si intus (quod absit) seminarium discordiæ germinaverit. *In Cantica.Ser.* 29.

nera d'autant moins de crainte qu'il sera incapable de nous nuire. Mais malheureux si nous l'avons perduë, puisque dés là nous sommes perdus nous-mêmes, & que la division qui se met parmi nous, nous expose à toutes les insultes des démons, & à toute la violence de nos passions, de quelques vertus que nous nous flattions d'ailleurs.

Or ce qui met cette division, ce sont les imprécations & les injures. Un esprit fougueux & emporté est *cet homme ennemi* dont parle Jesus Christ, *qui seme l'yvraie dans le champ de l'Eglise.* Si la liaison qui étoit entre ses parties est rompuë: si la bonne intelligence & la paix n'y sont plus; si à la place de cette unité & de cette charité, on ne voit plus que querelles, qu'inimitiez, que scandales: n'en cherchez point d'autres principes que ce malheureux homme, ou cette méchante femme, qui a me é par ces injures ce mauvais grain avec le bon. *Inimicus homo hoc fecit.*

Voilà ce qui fait gémir l'Eglise, dit saint Bernard. Quoi qu'elle souffre beaucoup de persecutions au dehors, que les Païens la tourmentent, que les Juifs la deshonorent, que les Heretiques la déchirent; il semble neanmoins qu'elle soit insensible à leurs outrages: on diroit qu'il n'y a que les Chrêtiens seditieux, ces esprits de division & de trouble qui lui fassent de la peine. *Amici mei & proximi adversùm me appropinquaverunt & steterunt.* Ce qui l'afflige, c'est que ce sont ses amis, ses proches, ses enfans qui s'élevent

contre elle, & qui troublent autant qu'ils peuvent son unité. Elle dit à Dieu dans sa douleur, ce que cette femme disoit à David: *J'avois deux enfans, la division s'est mise entre eux, ils se sont battus, l'un d'eux a tué son frere: & je suis en danger de voir éteindre dans ma famille la seule étincelle qui m'est demeurée.*

En effet, quelle douleur à l'Eglise de voir que des gens qui s'appellent freres, & qui le sont en Jesus Christ, se déchirent comme des ennemis declarez par des paroles piquantes, par des discous envenimez, par des calomnies attoces & par de sanglantes imprécations? Quelle confusion dans une Religion aussi sainte qu'est la nôtre, d'y voir des enfans d'un même pere & d'une même mere, se quereller, se battre, vomir ses uns contre les autres mille malédictions & blasphêmes? de voir des gens qu'une amitié fraternelle, & sincere devoit lier ensemble, se contredire, se choquer, conserver d'éternelles inimitiez, & ne respirer que vengeance?

Ancillæ tuæ erant duo filii qui rixati sunt adversum se in agro, & percussit alter alterum & interfecit eum.... & quærunt extinguere scintillam meam quæ relicta est. 2 Reg. c. 13.

Tranchons le mot, ce ne sont pas des Chrétiens, ce sont des démons incarnez. De là vient aussi qu'ils appellent le démon à leur secours, ou pour mieux dire, que le démon qui est dans leur cœur, s'invite lui-même à se mettre de leur querelle: Jugez auteur, témoin, acteur de cette cruelle tragedie, où il se rejoüit de voir des Chrétiens se déchaîner les uns contre les autres. Ce sont des esprits turbulens, factieux, inquiets comme le démon qui se sert d'eux. Celui donc

il est parlé dans saint Matthieu avoit toutes ces funestes marques. C'étoit un esprit inquiet, qui cherchoit par tout du repos, & qui n'en pouvoit trouver : *Quærens requiem, & non inveniens.* Tels sont ces malheureux, ils ne sont presque jamais en repos, leur bile s'échauffe à tout moment, le feu leur monte aux yeux, ils ne peuvent s'acquiter en paix d'aucun exercice de leur Religion, ni prier ou faire aucune œuvre Chrétienne, dit saint Bernard.

C'étoit un esprit entreprenant, qui marchoit toûjours : *Ambulat per loca arida* ; autre figure *de ces emportez*, qui sont toûjours en action, qui marchent par des endroits desséchez, qui étant presque sans grace & vivans sans Religion, vont se précipiter avec les démons dans les enfers. Aussi ne parlent-ils que du démon, du nom duquel ils composent leurs imprécations, & font l'ornement de leurs discours.

Quid tunc interim, quæso, animi habes quid ; oratio tua, aut opus quodcũque interim feceris, sapit tibi? Contrà quẽ nimirũ Christus anxiè clamat de pectore fratris tui quem contristasti Filius (inquiens) matris

C'étoit un esprit factieux, qui peur avoir plus de force, & donner plus d'étenduë à sa rage, en prit sept autres qui étoient encore plus méchans que lui : *Et assumit septem alios spiritus secum nequiores se.* N'est-ce pas ce que font ces malheureux ? Ce ne leut est pas assez de maudire & d'injurier leur prochain ; il faut que leurs parens, leurs enfans, leur famille se metrent de leur côté. Il faut qu'ils fassent entrer quelquefois la moitié d'un village, d'un bourg d'une ville dans leurs querelles. Il faut qu'on épouse aveuglement leurs interêts, leurs passions, leurs pechz. S'il y a des esprits malfaits, critiques, médisans, vin-

dicatifs, blasphémateurs, ils les engagent dans leurs causes, soit par interêt, soit par débauche, soit par aliauce, soit par quelques services, ils les attirent à leur parti : *Et assumit septem alios spiritus nequiores se.*

mecæ pugnat cōtrà me, & qui simul mecum dulces capiebat cipos replevit me amaritudine *Bern.*

Achevons, & disons que ce qui rend encore ce peché énorme, & ceux qui le commettent tres-criminels devant Dieu, c'est qu'ils sont les tentateurs de leurs freres, les plus dangereux ennemis de leur salut, remplis de l'esprit du démon ; aussi méchans que lui ; aussi pernicieux à la Religien, & aux bonnes mœurs que lui.

Ibid.

Num. 4

Quelques bonnes qualitez qu'un homme & une femme ayent d'ailleurs, il est certain que les persecutions qu'on leur suscite, les imprécations qu'on leur donne, les paroles choquantes & injurieuses qu'on leur dit, sont de terribles tentations, & ebranlent étrangement leur cœur. Dieu demanda autrefois au démon s'il avoit jamais vû sur la terre un serviteur qui lui fut aussi fidéle que Job, qui le craignît & qui l'aimât comme lui, qui eût autant de simplicité, de droiture de cœur, d'innocence & de patience dans ses afflictions qu'il en avoit. Le démon lui répondit : Cela ne doit pas vous paroître fort extraordinaire, il faut que je l'ataque par un autre endroit auquel je n'ai pas encore touché, & vous verrez s'il ne vous maudit pas. C'est pourquoi aprés avoir couvert tout son corps de lepre & d'ulceres depuis les pieds jusques à la tête, il s'avisa d'un étrange

ſtratagéme qui étoit, comme dit saint Gregoire, le dernier trait de ſa rage, & le plus pernicieux effet de ſa fatale induſtrie. Il attira la femme de Job de ſon parti, il y engagea auſſi ſes amis, & perſuada aux uns & aux autres de le charger d'imprécations & d'injures : ſçachant bien que c'étoit là la plus forte tentation qu'il pouvoit lui ſuſciter ; qu'aprés avoit reſiſté à toutes les autres, il ſuccomberoit apparemment à celle-cit. Auſſi tout ſaint qu'il étoit, il ne pût ſouffrir les railleries & les malédictions de ſon inſolente femme, les jugemens temeraires, les mépris & les imprécations de ſes amis. Il eſt vrai que ſon reſſentiment n'alla jamais juſqu'à la haine & à la vengeance : mais il eſt vrai auſſi qu'il reçût un ſecours particulier du Ciel, & des graces extraordinaires avec leſquelles il arrêta ces mouvemens naiſſans, & triompha de ſon propre cœur.

Or comme tout le monde n'a pas ces mêmes graces, & n'y eſt pas également fidéle; s'il arrive que ceux que vous attaquez offenſent Dieu,& qu'ils ſe laiſſent vaincre par de ſi délicates & de ſi fortes tentations: de quels crimes n'êtes-vous pas coupables, vous qui avez été leur tentateur, leur perturbateur, leur démon ? Cette famille étoit en répos, cet homme étoit doux, & ne nuiſoit à perſonne, cette femme craignoit Dieu & vivoit ſelon l'eſprit de ſa Religion : & miſerables que vous êtes, vous avez troublé leur paix, vous les avez rendu impatiens, emportez, méchans comme vous : Alliez, vous en répondrez un jour, & leur ſang retombera ſur

vous. Ils m'ont tenté, diront-ils à Dieu, ils se sont mocquez de moi, ils ont grincé les dents contre moi, ils m'ont dechaîne par leurs imprécations & leurs calomnies : *Et tentaverunt me, & deriserunt de risu, frenduerunt in me dentibus suis*; & enfin ma patience s'est lassée, j'ai rendu coups pour coups, injures pour injures. J'avouë que j'ai malfait; mais ils m'ont tenté, ils sont les auteurs de mô peché & de mô malheur; je vous en reserve la vengeance. *Tentaverunt me.* Jerem. 20.

Prenez y garde qui que vous soiez, conclut de là saint Gregoire ; prenez garde ? car si Jesus-Christ dit *que les hommes paisibles & doux sont les enfants de Dieu*, que s'ensuit il, si non que vous qui êtes fougueux, emportez, feconds en malédictions & en injures, vous êtes les enfans du démon ? S'il est dit que ceux qui sement des divisions ressembloit à des trons dessechéz, qui ne produisent rien, parce qu'ils n'ont plus la seve de la charité, où en êtes-vous, & que pouvez-vous attendre si non qu'on vous jette comme des arbres inutiles dans des feux éternels ? Prenez y garde encore une fois, & considerez en combien de manieres vous offensez Dieu par un seul peché, puisque par ce seul peché vous ôtez, du cœur de vos freres la racine de toutes les vertus, & que vous éteignez la véritable source de leur vie. En vain pretendez-vous vous justifier sur ce que vous avez été attaquez, qu'on vous a rendu de mauvais services, qu'on vous a ôté vôtre honneur, & inhumainement persecuté. Car j'ai à vous répondre que ceux qui vous ont

Admonendi sunt qui jurgia eminant ut cujus sint sequaces agnoscant. De apostata quippe Angelo scriptũ est cum bonæ messi inserta fuisset; zizania, inimicus homo hoc fecit...audiar jurgiorum seminatores quod scripta

est: beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur. At-que è diverso colligant, quia si filii Dei vocantur qui pacem faciunt, procul dubio sunt Sathanæ filii qui confundunt. Omnes autem qui per misericordiam reparantur, in viriditate dilectionis desiunt. Qui etsi bonis operis fructus in suis actionibus præferunt, profectò nulli sunt, quia non ex unitate charitatis, oriuntur. Hic ergo per pendant quàm multipliciter peccent qui dum unam nequitiam perpetrant, ab humanis cordibus cunctas simul virtutes eradicant. *Greg. 3 Part. Admon. 24.*

outragé & injurié ont malfait; mais que vous ne serez pas pour cela jugez innocens au Tribunal de Dieu; si vous ne vous êtes armez de patience, puisqu'il ne vous est jamais permis de rendre injures pour injures, malédictions pour malédictions, que la sainteté de la religion que vous professez vous engageoit à d'autres choses, & que si c'est commettre un grand peché de dire des injures à son prochain, c'est encore un autre de lui en rendre.

II. POINT. Il faut avoüer que la Religion que nous professons est admirable dans ses maximes, & qu'à considerer les veritez fondamentales qu'elle établit, elle n'a rien que de divin, & ne peut avoir qu'un Dieu pour auteur. Dans toutes les autres Religions on donne quelque chose à la raison, beaucoup aux passions presque tout à la nature: pourvû qu'on y sauve les dehors, qu'on y travaille à la felicité & à la tranquilité publique, on croit avoir rempli tous les devoirs d'un sage & parfait Legislateur. Mais ne vous en étonnez pas, ce sont des hommes qui donnent des loix à d'autres hommes; loix par consequent qui venant d'un aussi foible ou d'un aussi corrompu principe, ne peuvent jamais s'élever

plus

plus haut que leur source ni porter l'homme à cette éminente perfection où il peut arriver. Qui d'eux lui a jamais appris à se renoncer & à se haïr soi-même, à répandre son amour, ses prieres, ses bienfaits, sur les objets naturels de son aversion & de sa haine ? Qui d'eux lui a jamais dit:Si l'on te maudit rends des benedictions ; si l'on te frappe sur une jouë tends l'autre ; Si l'on te persecute ou que l'on te calomnie, pries pour ceux qui te font ces outrages ?

Il est vrai qu'on a vû autrefois les Ciniques & le chef de cette orgueilleuse secte souffrir les injures & les mauvais traittemens avec autant de patience ou pour mieux dire avec autant d'indolence & de stupidité, que s'ils avoient été insensibles. On dit à l'un d'eux des injures pendant toute une journée dans une place publique sans qu'il repondît une seule parole. On menaça un autre de le tuer, & sans s'émouvoir davantage il promit à son ennemi qu'il iroit se reconcilier avec lui. On frappa si rudement Socrate,qu'il en eut le visage tout meurtri, & il se contenta de mettre sur son front cette inscription, *Talis faciebat velut statua cuidam autoris nomen inscribens*, dit S. Basile. Mais tout le monde sçait que ce n'étoient là que de fausses vertus ; que ces Philosophes orgueilleux, croïant qu'ils n'avoient besoin que de leur raison pour reprimer leurs passions, faisoient & souffroient toutes choses pour faire connoître leur pretenduë magnanimité qu'au reste s'ils avoient l'art de cacher leur ressentimens, ils n'eurent jamais la force de les

Homo quidam in foro Periclem omnibus Probris incessabat, is autem mi ime curare visus toto fere die sustinuit Deinde vesperi discedentem cum lumine comitatus est, ne quid in philosophico studio admitteret Rursum quidam Euclidi Megarensi,animo

étouffer : trop contens d'eux mêmes de se faire un grand nom par une patience hipocrite, & de se vanger de leurs ennemis ne les méprisant.

La morale de Jesus-Christ plus humble & plus sincere & été la seule qui a pû aller jusques au cœur, pour obliger les Chrêtiens d'étouffer leurs ressentimens, d'aimer leurs ennemis, de prier pour ceux qui les persecutent, & de rendre des benedictions à ceux qui les maudissent. Voilà ce que Tertulien representoit avec tant de force & d'éloquence aux païens dans son apologetique. Nous sommes d'autres gens que vous ne pensez, leur dit-il, vous nous chargez d'injures & nous condamnez aux plus rigoureux suplices ; & nous ne laissons pas de vous aimer, de lever tous les jours & toutes les nuits les mains au ciel, afin que Dieu vous benisse. Vous nous haïssez à cause du nom de Chrêtien que nous portons, mais sçavez-vous bien qu'un Chrêtien est un homme qui n'est ennemis de personne ? On peut bien vomir contre lui des imprecations & des blasphêmes ; mais il lui est défendu de rendre le reciproque ; & si on l'injurie, il ne sçait ce que c'est que se défendre par d'autres injures.

Quand ce grand homme lui parloit de la sorte, ne croïez pas ni qu'il leur donnât une fausse idée de nôtre religion ni qu'il outrât les choses. Il s'arrêtoit aux simples termes de la loi nouvelle, & à des obligations que Jesus-Christ, nous a prescrites même pour nous sauver. Loin donc d'ici ces foibles excuses dont vous vous servez pour

concitatus mortē se juravit illaturum, ille verò contra se patienter laturum juravit, & ei quamvis infesto se conciliaturum iri. Quidam vehementi impetu Socratis faciem cæcidit, hic autem minimè commotus, furentem debacchari, & iram satiare promisit ex quo eum totum explagis tumidū ac contusum reddidit.

faire l'apologie de vos emportemens, j'ai maudit, j'ai injurié mon prochain, il est vrai, mais j'ai été attaqué le premier, j'ai rendu injures pour injures, imprecations pour imprecations? ai-je mal fait? Si vous avez mal fait, demandez-le à saint Paul qui dans son epitre aux Romains leur dit ces belles paroles, *Nulli malum pro malo reddentes si fieri potest, quod ex vobis est cum omnibus hominibus pacem habentes. Ne rendez à personne le mal pour le mal, vivez en paix autant qu'il est en vôtre pouvoir avec tout le monde. Non vos metipsos defendentes charissimi, sed date locum iræ; quand on vous attaque, mes chers freres, ne vous défendez pas par un esprit de vangeance, mais calmez peu à peu vôtre colere.* On ne vous dit pas: Soïez insensibles aux injures qu'on vous donnera & aux persecutions qu'on vous fera souffrir, cela ne se peut; mais on vous dit, de ne pas rendre injures pour injures, ni persecution pour persecution. On ne vous dit pas de vivre absolument en paix avec vos freres, mais on vous dit de faire de vôtre côté ce que vous pouvez faire pour avoir cette paix. On ne vous dit pas d'arrêter d'abord vôtre colere, vous n'êtes pas toûjours les maîtres de ces premiers mouvemens, mais on vous dit de la calmer peu à peu, & de ne vous jamais défendre par un esprit de vangeance. Or les injures & les imprecations que vous rendez, se rendent elles sans un desir de vous vanger?

Ubi verò ille cæ lendo desti-tit nihil aliud Socrates fecisse dicitur, quam fronti proprie inscripsisse talis faciebat. *Basil. hom. 2. de leg. lib. Sent.* *Rom. 12.*

Si vous avez mal fait? Demandez-le à

Jesus - Christ même qui vous défend la vangeance en tant d'endroits, qui veut que vous aimiez vos ennemis, que vous priés pour ceux qui vous persecutent, que vous leur remettiez du fond du cœur les injures qu'ils vous disent comme vous souhaitez qu'il vous remette lui-même vos pechez Si donc vous cherchez à vous vanger de vôtre prochain ; si au lieu de prier le Seigneur qu'il le convertisse, vous demandez sa confusion & sa perte, si au lieu de pardonner ses emportemens, vous les repoussez par les vôtres, êtes-vous sans peché ?

Permettez moi, Messieurs, d'appuïer cette severe, mais importante morale, sur deux raisons qui vous feront connoître pourquoi vous êtes obligez en conscience de souffrir patiemment les injures qu'on vous dit, sans en rendre de reciproques. Premiere raison. Vous devez travailler à vôtre salut, & répondre de vôtre part au dessein que Dieu a de vous sauver : or pour y travailler serieusement vous devez profiter des occasions que sa providence permet, & que sa misericorde vous offre, afin d'expier vos pechez & d'acquerir des vertus contraires à vos vices : Et comme les persecutions qu'on vous fait, & les injures qu'on vous dit sont ces occasions favorables qu'il ménage pour vôtre salut, c'est à vous à en faire un bon usage, si vous voulez effectivement vous sauver. Or comment en faire un bon usage, si ce n'est en les souffrant avec humilité ? & les recevant avec beaucoup de patience & de douceur ?

Les persecutions & les injures axercent en trois manieres la patience chrêtienne, & viennent de trois principes, dit S. Gregoire Pape. Elles viennent de la malgnité des hommes qui les disent, de la rage du demon qui les inspire, & de la bonté de Dieu qui les permet. Les hommes vous chargent d'imprecations & d'injures, c'est l'effet de leur malice, c'est l'endroit le plus délicat par où le demon vous tente ; mais c'est le moien dont Dieu se sert pour vous éprouver, & vous purifier de vos pechez. Ainsi ce que vous avez à faire dans ces sortes d'occasions, c'est de prendre garde de ne pas donner, par des injures reciproques la consolation au démon de voir qu'il a triomphé de vous, de ne pas rendre à vôtre prochain mal pour mal, ni de donner à Dieu par vos impatiences, & vos murmures, le déplaisir d'avoir resisté à ses desseins.

Tribus modis virtus patientiæ exerceri solet. Alia namque sunt quæ à Deo, alia quæ ab antiquo adversario alia quæ a proximo sustinemus. A proximo namque persecutiones, damna & contumelias; ab antiquo verò adversario tentamenta, à Deo autem flagella toleramus. Sed in his omnibus tribus modis vigilanti oculo semetipsam debet mens circumspicere, ne contra mala proximi pertrahatur ad retributionem mali, ne contra tentamenta adversarii seducatur ad consensum delicti, nec contra flagella opificis ad excessum proruat murmurationis *S Greg hom. 35 In Evang.*

Ses desseins sont grands, & plaise au ciel que vous aiez assez de foi & de religion pour les comprendre ; les voici. Il est si naturel à l'homme de se méconnoître, que la moindre bonne action qu'il croit avoir faite lui enfle le cœur, & qu'il écoute volontiers les loüanges dont on le flatte. Mais comme cette seule disposition est capable de le damner, que fait Dieu, dit Saint

Ne immoderatis laudibus erganius pleruque miro rectoris nostri moderamine

Gregoire ? Il permet par une merveilleuse œconomie de sa sagesse, & de sa misericorde qu'il y ait des gens qui l'humilient,& pour me servir de expressions de ce grand homme,il l'abandonne comme en proie aux dents cruelles de ses ennemis qui le déchirent. C'est par là qu'il vuide de son cœur l'orgueil dont il étoit rempli, c'est par là qu'il lui apprend à se connoître,& qu'aprés avoir malheureusement succombé aux tentations de sa propre estime,& de la flaterie des autres, ils humilie par les injures qu'on lui dit, & à la vûë de ses défauts qu'on lui reproche:à peu prés cet comme arbres, qui étant presque renversez par l'impetuosité d'un grand vent qui les avoit courbez d'un côté,se redressent par un vent contraire,qui venant d'un autre endroit les remet dans l'état où ils doivent être, Voila pourquoi David persecuté, rinjuié, outragé en toutes manieres, bien loin de rendre persecutions pour persecutions, & outrages pour outrages, remercioit le Seigneur de ce qu'il l'avoit abandonné aux cruelles médisances de ses ennemis, & s'estimoit bienheureux de ce qu'il l'avoit ainsi humilié : *Bonum mihi quia humiliasti me.* Car regarder les injures que l'on reçoit par cet endroit, & les souffrir avec une si noble patience, c'est travailler avec Dieu pour sa sanctification ; comme au contraire vouloit s'en vanger, & en témoigner son ressentiment par des imprécations, & des outrages reciproques, c'est veritablement se perdre.

etiam detractionibus lacerati permitimur & cùm nos vox laudantis elevat detrahentis humiliet : quia & arbor sæpe quæ unius venti impulsu ita impellitur, ut per eum erui posse videatur, alterius è diverso venientis flatu erigitur, & quæ hinc ex parte inflexioné pertulit, ab aliâ ad statum redit. Sæpe enim, & Ps. 118.

Seconde raison. Vous êtes obligez de gagner à Dieu les ames de vos freres, au

tant qu'il vous est possible ; & être dans une disposition contraire, c'est être en état de peché. Or le meilleur, le plus present, & le plus seur moyen de les gagner à Dieu, c'est de leur témoigner de la douceur, & de la patience, lorsqu'ils vous injurient : Cela est-il vrai ? le dis 1. que vous êtes obligez de gagner à Dieu les ames de vos freres, & qui plus est, de vos freres ennemis. Car n'est il pas vrai, comme remarque saint Basile, que Dieu vous oblige de prier pour eux, de les édifier par vos exemples, de les ramener à leur devoir par vôtre conduite, & sur tout de vous empêcher de commettre des pechez qui les scandaliseroient, & qui ne serviroient qu'à rallumer de nouveau le feu de leurs passions ? Or je dis en second lieu que le moien propre, specifique & celui que Dieu vous offre, c'est de leur témoigner de la patience & de la douceur dans leurs emportemens : comme au contraire vous emporter avec eux, & leur dire à vôtre tour des paroles choquantes, c'est les aigrir, c'est enflammer davantage leur bile, & contribuer à les perdre.

Ah si vous aviez un peu de charité pour Dieu & pour eux, que ces veritez feroient d'impressions sur vos cœurs ! Cette charité a deux belles proprietez selon saint Paul *elle ne pense jamais mal d'autrui*, *non cogitat malum*, c'est la premiere, *elle ne se fait jamais un plaisir du mal, & du peché d'autrui, non congaudet super iniquitate* c'est la seconde. Comme elle ne pense jamais mal d'autrui, elle louë les bonnes ac-

tions de son prochain, elle interprete en bonne part les indifferentes, elle reserve à Dieu la connoissance & le jugement des mauvaises. Et de là vient qu'elle ne lui dit jamais d'injures. Et d'ailleurs, *comme elle ne se réjoüit jamais du peché d'autrui*, il arrive que le peché lui déplaît par tout où elle le trouve, & le haïssant par tout où elle se trouve, elle empêche que celui dans lequel elle demeure ne s'en rende coupable, & par consequent elle l'empêche de rendre injure pour injure : car si un homme agissant par un principe de charité, *ne pense jamais mal de son frere*, comment l'attaqueroit-il, & lui diroit-il du mal ? Et d'un autre côté si par ce méme principe *il ne se réjoüit pas du mal & des emportemens de son frere*, comment répondroit-il outrageusement à ses calomnies ? Ainsi comme il ne veut pas se perdre soi même, & qu'il tâche autant qu'il est en son pouvoir, de gagner son prochain à Dieu ; il choisit le moien le plus propre & le plus naturel, qui est sa propre patience : au contraire n'étant jamais mieux gueri que par son contraire, & l'experience nous faisant connoître qu'une réponse douce & obligeante calme les plus grands emportemens ; *responsio mollis frangit iram.*

Prov. 15. Combien de fois l'avez vous avoüé vous-même ! Combien de fois avez vous dit : si on ne m'avoit pas répondu avec tant d'aigreur, je me serois apaisé ? Or pourquoi ne feriez-vous pas pour vos freres, ce que vous voudriez qu'ils eussent fait pour vous ? & si vous les accusez de ce

qu'ils vous ont encore aigri davantage par leurs réponses choquantes, comment pouvez-vous-vous croire innocens, en tombant dans les mêmes fautes ? Laissez-vous donc vaincre dans ce cruel genre de combat ; & quoi qu'en dise le monde, sçachez que dés que vous ne resisterez pas à vôtre ennemi, la victoire sera de vôtre côté.

C'est à quoi vous exhorte saint Paul dans sa premiere Epître aux Thessaloniciens. *Suscipite infirmos, patientes estote ad omnes ; supportez ceux qui sont foibles, & soyez patiens envers tous.* Il ne vous dit pas, comme remarque saint Chrysostome, souffrez les gens de bien qui sont ces esprits forts qui ne vous donnent nul sujet de mécontentement : car quel merite auriez-vous, ou plûtôt quelle seroit vôtre folie, & vôtre fureur de vous aigrir contr'eux ? Mais il vous dit de souffrir les mauvaises humeurs de ceux qui sont foibles, parce que les souffrant, vous en triompherez toûjours & afin de vous ôter tout sujet de pretexte, il vous avertit d'être generalement *patiens envers tout le monde, ad omnes.*

Il passe plus avant : il veut que vous preniez garde, avant toutes choses ; de ne pas *rendre le mal pour le mal à qui que ce soit*, mais de vous appliquer à *faire le bien contre le mal à toute sorte de gens, & en toute rencontre : Videte ne quis malum pro malo alicui reddat, sed semper quod bonum est sectamini in invicem, & ad omnes.* Ne dites donc plus : il m'a offensé pourquoi

ne me vangerois-je pas, je n'aurois jamais eu l'esprit assez mal fait pour l'attaquer; mais puisqu'il m'a ôté ma reputation, & qu'il m'a chargé d'injures, pourquoi n'en tirerois-je pas raison? Dites au contraire: Je veux lui témoigner que je suis plus Chrêtien que lui, je veux lui faire connoître que j'adore un Dieu qui a *donné des benedictions à ceux qui le maudissoient*, qui a prié pour ceux qui le couvroient de crachats, qui se moquoient de lui, qui le foüettoient inhumainement, & qui l'attachoient à la Croix. S'il veut se perdre, je veux me sauver, s'il veut me tenter, je veux tâcher de le gagner à Dieu. Faut-il que deux ames qui sont si cheres à Jesus-Christ perissent? Convertissez-le donc, adorable Sauveur, vous qui nous avez racheté tous deux, & nous animant tous deux ici bas de vôtre esprit, ne nous refusez pas à l'heure de la mort vôtre recompense.





DISCOURS
EN FORME
DE PRÔNE,
POUR
LE III. DIMACHE de l'Avent.

De la presence de Dieu.

Medius vestrûm stetit , quem vos nescitis. Joan. 1.

Il est au milieu de vous , & vous ne le counoissez pas.

En quelque état que nous considerions Jesus-Christ soit dans sa gloire , soit dans ses infirmitez , soit dans ses miracles, soit dans ses misteres , soit dans sa mission, soit dans sa personne, il a presque toûjours été méconnu. Trois Apôtres le méconnurent dans sa gloire , lorsqu'il se transfigura en leur presence sur le Thabor ; les

emon le meconnut dans ses foiblesses lorsqu'il eut faim au desert, les Pharisiens dans ses miracles quand ils les attribuerent au Prince des tenebres ; les Disciples dans ses misteres, quand il leur dit qu'il alloit monter à Jerusalem pour y être mis à mort, & les Juifs dans sa personne lorsque son precurseur leur reproche aujourd'hui, qu'il est *au milieu d'eux, & que cependant ils ne le connoissent pas, Medius vestrum stetit, quem vos nescitis* Dans les Apôtres c'est foiblesse, dans le demon c'est ignorance, dans les Pharisiens c'est blasphême, dans les Disciples c'est amour propre, dans les Juifs c'est une incroïable stupidité, & un aveuglement volontaire.

Comme mon Evangile me détermine à vous parler de cette derniere circonstance, j'ose dire aprés les Peres que cet aveuglement des Juifs est en quelque maniere passé d'eux à nous. Ils méconnurent le Messie quoi qu'il fût au milieu d'eux, quoi qu'il leur eût été promis, quoi qu'ils l'eussent demandé pendant plusieurs siecles, quoi que des Rois venus des extremitez les plus reculées de l'Orient, leur eussent dit positivement qu'il étoit né ? Mais le dirai-je à nôtre confusion ? ne sommes nous pas souvent frappez d'un même aveuglemen, par rapport à Dieu qui est toûjours au milieu de nous soit par l'étenduë de ses operations, soit par l'effusion de ses bienfaits, soit par l'immensité de sa nature, soit par la necessité & la perpetuité de son être ; & qu nonobstant toutes ces invincibles preuves de sa presence, nous est

presque toûjours comme inconnu ?

Laissons donc les Jüifs dans leur aveuglement, & tâchons de sortir du nôtre. Ce sera, Chrêtiens, si nous conservons toûjours dans nos esprits, & dans nos cœurs, une fidelle image d'un Dieu qui nous est present ? & si nous tirons de cette grande verité, des consequences morales capables de nous instruire de nos devoirs, & de nous faire travaillier serieusement à la reformation de nos mœurs. Rien de plus propre, ni de plus efficace pour operer ces effets en nous, que la Fois & l'exercice de cette presence divine : comme au contraire rien qui contribuë davantage à nôtre m lheur, ni qui soit une plus évidente marque de reprobation, que cette plesence méconnuë & effacée de nos esprits. Je m'arrête dans un si vaste & si important sujet, à ces deux propositions, & j'entre d'abord en matiere. La piesence de Dieu oubliée & méconnuë d'un Chrêtien est le principe de ses desordres, & de son malheur : vous le verrez dans mon premier point. La presence de Dieu connuë, & pour m'expliquer avec l'Ecriture, ressentie & goûtée par un Chrêtien, est le principe de la sainteté & de son bonheur, vous le verrez dans mon second point : l'un & l'autre meritent une appliquation particuliere. DIVISION.

I. POINT.

On ne peut mieux connoître combien est grand le malheur d'un homme qui s'éloigne de la presence & des yeux de Dieu qu'en considerant quels sont les principes,

& qu'elles sont aussi les suites d'un si déplorable aveuglement. Or je trouve qu'un si profond oubli n'a pour principe qu'un cœur extrêmement corrompu ; & qu'à l'égard de ses suites, c'est une disposition generale à toute sorte de pechez ; & par ces deux raisons je soûtiens que c'est là l'un des plus grands malheurs qui puissent arriver à un homme en cette vie.

Je commence d.abord par ces principes, & j'en découvre deux qui conduisent souvent à un troisiéme. Le premier c'est l'inapplication & l'oubly;le second c'est l'indifference & le mêpris. On ne pense point qu'on a un Dieu present qui voit tout, qui entend tout,qui connoit tout ; & même on ne veut pas y penser : voilà l'inapplication & l'oubli. Quoi qu'on y pense de temps en temps, on ne se soucie pas de cette presence : on est aussi attaché à la creature, aussi avide à poursuivre ses interêts, aussi deterné à une honteuse ennemi, à s'abandonner à une honteuse débauche, & à sastifaire ses passions que si l'on ne croyoit pas cette presences, voilà l'indifference & le mêpris qui souvent se terminent à un effroyable endurcissement de cœur, à une espece d'atheïsme & à une dangereuse apostasie.

Quoi que Dieu fasse, il ne peut s'empêcher d'être present à l'homme ; quoi que l'homme fasse,il ne peut empêcher que Dieu ne lui soit present, mais ce qu'il y a de malheur en cette occasions, c'est que tout investi, tout rempli, tout penetré que l'homme est de Dieu, il n'y songe pas plus

que s'il en étoit absent, que s'il étoit attaché à quelque montagne comme le partie du Ciel si éloignée qu'il ne le vît pas, comme se l'imaginoient ces impies dont il est parlé dans l'Ecriture.

C'est ce mistere de presence & d'absence, d'union & d'éloignement tout ensemble, que saint Augustin ne pouvoit comprendre. Je suis avec vous, disoit il à Dieu & je suis en même-temps hors de vous; avec vous par la necessité de mon être, hors de vous par l'inapplication & la distraction de mon esprit; avec vous par la dépendance essentielle de ma nature, hors de vous par l'éloignement & l'orgueil de mon cœur. Vous étes au dessus de moi & je ne vous adore pas; vous étes au dessous de moi, & je ne vous vois pas; vous êtes à l'entour de moi, & je ne m'en apperçois pas; vous êtes au dedans de moi, & je ne vous sens pas Vous étes au dessus de moi par vôtre puissance, au dessous par vôtre concours, au dehors par vôtre grandeur, au dedans par vos operations, au dessus de moi pour me gouverner & pour me conduire, au dessous pour me soutenir au dehors pour m'environner au dedans pour me penetrer, & me remplir de vôtre immensité: & avec tout cela entre vous & moi il y a comme un chaos impenetrable, par une profonde ignorance de mon esprit, & une fatale depravation de mon cœur.

Quand le démon voulut tenter Job, l'Ecriture remarque qu'il se retira de la pré-

sence de Dieu, *egressus est sathan à facie Domini*, & il ne faut pas s'en étonner, dit saint Gregoire. On perd Dieu de vûë quand on veut s'abandonner à la corruption de ses desirs, & c'est par là que l'homme commence quand il veut l'offenser. L'oubli de Dieu est la premiere démarche qu'il fait, & quelque present qu'il lui soit d'un côté, il s'efforce de s'en éloigner d'un autre. Non seulement il ne pense point à Dieu, il ne veut pas même y penser; non seulement il ne songe pas qu'il lui est present, il ne veut pas même y songer. Pourquoi? parce que les pecheurs étant déterminez à mener une vie criminelle & libertine, ne voudroient pas qu'il y eût une divinité qui les éclairât de si prés; & aulieu qu'ils ne devroient pas être ce qu'ils sont, ils souhaiteroient, dit saint Augustin, que Dieu ne fût pas à leur égard ce qu'il est. *Nolunt eum esse quod est, cum ipsi debeant nullo modo esse quod sunt.* O l'étrange malheur, s'écria ce Pere! O l'effroiable desordre de combattre, & de tâcher d'étouffer par ses desirs la foi d'un Dieu present! comme si elle dépendoit de la bonne ou de la mauvaise volonté de ses creatures. Ils voudroient bien penser à Dieu, mais à condition qu'il leur fût favorable, à condition qu'il excusât leur foiblesse, & qu'il souffrît leurs vices. Combien de fois le jour auroient-ils recours à lui, s'ils croyoient qu'il dût être le protecteur & l'approbateur de leur méchante vie? mais parce que d'un côté la chose est impossible, & que d'un autre ils ne peuvent aneantir

Job. 1.

O miseros homines qui cum velint esse mali, nolunt esse veritatem quâ damnantur mali, nolunt eam esse quod est &c. *Aug. tract. 9 in Joan.*

tir cette presence divine qui veille continuellement sur eux, ils ne veulent point y penser, & malgré les témoignages qu'ils en ont, ils détournent une si importune pensée de leur esprit : *Declinaverunt oculos suos ut non viderent cælum, neque recordarentur judiciorum.* Dan. 13.

C'est ainsi que l'Ecriture parle de ces deux infames vieillards qui tâchoient de corrompre la chaste Susanne. Elle ne dit pas seulement qu'ils ne se souvinrent pas de la presence, ni des justes jugemens de Dieu ; elle dit *qu'ils formerent la resolution de n y pas penser* ; elle ne dit pas seulement qu'ils s'oublierent de lever les yeux au Ciel, elle ajoûte *qu'ils les détounerent malicieusement pour ne le pas voir* : circonstances qu'elle traite de folie, d'endurcissement de renversement de conduite : *Everterunt sensum suum, & declinaverunt oculos suos & non viderunt cælum.*

Quand on fait reflexion qu'on est vû & écouté de Dieu, quelques précautions que l'on prenne : quand on se represente qu'on est exposé à la rigoureuse censure d'un Juge infiniment éclairé qui penetre les tenebres les plus épaisses, qui découvre toutes les bonnes & les mauvaises actions que l'on fait ; qui porte la seconde jusques dans le fonds du cœur pour en démêler les intentions, les plus secretes ; on tremble, on fremit, ou du moins on sent au dedans de soi-même un combat de deux differentes pensées : je vais commettre ce peché avec cette fille, mais Dieu me voit. Je vais faire cette injustice, mais quoique

je fasse, Dieu le sçaura. Je vais trahir cet ami, je vais perdre cet ennemi, mais de quelque perfidie que je me serve, Dieu en sçaura & en développera toutes les circonstances. Dans cette irresolution Dieu parle dans le fond de la conscience & la conscience parle pour Dieu, & du combat qui se fait entre ces deux pensées, je veus dire entre celle de l'attrait du plaisir ou du gain, & celle de la presence de Dieu, on ne tire souvent que cette consequence, qu'il vaut mieux resister à la tentation que de se rendre criminel aux yeux d'un tel Juge. Mais quand à l'exemple de ces deux infames vieillards on détourne de soi une si salutaire pensée, & que pour satisfaire sa passion on se fait une loi de ne point penser à Dieu; alors on est capable de tout & quand on en est venu là on tombe souvent dans une scandaleuse impieté, & une certaine espece d'athéisme dont on ne revient presque jamais ; ce qui est le plus grand de tous les malheurs.

Oüi, Crêtiens, il n'y a encore aujourd'hui que trop d'Athées, il n'y a encore aujourd'hui que trop de gens, qui au milieu des plus grandes lumieres de l'Evangile, dans le sein d'un Royaume Catholique & purifié des heresies modernes par les soins, & la pieté d'un grand Prince, il n'y en a, dis-je, encore que trop, qui semblent douter de l'existence, de la presence & de l'immensité d'un Dieu.

J'appelle ainsi ces esprits prétendus forts qui, pour se distinguer des autres par des opinions extraordinaires, & par de mon-

ſtrueuſes nouveautez ſe raillent des principales veritez de nôtre Religion, cherchant dans leurs eſprits de fauſſes & d'impertinentes raiſons, pour détruire ce qu'ils ſentent ſouvent en eux mêmes, & éluder par de cruelles ſubtilitez, ces grandes maximes du Chriſtianiſme que Tertullien appelle ſi bien les témoignages d'une ame naturellement chrêtienne.

J'appelle ainſi ces libertins de profeſſion, qui liez à leurs deſordres par des engagemens qu'ils ne veulent pas rompre, cherchent quelque azile pour y demeurer en paix ; qui par un eſprit d'orgueil, de débauche, de folie, de fureur parlent des jugemens de Dieu, comme d'une viſion, du Paradis, comme d'une agreable Comedie, du Purgatoire, comme des champs Eliſiens, de l'Enfer, comme d'un ſpectacle venté pour effrayer les enfans, & faire peur aux ſimples,

J'appelle ainſi ces impies qui nourris dans un long libertinage, expoſent les veritez chrêtiennes à la critique de leurs paſſions, & de leurs ſens. On parle d'un enfer, diſent ils ; mais qui en eſt jamais revenu ? On parle d'un jugement à la mort, mais qui en á rapporté des nouvelles ? On parle d'un Dieu qui voit tout, mais il a bien d'autres choſes a penſer qu'à nous, il ſe met fort peu en peine de ce que nous faiſons, ou de ce que nous ne faiſons pas.

Or quel plus grand malheur que celui-là, de combatre des principes que des nations barbares qui ont vécu ſans loi, ſans

lettres, sans étude, sans maître, & presque sans raison, ont unanimement avoüez? de s'engager dans des contradictions visibles; & quand on se voit accablé de preuves, de faire le railleur & de répondre froidement : si Dieu me punit je ne serai pas le seul, il y en anra bien d'autres avec moi : fatale consolation que celle-là ! Cependant c'est ainsi qu'en usent, & en pensent ces especes d'Athées dont je parle.

Vous connoissez déja par là, mes chers freres, quelles sont les suites de cet oubli, de cette indifference, & de ce mépris que l'on a pour la presence de Dieu : mais il faut que je vous les développe encore davantage, ou pour mieux dire, ce sera Saint
Rom. 1. Paul lui-même qui vous en fera le détail. *Sicut non probaverunt Deum habere in notitiâ, tradidit illos Deus in reprobum sensum, mercedem quam oportuit erroris sui in semetipsis recipientes.* Je ne lis jamais ces paroles que je ne-fremisse, *Ces malheureux n'ont pas voulu reconnoître Dieu, ils n'ont pas goûté & approuvé la presence de Dieu, non probaverunt Deum, Dieu ne les reconnoîtra pas.* Dieu ne les goûtera pas, Dien ne les approuvera pas. Ils se sont éloignez de Dieu, Dieu leur rendra la pareille, il s'éloignera d'eux, il leur rendra oubli pour oubli, indifference pour indifference, mépris pour mépris.

Tel fut l'état des Juifs à qui le Messie étoit tout à la fois & present, & absent, dit saint Bernard. Il leur étoit present, parce qu'il étoit descendu sur la terre, & qu'il vivoit au milieu d'eux : *medius vestrum stetit,* Il leur étoit absent, parce qu'ils ne le

connoissoient pas, ou plûtôt parce qu'ils ne vouloient pas le connoître : *Quem vos nescitis.* Il étoit venu pour les rappeller de leur égarement, pour les relever de leur chûte, pour les tirer d'entre les bras de la mort, où ils s'étoient jettez par leurs pechez : & cependant, dit ce Pere, parce qu'ils l'ont méconnu & méprisé, il n'a ni ramené ces égarez dans la bonne voie, ni soulagé ces malheureux affoiblis de leur chûte, ni ressuscité ces morts. Ils se sont aveuglez pour ne le pas voir ; & il les a laissez dans leur aveuglement ; ils l'ont traité avec le dernier mépris, & il les a rendus viles & méprisables.

Or n'est-ce pas ce qui arrive encore aujourd'hui à tant de libertins ? Ils détournent malicieusement de leur esprit la pensée d'un Dieu present, de peur de se faire violence, & de mener une autre vie que celle qu'ils menent ; & Dieu de son côté les laisse dans la corruption où ils sont, & les abandonne à l'impureté de leurs desirs. Ils se jettent dans *une affreuse nuit à la faveur de laquelle les bêtes sauvages*, je veux dire leurs passions, *se donnent toute sorte de liberté* ; Et Dieu les laisse dans cette nuit qu'ils ont cherchée nuit dans *laquelle ils sont assis*, & comme ajoûte l'Ecriture, *enchaînez*. Je le repete encore : ils n'ont point pensé à la presence de Dieu, Dieu ne pense point à eux ; ils n'ont point voulu penser à la presence de Dieu, Dieu ne veut point penser à eux. Ils ne se soucient point de Dieu, Dieu ne se soucie pas d'eux ; & voilà ce que veut dire en partie l'Apôtre S. *Job.* 3.

Paul: *Mercedem quam oportuit erroris sui in semetipsis recipientes.* Dieu les paie comme ils le meritent, Dieu fait contre eux ce qu'ils ont fait contre lui, un oubli de cette nature ne pouvant jamais être en cette vie plus dignement recompensé.

Vous me direz peu-têtre que c'est-là la juste punition de ces athées declarez, & de ces libertins de profession, qui tournent en ridicule la presence de Dieu; mais que comme vous n'étes pas de ce nombre, vous ne croiez pas aussi devoir encourir les mêmes peines. Je voudrois, Chrêtiens, pouvoir le croire avec vous: mais si je m'arrête aux paroles mêmes de saint Paul, je trouve que ce malheur d'une ame livrée à un sens reprouvé, n'est pas seulement la punition de l'Athéisme ou d'un libertinage consommé, mais encore celle du mauvais usage que l'on fait de la presence d'un Dieu, nonobstant la conviction qu'on en a.

De quels gens, en effet, pensez-vous qu'il parle en cet endroit? Ce n'est pas de ces Athées qui se figurent un monde formé par hazard, indépendemment d'un premier principe: Ce n'est pas de ces idolâtres grossiers & brutaux, qui vivent dans une profonde ignorance de toutes choses. C'est des Romains polis, civilisez, honnêtes, habiles, élevez dans la connoissance des belles lettres; c'est de ces Philosophes éclairez, & de ses sages selon le monde, qui ont connu de Dieu ce qu'on en peut connoître par les creatures, & qui pour n'avoir pas profit des lumieres

Quod notum est Dei manifestum est illis, id est in cordibus eorũ quamvis exteriùs in opere ipso non appareat habent enim in se unde noscant eum, scili-

qu'ils avoient reçûës, ont été livrez à un sens reprouvé.

Ce châtiment est terrible, & vous devez dautant plus l'aprehender, que vous faites peut-être en quelque maniere, un pire usage qu'eux de la connoissance que vous avez d'une divinité qui est au milieu de vous. Ils la connoissent par quelques efforts de leur raison, & par des certaines lumieres échapées que Dieu leur envoioit, Et vous la connoissez non seulement par la raison, mais par la Foi, non seulement par la voye des creatures, mais par celle de la revelation, non seulement par un témoignage naturel que vôtre conscience vous en rend, mais par tant de choses que l'Evangile, l'Eglise, & la verité incarnée vous disent.

cet naturalem rationem... Dominus manifestavit, id est non solùm naturalis ratio profuit, sed Deus quotidie adjuvit ne sola natura sufficere videretur.

Cependant qu'ont-ils fait, que vous ne fassiez quelquefois? *ils ont retenu la verité de Dieu dans l'injustice*; ne retenez vous pas dans l'esclavage cette même verité d'un Dieu present, lors qu'elle ne produit pas en vous les effets qu'elle devroit produire, tels que sont la reformation, de vôtre vie, la mortification de vos affections dereglés, l'éloignement du peché, & des occasions qui vous y portent? *Veritatem Dei in injustitia detinent. Ayant connu Dieu ils ne lui ont pas rendu la gloire qu'il meritoit:* la lui rendez-vous cette gloire, par vôtre obéïssance, vôtre culte, vôtre reconnoissance, vôtre amour, par une entiere conformité de vôtre volonté à la sienne, par un vrai sacrifice de vôtre cœur, par une sainte crainte de lui déplaire? *Cum cogno-*

vissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt. Vous étes donc en un sens, par rapport à vôtre Religion, plus coupables qu'eux, & par consequent ne devez vous pas craindre de souffrir les mêmes peines ?

Elles ont été si grandes, qu'ils se sont abandonnez à ce qu'il y avoit de plus infame, à ce que la raison & la nature improuvent davantage. Ils n'ont-pas voulu connoître la premiere de toutes les veritez, qui est celle de l'existence, & de la presence de Dieu : disons mieux, ils n'ont pas approuvé ni goûté cette verité ; ils n'ont pas aimé à connoître un Dieu qui fût au milieu d'eux, & qui éclairât leurs desordres de si prés : *Non probaverunt Deum habere in notitiâ* ; Mais qu'a fait Dieu ? il a proportionné, en quelque maniere, le châtiment de leur peché à la nature de leur peché même, *tradidit illos in reprobum sensum ut faciant ea quæ non conveniunt.* Ils ont peché contre les premiers principes de la Religion : ils tomberont dans des desordres qui seront contraires à l'humanité, & à la raison même. La presence de Dieu leur a été à charge, & ils ont voulu l'ignorer, afin qu'ils vécussent en paix dans leurs desordres : & Dieu pour se vanger d'eux permettra qu'ils l'offensent sans peine, sans trouble, sans douleur, sans remords de conscience.

Car ce sont là, dit saint Paul, les justes châtimens d'un pecheur qui s'éloigne malicieusement de la presence de Dieu, & qui dans cet éloignement tombe de lui-même dans les dernirs desordres. Quand on en est

en eſt venu là, il n'y a point pour l'ordinaire d'injuſtice, de débauche, de turpitude, dans leſquelles on ne tombe. On ne ſe contente pas de ſatiſfaire ſes paſſions, on veut les porter aux derniers excez : Ce n'eſt pas aſſez, par exemple d'envier le bonheur de ſon prochain, & de lui vouloir du mal : il faut emploier le fer ou le poiſõ pour le faire mourir, *plenos invidiâ, homicidio.* Ce n'eſt pas aſſez de troubler ſon repos par quelque perſecution paſſagere, il faut le ruïner par des procez injuſtes, il faut emploier ce que la chicane, la fourberie, les fauſſetez, ont de plus malin, *contentione, dolo, malignitate.* Ce n'eſt pas aſſez de murmurer contre lui en ſecret, *ſuſurrones*; il faut médire de lui, & déchirer ſa reputation dans les plus belles compagnies, *detractores.* Ce n'eſt pas aſſez de mépriſer par un fier & orgueilleux dédain ceux qui ſont au deſſous de ſoi *contumelioſos, ſuperbos, elatos*; il faut ſe railler de ſes Superieurs, deſobeïr à ſes parens, n'avoir que du mépris & de la dureté pour ceux dont on a reçû la vie, *parentibus non obedientes.* Ce n'eſt pas aſſez de n'avoir point de charité pour ſon prochain, *ſine affectione*, il faut vivre ſans compaſſion, ſans bonne foi, ſans union, *abſque fœdere, ſine miſericordia.* Je n'ajoûte rien aux paroles de l'Apôtre qui nous parle de toutes ces choſes comme des effets les plus ordinaires de l'oubli de Dieu. Dés qu'on ne peut ſouffrir la preſence de ce ſouverain Juge à qui rien n'eſt caché, pas même les penſées, les deſirs, & les intentions les plus ſecretes : on n'a plus de honte, de

craintc de retenuë, de pudeur. On peche sans componction, sans remords, & s'éloignant ainsi malicieusement de lui, il est impossible qu'on ne perisse. *Qui longè faciunt se à te, peribunt.* Mais qu'arrivera-t il à ceux qui s'en approchent, à ceux qui semblables à David, *ont toûjours Dieu devant eux?* Cette presence divine connuë, ressentie, goûtée sera le fondement de leur bonheur, & de leur sainteté : En voici les preuves qui feront le sujet de mon second Point.

Providebant Dominum in conspectu meo semper. *Psal.* 15.

II. POINT.

Je les établis d'abord sur un judicieuse reflexion qu'a faite un grand homme dont nous avons les écrits parmi ceux de saint Bernard. Il dit que la foi, & l'exercice de la presence de Dieu, procure trois considerables avantages à un Chrétien, *justum facit, justum custodit, justum Dei gaudio pascit.* S'il est en état de peché, cette presence reconnuë & meditée est l'un des grands moïens de sa conversion *justum facit :* S'il est en état de grace, cette presence reconnuë & meditée est un puissant motif à sa perseverance, *justum custodit.* S'il est dans quelque affliction spirituelle ou temporelle, cette même presence est un juste sujet de sa consolation & de sa joie, *justum Dei gaudio pascit.* Et par toutes ces raisons il est vrai de dire qu'elle est le fondement de sa sainteté, & de son bonheur.

Guerricus Abbas de S. Bernard *Serm.* 4.

Dans le premier de ces états il regarde Dieu comme son Souverain & son Juge ? dans le second comme son modéle ; dans le troisiéme comme son Pere. En regardant Dieu comme son Juge, il s'humilie

devant sa Majesté, & il apprehende de l'offenser. En le considerant comme son modele il s'exerce dans la pratique des vertus chrêtiennes, & il tâche de l'imiter. En le regardant comme son Pere, il se jette entre ses bras, & la vûë d'une presence bien-faisante le réjoüit. Or en s'humiliant devant Dieu, & apprehendant de l'offenser, la crainte que cette presence divine imprime dans son ame l'oblige de sortir de ses pechez, & de reprimer ses passions qui en sont les causes : & voilà comme elle contribuë à sa conversion, & à sa justification, *justum facit.* En se proposant Dieu pour modele, & tâchant de l'imiter, cette noble émulation que cette presence lui donne, l'oblige d'être toûjours fidele à la grace qu'il a reçûë ; & voilà comme elle sert de motif à sa perseverance *justum custodit.* Enfin en regardant Dieu comme son protecteur & son Pere, la reflexion que cette presence lui fait faire sur sa bonté, l'oblige d'essuier ses larmes, & de recevoir en bonne part ses disgraces ; & voilà de quelle maniere elle est le grand sujet de sa consolation & de sa joïe, *justum Dei gaudio pascit.* Voulez-vous bien que nous reprenions par ordre ces trois belles raisons ?

Majestas humiliat imitatio exercet consideratio delectat *Sen. 40.*

La premiere impression, que fait la presence de Dieu sur une ame, est une impression de fraïeur & de crainte. On peche hardiment devant les faux dieux du Paganisme : on leur fait des yeux, & ils ne voient pas, des oreilles, & ils n'entendent pas, des pieds, & ils ne marchent pas,

des mains, & ils ne frappent pas. Ce sont des idoles aveugles, inanimées, immobiles, insensibles. Mais pecher en presence du vrai Dieu qui voit tout sans avoir des yeux, qui écoute tout sans avoir des oreilles, qui contient tout sans avoir des mains, qui va par tout sans avoir des pieds : pecher, Messieurs & Mesdames, en presence d'un Dieu, qui sans quitter son trône entre dans vos cabinets, & dans vos ruelles, qui sçait vos commerces, vos desseins vos intrigues qui n'est pas moins determiné à punir toutes vos actions, & toutes vos pensées si elles sont mauvaises, qu'il se sent porté à les recompenser si elles sont bonnes ; quel sujet de circonspection & de crainte ? Car que doit-on apprehender davantage que les lumieres d'un Dieu si éclairé, & n'y a-t-il pas autant de folie de pecher sous les yeux de ce témoin, de cet accusateur, de ce juge, qu'il y a de malheur de tomber entre ses mains, *Sub cujus oculis velle delinquere tam insanum, quàm horrendum in manus ejus incidere*, dit saint Bernard,

Bern. de conver. ad Clericos. c. 9.

Où est la femme pour impudique & effrontée qu'elle soit, qui voulût avoir son mari pour témoin de son adultere ? Où est l'homme assez cruel pour se resoudre à ôter la vie à son frere en presence de son Juge qui le voit, qui l'observe, qui le menace ? Où est le sujet assez insolent pour oser trahir son Roi, & s'entretenir d'une lâche conspiration, en sa presence, lors qu'il la sçait, & qu'il l'entend ? Cette impudique, ce vindicatif, ce perfide, prennent mieux

leurs mesures : ils cherchent les tenebres, ils aiment le secret, & la crainte qu'ils ont d'être découverts, les empêchent presque toûjours d'executer leurs mauvais desseins.

Cependant quelle est la presence de ce mari, de ce Juge, de ce Roi, en comparaison de la vôtre, ô mon Dieu ? C'est une presence limitée, étrangere, bornée, temporelle, successive. Ce mari, ce Juge, ce Roi ne se trouvent pas dans tous les temps, ni dans tous les lieux ; Ce qu'ils voient, c'est successivement, & par hazard ; ce qu'ils entendent, c'est souvent par autrui, & par de faux rapports : mais soit qu'ils voïent, soit qu'ils entendent eux-mêmes ce qui se fait contre eux, ils ne vont jamais jusqu'au fond du cœur pour en sonder les pensées, pour en penetrer les affections, pour en examiner les mouvemens, & les desirs : Car si cela étoit, avec quelle crainte & quelle circonspection ne se gouverneroit-on pas ? Mais ô mon Dieu, comme vôtre presence est infinie, comme elle est necessaire, comme elle est éternelle ; quel plus puissant motif que celui-là pour arrêter les saillies de nos passions, pour répendre dans nos ames une salutaire frayeur de pecher devant vous ? Combien cette reflexion sur vôtre presence a-t-elle fait autrefois des conversions ? Combien d'impudiques a-t-elle fait sortir des lieux de débauches ? A combien d'avares a-t-elle empêché de conclure des contracts usuraires ? A combien de vindicatifs a-t-elle arraché les armes des mains, & l'inimitié du cœur ? Si donc elle

n'opere pas les mêmes effets en nos perſonnes, n'a t on pas ſujet de ſe perſuader que nous ne la croïons pas, ou dû moins que nous n'en ſommes pas auſſi touchez que nous le devions être ?

Il n'y a rien que nous devions ſouhaiter davantage que la preſence de Dieu, mais auſſi il n'y a rien que nous devions tant craindre. Moïſe voit un buiſſon ardent, & entend le Seigneur qui l'appelle par ſon nom. La nouveauté de ce prodige l'attire. *Adſum*, *Me voici*, lui répond il, Mais il entend *en même temps Dieu*, qui lui dit *n'approche pas davantage que tu n'aies ôté tes ſouliers, car le lieu où tu es, eſt une terre ſainte.* Moïſe le fait, *il ôte ſes ſouliers, & ſe cache le viſage*, dit l'Ecriture, *par ce qu'il n'oſe jetter les yeux ſur le Seigneur.* tant ſa preſence l'effraie, tant il apprehende que ſa chauſſure c'eſt-à dire comme l'explique ſaint Auguſtin, que ſes affections terreſtres ne lui déplaiſent.

Cernens Dominus quòd pergeret advidendùm, vôcavit eum de medio rubi & ait Moïſes, Moïſes, qui reſpôdit adſum, & ille; ne appropies inquit, hùc; ſolve calceamentum de pedibus tui, locus enim in quo ſtas, terra ſancta eſt... Abſondit Moïſes faciem ſuam non enim audebat aſpicere contra Deum. *Exodi*, 3.

Jacob voit en dormant une échelle ſur laquelle le Seigneur eſt appuïé ; mais dés qu'il s'éveille, & qu'il repaſſe dans ſon eſprit ce qu'il a vû, une ſecrette fraïeur ſe ſaiſit de ſon ame ; & il ſe dit en tremblant: *Que ce lieu eſt terrible, le Seigneur y eſt veritablement, & je ne le ſçavois pas.* C'eſt pourquoi effraïé de cette ſainte preſence, il s'engage de nouveau à ſon ſervice, par un vœu exprés qu'il lui fait.

Cum evigilaſſet Jacob de ſomno ait; Verè Dominus eſt in loco iſto & ego neſciebam; pavenſ-

Or ſi la majeſté d'un Dieu preſent a fait

de telles impressions sur des ames fidelles : que ne doit-elle pas faire sur vous , ô pecheurs qui avez tout sujet de craindre , & qui étes éclairez de si prés dans vos desordres ? N'est-elle pas capable d'arrêt les saillies de vos passions , & de vous faire changer de vie , aiant à faire à un Dieu, qui comme disoit autre fois la mere de Samuel, *connoit même les dispositions naissantes de vos cœurs , & en penetre les plus secrets replis ? Recedant vetera de ore vestro , quia Deus scientiarum Dominus est, & ipsi praparantur cogitationes.* En quelque lieu que tu sois , impudique, Il te voit. Entres tu dans cette maison ? il te voit; t'y caches-tu il te voit. La chandelle est-elle allumée ? il te voit ; est-elle éteinte il te voit ; commet-tu ton peché en secret ? il te voit ; en conçois tu le dessein ? il te voit : & par consequent, conclud de là saint Augustin, fais de deux choses l'une ,ou sois chaste en craignant un Dieu qui est au milieu de toi : ou si tu es resolu de continuer tes débauches , cherches un lion où il ne te voie pas ; si tu en troave quelqu'un , fais-y ce que tu veus. *Vel timendo castus esto , aut si peccare vis , quare ubi te non videat , & fac quod vis.*

J'ai dit en second lieu qu'une ame juste qui se met en la presence de Dieu y trouve de tres grands motifs pour se conserver dans la grace qu'elle a reçûë; *justum custodit* : & j'ai ajoûté que c'est d'autant que regardant Dieu comme un modele de sainteté , elle tache de l'imiter , & de s'exercer dans la pratique des vertus chrêtiennes,

que ; Quam terribilis est, [illegible] locus iste: *Gen.* 28.

1. *Reg.* c. 2.

Ipse tamen ius est in publico, ipse in secreto. procedis videt te intras? videt te lucerna ardet? videt te lucerna extincta est? videt te. In cubile intras videt te In corde versaris videt te. Ipsum timet cui cura est , ut videat te & vestimendo, &c. *Aug. serm.* 46

De verbis Domini, vel potiùs venerabilis B da. serm. 42

afin d'exprimer en elle, autant qu'elle peut, les traits de cette divine ressemblance.

En effet qu'est-ce que se mettre en la presence de Dieu ? appliquez-vous à ceci, je vous prie. Est-ce faire de longs discours sur cette presence, se demander en quoi elle consiste, & par des efforts d'imagination ou d'esprit, tâcher de comprendre comment il est au milieu de ses creatures? Non, Chrêtiens, cette pratique qui n'est nullement necessaire seroit fort embarrassante, & peut-être plus desavantageuse qu'utile Est ce faire simplement quelques actes de foi, & se dire : Je crois fermement que Dieu me voit, & qu'il m'entend. C'est bien là quelque chose, mais ce n'est pas encore tout.

Ambula coram me, & esto perfectus Gen. 17.

J'appelle se mettre en la presence de Dieu, marcher devant lui, comme *il vouloit qu'Abraham y marchât*, par des actes d'amour, d'adoration, de conformité à sa sainte volonté, par des protestations de fidelité, par de fervens desirs de sa perfection par une exacte application à imiter, autant que l'on peut, ce que l'on voit en lui, & ce que l'on reconnoît le plus propre à l'état où l'on se trouve.

J'appelle se mettre en la presence de Dieu, élever vers lui son cœur, lui envoïer de temps en temps quelques prieres, ou quelques soûpirs, comme des marques de la persuasion que l'on a qu'il est present à ce que l'on fait : lui offrir les mouvemens de son ame, lui adresser ses desirs & ses pensées ; lui sacrifier ses interêts & ses esperances, lui dire : Je pourrois commet-

tre cette injuſtice ſans qu'on s'en apperçoive, mais vous me voiez, & je ne veux pas la faire : je pourrois perdre impunément cet ennemi, mais vous me le défendez, & j'aime mieux vous obéïr, que me vanger. Je pourrois ſans aucune crainte tomber dans ce peché deshonnête dont on me ſollicite, mais j'aime mieux mourir que le commettre, parce qu'il vous déplaît.

J'appelle ſe mettre en la preſence de Dieu, faire de cette preſence non pas la fin, en ſorte qu'on s'y arrête, mais un moïen dont on ſe ſerve pour regler ſes actions, pour prendre de ſaintes reſolutions, pour les reduire en pratique ſans erreur, & ſans relâchement. Car voilà l'abregé de la morale des Peres ſur cet important ſujet : & quoi que je n'ai pas fatigué vos eſprits par d'ennuïeuſes citations, je n'ai cependant parlé qu'aprés eux. Or ſi cela eſt ainſi, jugez quelle eſt la fidelité, & la perſeverance d'une ame qui fait un ſi bon & ſi judicieux uſage de la preſence de Dieu ; jugez ſi elle n'eſt pas toûjours parfaite, en ſe le propoſant pour modéle, dans tout ce qu'elle penſe, dans tout ce qu'elle dit, dans tout ce qu'elle reſout, dans tout ce qu'elle fait ? C'eſt là ce qui s'appelle aller droit à Dieu, dit ſaint Auguſtin ; avoir les yeux toûjours appliquez ſur ce ſaint & auguſte original. Quand une ame eſt dans cette diſpoſition, ſoit qu'elle travaille, ſoit qu'elle ſe repoſe, ſoit qu'elle reſiſte à ſes ennemis, ſoit qu'elle les fuïe, elle eſt toûjours ſemblable à elle-même, toûjours ferme dans ſa vocation, toûjours

Ipſa eſt ctio recta cinc- is quæ oculos ſemper habet ad Deum.

determiné à aller droit dans toutes ses actions, sans tomber en d'aussi vitieuses extremitez, que seroient celles d'une presomptueuse temerité dans ses desseins, ou d'un honteux relâchement dans ses entreprises : elle n'est ni dissipée dans son travail, ni oisive dans son repos, ni enflée dans sa prosperité, ni impatiente dans ses disgraces, parce qu'elle a toûjours le même objet devant ses yeux, & qu'elle se fait par raport à ses divines perfections, un genre de vie auquel elle est resoluë de s'attacher.

Quocumque se vertit, faciem liberam habet ad monitorem; rebus his speculis utitur... Iste est oculus qui non clauditur, quia caret satis palpebram caret, nullo interjecto turbatur quia nihil admittit mosorinsc

Par tout où elle aille, elle trouve toûjours son Dieu, dit Richard de S. Victor, & les creatures qui seroient capables de l'arrêter ou de la distraire, lui servent même à le connoître. Elle ressemble à l'épouse des Cantiques qui, pour se faire à elle même un riche portrait de son époux, le comparoit à ce qu'elle voyoit de plus beau ; Ici à la blancheur des lis, là à la droiture du palmier, tantôt à la pureté de l'or, tantôt à l'éclat des pierreries & du soleil. Je veus dire que l'ame qui se met en la presence de Dieu, se le represente par tout, traçant dans sa memoire & dans son cœur l'image de ce saint objet qu'elle aime, & s'élevant par de nobles efforts de son imagination au delà de tous les êtres passagers, pour considerer cet être éternel qui ne passen jamais : *In omne quod cernit sui amatoris resultat memoria, & in transitoriis contemplatur aeternum.*

Dans cet état elle est toûjours atentive à ses devoirs, prudente dans son choix moderée dans ses plaisirs, juste dans ses actions

genereuse dans ses resolutions ; ardente à demander les graces dont elle a besoin, reconnoissante & fidelle à celles qu'elle a reçûës ; toûjours apliqués, autant que son état le permet, à considerer, à servir, à admirer, à imiter un Dieu dont elle est, pour ainsi dire, la domestique, *Domestici Dei.*

cùs, nullu cæcitur caligine, nullo gravatur sopore, &c. Rich. à sancto Victore part. 1. de grad. Charit. c. 7.

O la belle qualité que celle là d'être le domestique de Dieu : *domestici Dei* ? Un étranger où un voïageur ne voit un homme que par hazard, un voisin n'est pas toûjours avec son voisin, ni un ami avec son ami, mais un domestique rencontre, écoute, son maître presque en tous les endroits de sa maison, & à toute heure ; il est toûjours sous ses yeux, il en écoute fidellement les ordres, & aprehende de lui déplaire.

Aussi quel soin ce maître ne prend-il pas d'un si fidele serviteur & quand il lui arrive quelque disgrace, avec quelle bonté, avec quelle affection, avec quelle tendresse ne s'efforce-t-il pas de le consoler, de le proteger, de lui rendre de prompts & de charitables secours. Et c'est là le dernier avantage d'un homme qui se met en la presence de Dieu. Est-il dans le desordre ? il l'en retire, *justum facit*, est-il justifié ? il le conserve dans son innocence, *justum custodit*, est-il affligé ? il lui donne de grandes consolations, & il le remplit même de sa joie. *Justum Deo gaudio pascit.*

C'est-là, Chrêtiens, la grande ressource, & souvent l'unique qui nous reste dans nos maux. Nos parens nous abandonnent, nos

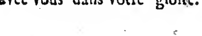
amis nous quittent, nos protecteurs nous méprisent, nos confreres nous trahissent : Dieu seul est à nôtre compagnie, Dieu seul se tient à nos côtez, Dieu seul est avec nous dans nôtre affliction, Dieu seul essuïe nos larmes. Voilà ce qui réjoüissoit David dans ses disgraces : toute autre presence que celle de Dieu lui étoit inutile, & souvent même à chargé. Celle de Saül l'affligeoit, celle de son peché le troubloit, celle d'Absalon l'inquiétoit, celle de Semeï le tourmentoit, celle même de ses amis, & de ses proches lui faisoit de la peine. Il n'y avoit que la vôtre, ô mon Dieu, qui fût capable de le consoler & de le réjoüir. C'étoit devant vous qu'il adressoit ses prieres, c'étoit devant vous qu'il pleuroit, c'étoit de vous qu'il attendoit son secours, c'étoit à vos yeux, & en vôtre compagnie qu'il gemissoit : heureux dans sa penitence, & dans ses persecutions, de ce que ses larmes ses soupirs, ses sanglots, ses gemissemens ne vous étoient point cachez.

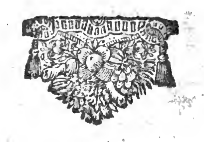
Psal. 13. Effundo in conspectu ejus orationem meam, et tribulationem meam ante ipsum pronuncio.

Il se faisoit entre Dieu & David (cette reflexion de saint Augustin est belle) une certaine communication de regards & de pensées David disoit à Dieu: *Par tout ou que j'aille, je me mets en vôtre presence: si je monte au Ciel vous y êtes, si je descends dans les enfers, je vous y trouve* : oüi Seigneur, *sondez mon cœur & mettez-moi à l'épreuve, n'est ce pas en vôtre presence que je répands mes prieres & lorsque mon ame tombe en défaillance, n'est-ce pas vers vous que je crie: vous êtes mon esperance, vous êtes mon partage dans la terre des vivans?* mais qu'est

ce que Dieu répondit à David ; *Ne te mets pas en peine, je suis avec toi dans ton affliction, je t'en retirerai, & je te donnerai ma gloire.* Tu t'es toûjours mis en ma presence, je serai toûjours à ta compagnie, tu t'es toûjours adressé à moi dans tes maux, je ne t'abandonnerai jamais, tu as toûjours eu les yeux sur moi : *J'arrêterai toûjours les miens sur toi: firmabo super te oculos meos.*

Grand Dieu, faites que nous ressentions au dedans de nous l'effet d'une si avantageuse promesse ; faites que nous vivions *Aug. in* toûjours en vôtre presence, & sous vos *Psalm.* yeux. Mais comme c'est l'avantage de 131. ceux qui ont le cœur pur, l'ame droite & dégagée de l'affection au peché; accordez-nous ces graces par vôtre infinie misericorde, afin qu'arrêtant nos yeux sur vous, & vous sur nous, nous prevenions l'heureuse occupation des predestinez qui regnent avec vous dans vôtre gloire.





DISCOURS MORAUX EN FORME DE PRONES POUR LE LUNDI DE LA III. SEMAINE de l'Avent.

DE L'IMPURETE'.

Non mœchaberis. Exodi 20.

Vous ne tomberez dans aucun peché d'impureté.

C'EST une remarque assez curieuse d'un ancien, que les soldats qui attaquerent autrefois les Amazones, ne tiroient contre elles des fleches, qu'en fuiant & en leur tournant le dos, de peur que la beauté de ces femmes guerrieres, & les attraits d'une douce passion ne les soumissent à celles qu'ils vouloient reduire à leur obeïssance par la force, & le bonheur de

leurs armes. Mais la reflexion qu'a fait Saint Paul, & Saint Bernard aprés lui est beaucoup plus raisonnable, & plus solide ; lorsqu'ils nous aprennent qu'il y a de certains pechez dont il est dangereux de parler : pechez qui portent une espece de contagion dans leurs noms mêmes : pechez par consequent qu'il ne faut point nommer, soit pour ne point aprendre à des ames delicates ce qu'elles ne sçavent pas, soit pour ne point retracer dans la memoire, & dans l'imagination des autres, ce qu'elles ne sçavent déja que trop.

Cependant si je m'attachois précisément à cette regle, comment pourrois-je m'aquiter de ce que je vous ai promis, & observer dans les discours que je dois vous faire, l'ordre que j'ai voulu me prescrire ? Cet ordre demande que je vous parle aujourd'hui du peché d'impureté peché dont la seule prononciation peut offenser de chastes oreilles, peché que l'Apôtre défendoit de nommer parmi les Fidéles, peché dont une description trop sensible pourroit ébranler les foibles & scandaliser les forts, & dont toutefois un judicieux détail peut produire de bons effets dans l'esprit des uns & des autres.

Je me reduis en observant ce temperament à deux propositions qui feront tout le partage de ce discours ; dont l'une regardera ceux qui ne sont point encore engagez dans ce peché, & l'autre ceux qui s'en trouvent malheureusement coupables. Que dirai je aux premiers ? Que c'est une passion subtile & engageante, & qu'ils doi-

vent parconsequent en fuir toutes les occasions. Que dirai-je aux seconds ? Que c'est une passion suivie d'un long & amer repentir, & que par consequent ils doivent prevenir par un prompt changement de vie les douleurs infinies qu'ils ressentiroient s'ils s'y engageoient davantage. Je dirai aux premiers : évitez soigneusement tout ce qui peut vous y engager, Je dirai aux seconds : ne vous engagez pas davantage à ce qui ne manqueroit pas de vous perdre, & de vous damner. Par ce moien je donnerai des leçons de prudence & de sagesse aux premiers, afin que les faux attraits d'un pretendu plaisir ne les aveuglent pas : & je renvoierai les seconds à l'exemple & à l'experience des autres, afin qu'un opiniâtre engagement ne les damne pas. Les faux attraits qui le font naître, les veritables chagrins qui le suivent, ce'st tout mon dessein, & ce que j'ai à vous proposer dans les deux parties de ce discours.

DIVISION.

I. POINT.

Comme il n'y a point de passion qui ne fasse toûjours quelque impression sur l'esprit & sur le cœur, il n'y en a point aussi sur les mouvemens de laquelle on ne soit obligé de voiler, dont il ne faille prevenir de bonne heure les desordres si l'on veut effectivement la vaincre. Elle est foible & timide au commencement, mais elle s'insinuë si doucement dans la suite, & elle gagne l'ame par tant d'endroits, que pour peu d'accez qu'on l'y donne elle s'excite, elle se fortifie, elle s'enflame, & prend insensiblement un si grand empire, qu'il est presque impossible de la surmonter : *non*

obtinebis ut, si incipere permiseris.

Si cela est vrai de toutes les passions en general, il l'est principalement, & pour des raisons toutes particulieres de celle qui porte un homme à l'impureté. Rien n'est si doux ni si engageant que cette passion naissante. L'amour, dit un Pere, est un agreable piege : on y tombe avec plaisir : un doux poison, on le boit avec delices, un meurtre charmant, on se le procure sans chagrin. *Laqueus anima, dulce venenum, sapida jugulatio.*

On se défie des autres ennemis, mais on va au devant de celui ci : & sans se donner la peine de le chercher bien loin, on le trouve proche de soi, on l'enferme chez soi, & par tout où l'on puisse aller, on le porte avec soi. *Hostis hic in nobis, inclusus est, quocumque pergimus portamus inimicum.* Matth. 5.

Aussi ne devez-vous pas trouver fort étrange de ce que JESUS-CHRIST dit dans l'Evangile : *L'on a défendu à vos peres de ne commettre point de fornication ni d'adultere; & moi je vous dis, que celui qui regarde une femme avec un mauvais desir a déja peché dans son cœur* : & par consequent, *si vôtre œil ou vôtre main vous est une occasion de scandale & de chûte, arrachez cet œil, coupez cette main, & jettez l'un & l'autre loin de vous.*

Il s'agissoit d'aller à la source du mal, de prevenir un peché dont les commencemens sont toûjours dangereux, d'ôter à un Chrétien ce foible, mais pernicieux pretexte, qu'il peut se donner des libertez qui lui paroissent honnêtes sans apprehender

de faire mal. Il s'agissoit d'arrêter une passion dont les aproches sont agreables. mais qui selon la remarque de saint Cyrille & de saint Chrysostome, produit deux malheureux effets dans celui qui s'y abandonne, dont le premier est de l'aveugler, & de ne lui pas donner le loisir de se reconnoître, *excacat* : & le second de l'embarasser, & de lui dresser tant de pieges, qu'enfin il tombe dans les derniers desordres, *implicat*. Je ne parle pas encore aux impudiques qui sont plongez dans l'abîme du peché ; je parle à ceux & à celles qui aiment le plaisir, les compagnies, les rendez-vous, les privautez, & les familiaritez de differens sexes ; & je leur dis: Prenez garde à vous, vôtre passion vous aveuglera, vôtre passion vous engagera, & vous tomberez dans le peché que Dieu vous défend : *non machaberis*.

Ceux qui dépeignent l'amour aveugle en font un portrait assez fidélle, non seulement pour les belles raisons que les anciens Philosophes en ont apportées, & que je passe ici sous silence, mais pour celles que nous en donnent les Peres, que de toutes les passions il n'y en a point qui aveugle davantage un homme que l'amour & l'attachement au plaisir. Premierement, parce que cette passion occupant entierement une ame par la douceur qu'elle y trouve, elle ne lui fait nullement songer aux biens spirituels qu'elle méprise. Secondement, parce que cette passion étant excessive & dereglée, elle est contraire aux mouvemens de la raison, & que la nature d'un contraire étant de

détruire son ennemi, elle ne laisse presque plus à un homme la liberté de raisonner. Troisiémement, parce qu'elle émeut le corps plus qu'aucune vôtre passion, & que cette alteration extraordinaire va jusques à troubler l'ame, & à ne lui laisser pas plus d'attention sur ce qu'elle fait, que si elle étoit hors d'elle-même. Voilà pourquoi saint Jerôme compare celui qui y est sujet à un homme yvre, dont le cerveau est tellement alteré, & offusqué par les fumées du vin, qu'il est incapable d'aucune chose.

Il brûle pendant la nuit, il soupire pendant le jour : cent fois la nuit il s'assoupit, & il s'éveille cent fois le jour, il quitte ses ocupations, & il les reprend; tantôt il commande avec empire, tantôt il obéït en esclave. Est-il privé de ce qu'il aime, que d'impatience, que d'ennui, que de Langueur! Le possede-t-il? que de ménagement, que de contrainte, que de complaisance, que de gêne? Tout le temps se passe en soupçon, en larmes, en plaintes, jusqu'à se rendre odieux ou incomode à celle à qui il voudroit plaire, jusqu'à se haïr soi-même, & par une continuelle bizarerie ne pouvoir se supporter : *Tempora suspicionibus, lachrimis conquestionibus perdit : odium sui facit, & ipse novissimè sibi odio est.* *Hieron. adv. Jovin. sub finem.*

Il n'y a presque plus de raison dans son esprit, presque plus de bons sentimens dans son cœur, presque plus de religion dans son ame. Ce feu de l'esprit s'éteint sous la cendre de sa passion, ses belles lumieres s'effacent par mille vapeurs qui s'élevent, & qui

l'abrutissent, parce qu'au lieu que cet esprit devoit commander au corps, c'est le corps qui le domine, & qui le retient dans un honteux esclavage. Ces bons sentimens de son cœur s'évanoüissent, & ces premieres semences de pieté s'étouffent : Tant l'aveuglement est grand.

Les engagemens ne sont pas moins forts, & c'est la seconde raison pour laquelle on doit extrêmement se défier d'une si dangereuse passion, & y resister dès le commencement : car par où est-ce que l'impureté commence ? Quels sont les liens dont elle se sert pour enchaîner les cœurs, & les rendre ses esclaves ?

Le premier c'est la curiosité, la recherche, & la compagnie des deux sexes. Infortunée Dina, ton dessein n'étoit pas de pecher avec Sichem, lors que tu voulus voir les Dames de son pays : Cependant il t'enleva de force, & tu fus la triste victime
Gen. 34 de sa passion. Pauvre David, vous ne pensiez gueres à Betsabée lors que vous la vîtes ; mais sa beauté vous charma, & comme vous ne resistâtes point aux commencemens de cette passion vous joignîtes un homicide à un adultere.

Tout est dangereux dans une femme, tout y est fatal à l'innocence, & à le pureté d'un cœur ; à moins qu'on ne prenne de grandes précautions. Elle tuë par ses regards comme le basilic, par son chant comme les Syrenes, par ses caresses comme les singes, par ses approches comme l'aspic. Tout parle en elle, tout charme, tout enchante : les atraits de son visage

la douceur de ses yeux, la majesté de son port, les ornemens de sa tête, l'inflexion de sa voix, ses chansons molles & tendres, ses manieres honnêtes & civiles : que dis-je ? son exterieur même modeste & negligé, ses rebuts, ses mépris, son air fier & dédaigneux ; tout gagne, tout corrompt, tout empoisonne une ame.

En vain vous retranchez vous sur la droiture & l'incorruptibilité de vôtre cœur : Samson étoit plus fort qu'un lion, & plus dur qu'un rocher, & cependant il s'est adouci dans le sein de Dalila. David étoit selon le cœur de Dieu, il avoit plusieurs fois chanté ses loüanges, & predit la venuë du Messie ; & cependant ce Roi si saint, si regulier d'ailleurs dans toute sa conduite, s'est perdu par la vûë d'une femme : & vous qui n'avez ni la force de l'un ni les vertus & la sainteté de l'autre, vous croiez pouvoir demeurer en assurance, au milieu de tant d'objets qui flattent, qui irritent, qui enflâment vos passions.

Mais je suppose que vous n'avez pas peché avec cette femme, êtes vou. sortis de sa compagnie avec la même pureté de cœur que vous aviez auparavant ? si vôtre corps a conservé sa chasteté, vôtre ame a-t-elle conservé la sienne ? ne vous est-il point venu de mauvaises pensées ni de desirs criminels ausquels vous aïez consenti ? Ne vous est-il point arrivé comme à ces cerfs qui, quoi qu'ils ne tombent pas entre les mains des chasseurs, sont neanmoins blessez d'une fléche aiguë qui épuise tout leur sang, & les fait mourir ? Je veux di-

re , n'êtes-vous point sortis de sa compagnie, avec quelque trait perçant d'une flâme impure, qui vous est demeurée dans le cœur.

Cela étant, ces commerces que de jeunes hommes ou des personnes mariées , ont avec des femmes & des filles , ces assiduitez, ces conversations inutiles qu'on a avec elles , ont toûjours été regardées comme tres-suspectes : Et par cette regle une fille , si elle veut vivre selon les loix de l'Evangile, ne doit donner de libres accez à une homme, qu'avec le consentement de ses parens , & ce dans la vûë du mariage. Telle chasteté , telle honnêteté , telle bonne intention que vous voudrez , ils ne doivent jamais se dérober les uns & les autres des yeux d'un pere , & d'une mere, pour lier de certaines societez qui ne se terminent que trop souvent à de grands desordres.

Croiez moi, dit saint Jerôme, celui qui vous recherche en mariage, a bonne intention, ou il ne l'a pas : s'il ne l'a pas , il faut que vous aiez perdu tout sentiment d'honneur , en le voiant assiduëment en cachette , & avec complaisance. Car supposé qu'il vous paroisse d'une humeur inégale, fourbe , & propre à vous surprendre ; quelle douleur n'aurez - vous pas si aprés vous avoir gagnée par de belles promesses, il se mocque de vous, & tire avantage de vôtre simplicité ? Que s'il a donné intention , plus vous serez reservée, honnête , chaste, plus il vous estimera ; comme au contraire, plus vous serez officieuse-

se, accommodante, attechée à lui plaire dans les choses qui blessent la pudeur, plus vous vous attirerez de mépris. Et si sa passion l'aveugle pour ne pas blâmer vôtre complaisance, quand il vous recherche ; ce ne seront dans la suite que des matieres de jalousie, que des semences de divorce & de querelles. On estime un bien qu'on n'a possedé qu'avec beaucoup de peine, & qui a été accordé à la vertu : mais on n'a que de la froideur, du rebut, du dégoût, quand on en joüit sans repugnance, & qu'il s'offre librement de lui même.

La seconde voie qui conduit à l'impureté, & le second lien avec lequel elle engage une ame, sont les presens, les festins, les parties de jeu, de promenades, de bals. Saint Maxime parlant de sainte Agnés qui refusa les riches presens que lui avoit envoié un jeune homme qui l'aimoit, dit que ce seul refus le troubla tellement qu'il desespera de pouvoir joüir de cette chaste fille, rien n'étant plus engageant, ni plus dangereux que ces dons, quand même ils se feroient dans un esprit d'honnêteté, de generosité, de vertus. En voici une belle preuve dans l'Ecriture, quoi qu'en un sens l'exemple n'en soit pas tout à fait juste.

Le serviteur d'Abraham aiant rencontré une fille proche d'une fontaine où elle venoit puiser de l'eau, la pria de lui en donner. Cette fille lui en donna de bonne grace sans sçavoir l'intention de ce serviteur, qui lui presenta en même temps de riches pendants d'oreille, & des brasselets d'or,

pour avoir occasion de l'aborder avec plus de familiarité. En effet il prit la liberté de lui demander une plus grande grace, il lui demanda qui étoit son pere, & s'il pourroit loger chez lui. Oui, répondit-elle, venez, nous avons dequoi vous recevoir, & étant aussi tôt accouruë, elle alla montrer ces précieux bijoux à sa mere, & à son frere. Mais ce n'étoit là encore que le commencement; on le fit entrer
Gen. 24. dans la maison de Batuel: & comme on le pressoit de manger, il témoigna qu'il ne le feroit pas, s'il ne declaroit librement sa pensée. On lui permit de s'expliquer, & pour lors il dit au pere qu'il venoit demander sa fille en mariage pour le fils de son Maître, qu'il attendoit une réponse précise, s'il la lui donneroit, ou non. Voilà Rebecca devant vous, lui répondit le pere emmenez-la, j'y consens. *En Rebecca coram te est, tolle eam, & proficiscere.*

Ce qui se fit par une inspiration de Dieu, se fait souvent par un artifice du démon. On cherche des habitudes dans une maison; on se trouve dans des compagnies, où l'on sçait que va une fille; on lui parle d'abord avec beaucoup de respect, & quand on ne la voit pas fort éloignée de recevoir des presens, on n'épargne rien pour lui en faire. On lui demande ensuite, si l'on pourra bien la voir chez elle: & sans attendre le consentement de son pere & de sa mere, elle dit comme Rebecca, venez vous y serez bien reçû. De là les petites familiaritez, les collations, les parties de bal, & de promenade, les rendez-

vous

vous, ou donnez en cachette, ou obtenus par la complaisance, & l'indiscretion des parens. De là on se rend agreable, enjoüé, necessaire auprés d'une fille : & dés qu'on la voit disposée à entendre des équivoques, & à entendre, si l'on garde quelque bienséance au dehors, helas qu'il se passe souvent de desordre en secret !

Je poutrois ici parler des attouchemens qui, selon les Peres, sont les troisiémes liens dont le démon d'impureté se sert pour engager une ame, mais je n'en veus rien dire : *Ne inculcando quæ fiunt, admoneam magis peccata quàm reprimam*, disoit un grand Saint, *& tota reprehensio dedecoris, non compressisse videatur, sed erudiisse luxuriam.* Je me contente seulement de vous dire ce que disoit l'Apôtre: *Bonum est homini mulierem non tangere, il est avantageux à un homme de ne toucher aucune femme.* Il parloit à des personnes mariées, où sans condamner les devoirs du mariage, il les avertissoit de s'abstenir des autres attouchemens charnels qui ne le regardent pas. Or si cela est, conclud saint Cyprien, ces attouchemens seront-ils permis à des étrangers ? & s'ils sont dangereux dans ceux qui sont unis dans une même chair ; quel sera le danger des autres que le Sacrement n'a pas liez ? *Si illi qui duo sunt in unâ carne concreti, tentationibus mutuis invicem se dungunt ; Quid facient hi qui in unâ carne nec nati, nec juncti sunt ?* Dites en ce qu'il vous plaira, il faut toûjours revenir à cette maxime generale, que ces attou-

Cypr. à. de sing. Clericorum.

chemens passent du corps à l'ame, & qu'on ne sent que trop l'impression que fait sur un cœur la diversité du sexe. *Viri tactus & fœminæ sentit naturam suam, & diversitatem sexus intelligit.*

On se plaint tous les jours, & peut-être l'on s'étonne de ce que l'on ne vid jamais tant de débauches, ou scandaleuses, ou secretes, tant de mariages clandestins, tant de concubinages, tant de fornications, tant d'adulteres qu'on en voit aujourd'hui. On a raison de s'en plaindre, mais peut-être n'a-t-on pas raison de s'en étonner. Si l'on vivoit aujourd'hui comme l'on a autrefois vécu, si les filles d'aujourd'hui avoient autant de modestie, & de pudeur qu'elles en avoient autrefois ; si les jeunes hommes étoient aussi sages, & aussi retenus qu'ils étoient autrefois ; si les peres & les meres veilloient sur la conduite de leurs enfans, comme ils veilloient autrefois, si les uns & les autres suivoient les mêmes regles de bienseance, & de Christianisme, qu'on suivoit autrefois : ces pechez qui étoient si rares dans les premiers siecles, ne seroient pas plus frequens dans le nôtre : mais comme on n'a plus les mêmes sentimens, comme on ne se regle plus sur les mêmes maximes, faut-il s'étonner si l'on voit & si l'on entend aujourd'hui tant de desordres ?

Autrefois quand un homme s'aprochoit d'une fille avec un peu trop de liberté, elle rougissoit, elle se cachoit, elle se retiroit, elle témoignoit par une sainte fierté que la pudeur & la religion lui inspiroient, que sa timide vertu fuioit l'ombre même de

peché & qu'elle alloit chercher un azile plus seur dans son cœur. A present on ne rougit plus, on ne se cache plus, on ne se retire plus. Soit qu'on s'appuie sur sa propre vertu, comme si l'on n'avoit pas besoin d'une grace speciale en de si délicates tentations; soit qu'on se fasse de la coûtume des autres un pretexte, & une apologie personnelle, comme si jamais la multitude pouvoit donner quelque autorité au mal; soit qu'on veüille absolument plaire, aimer, & être aimé, comme si ce desir étoit permis: on ne craint rien, on ne fait rien, & quelquefois la passion des filles est si enflammée, & si violente, qu'elles recherchent plus souvent les hommes, qu'elles n'en sont recherchées: *Eorum libido sic accensa est, ut sapiùs petant viros quàm petantur.*

Si une fille n'a ni pere ni mere, sous pretexte d'user de ses droits, elle en abuse: si elle en a, la liberté que lui donnent ceux qui ont l'autorité de la retenir lui sert de voile & d'excuse. Elle s'engage hardiment dans les compagnies, elle se trouve dans les parties de bal, de jeu, de festin, où elle affecte si fort à paroître agreable par ses manieres enjoüées, & complaisantes, que sa plus grande mortification seroit de ne pas plaire. Ce que je vous dis ici, Chrêtiens, est-il vrai? ne l'est-il pas? Est-ce un faux tableau que je vous presente de la vie du monde? est-ce un portrait fidéle que je vous en fais? Vous le sçavez mieux que moi, vous vous en plaignez, vous en murmurez, vous en

êtes scandalisez tous les jours. Avoüez donc que cette passion est extrêmement engageante, & qu'il est tres-dangereux de ne pas resister à des commencemens si doux, mais dont les suites sont si funestes. C'est une passion subtile qui vous engagera & qui vous liera, par consequent fuyez-en les occasions ; mais elle est suivie d'un long & amer chagrin, par consequent si vout êtes engagez dans ce peché, prevenez par une prompte conversion, les douleurs infinies qui l'accompagnent : je me reserve à vous le prouver dans la seconde & derniere partie de ce discours.

II. POINT. Deux choses, selon saint Augustin, doivent nous être extrêmement precieuses en quelque état que nous soyons. La premiere, c'est l'honneur, la seconde, c'est la conscience. L'honneur doit nous être trescher, parce que c'est un bien personnnel, sans lequel, par rapport au monde, les autres ne sont rien. Nôtre conscience doit nous l'être encore davantage, parce que son bon témoignage fait nôtre consolation, & que dés que nous ne l'avons pas nous avons tout perdu. Nous devons l'un à nôtre prochain, que nous sommes obligez d'édifier, & dans l'esprit duquel, dit ce Pere, nous devons laisser d'avantageuses idées de nôtre bonne & judicieuse conduite. Nous devons l'autre à Dieu, dont les yeux mille fois plus perçans que ceux des hommes, penetrent les plus secretes dispositions de nôtre ame, & les mouvemens les plus cachez de nôtre cœur.

Par ce principe tout ce qui ruine

l'honneur & la conscience doit nous être en horreur, & rien ne nous oblige d'avantage à detester un peché, que lors qu'il entraine aprés soi des suites qui nous ravissent ce double bien. Or c'est-là (selon le Saint Esprit) ce que fait le peché d'impureté, & les malheurs qu'il attire sur un impudique, comme il nous l'apprend dans les proverbes. *Turpitudinem & ignominiam congregat sibi, & opprobrium illius non delebitur. Un impudique s'attire une confusion éternelle, & une ignominie qui ne s'effacera jamais.* Voilà le premier malheur, & le premier sujet de son chagrin. *Propter cordis inopiam perdet animam suam, & furor viri non parcet in die vindictæ, il perdra son ame par la folie de son cœur; & la fureur de celui qu'il a offensé ne lui pardonnera point au jour de ses vengeances.* voilà le second. *Prov. 6.*

Je ne crois pas qu'il soit necessaire d'emploier beaucoup de temps, à vous prouver ce qu'on ne voit que trop par une sensible experience, que la vie d'une fille ou d'une femme débauchée est toûjours infame & malheureuse. D'abord on a de la complaisance pour elle, on flatte sa passion, on entretient son luxe on son avarice; mais ensuite on la méprise, & on l'abandonne. Telle est la bizarrerie de l'homme, & la peine que Dieu dés ce monde attache à ce peché. Quelle plus grande bizarrerie que celle d'Adam! Il a d'abord tant de complaisance pour Eve, qu'au mépris de la Loi du Seigneur, il goûte du fruit qu'elle lui presente: mais dans la suite il la trai-

te avec une si grande indifference, que quand Dieu lui demande pourquoi il a mangé de ce fruit, il lui en attribuë toute la faute, l'abandonnant, quoi que ce fût sa femme, & se mettant fort peu en peine de ce qu'elle deviendra, pourvû qu'il ne soit pas puni, comme il le merite.

Or si cela s'est fait à l'égard d'une femme, quel mépris n'aura t-on pas pour une débauchée, avec laquelle on n'aura eu qu'une criminelle & infame union ? Dieu même punissant dés ce monde ces malheureuses victimes de l'impureté, & les couvrant d'infamie, afin qu'une confusion exemplaire retienne les autres dans le de-
2. Reg. voir ? Voiez comment Ammon traite
13. Thamar. Plus il l'avoit aimée, plus il la hait jusqu'à la faire sortir de chez lui, jusqu'à commander à ses gens de la prendre par les épaules, & de la chasser comme une infame. *Ejice hanc à me foras, & claude post eam ostium.* Quel chagrin pour cette miserable creature ! quel sujet de douleur, & de repentir !

Voiez comment Jesabel est traitée : Elle croioit attirer l'estime, ou du moins la compassion de Jehu Roi d'Israël. Elle avoit mis pour cet effet du fard sur son visage, elle avoit pris de magnifiques habits, elle avoit chargé sa tête de differentes parures : & cependant que dit Jehu ? Jettez cette vilaine par la fenêtre : & comme l'on vint ensuite pour l'ensevelir, on ne trouva plus que son crane, & quelques extrémitez de ses mains, & de ses pieds ; les chiens aiant leché son sang, & mangé le reste de son

corps. O le bel honneur! O qu'elle est bien recompensée: *Haccine est illa Jesabel?* Est-ce là cette Jesabel, disoient les passans, par un fier & outrageant mépris? Est-ce là cette femme dont on parloit tant, qui étoit si belle & si magnifiquement parée, cette femme qui a eu tant d'adorateurs, & qui a causé tant de scandales? dit on encore aujourd'hui de ces personnes dont l'âge & le fard ont effacé la beauté, dont on regarde souvent avec indignation les desordre passez, quelquefois avec pitié la pauvreté & la misere? Vous l'avez dit, ô mon Dieu, & il faut que vôtre parole s'execute. *Les filles de Sion se sont élevées par une scandaleuse effronterie, quand on les voioit dans les ruës, elles mesuroient tous leurs pas, elles étudioient toutes leurs démarches, & avec un air lascif faisoient des signes des yeux, & des gestes des mains.* Mais que leur ferez vous, Seigneur? *J'arracherai tous leurs cheveux, & on les verra avec leurs testes chauves. Je leur ôterai leurs chaussures, leurs colliers, leurs brasselets, leurs coëffes, leurs pendants d'oreilles, leurs bagues, leurs pierreries, leurs poinçons de diamans, leurs miroirs; je changerai leurs parfums en puanteur, leurs riches habillemens en un cilice, & leurs ceintures d'or en une corde.* Je n'ajoûte rien aux paroles de l'Ecriture; ce sont les propres termes dont se sert Isaïe; & n'est-ce pas ce que nous voions tous les jours s'executer par un juste jugement de Dieu, dans tant de personnes, qui aprés quelques années de debauches, sont en horreur, & deviennent la

pro eo quòd elevatæ sũt filiæ Sion, & ambulaverũt, extento collo, & nutibus oculorũ ibant, & plaudebant, ambulabant pedibus suis, & composito gradu incedebant: decalvavit Dominus verticem

fable de toute une ville ? Les hommes impudiques ne sont pas mieux traitez en cela que les filles & les femmes. Sont-ils riches & puissans ? on a au dehors quelque respect pour leur autorité, mais on les méprise, & on les regarde comme des infames dans le fond de son cœur. On fuit leurs compagnies, & pour peu qu'on ait d'honneur, on ne veut point entrer dans leur alliance. Sont-ils dans l'affliction ou dans la pauvreté ? on se mocque d'eux, on les montre au doigt, on dit qu'ils n'ont que ce qu'ils ont meritez. Voïez avec quelle infamie on traite le pauvre Samson. On lui coupe ses cheveux où étoit toute la force de son corps, parce qu'il avoit perdu par son peché celle de son ame, & de son cœur. On lui creve les yeux, parce qu'il s'étoit aveuglé lui-même, on se divertit de lui, parce qu'il s'étoit autrefois diverti avec Dalila, & on le fait tourner comme un fou à l'entour d'une meule pour servir de joüet à ses ennemis. Tant il est vrai ce que dit le Saint Esprit, *qu'un impudique s'attire une confusion éternelle, une infamie qui ne s'effacera jamais turpitudinem & ignominiam congregat sibi & opprobrium illius non delebitur.*

filvarū Sion, & Domi- nus cri- nem ea rum, & torque & mo nilia, arm l- las, & mitras, & dis crimin lia. . E pro su- vi od re fæ nicum, & pro cripant crine cal vi- tium, & pro fal ciâ pec torali cili- cium. *Isaiæ.* 3

Que si ces considerations que j'ai prises du côté du monde, ne sont pas assez fortes pour faire sortir un impudique de son peché; en voici un autre encore plus puissante, qui est, *qu'il perdra*, s'il n'y prend garde, *son ame dans la folie de son cœur, & que celui qu'il a offensé ne lui pardon-*

nera pas au jour de ses vengeances, propter cordis inopiam perdet animam suam, & furor viri non parcet in die vindictæ. Examinons un peu de si misterieuses expressions.

En quoi consiste cette folie, ou si vous voulez, cette pauvreté & cette défaillance du cœur d'un impudique ? Si je le demande à saint Augustin, il me dira que c'est d'autant que son impureté l'affoiblit tellement, qu'il ne fait presque jamais que de vains efforts pour sa conversion, qu'à moins qu'il ne rompe entierement avec l'objet de son peché, une femme qu'il aime l'engagera si fort pár ses charmes, par ses plurs, par ses complaisances, par ses approche, par ses menaces, qu'elle l'emportera sur les devoirs de sa conscience, & qu'elle triomphera de la foiblesse de son cœur: *Propter cordis inopiam perdet animam suam.*

Si je le demande à saint Cyprien, il me répondra que c'est d'autant qu'un impudique n'a presque plus, ni d'esprit ni de cœur. Il ne se souvient presque plus de rien : ni de son âge, ni de sa Religion ni de son caractere. Ce sont des Prêtres d'Israël, & des vieillards qui aiant vû Susane, entrer dans le bain, & en sortir, veulent qu'elle consente à leur impudicité. Il ne regarde presque pas dans quel lieu il est, s'il est prophane, ou saint. Du temps d'Antiochus le Temple du Seigneur étoient plein de fornicateurs, & de prostituées : des femmes impudiques y entroient d'elles - même, *ultrò se ingerebant*, pour s'abandonner à ceux pui voudroient bien

d'elles. Il ne fait presque plus de reflexion s'il est parent, ou non : Herodes abuse de sa belle-sœur, & Judas de Tamar. *Propter cordis inopiam*, quelle foiblesse & défaillance de cœur !

Je fremis lorsque je lis dans un historien digne de foi une terrible avanture. Un saint Hermite âgé de soixante & dix ans, celebre par les grands miracles qu'il faisoit, s'étoit acquis une si haute reputation dans la Palestine, qu'on lui amenoit de tous côtez les malades, & les possedez. Un jour on lui amena une fille qu'un démon tourmentoit cruellement, & aprés qu'il l'eut délivrée de ce malin esprit, ses parens le prierent de souffrir qu'elle demeurât quelque temps avec lui dans sa cellule, apprehendant (lui dirent - ils) que s'ils la ramenoient aussi tôt, le demon ne s'emparât derechef d'elle. Il le souffrit à leur sollicitation, mais par malheur il succomba à une tentation charnelle : & comme un peché en attire ordinairement un autre, il la tua, & la jetta dans la riviere pour n'être pas reconnu. O Dieu quelle étrange défaillance de cœur ! *propter cordis inopiam*. Aprés avoir vécu avec une si grande innocence pendant quarante ans dans un affreux desert, aprés avoir veilli jusques à soixante & dix ans sous le poids d'une rigoureuse penitence, pecher avec une malheureuse que le demon venoit de quitter, & se laisser honteusement vaincre par un ennemi qu'il avoit chassé ; encore un coup quelle foiblesse, & quelle défaillance de cœur,

Lippomanus tom. 3.

propter cordis inopiam !

Ce saint Hermite l'expia par ses larmes, & par une penitence qu'il ne finit qu'avec sa vie, il obtint du Seigneur la remission de son peché. Mais qu'il est rare de trouver des impudiques qui la fassent ! Et c'est là ce qui ruine entierement leur conscience, ce qui perd leur ame ; *perdet animam suam*, ce qui fait que celui qu'ils ont deshonoré ne leur pardonnera jamais : *Et furor viri non parcet in die vindictæ.*

A prendre ces paroles dans leur sens litteral, elles nous apprenent qu'un adultere commis a toûjours de fâcheuses suites. Celui qui a été deshonoré s'en venge tôt ou tard, sa jalousie & sa fureur ne pardonne rien : il ne se rend aux prieres de personne, & quelques presens qu'on lui fasse; il ne les prend jamais pour satisfaction de l'injure qu'il a reçûë. Mais à les prendre dans un sens spirituel, elles vous avertissent, ô impudiques, que Dieu qui est l'époux de vos ames se vengera de vos adulteres. *Ne sçavez-vous pas*, dit saint Paul, *que vous êtes les temples de Dieu, & que son esprit demeure en vous ? si quelqu'un profane ce temple, Dieu le perdra, car c'est un temple qui est saint, & c'est vous-même qui êtes ce temple.* Or n'est-ce pas ce temple que vous prophanez par vos impuretez ? n'est ce pas contre ce corps que vous pechez ? ne devriez-vous donc pas apprehender que cet homme jaloux, & en fureur ne vous pardonne jamais au jour de ses vengeances ?

Nec acquiescet cujusquã precibus, nec suscipiet pro redemptione dona plurima. Ib.

1 Cor. 5.

Toutes ces propositions sont liées les unes aux autres, dit saiut Jean Chrisostome, & la consequence qu'on en doit necessairement tirer ne peut être que terrible. Celui qui prophane le temple de Dieu, sera perdu de Dieu : or quand vous tombez dans des pechez d'mpureté. vous prophanez vos corps qui sont les temples de Dieu ; par consequent vous serez perdus de Dieu ; par consequent vous ne devez pas trouver forr étrange si le même Apôtre ajoûte encore, *que ni les fornicateurs ni les adulteres n'entreront jamais dans le Ciel* qui est le Royaume, & un autre Temple de Dieu.

Omne peccatū quod cumque fecerit homo extrà corpus est, quis autem fornicatur, in corpus suum peccat.

Quelque autre peché que l'homme commette, c'est souvent un peché qui est hors de son corps : mais quand il tombe dans l'impureté, c'est contre son propre corps qu'il peche. Saint Paul distingue en cet endroit trois sortes de pechez qui sont comme les sources de tous les autres, l'avarice, l'idolatrie, la fornication. L'avare peche contre son prochain, l'idolâtre contre Dieu, le fornicateur contre soi-même. Si nous n'aimons mieux dire que ce dernier peché est contre son prochain en le deshonorant, contre Dieu en l'outrageant, & contre soi même en se soüillant: & c'est par consequent une vengeance qu'il faut que Dieu tire, & dont il ne se rélachera jamais, à moins d'une vraie & sincere penitence.

Encore comment la faire cette penitence : Quand on considere de prés les autres pechez, on en conçoit de l'horreur,

on eſt marri d'y être tombé, & l'on ſent de vifs remords de conſcience, parce qu'on les voit démaſquez, & dans toute leur laideur naturelle. Mais j'apprens de ſaint Jerôme qu'il n'en eſt pas de même de l'impureté *Sola libido etiam in ipſo tempore pœnitendi, præteritos ſtimulos patitur, & incentiva peccati; ut per hæc qui corrigi cupimus cogitantes, rursùm ſit materia peccandi.* Il n'y a ſelon lui, qu'elle qui émeut l'ame par l'image du peché dans le temps même qu'elle veut en faire penitence; en ſorte qu'en ſe repreſentant ce qu'on a fait autrefois point s'en corriger, on retombe ſouvent dans ſes premiers deſordres, ſans une grace particuliere de Dieu, à qui ſeul il appartient de changer le cœur.

Alia peccata fornicecùs ſunt quæ poſtfactum pœnitudinem habent & licet invitet lucrum modet conſcientia. Sola libido. *Hier. Ep. 22. Euſtoch.*

Demandez-la donc, pecheurs, cette grace, & parce qu'elle ne ſe donne pas à ces impudiques qui veulent marcher dans des voies contraires aux deſſeins de Dieu, ſuivez fidellement celles qu'il vous a marquées pour vôtre converſion; les voici dans ce même endroit des proverbes. *Non concupiſcat pulchritudinem ejus cor tuum, nec capiaris nutibus illius.* Si juſques ici ſa fragile, mais fatale beauté vous a perdu, ne concevez plus de paſſion pour elle, détachez en entierement vôtre cœur. Si juſqu'ici les regards de ſes yeux vous ont ſurpris, retirez vous ſi loin d'elle, que vous ne la voyez jamais. Eloignement de cœur, & de penſées Eloignement de cœur, & d'occaſions: Deux grands moiens neceſſaires pour vôtre converſion, dont le S. Eſprit vous a laiſſé une belle idée dans l'Ecriture.

Dieu qui avoit tiré son peuple de l'Egypte, qui étoit un païs d'idolatrie, & qui vouloit lui donner les terres de Chananéens, & des Amorrhéens qui étoient aussi idolâtres, prit d'admirables précautions pour lui en ôter tous les restes, & ne l'attacher qu'à son service. *Je vous*, lui dit-il, *que vous quittiez toutes les marques du culte que vous rendez, vous & les étrangers aux idoles; destrues aras eorum, & confringes statuas eorum. Vous détruirez leurs autels, vous mettrez leurs statuës en pieces.* Voilà par où vous commencerez. C'est aussi par là, impudiques, qu'il faut que vous commenciez: quittez, quittez ces miserables creatures, détruisez ces autels d'impudicité, brisez ces idoles qui vous ont perdu. *Non inibis fœdus cum eis, non habitabunt in terrâ tuâ. Vous ne ferez aucune alliance* ni de cœur, ni de pensées *avec elles, & ne souffrez jamais qu'elles demeurent sur vos terres.* Ne souffrez jamais qu'elles vous abordent, fuiez leur compagnie comme celle d'un serpent. Elles n'y demeureront pas, dites-vous, mais ne nous sera-t-il pas permis de conserver ces petits presens, ces portraits, ces billets? Rien moins que cela, dit Dieu: *Non efferes quidpiam ex idolo in domum tuam, ne fias anathema sicut & illud est. Vous ne laisserez dans vôtre maison quoi que ce soit de ce qui vient de ces idoles, de peur que vous ne soiez frappez de la même malediction que* tous ces engagemens d'impureté qui sont maudits, *Au reste n'apprehendez rien*, dit Dieu à son peuple, *si vous executez fidel-*

Deuter. 7.

lement toutes ces choses que je vous marques vous triompherez peu à peu avec le secours que je vous donnerai de ces dangereux ennemis. Oserai-je ici, Chrétiens, vous promettre la même chose de sa part? Oüi sans doute, faites seulement penitence de vôtre peché, & suivez exactement ces regles qu'il vous prescrit. Il est riche en misericorde pour ceux qui ont recours à lui de bonne foi, & aprés qu'ils auront été fidéles à ses graces, il promet de les récompenser de sa gloire. *Amen.*

Non timebis eas quia Dominus Deus tuus in medio tui est, Deus magnus & terribilis, ipse consumet nationes has in conspectu tuo paulatim. *Ibid.*



DISCOURS
EN FORME DE PRÔNE, POUR LE MARDI
de la III. Semaine de l'Avent.

Du Larcin.

Non furtum facies Exodi 20.

Vous ne déroberez point.

VOICI peut-être de tous les Commandemens celui qu'on approuve le plus en general, & celui cependant sur lequel on se fait moins de justice dans le particulier. Tout le monde avouë qu'il ne faut jamais dérober le bien d'autrui, & presque personne ne se veut avoüer coupable de cette injustice : Et tel qui louë

ſur ce point la ſeverité des loix contre les vois manifeſtes, s'applaudit interieurement ſur ce ce qu'il cache ſi bien ſes friponneries, qu'il ne peut être cité à d'autre tribunal, qu'à celui de ſa conſcience.

Ainſi ce joüeur qui trompe dans le jeu, attribuë ſon gain à ſa bonne fortune, & à ſon addreſſe. Qnoi que par ſes tours de cartes ou de dez, il ſuprenne la ſimplicité de ceux qu'il ruine : Qooi qu'il dépoüille les membres de Jesus- - Christ, & & qu'il leur ôte le pain des mains,il n'en fait pas plus de ſcrupule,que ces ſoldats que partagerent ſes habits, & qui les joüerent aux pieds de la Croix.

Ainſi cet hommes d'affaire, qui par ſes concuſſions a amaſſé en peu de temps des biens immenſes, qui a fait entrer dans ſa famille les ſueurs & le ſang de pluſieurs Provinces, ne ſe reproche preſque jamais ſon peché : Trop heureux, ce lui ſemble, s'il ſe juſtifie auprés d'un grand Roi qui ne peut ſouffrir l'opreſſion de ſes ſujets. ou s'il ſurprend la vigilance de ſes Miniſtres : Trop heureux encore, s'il peut couvrir ſes injuſtices du voile de ſes communions , ou de ſes aumônes, & par une derniere hipocriſie paroître mourir comme le bon Larron, à côté de Jesus-Christ,

Cependant quel renverſement de conduite, s'écrie là deſſus Salvien ! Aveugles que vous êtes, détruiſez le Commandement de Dieu , ou bien rendez-vous juſtice. Ou dites hardiment qu'il eſt permis de dérober le bien d'autrui, ou ſi vous croiez

que le vol est déffendu, rentrez en vous-même pour voir si vous n'en êtes pas coupables. Car quel est vôtre desordre si en convenant du principe, vous détournez malicieusement de vous l'application que vous serez obligez de vous en faire ?

Je veux aujourd'hui vous combattre par ces deux endroits, en vous montrant que vous avez raison de condamner le larcin, & en vous faisant voir en même temps que si vous y prenez bien garde

DIVISION. vous commettez souvent ce peché. Dans la premiere de mes propositions j'examinerai les raisons de ce Commandement. *Non furtum facies :* Et dans la seconde, l'étenduë, ou plûtôt les differentes transgressions de ce Commandement. Dans l'une je vous ferai voir en peu de mots que le larcin est generalement défendu : & dans l'autre ; que vous tombez peut-être souvent sur cet article en de pernicieuses illusions. Combien le larcin est odieux dans sa nature, ce sera le sujet de mon premier Point : Combien il est commun, & en usage dans le monde : ce sera le sujet du second, qui étant plus étendu que l'autre, vous fera voit dans le détail des choses, sur lesquelles vous n'aurez peut-être jamais reflechi.

I. Point. Que le larcin soit un peché mortel odieux à Dieu, & aux hommes, c'est une verité si constante, qu'il faudroit avoir non seulement renoncé à sa Religion, & à sa foi, mais encore à la raison, & au bon sens pour ne la pas croire. Car com-

me selon S. Augustin on entend par le larcin toute sorte d'usurpation injuste d'un bien étranger sur lequel on n'a nul droit, & qu'on ravit à l'insçu, ou contre le consentement de son legitime possesseur : il est aisé de voir qu'une invention de cette nature, soit qu'elle soit violente ou manifeste, soit qu'elle soit subtile & cachée, a de certains caracteres d'énormité, & d'infamie que les Payens n'ont jamais pû permettre, bien loin de la vouloir autoriser.

En effet ce qui fait le bonheur, & la paix des Etats est une justice generale qui regle tous les devoirs des particuliers, & qui leur assigne ce qui leur appartient : Justice avec laquelle chacun demeure dans les bornes de son heritage, sans attenter à la portion qui est échûë à son prochain, Justice qui comme une puissante digue, s'oppose à l'avidité des hommes, à leur cruelle & insatiable avarice ; Justice par laquelle on connoist qu'il est défendu de faire à autrui un mal qu'on ne voudroit pas souffrir, ni de lui ravir ce qu'il a en propre, comme on ne voudroit pas qu'il arrachât des mains ce que l'on possede ; Justice enfin sans laquelle selon saint Augustin, les grands Royaumes ne seroient que des demeures de voleurs & des retraites à de grands pirates : *Sine justitia quid sunt magna Regna nisi magna latrocinia ?*

Or ce qui renverse d'abord ce fondement necessaire des Etats, c'est le larcin. S'il y regnoit impunément il n'y auroit plus d'égalité ni de seureté, les plus fai-

neants y seroient les plus heureux, les moins appliquez au travail, & aux exercices de leur profession, auroient moins de peine, & plus de bien, tout y seroit mêlé, confondu, abandonné au pillage. En vain tâcheroit-on de conserver son bien ou de l'augmenter par des voïes honnêtes; l'insatiable avidité d'un particulier ruineroit en peu de jours le travail de plusieurs années; & tel qui n'auroit nul dessein de s'emparer de l'heritage de son voisin, seroit comme contraint de changer bien-tôt de sentiment, s'il voioit qu'on luy arrachât le sien.

Il faut donc que les biens soient separez, que les domaines, les usages, les possessions soient distinctes. C'est ce que demande le bon ordre; c'est ce qui attire de l'honneur, & de la gloire à ceux qui le gardent: & c'est par la même regle ce qui rend infames, & odieux ceux qui le violent. Jusque là que la crainte de passer pour ce qu'ils sont, leur fait perdre toutes les precautions possibles pour couvrir, & déguiser leurs larcins. Un prodigue se vante de ses liberalitez, un debauché de son intemperance, un impudique de ses amours, un ambitieux des ses emplois un, emporté de ses vengeances; mais un voleur tremble, se cache, se défie de tout, & est dans de continuelles alarmes. Pourquoy? Parce que tous ces autres pechez trouvent quelque azile, & quelque fatale consolation dans les desordres d'une nature corrompuë, & que celui-ci malgré une corruption generale est universellement odieux, comme étant dire-

ctement opposé à la justice & au droit des gens.

En effet cette justice universelle ne reconnoît que trois voyes par lesquelles on peut avoir legitimement du bien, dit Guillaume de Paris. La premiere est un titre ou une acquisition, la seconde est une donation ou une succession, la troisiéme est une prescription ou un long usage. Or un voleur n'a son bien par aucune de ces voies ordinaires. Son titre c'est sa friponerie, sa donation & sa succession c'est le patrimoine du demon, que l'Ecriture appelle un voleur, sa prescription & son long usage c'est son obstination dans son peché, & l'effroyable habitude qu'il y contracte.

Ne vous étonnez donc pas, s'il déguise en tant de manieres ses contracts usuraires, ses pratiques criminelles, ses fourberies, sa malice. Que de precautions pour sauver les dehors, que d'apprehensions d'être decouvert, que d'affectation d'integrité & d'innocence! Que de liberalitez même & d'aumônes en certaines rencontres, pour ôter des esprits ces idées desavantageuses qui le rendroient éternellement odieux & infame!

Il ressemble à ces Pharisiens dont il est parlé dans l'Evangile, qui paioient exactement les dixmes, qui assistoient les pauvres & qui cependant commettoient d'effroyables usures & devoroient le bien des veuves & des pupilles, ou si vous voulez, à ces Sabbatiens, qui n'osoient prendre du pain de la main gauche, à cause qu'elle étoit (à ce qu'ils croioient) maudite dans *Hermenop. de sectis.*

l'Ecriture sainte ; & qui ne faisoient nul scrupule de dérober de la droite. Car quoi qu'il fasse, il faut qu'il avoüe par les precautions mêmes qu'il prend pour se cacher qu'il n'y a rien de plus infame que le larcin, rien dont les loix se vangent avec moins de pitié, rien dont la nature toute corrompuë qu'elle est ait plus d'horreur.

Il est surprenant de voir dans les écrits des Payens, l'affreuse description qu'ils ont faite de ce peché, les regles de desinteressement & de justice qu'ils nous ont laissées. Les uns nous ont appris que la seule qualité d'homme nous oblige de considerer autant les interêts de nôtre prochain, que nous considerons les nôtres, qu'aiant tous une même nature, nos droits doivent être communs, & que distinguer entre les parties d'un même corps celles que nous devons estimer, d'avec celles que nous croions pouvoir détruire, c'est combattre les principales vertus qui font le bonheur de la societé, & outrager la divinité qui en regle les devoirs.

Les autres nous ont representé, que comme il est défendu de dépoüiller sa partie pour s'enrichir, il l'est aussi de dérober le bien des citoiens qui en sont les membres ; que l'homme étant creé pour l'homme, au lieu de louër ceux qui ne font point de tort à leur prochain, il faut les blâmer s'ils ne lui font point de bien ; que la nature & la raison doivent nous inspirer un amour reciproque, amour qui nous impose de si pressans devoirs, qu'en nous abandonnans à ses seuls mouvemens, nous re-

connoissons qu'il nous est plus avantageux de faire une injustice que de la souffrir.

Voilà jusques où est allé la Morale de ces sages Idolâtres dont la Providence Divine a voulu se servir pour preparer les veritez de l'Evangile, faire voir l'énormité & l'infamie des larcins, accuser & confondre au jour du jugement tant d'avares & de voleurs, qui ne s'enrichissent qu'aux dépens de leurs freres. Je m'en rapporte à vous-mêmes, & sans avoir recours aux saintes,& severes loix de la morale de J. C. qui nous parle en tant d'endroits de la justice, de la charité & de la pauvreté chrêtienne : n'est-il pas honteux que des Payens éclairez des seules lumieres de la raison vous aient fait de si belles leçons sur un si important devoir;& que vous en profitiez si peu ? N'est-il pas honteux qu'ils aient condamné le larcin comme un crime qui viole le droit des gens, & que dans une Religion aussi sainte qu'est la vôtre, vous y tombiez sans honte, sans scrupule, souvent même sans reflexion.

Nous lisons dans les anciennes Annales des Egyptiens, qu'ils étoient obligez par une loi expresse d'aller tous les ans rendre compte de leurs effets à l'intendant de leurs Provinces: Ils lui exposoient dans le détail ce qu'ils faisoient pour amasser du bien, le métier duquel ils vivoient, les successions qui leur étoient échuës, leurs trafics & les gains honnêtes qu'ils y avoient faits ; & si quelqu'un leur exposoit faux & se trouvoit convaincu de friponnerie, il étoit, sur l'heure condamné à

mort, traîné sur une claie, & jetté à la voire pour servir de pâture à ces animaux carnassiers dont il avoit imité l'exemple. Tant ce peché étoit odieux à ces peuples, tant ils souhaitoient de purifier leurs états de ces monstres qui deshonorent la nature. & renversent les premieres regles de la justice.

Il est inutile que je m'explique davantage sur cette matiere, puis qu'il n'y a personne qui ne convienne de cette verité. Tout le monde blâme, condamne, déteste le larcin ; mais tout le monde apprehende-t-il egalement d'y tomber? Ceux qui en sont coupables se le reprochent-ils? & autant que leur esprit est éclairé, leur cœur est-il innocent & leurs mains pures? C'est ce que nous allons examiner par un détail familier dans la seconde & derniere partie de ce discours.

Disons-le hardiment Messieurs, les injustices & les larcins sont de grands pechez: & cependant ces injustices & ces larcins sont tres ordinaires dans le monde ; & si vous en voulez sçavoir la raison, c'est que par un deplorable renversement de conduite, ceux qui les detestent dans les autres, ne les reconnoissent presque jamais en eux mêmes, quoy qu'ils en soient effectivement coupables.

Je ne parle qu'aprés l'Ecriture : Voici de quelle maniere le Prophete. Ozée s'en plaignoit autrefois à Dieu. *Le larcin & l'adultere*, lui disoit-il, *se sont repandus comme un déluge par toute la terre, furtum & adulterium inundaverunt*, *& neanmoins personne ne*

ne se juge équitablement sur cet article, personne ne se reproche ces pechez: Et vôtre peuple, ô mon Dieu, est un peuple endurci qui se revolte contre les censures, & les remontrances de vos Ministres. Verumtamen unusquisque non judicat, & non arguitur vir, populus enim tuus sicut hi qui contradicunt Sacerdoti Ozea, 4.

D'où vient un si étrange desordre ? Je vous l'ai dit, c'est qu'on se flatte presque toûjours en cette rencontre. On rejette sur son prochain un peché qu'on commet aussi bien que lui ; on se fait un faux calme de conscience par une integrité pretenduë : & tel qui ne s'est enrichi que des dépoüilles d'autrui, dit à Dieu avec autant d'aveuglement & d'insolence que ce Pharisien de l'Evangile : Graces vous soient renduës, Seigneur de ce que je ne suis ni voleur ni adultere comme le reste des hommes, ni même comme ce miserable Publicain. Aprés cela faut-il s'étonner si ce peché qui est si odieux en lui-même, & qu'on condamne avec tant de zele en general, est cependant repandu presque dans tous les Etats par l'ignorance ou la malice dans laquelle vivent ceux qui y tombent ?

Il est donc tres-important de lever ce dangereux charme ; & d'oter à la plûpart des Chrêtiens ce funeste voile d'une innocence pretenduë nonobstant les differentes injustices qu'ils commettent tous les jours, & sur lesquelles ils seroient souvent fâchez d'être éclaircis, de peur de se voir obligez de les reparer. Il faudroit pour cet effet descendre dans toutes les conditions,

puisque selon le Prophete Ezechiel il y en a tres-peu où il ne se fasse beaucoup de larcins & d'injustices ; mais parce que cette discussion seroit infinie, je m'arréte avec Salvien à deux principales, je veux dire au barreau & au commerce, la vie de plusieurs Marchands n'étant souvent selon lui, que fraude & que parjure, & celle de beaucoup d'Officiers de Justice que concussion & injustice. *Quid negotiantium vita aliud est quàm fraus atque perjurium ? Quid Curialium quàm injustitia?* Ce n'est pas mon dessein de faire ici une satire d'une exhortation, ni d'offenser personne par des suppositions de faux pechez. Il y a dans le Barreau & dans le commerce des gens integres, fideles, justes, innocens, & qui parmi les dangers de leur profession conservent encore l'esprit du Christianisme; mais comme il y en a qui sont dans des dispositions toutes contraires, & qui veulent vivre dans une profonde ignorance, c'est à eux que je parle, afin de leur ôter tant de vains pretextes de justification, afin que Dieu leur fasse la grace de s'accuser & de sortir de leurs pechez, ou du moins de s'éclaircir sur de certains chefs où ils se flatent d'être innocens.

Ezech. 1.

Je commence par le Barreau, & voiant des gens qui avec tres-peu ou point de bien y ont amasśé des sommes excessives, je leur demande s'ils croyent de bonne foi les avoir legitimement acquises : Et comme il y a beaucoup d'apparence qu'ils me répondront qu'oüy, je les prie seulement de faire reflexion sur ce qu'ils étoient autrefois, sur ce qu'ils sont à present, & sur ce qu'ils ont fait. Autrefois ils étoient misera-

bles & pauvres, à present ils sont riches & grands Seigneur ; autrefois mal nourris, mal vêtus & tremblans de froid dans le coin d'une étude, present dans la magnificence, dans les festins & logez dans de superbes bâtimens : Or peuvent ils innocemment s'enrichir si-tôt, & ne doivent-ils pas apprehender que ce ne soit à eux que le S. Esprit parle, quand il dit que celui qui se hâte de s'enrichir ne sera pas exempt de peché.

Cependant comme ils peuvent avoir amassé du bien par des voies permises, telles que sont un opiniâtre travail, une heureuse penetration d'esprit, & une grande assiduité aux affaires, je leur demande : Qu'avez-vous fait, ou plûtôt que n'avez-vous pas fait ? Dans les affaires dont vous avez été chargez ne vous est-il jamais arrivé d'avoir donné contre vôtre conscience, & vos propres lumieres de mauvais conseils à vos parties, de les avoir malicieusement embarrassez dans des procez injustes, , de leur avoir surggeré pour reüssir ou pour les amuser des voies defenduës, soit par subornations de témoins, soit par de frauduleuses enquêtes, soit par des falsifications ou soustractions de pieces? Ne vous est il jamais arrivé d'avoir prolongé, dans la vûë d'un sordide interêt ou d'une forte recommandation, des affaires que vous pouviez & que vous deviez terminer, d'avoir par d'inutiles procedures, & des incidens supposez épuisez la bourse, & lassé la patience de ceux qui se confioient à vôtre bonne foi, d'avoir profité

de leur absence pour leur attirer de faux frais, & les laisser condamner par défaut ? Mais supposé même vôtre diligence & vôtre capacité, n'avez-vous pas exigé au-delà de vos droits, ou temoigné par vôtre froideur & vôtre indifference à poursuivre les affaires, que vous ne vous satisfaisiez pas de ceux qu'on vous payoit à la rigueur, à moins qu'on ne vous donnât le double & qu'on ne vous accablât de presens ? N'avez-vous jamais augmenté & amplifié en vain des rôlles d'écriture, afin d'être paiez plus grassement, & en ne disant rien dans un fatras de paroles en retirer neanmoins de grands profits ? Car si cela est, ce sont autant de larcins que vous avez faits, autant de preuves de vôtre insatiable avidité, autant de prevarications de vôtre ministere, autant de mepris des loix & des ordonnances autant de friponneries d'autant plus grandes, que vous les faites sous l'azile & l'autorité de la justice. N'avez-vous jamais entretenu vos parties par de belles esperances, quoi que vous sçussiez que leur cause ne valût rien ; ne leur avez-vous pas suggeré des antidates, des transports, des creanciers supposez des fins de non recevoir, des incompetences de Juges, des inscriptions en faux, des moyens de lettres de repis & de requêtes civiles, afin qu'en mangeant plus long-temps leurs biens, vous passassiez dans leur esprit pour un habile homme, & qu'ils vous eussent même obligation de leur avoir ouvert tant de voies pour vous enrichir & se damner ?

Vous me direz peut-être : si nous ne

faisions valoir nôtre profession que deviendroient nos charges ? Et moy je vous demande , si vous ne la soutenez que par vos larcins que deviendra vôtre ame ? Mais nous ne gagneroins rien ? N'avez-vous pas vos droits , d'autres gens qui onr exercé le même employ que vous , & qui n'y sont pas tombez dans les mêmes pechez , ne se sont-ils pas satisfaits d'un honnête gain ? Les temps étoient moins mauvais & les femmes moins ambitieuses. Mais n'est-ce pas à cause que vous croiez le temps plus mauvais , que vous devez avoir plus de pitié de ceux qui mettent leur fortune entre vos mains ; & pour fournir de quoi satisfaire l'ambition d'une femme , faut il que vous commettiez deux pechez tout à la fois, l'un par vôtre injustice , l'autre par vôtre lâche & criminelle complaisance ?

Il y a de mes confreres qui font encore de meilleurs coups que moi , & si mes parties s'étoient adressées à eux , il leur en auroit coûté bien davantage. Mais si vos confreres se damnent , faut il que vous vous damniez ? & si un voleur dans un bois ne vous prenoit que la moitié de vôtre argent, seriez-vous forr consolé lors qu'il vous diroit que vous êtes encore bien-heureux d'être tombé entre ses mains plûtôt qu'entre celles de plusieurs autres , qui vous auroient ôté vôtre chemise ?

Je puis, ce me semble , comparer le barreau à cet arbre si celebre dans l'Ecriture , & dont Daniel nous fait une si misterieuse description. C'étoit un arbre d'une hauteur demesurée , placé au mi-

lieu de la terre, dont les racines se répandoient par tout : ses feüilles étoient fort épaisses & ses fruits en si grande abondance, que ceux qui se reposoient sous son ombre en vivoient. Ses branches touchoient aux nuées, & elles étoient si serrées les unes contre les autres que les oyseaux s'y plaisoient extraordinairement, & y faisoient mille differens ramages.

Danielis 11.

La justice se répand par toute la terre, & il n'y a point d'Etat bien polissé, où il n'y ait des lieux & des tribunaux destinez pour la rendre. C'est là que les innocens & les miserables ont droit de se refugier : C'est là que l'on conserve à un chacun ce qui lui appartient, & où tout le monde a recours, soit pour reparer son bien, soit pour se deffendre contre les persecutions d'autrui ; mais c'est là aussi, où quelquefois les plus saintes loix sont impunément violées. Les feüilles de cet arbre sont extrêmement épaisses : que de requêtes, que de formalitez, que de procedure, que d'avenir, que de contredits, que d'ajournemens en desertion, que d'avertissemens sommaires, que de griefs, que de repliques, que d'interrogatoires, que de confrontations, que de permissions d'informer, que de requêtes & commandemens, que de forclusions, que d'instances d'homologation, que de substitutions & de subrogations, que d'exception, que de preuves par témoins & par écrit, que de procez verbaux, que d'appointemens, que de sacs pleins de pieces embarassantes & presque sans nombre ?

Cependant comme toutes ces choses sont necessaires, ah que ces feüilles sont épaisses! que ces branches sont serrées les unes contre les autres! mais le malheur est que souvent l'avidité des officiers subalternes les augmentent, & les multiplient tellement par des procedures inutiles, qu'on n'y connoît presque plus rien. C'est aussi sur cet obscur & impenetrable feuillage, que tant d'Avocats ou de Procureurs se reposent. C'est-là que par d'inutiles citations de loix, par des incidens, supposez, par des faux faits, par des questions malicieusement embarrassées ou par un importun babil, ils fatiguent la patience des Juges, & tâchent de les surprendre. C'est-là qu'ils recueïllent en grande abondance les fruits de leur subtilité, qu'ils trouvent dequoy nourrir une famille affamée, soûtenir de grandes dépenses, fournir au luxe d'une orgueilleuse femme, achepter de belles terres, pourvoir richement des enfans; *manger*, comme dit l'Ecriture, *les pechez du peuple.*

Avec tout cela ils sont innocens à les entendre. Que de pauvres orphelins gemissent de voir leurs biens en proïe pour quelques frais de justice: que de veuves destituées de tout secours pleurent à leur porte, pour avoir une prompte expedition: que d'autres leur reprochent qu'ils les ont trahis, & vendus, qu'il y en ait qui les prennent à partie à cause de leur injustice: rien ne les touche, rien ne les faits rentrer en eux mémes, & parce que c'est une regle du Palais, ou pour mieux dire, une

regle qu'ils se sont faite contre toute sorte de regles, que ne point s'enrichir, c'est ne pas sçavoir son métier, ils croient que le larcin est une honnête recompense de la profession qu'ils exercent.

Combien y en a-t-il qui aprés avoir employé, comme disoit un ancien, leur éloquence canine à se déchaîner les uns contre les autres par des injures, au lieu de plaider nettement & de bonne foi leur cause, se sont reconciliez comme Herodes & Pilate pour faire perir l'innocent sans apprehender que son sang retombât sur eux & sur leurs enfans ? Combien de fois pour empécher qu'un procez ne se jugeât, ont-ils refusé de rendre des pieces qui leur avoient été communiquées, ou d'en communiquer d'autres sans lesquelles on ne pouvoit donner d'arrêts, jusqu'à contraindre les pauvres plaideurs de demander par des requêtes multipliées qu'ils les rendissent sous peine de prison ? Cependant ils sçavent bien empêcher qu'on ne les y mette : Ce sont des menaces qui leur sont avantageuses, & ce qui feroit de la peine à d'autres, est pour eux un sujet d'indifference ou de raillerie. Quelle étrange momerie que celle-là ! si vous évitez si aisément ces severitez de la justice humaine, pensez-vous vous soustraire aussi aisément aux rigueurs de la divine ? Si vous surprenez l'integrité des Magistrats, pourrez-vous surprendre celle de Dieu ? & ne craignez vous pas d'être comme ce mauvais serviteur de l'Evangile *precipité dans ces affreux cachots où il n'y a que pleurs, &*

que grincemens de dents ?

Que si les Juges sont moins sujets aux larcins que les officiers subalternes, ils pechent neanmoins quelquefois contre cette deffense que Dieu leur fait de derober le bien d'autrui : & c'est ce qui peut arriver en trois manieres, dit S. Isidore de Seville, par crainte, par cupidité, par complaisance. Par crainte en ne rendant pas une justice exacte dans l'aprehension de déplaire à un Grand. Un homme de qualité, un puissant Seigneur se jette sur le bien de son vassal, il tâche de le ruiner & de l'accabler par ses poursuites : si dans la crainte que vous avez de vous faire quelques mauvaises affaires auprés de lui, vous condamnez injustement ce miserable, il est cretain que quoique vous ne profitiez pas de ses dépoüilles, c'est un larcin que vous lui faites, *timore.* C'étoit à vous que parloit le S. Esprit dans le livre de l'Ecclesiastique, lors qu'il vous avertissoit de ne chercher jamais aucune charge de judicature, *à moins que vous n'eussiez assez de force pour faire tête aux méchans, de peur qu'aprehendant de leur déplaire, & de leur resister en face, vous ne vous perdissiez, quelque integrité & droiture d'ame que vous puissiez d'ailleurs avoir. Noli quarere fieri judex, nisi valeas virtute irrumpere iniquitatem, ne forte extimescas faciem potentis, & pœnas scandalum in aquitate tua.*

Par cupidité, *cupiditate,* quand vous avez l'ame assez basse pour vous laisser corrompre par presens ou par argent. La justice est née plus pour les autres que pour

Tri- bus m dis cr-

elle-même, dit S. Ambroise, elle regarde moins ses avantages particuliers que le bien public: si donc par une conduite toute contraire, vous ne cherchez que vos interêts jusqu'à vendre la justice & à faire gagner de méchantes causes à ceux qui vous recompensent le mieux; n'est-ce pas un larcin que vous faites aux autres, & n'êtes-vous pas les plus grands de tous les voleurs? N'apprehendez-vous pas que ce ne soit de vous que parle un Prophete quand il dit que ceux dont les mains sont plèines de presens sont aussi pleines de pechez & de larcins, que les maisons de ces mauvais Juges qui les reçoivent volontiers seront devorées par le feu, & qu'au reste, c'est un grand peché d'être l'esclave de son avarice dans les jugemens que l'on rend?

Saint Bernard representoit autrefois à un grand Pape qu'un legat du S. Siege n'ayant presque point d'argent ni de chevaux pour retourner à Rome, en reçût un de l'Evêque de Florence pour le conduire jusqu'à Pise; mais comme il s'apperçût que cet Evêque l'accompagnoit, & qu'il avoit un procez dont il devoit être le Juge, vous m'avez trompé, lui dit-il, je ne croiois pas que vous eussiez d'affaire devant moy, allez, reprenez vôtre cheval. Que dites-vous de ce legat, ô Eugene n'est-ce pas là une action qui est de quelque autre siecle que du nôtre? ô si vous aviez plusieurs de ces Juges avec vous, que vous seriez heureux de vous voir accompagnez d'une si honorable multitude de SS: Mais les temps sont bien changez, on vend presque par tout la justice, & s'il s'en

Vertitur judicium timore, cupiditate, amore. Timore dum metu potestatis alicujus veritatem loqui pavescimus; cupiditate, dum præmio muneris alicujus corrumpimus. *Isid. Hisp. lib. 3. de summo bono c. 59.*

Nullus prædo tam cupidus in alienis, quam judex iniquus in suis. Latrones in latebris latent, ces in-

trouve qui resistent à la passion d'interêt il y en a tres peu sur lesquels les recommandations, la faveur, la complaisance pour un parent, pour un ami, pour une dame ne fassent point d'impression.

sidias ponunt; siti palam capicitatis avaritiâ

ſeviunt. Peremptorium est auram adorare, munerum teste Propheta iniquorum manibus iniquitates sunt, dextera eorum repleta est muneribus, ignis devorabit tabernacula eorum qui munera libenter accipiunt. *Pet. Bles. Ep 10. ad Siccella.* Decepisti me, nesciebam tibi imminere negotium. Tolle equum tuum ecce in stabulo est, & eadem horâ resignavit illi. Quid dicis mi Eugeni non ne alterius seculi res est ? . . . . Os talium virorum daretur copia quid te fœlicius, quid illo jucundius sæculo, &c. *l.4. de consid. c. 5.*

Ce genre de tentation est, selon ce Pere, encore plus dangereux que les autres, & cependant si un Juge dans cette vûë fait des injustices, ce sont par rapport aux petites, & aux grandes pertes que souffrent les plaideurs, autant de petits ou de grands larcins. Car si Dieu dit dans ses divines Ecritures, vous n'aurez égard à personne dans les jugemens que vous rendrez : *Non accipies personam in judicio* ; si même pour lui ôter tout pretexte d'une prétenduë compassion, il ajoûte : Vous n'aurez point pitié du pauvre, *non misereberis pauperis in judicio* ; s'il veut qu'il se dépoüille de tous les sentimens de charité, pour ne suivre que les regles d'une severe justice : comment pourroit-il souffrir, dit Saint Isidore, qu'il se laissât aller aux recommandations, aux sollicitations, aux prieres de ses amis, ou de sa famille, pour

faire perir ce pauvre sous les violentes & injustes persecutions du riche ? Vos Magistrats (c'est encore lui qui parle chez Isaïe) sont des infidelles, qui ne rendent justice ni à la veuve, ni l'orphelin, & c'est par là qu'ils sont les compagnons des voleurs, & des voleurs eux mêmes, ils rendent des arrêts injustes pour opprimer les pauvres, pour faire perir les foibles sous les violens efforts des grands, pour mettre au pillage le bien des pupilles ; & se jetter sur la veuve comme sur leur proie ; mais malheur à eux, aprés avoir été les verges de ma fureur, ils seront les objets de mes vengeances, & quand je les visiterai au jour de ma colere, qui viendra fondre sur eux, à qui auront-ils recours pour se délivrer des chaînes que je leur prepare ?

Principes tui infideles socii furum. Omnes diligunt munera sequuntur retributiones pupillo non judicant, & causa viduæ non ingreditur ad illos. *Isaïe* 1. ut opprimerent judicio pauperes, & vim facerent causæ, &c, *Is.* 10.

Venons à present aux Marchands, & avant que de finir, entrons un peu dans un détail des differens larcins qui se rencontrent souvent dans leur commerce & de l'exercice de leur profession: J'en distingue de plusieurs especes.

Les premieres sont les faux poids, & les fausses mesures. Ne commettez aucune injustice dans vos poids ni dans vos mesures, que vos aulnes, vos boisseaux, vos balances soient justes, & égales. C'est Dieu qui parle à son peuple dans le Levitique, & vous sçavez qu'on excommunie tous les Dimanches ceux qui font ces friponneries. Car qu'on ne me dise point ici si je donnois le poids & la mesure qu'il faut, je ne gagnerois rien, c'est pourquoi si en me contentant d'un petit grain, je ne pese, & ne

Nolite facere iniquũ aliquid in judicio, in regula, in pondere, in mensura, stat-

mesure pas les choses au juste, fais-je mal ? Si vous faites mal, écoutez ce que vous dit encore Dieu dans un autre endroit : *Vous n'aurez pas chez vous de differens poids, l'un fort, l'autre foible, ni differentes mesures, l'une grande, l'autre petite, l'une pour acheter, l'autre pour vendre, pour quoi? parce que le Seigneur vous le deffend, & qu'il a en horreur tous ceux qui font ces injustices, abominatur enim Dominus eum qui facit hæc, & aversatur omnem injustitiam.*

ra justa, & æqua sint põdere, in sint põdera. *Lev.* 19. Non habebis in sacculo diversa pondera, majus & minus nec erit in domo tuâ modius major, & minor. *Deut.* 15.

Les seconds, sont les gains excessifs, les vices, ou les fausses qualitez des marchandises. Il faut avoüer qu'il n'y a rien de plus commode, ni même de plus necessaire dans la vie civile que le commerce. Sans faire venir des étofes des parties les plus reculées du monde, sans s'embarasser d'équipper des vaisseaux, & se mettre au hazard d'être pris par des corsaires, ou de faire naufrage, on trouve dans des boutiques ce que les Indes & les autres parties de la terre ont de plus riche. Ces avantages sont grands, & c'est ce qui fait que ceux qui les procurent au public, doivent en retirer du gain. Mais ces gains doivent-ils être excessifs ? Et sous ce pretexte peuvent ils en conscience exiger beaucoup au de là de ce qu'ils ont droit de prétendre ? Non sans doute, & nous avons sur ce sujet de belles regles dans l'Ecriture. Mais s'ils donnent des marchandises vicieuses, dont ils cachent adroitement les defauts ; si par des mensonges, & des juremens multipliez, ils en donnent une pour une autre, & qu'ils disent venir d'un païs fort éloi-

gné, ce qu'ils ont à vil prix dans le Roiaume, c'est en quoi ils pechent davantage, & dérobent le bien d'autrui. O qu'il y a de ces fourbes, & de ces voleurs, & qui cependant n'en font aucun scrupule !

Les troisiémes, sont les infidelitez dans l'execution des traitez, & les banqueroutes frauduleuses. Un homme vous a prêté son argent : il a crû que vous en useriez avec lui de bonne foi, vous avez peut-être eu bonne intention de lui rendre, du moins vous vous y êtes engagez : & cependant par une lâche ingratitude vous vous laissez poursuivre en Justice, & consommer en des frais qui vous ruinent souvent l'un & l'autre. Cet ouvrier & cet artisan vous ont donné leur temps, leur travail, leur marchandise, & quand ils repetent ce qui leur est dû, & ce qu'ils reservoient peut-être pour avoir du pain à leurs enfans, vous les tebutez, vous les faites passer pour des imposteurs, & cherchez toutes les occasions de leur refuser, ou de differer leur paiement. Tantôt vous supposez des creanciers anterieurs, tantôt vous faites intervenir une femme que vous obligez de separer de biens d'avec vous, quoi que vous aiez mangé l'un & l'autre celui de vos communs creanciers, tantôt vous les chicanez en Justice par de faux supposez, ou des lettres de repit ; & enfin aprés avoir sauvé vos meilleurs effets, & fait des acquisitions sous des noms empruntez, vous leur abandonnez ce que vous ne pouvez ou ce que vous n'oseriez emporter. Ils s'accommodent ensuite avec vous,

ſte veus, & c'eſt ce que vous cherchez ; mais ſi de peur de tout perdre ils vous ont abandonné une partie de leurs droits, croiez-vous que Dieu vous en quitte, qui vous êtes diſpenſez de leur paier le fond & les interêts, le principal & les dommages que vous leur avez fait ſouffrir ? Si vous ne le faites, vous êtes des voleurs, & pires en un ſens que les plus grands voleurs.

Enfin les dernieres eſpeces de larcins ſont les uſures, la diſcuſſion de cette ſeule matiere ſeroit infinie, & comme j'en ai parlé ailleurs je n'en dit ici qu'un mot.

S'il y a jamais eu des voleurs, ce ſont les uſuriers, diſent les Conciles, & les Peres. Un état ſubſiſte long-temps, dit l'un d'eux, quand les uſures en ſont bannies, ou qu'elles y ſont ſeverement châtiez ; mais quand on les y ſouffre, c'eſt alors, qu'étant, pour me ſervir de ſes termes, comme à l'agonie, il eſt étouffé par les uſuriers comme par autant de voleurs qui le prenant par la gorge, lui font perdre le peu de vie qui lui reſte : *Reſpublica extremum ſpiritum agens in ea parte qua adhuc vivere videtur uſurarum vinculis quaſi prædonum manibus ſtrangulata moritur.* On ſe défie des autres voleurs, mais on ne ſçauroit preſque ſe défendre d'un uſurier. On excite quelquefois la compaſſion des autres voleurs, mais on n'attire jamais celle d'un uſurier, ou s'il paroît avoir quelque reſte de pitié, ce n'eſt que pour parvenir plus adroitement à ſes fins. Les autres voleurs n'emportent ſouvent qu'une partie du vol, mais un uſurier ne cherche qu'à ravir tout, c'eſt un

feu qui consume tout, c'est un gouffre qui engloutit tout, c'est une mer qui absorbe tout.

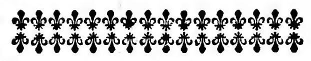
Je pourrois vous parler d'autres especes de larcins tres ordinaires dans l'Eglise, & dans les Etats, tels que sont les sacrileges, le péculat, les simonies; mais je finis, en vous priant de refléchir sur toutes ces choses, en vous renvoiant, si par malheur vous étes coupables de quelques uns de ces pechez, avec cette belle instruction du grand Apôtre. *Qui furabatur jam non furetur, magis autem laboret manibus suis quod bonum est. Que celui qui déroboit ne dérobe plus, mais qu'il s'occupe par son travail à un ouvrage utile & honnêt epour satis faire à son peché.*

Ephes. c. 4.

Voilà, Chrêtiens, le grand remede que je vous laisse. S. quelqu'un de vous est assez endurci dans son crime pour vouloir y mourir, c'est un reprouvé à qui je n'ai plus rien à dire, mais si la crainte des terribles jugemens de Dieu est capable de vous effraier, si le desir de vous sauver, & d'accomplir ses saints Commandemens vous touche, detestez dés cette heure vos larcins, arrêtez vos injustices vos fourberies, vos infidelitez, vos usures. Ces moiens injustes sont-ils seuls capables de vous enrichir? Ne pouvez-vous pas vivre avec honneur, & avec innocence dans les professions que vous exercez? si la cupidité, ou la féneantise vous a porté à dérober le bien de vôtre prochain, ne sçauriez vous travailler de vos mains pour vous nourrir, &

faire en sorte de le satisfaire ? Songez que vous êtes encore entre l'enfer & le Paradis, que l'enfer est pour les voleurs, & que le Paradis n'est que pour ceux qui auront le cœur pur, & les mains innocentes, que perdant vôtre ame vous perdrez tout, que la sauvant vous sauverez tout, & posséderez dans le Ciel ce qui fera vôtre éternelle felicité. Je vous la souhaite. *Amen.*





DISCOURS
POUR
LE MERCREDI.
de la III. Semaine de l'Avent.

DE LA RESTITUTION.

Non furtum facies. Exod. 20.

Vous ne déroberez point.

SAINT Basile de Seleucie a fort judicieusement remarqué, qu'il n'appartient qu'à Dieu de découvrir le mal, & de le guérir tout à la fois, de faire connoître aux hommes ce en quoi ils l'offensent, & de leur proposer en même temps les moyens propres pour l'appaiser. Il est vrai qu'il n'y a gueres de maladies corporelles que d'habiles Medecins ne connoissent : mais il est vrai aussi qu'il y en a beaucoup où ils ne peuvent point apporter de remede. Il est vrai qu'il y a des défauts dans des ta-

bleaux que les Peintres les moins experimentez y distinguent : mais il est vrai aussi qu'il y en a beaucoup que les plus expers dans cet art ne sçauroient jamais reparer.

Il n'en est pas de même dans la Religion que nous professions : nulle maladie n'y est absolument incurable, nulle difformité n'est si fortement imprimée dans une ame, qu'elle ne puisse être ôtée par la grace toute puissante de JESUS-CHRIST. Le larcin est l'une de ces maladies, & de ces difformitez, comme je tâchai hier de vous le faire voir : & cependant est-ce une maladie dont il soit impossible de guerir ? Est-ce une difformité qui ne puisse jamais être effacée ? Nom, Chrêtiens. Ce que le Baptême est au peché originel : ce que la Penitence est aux pechez actuels : Une restitution revêtuë de ses conditions l'est en quelque maniere (quoi qu'elle ne soit pas un Sacrement) à l'égard de ces pechez particuliers, & de ces injustices, par lesquelles on s'empare du bien de son prochain.

J'emploie donc pour une seconde fois ces paroles de mon texte, *non furtum facies*, & sans vous entretenir aujourd'hui de la necessité de la restitution dont je vous ai autrefois parlé, je m'arrête à une autre reflexion, morale qui, selon saint Chrysostome, sera d'autant plus utile, qu'elle ira jusqu'au fond de la plaie, pour en faire sortir, comme il dit, la corruption qui y reste. D'où vient que l'on commet aujourd'hui tant de larcins, & que cependant il

y a si peu de restitution : c'est ce que je vous proposerai dans mon premier Point.

DIVISION. D'où vient que dans un si petit nombre de restitutions, il y en a tant dont Dieu, & le prochain ne sont pas satisfaits : c'est ce que je vous expliquerai dans le second. Si dans l'ordre de mes preuves je descends à une familere, & exacte discussion, je ne doute pas que ceux qui veulent effectivement se sauver, ne soient ravis d'y aprendre certaines choses qu'ils ont peut-être jusqu'ici méconnuës. Les restitutions rares, les restitutions inutiles, voilà tout mon dessein. Les pretextes qui les rendent rares, les défauts qui les rendent inutiles : un sujet de cette importance merite de lui-même une aplication particuliere.

I. POINT. Deux choses, dans la pensée de saint Cyprien, ruinent entierement en nous l'ouvrage de nôtre salut, & s'oposent au dessein que la misericorde de Dieu a de nous faire sortir de nos pechez. La premiere est l'aveuglement, & l'erreur de l'esprit : La seconde est l'insensibilité, & l'endurcissement du cœur. Par la premiere on ne connoît, ou pour mieux dire, on ne veut connoître ni son mal, ni les moiens necessaires pour en guérir. Par la seconde on est insensible à son mal, & indifferent à sa guerison. Par l'erreur on se flatte de d'être pas coupable, lorsqu'on est effectivement en état de peché : Par l'endurcissement on ne sent pas son peché, & l'on ne veut pas s'en corriger. Voilà, dit ce pere, les deux grandes causes de tous les desordres des Chrétiens ? *error, stupor* ;

Cipria. lib. de lapsis.

l'erreur & l'insensibilité. Ils commettent de grands pechez, & cependant, parce qu'ils sont frappez d'aveuglement, ils ne les connoissent pas. Ils commettent de grands pechez, & cependant, parce qu'ils sont endurcis, ils ne les pleurent, ils ne les reparent pas: *Cum teneantur in grandi crimine percutiuntur animi cæcitate, ut nec intelligant delicta, nec plangant.*

Or ce que ce Pere a dit de tous les pecheurs en general, se doit appliquer en particulier à ceux qui, par des voies injustes s'emparent du bien de leur prochain; & c'est la raison pour laquelle, parmi tant de larcins & d'injustices que l'on fait aujourd'hui, on voit si peu de restitutions. En effet combien y a-t-il de gens qui veulent demeurer sur cet article dans une ignorance crasse? qui seroient fâchez d'en sortir & d'entrer dans le détail d'une conduite criminelle, qui leur donneroit trop de remord? Combien y en a-t-il qui dans ces occasions ne sont ignorans, qu'à cause qu'ils veulent bien l'être, qui éclairez en tant d'autres choses, s'aveuglent volontairement en celle-ci, qui découvrant les moindres pechez de leur prochain, ne se reprochent jamais les leurs, ravis de pouvoir faire de leur ignorance un pretexte, dit saint Isidore, de leur pretexte une apologie, & de leur apologie un faux repos de conscience.

Où est par exemple l'Avocat, & le Procureur, qui dans une cause qu'ils connoissant évidemment mauvaise, & qu'ils ont fait gagner par leur éloquence ou leurs

Commune hoc malum videtur, ut homines non solùm in rebus propriis cæcutiant, proximorum autem

chicanes, à leurs cliens, se croient obligez de restituer à la partie averse le bien qu'elle a perdu? Où est le Medecin qui pouvant guerir son malade en peu de jours, & aiant malicieusement prolongé sa maladie par des remedes soit contraires; soit inutiles, s'accuse devant Dieu, & se sent obligé à une exacte reparation du tort qu'il lui a fait? Où est le banqueroutier qui ne veülille croire qu'il lui est permis de se reserver quelque chosé du bien qu'il emporte frauduleusement à ses créanciers? Où est le domestique qui, sous pretexte que ses gages sont trop modiques, & que d'autres qui servent moins bien, gagnent plus que lui ne s'imagine pouvoir se recompenser, par de petites injustices qu'il fait de temps en temps, de ses bons serviteurs? Où est l'Intendant que voiant son Maître embarassé, & lui prêtant son argent sous des noms supposez, nè s'imagine pouvoir recueillir le fruit de ses larcins, & de ses usures? Où est le juge qui aiant par de fortes sollicitations differé le Jugement d'une cause, ou contraint celui qui avoit bon droit de s'acccommoder avec sa partie à des conditions qui le ruinent se mettre en tête qu'il est obligé de restituer le dommage qu'il lui a fait souffrir; Où est l'homme qui aïant malicieusement embarrassé son prochain dans une fâcheuse affaire, ou l'aiant fait maltraitér, songe jamais qu'il doit en conscience le dedommager de ce qu'il a souffert par son ordre, ou par son conseil. Chacun se fait en ces sortes de cas & en plusieurs autres, que je n'ai pas le

delicta acute cernât, sed etiã sibi ipsis accusationes, dissensionesque quam. bet injustas accusant. *Isid. Pelus. l. 5. Ep. 234.*

loisir de toucher, un faux calme de conscience; & comme personne ne croit avoir peché, personne ne se croit obligé à la restitution d'une chose dans laquelle on se flatte d'être innocent.

Cependant cet aveuglement est-il si difficile à surmonter, qu'il excuse les uns & les autres de peché, & l'ignorance dans laquelle ils vivent, est-elle si crasse qu'elle soit invincible? Non sans doute. Il y a des loix primitives, & essentielles, qu'un peut aisement consulter. On porte au dedans de soi un tribunal, sur lequel est assis un Juge qui n'étant pas encore corrompu par ses passions, parle toûjours pour Dieu & pour le prochain. Il y a au dehors des Conseillers fideles, je veus dire des directeurs sages, & desintereffez, qui dans les affaires aussi épineuses que sont cellesci, s'informent exactement de toutes choses, prononcent de justes arrêts, & éludent tous les pretextes de l'avarice. Si pour lors on écoutoit tous ces témoignages, & qu'on voulut se servir de tous ces moiens: on seroit bien-tôt desabusé, & l'on sortiroit avec la grace de Dieu, sans peine, de son peché, Mais ce n'est pas là ce que l'on cherche, ce ne sont pas les remedes que l'on aime, ce sont les adoucissemens. On ne cherche pas dequoi se guerir, mais dequoi se consoler, on ne s'adresse pas à des Confesseurs qui disent comme Isaïe: *Prenez garde, vous avez dans vôtre maison le sang des pauvres, & des innocens*; On s'addresse à des gens commodes, & relâchez, qui disent qu'il n'y a point de

peché, ou il y en a, qui par des suppositions, & des abstractions chimeriques, couvrent la plaie sans en faire sortir la corruption. Là dessus l'on se flatte, & l'on se dit à soi-même : Qu'est-ce que j'apprehende ? Ce Confesseur se voudroit il damner pour moi ? Il est vrai qu'il y en a beaucoup d'autres qui ne sont pas de son sentiment ; mais aussi ils portent les choses à une trop grande severité, & à les entendre il faudroit se resoudre à souffrir la derniere misere ; ne puis-je pas suivre une opinion probable, & pourvû qu'il y ait quelque casuiste pour moi, qu'est-il necessaire que je m'embrasse davantage l'esprit.

Etrange aveuglement que produit l'avarice dans une ame, aveuglement, dans lequel Dieu permet souvent que l'on tombe, & que l'on trouve des gens qui, par de funestes temperamens entretiennent l'erreur dans laquelle on veut bien vivre : *Eò quod charitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent, ideò mittet illis Deus operationem erroris ut credant mendacio.* C'est l'Apôtre S. Paul qui parle de la sorte dans sa seconde Epître aux Chrêtiens de Thessalonique. Vous n'avez pas reçû ni aimé la verité qui vous eût sauvez, hé bien Dieu vous envoiera un esprit d'erreur qui vous aveuglera, & vous fera croire au mensonge. Dans toutes vos autres affaires vous avez recherché la verité, afin que vous ne vous trompassiez pas, ou que d'autres ne servissent à vous tromper ; quand vous avez eu un procez de consequence vous

Epist. 2. ad Thessalonic.

vous vous êtes adressé aux Avocats les plus habiles, sans vous contenter qu'ils vous disent : demeurez en repos, vous gagnerez vôtre cause, vous avez voulu leur en expliquer le fort & le foible : non seulement vous avez pris l'avis de deux ou trois personnes éclairées, vous avez fait de grandes consultations en forme, & vôtre plus grande joye a été qu'on prévint toutes les objections de vôtre partie averse pour y répondre, & qu'on appuyât vos raisons de tres-fortes preuves établies sur les plus anciennes loix, & les plus sçavans Jurisconsultes. Si vous aviez pris les mêmes précautions pour l'une des plus importantes de vos affaires, qui est la discussion de vôtre bien, dont la plus grande partie est injustement acquise, Dieu auroit égard à vôtre bonne foi, & vous auroit inspiré de vous adresser à des gens capables de vous ramener de vos égaremens: Mais parce que vous êtes des enfans qui recherchez le mensonge (toutes ces expressions sont de l'Ecriture) parce que vous étes des enfans qui ne voulez pas écouter la loi de Dieu, qui défend également de dérober le bien d'autrui, & de le retenir : parce que vous dites à ceux qui ont des yeux pour voir vos injustices : n'examinez pas les choses de si près, ne regarde pas à ce qu'il faut faire, dites nous seulement des choses qui nous plaisent, & que vôtre œil voye nos erreurs sans nous les découvrir : parce que vous avez mis vôtre confiance dans vos fausses lumieres, & dans le tumulte de

Filii mendaces, filii nolentes audire legem Dei qui dicunt videntibus, nolite videre & aspiciêtibus ;

vos passions : qu'arrivera-t-il ? vôtre peché retombera sur vous, comme une haute muraille, qui aiant long-temps menacé de ruine tombe lors qu'on s'en apperçoit le moins. Le Seigneur vous envoiera un esprit d'assoupissement, & vous fermera les yeux, & couvrira d'un voile ceux qui vous conduisent. Toutes leurs connoissances seront pour vous des énigmes ; ils ne vous expliqueront qu'en general la loy de Dieu, & comme ils ne descendront pas dans le détail de vôtre conduite, leurs discours seront comme des paroles écrites dans un livre bien fermé qu'on ne sçauroit lire : en sorte que s'ils vous disent, lisez : voilà vôtre regle vous leur repondrez, je ne sçaurois lire, je ne puis rompre les sceaux ni distinguer aucun caractere de ce livre : *Lege librum & respondebit, non possum, signatus est enim.*

Or quand on en est venu là, il n'y a point d'injustice qu'on ne commette, & de reparation qu'on ne neglige. On commet une infinité de larcins, & on ne fait aucune restitution : on dérobe en toute sorte de rencontres & l'on ne pense jamais à satisfaire à son prochain, comme s'il étoit permis de dérober, comme s'il faloit se faire un devoir d'avoir necessairement du bien comme si celui qui ne se jette pas sur l'heritage de son prochain, croioit se procurer à soy-même un grand dommage, ou qu'en le faisant rentrer dans son bien il lui fit une charité & une grande aumône. *Quasi liceat, quasi oporteat qua ille*

nolite aspicere ea quæ recta sunt, loquimini nobis placentia, dicite nobis errores.. Propterea hæc dicit; pro eo quod reprobastis verbum hoc, & petistis in calumnia, & in tumultu, propterea erit vobis iniquitas hæc sicut interruptio cadens, & requisita in muro

qui non rapit, damnum ac dispendium proprium sentiat sit unusquisque rapere festinat. Encore les voleurs de grands chemins ont quelque confusion de leur peché; ils ne volent que dans des sentiers détournez ou à la faveur des tenebres, parce qu'ils sont convaincus qu'ils font mal : au lieu que l'avarice des autres les aveugle tellement qu'elle étouffe les lumieres de leurs raisons & les remords de leur conscience, jusqu'à leur faire croire qu'ils sont en droit de tout prendre & de ne rien restituer.

Voilà, Chrêtiens, la premiere raison pour laquelle les restitutions sont si rares. On ne veut pas connoître son mal, de peur d'être obligé d'en chercher le remede : & par une malheureuse complication d'illusions & d'erreurs, souvent plus on conserve le bien qu'on a mal acquis plus on s'imagine y avoir de droit. On se persuade que *cette vie n'est qu'un jeu, où l'on peut impunément tromper, qu'une de ses principales occupations en ce monde n'est que de faire de grands gains & d'amasser du bien de toute part*, ou justement ou injustement, pourvû qu'on en amasse. *Existimaverunt lusum esse vitam nostram & conversationem vitæ compositam ad lucrum, & oportere undicumque etiam ex malo acquirere.* Sap. 15.

Cependant quoi que fasse un pecheur, & quelque grand que soit son aveuglement, il est impossible qu'il ne reconnoisse quelquefois son peché, qu'il ne sente de temps en temps des remords de conscience qui le tourmentent malgré lui, & qu'il ne s'ap-

excelso quoniā subitò nedum nō speratur veniet contritio ejus. *Is.* 30. Quoniā miscuit vobis Dominus spiritum soporis, claudet oculos vestros, Prophetas & Principes vestros qui vident visiones operiet. Et erit vobis visio omnium sicut verba libri signati,

quem cum dederint scienti litteras dicent ; lege librum & respondebit, &c. *Is.19.*

perçoive qu'à moins de restituer ses larcins, il sera éternellement damné. Qu'il seroit heureux & sage s'il pouvoit menager ces graces, & faire un bon usage de ces lumieres ! Mais helas elles se dissipent presque aussi tôt qu'elles paroissent, il entrevoit ces éclairs qui lui frappent ses yeux, & l'on diroit qu'il en est touché : *Illuxerunt fulgura orbi terræ, vidit, & commota est terra* ; mais comme il est attaché à la terre, disons mieux, comme il est par son avarice changé en terre, il demeure comme elle immobile, & par un fatal endurcissement de cœur il ne veut ni embrasser le bien qu'il connoît, ni reparer le mal qu'il a fait : & de là vient qu'on voit aujourd'huy tant de larcins, & si peu de restitutions.

Hugo à sancto Victore ser.50.

Il y a deux choses dans l'avarice, dit Hugues de S Victor. Une insatiable cupidité d'un côté, *ex una parte cupiditas*, un opiniâtre, & presqu'invincible attachement d'un autre, *ex alterâ tenacitas.* Par l'une on se jette avidement sur ce qui appartient à son prochain ; par l'autre on fait, tout ce que l'on peut pour ne lui pas rendre. Par l'une on souhaite des richesses par quelque voië que ce puisse être ; par l'autre ces richesss dominent tellement une ame, qu'elles la reduisent dans une espece de necessité de ne les jamais quitter. Tantôt c'est un interêt de famille : perdray-je mes enfans ; leur ôteray-je des mains le pain que je leur ay donné? Tantôt c'est une complaisance pour une

femme, & une lâche crainte de l'offense : la reduirai-je dans une pauvreté houteuse ; Tantôt c'est l'aprehension de passer pour un voleur ; n'ai-je pas ma reputation à menager ? Tantôt c'est une complication de plusieurs larcins : ce n'est pas un particulier que j'ay dépoüillé, c'est tout une Ville, c'est tout une Province. Mais pardessus tout, c'est un amour dereglé du bien, dit S. Thomas, amour qui endurcit tellement un cœur, qu'il ne peut presque se resoudre à s'en défaire. Plus on trouve de plaisir dans la joüissance d'une chose, dit cet Ange de l'école, plus aussi on a de la peine à la quitter. Or les biens temporels donnent une malheureuse satisfaction à une ame & plus on les conserve moins on se voit disposé à les abandonner. Voilà pourquoy le demon traitte, selon lui les voleurs à peu prés comme un habile pecheur fait un gros poisson qu'il ne tire pas d'abord de l'eau de peur qu'il ne lui échape ; mais à qui il laisse avaller l'ameçon, dans l'assurance qu'il a qu'il lui sera impossible de le rendre. Telle est son artifice pour empêcher les restitutions qui le desoleroient, & la raison par laquelle elles sont si rares. On aime le bien ; & c'est assez pour vouloir toûjours le retenir. On trouve dans sa jouïssance tout ce qui peut flater son ambition ou ses plaisirs : & par cette consideration on lui sacrifie son honneur, son repos, son salut, son ame, sa conscience. Il n'y a point de remords qu'on ne souffre, de honte qu'on ne méprise, de conseil qu'on ne rejette, de prie-

res qu'on ne reburte, de bons avis qu'on ne neglige, de reproches qu'on n'élude, de fraieurs qu'on ne calme, de bons exemples dont on ne se mocque, de menaces contre lesquelles on ne s'endurcisse.

Que faut-il donc que vous fassiez, Chrêtiens ; Tout le contraire de ce que vous venez d'entendre. Deux choses vous ont fait mépriser le commandement de Dieu qui vous oblige de rendre le bien qui ne vous apartient pas ; l'ignorance dans laquelle vous avez voulu vivre, une maudite insensibilité & une criminelle indifference à vous acquiter sur ce point de vos devoirs. Faites à present tout le contraire ? oposez à cette ignorance un desir sincere de vous faire instruire sur une obligation de cette nature, sans cela vous ne serez jamais sauvez. Adressez-vous pour cet effet à des personnes éclairées qui entrent avec vous dans le détail de vos affaires, qui vous cachent, qui ne vous deguisent, qui ne vous pardonnent rien. Il seroit dangereux qu'on vous donnât de fausses alarmes, & qu'on troublât mal à propos vos consciences ; mais il le seroit encore plus, si de peur de vous déplaire, on vous declaroit par une lâche & aveugle complaisance, innocens en des choses où vous ne l'étes pas. *Popule meus, qui beatos vos dicunt seducunt vos, & semitas pedum vestrorum suplantant.* *Psal. 6.*

Après ces sages precautions, oposés à cette stupidité & à cette indolence dans laquelle vous avez vécu, une componction interieure, & une ferme resolution de faire, quoy qu'il vous en coûte, tout ce que vous

pourrez humainement faire pour restituer à vôtre prochain ce que vous lui avez injustement pris. Je veux me sauver, devez-vous dire, que ma famille en soit incommodée, que mes enfans en souffrent, que mes affaires déperissent, que toutes les mesures que j'avois prises se rompent, que mes amis & mes parens m'en blâment; que n'importe, mon salut m'est plus cher que tous ces interêts temporels, je veux me sauver. Si la restitution n'étoit qu'un conseil & une œuvre de surerogation, je pourrois m'en dispenser. Si elle pouvoit être supleée par mes prieres, par mes jeûnes, par mes aumônes je pourrois me servir de ces voies pour prevenir les malheurs dont je suis menacé: mais comme elle est necessaire de necessité de precepte & de moien: comme nulle bonne œuvre ne la peut supléer & que Dieu ne me pardonnera pas mon peché, à moins que je ne le repare par une restitution exacte lorsque j'en ai le pouvoir, je veus absolument la faire. Mais à qui la feray je? quand la ferai-je, voila de grands embaras: Chrêtiens & au sujet desquels on tombe souvent dans de grands desordres. Voulez-vous bien que je vous en découvre quelques-uns, & qu'aprés vous avoir montré d'où vient qu'encore bien qu'on fasse aujourd'huy tant d'injustices, on fait cependant si peu de restitutions, je vous aprenne d'où vient que parmi ces restitutions il y en a si peu dont Dieu se satisfasse? J'acheve par cette seconde reflexion tout ce que j'ay à vous dire dans ce discours.

II. POINT.

Je trouve trois sortes de restitutions de-

fectueuses, inutiles, & mal faites : les premieres sont des restitutions changées, les secondes sont des restitutions partagées, les troisiémes sont des restitutions differées: je m'explique.

J'apelle des restitutions changées celles par lesquelles sous pretexte de pieté on viole tous les droits de la justice, par lesquelles on presente à Dieu ce qu'il faudroit rendre aux hommes, & l'on convertit en legs pieux en offrandes, en aumônes, les devoirs les plus essentiels de la morale de l'Evangile. Il y a beaucoup de ces devoirs dont l'accomplissement est suivi d'aprobation & de gloire : mais il y en a aussi quelques autres qui tout justes qu'ils sont, semblent injurieux à la reputation de ceux qui s'en acquittent,

Telle étoit autrefois au jugement des hommes la penitence publique ; & telles sont encore aujourd'hui les restitutions des biens que l'on a injustement acquis ? & comme l'amnistie qu'accorde un Prince à des sujets rebelles qu'il fait sortir de prison, laisse je en sçay quelles marques d'infamie qui leur demeurent toûjours : ***Indulgentia Principis quos liberat, notat,*** il a aussi, ce semble, dans les restitutions que l'on fait pour rentrer en grace avec Dieu, certaines circonstances injurieuses à la reputation de ceux qui les font. C'est prourquoi comme d'un côté ils temoignent avoir dessein de se sauver, & que de l'autre ils veulent épargner leur honneur, ils font de ce qui est une action de justice en soi, une œuvre d'une orgeilleuse & hipocrite pieté ; offrant à

Dieu les sueurs & le sang des familles qu'ils ont ruinées, chargeant ses Autels des fruits de leurs concussions ou de leurs usures, voulant que des armes & des noms dont la memoire sera éternellement en horreur demeure pendant leur vie & après leur mort gravées dans le sanctuaire ? que leur juge soit le dépositaire de leurs rapines, qu'il se reconcilie avec eux par l'oblation d'un sainte victime , & qu'il leur soit, oserai-je le dire , comme obligé de leurs larcins.

Or ces pretenduës restitutions où l'orgueil & l'injustice ont également part, sont des restitutions inutiles , defectueuses, mal - faites , que dis - je ? des restitutions abominables , condamnées & reprouvées de Dieu. En vain convertissez vous en legs pieux , en ornemens de chapelles, en Messes , en prieres, en aumônes ce que vous devez restituer en qualité de voleurs humiliez & penitens. Le S. Esprit vous avertit chez Job , de ne pas tomber dans une erreur aussi grossiere , que de croire que vous puissiez racheter par-là vos pechez & en obtenir le pardon. *Non credat frustrà errore deceptus, quòd aliquo pretio redimendus sit.*

Il est vray que les legs pieux , les presens faits aux Autels du Seigneur , & les œuvres de misericorde qui regardent le soulagemenr du prochain : ont en general quelque vertu d'élever les hommes au Ciel , de rachepter leurs pechez ? mais celles des voleurs , *qui* selon S. Paul , *n'entreront jamais dans le Royaume de Dieu* Eleemosina

cum re n'ont pas ce pouvoir, dit S. GregoirePape.
dimere Il se fait pour lors, selon lui, un mi-
non va- sterieux combat entre l'aumône & le larcin,
let quē entre les pauvres qu'un homme injuste a
perpe soulagez, & entre les pauvres qu'il a faits.
trata se- Les uns demandent misericorde, les au-
mel ra tres demandent justice; donnez-luy cha-
pina, ritable Jesus, un repos éternel, disent les
paupe- premiers ? vengez-nous & precipitez-le
ris ante dans les tenebres exterieures, disent les
Dei o- seconds: avec cette difference que les
culos premiers n'ont qu'une voix languissante
ascen- qui frape inutilement l'air, au lieu que
dere nō les seconds poussent des cris, & des accens
permit- plaintifs qui vont jusqu'au trône de Dieu
tit. *Lib.* pour en faire descendre les carreaux.
12. *mor.* Ne vous flattez donc pas encore un
cap. 24. coup, qui que vous soiez, de pouvoir vous
rachepter par ces oblations sacrileges. Quelle aparence que Dieu change pour vous ses loix éternelles, qu'aux depens de sa sainteté & de sa justice il accepte vos vœux, qu'il vous tienne compte, & qu'il vous recompense de vôtre avarice & de vôtre hipocrisie ? Faites pour orner ses Autels, & secourir ses membres ce que vôtre zele & sa grace vous inspireront: mais ne lui offrez jamais que ce qui vous apartient: Et si quelqu'un pour calmer les remords de vôtre conscience vous proposoit quelque temperament de restitution, répondez-lui ce que répondit un grand Roy à l'un de ses sujets: *Jamais je n'offriray au Seigneur en holocauste ce qui ne m'apartient pas, non offeram Domino Deo meo holocausta gratuita.*

Ce fut ce que dit David, aprés avoir été averti par un Prophete, que Dieu souhaitoit qu'il lui dressât un Autel, dans une terre qui apartenoit à Areuna. *Je viens*, lui dit-il, *pour acheter vôtre faire, & y offrir un sacrifice au Seigneur* : & comme Areuna lui témoigna qu'il n'avoit qu'à en disposer comme il lui plairoit, qu'il avoit même des victimes, & des bœufs à son service, *Il n'en ira pas ainsi*, lui dit David, *je viens pour acheter de vous ce que vous m'offrez de si bonne grace, & il ne sera jamais dit que j'offre au Dieu que j'adore, des choses sur lesquelles je n'ai point de droit.*

Ut emã à te aream, & ædificẽ altare Domino. Et ait Areuna ad David; accipiat & offerat Dominus meus Rex sicut placet ei. *2. Reg. c. 4.*

Or si un Prince (c'est la consequence qu'Origene en tire) si un Prince, bien loin de se prevaloir de son autorité, n'a pas même voulu profiter de l'offre genereuse que lui faisoit, l'un de ses sujets, persuadé qu'il étoit bon de ne presenter à Dieu que des choses sur lesquelles on a un droit particulier : avec quelle imprudence tant de voleurs, & d'usuriers osent-ils charger ses Autels de leurs larcins, comme pour acheter, à l'exemple de Simon le Magicien ; les graces de son divin esprit ? N'aprendront-ils jamais que Dieu a ces offrandes en horreur, & ne craindront-ils pas qu'on ne leur dise ce que saint Pierre dit à ce méchant homme : purifiez vous, malheureux, vous, & vôtre argent, ces graces ne sont pas pour vous, vôtre cœur n'est pas droit devant Dieu ? Voilà cependant ce que font tous les jours tant d'insignes

Origenes in hunc locum.

voleurs. Ils changent en de pretenduës œuvres de pieté les restitutions qu'ils sont obligez de faire, ou si un Confesseur zelé pour leur faire consentir à rendre à leur prochain ce qu'ils ont dérobé, ils veulent du moins composer avec lui & partager les fruits de leur larcin, autre défaut, & inutilité de ces restitutions dont je parle.

C'est une maxime generalement reçûë dans l'Ecole, qu'une restitution pour être bonne, doit être entiere; que ne la faire qu'à demi, c'est la faire en vain, que Dieu qui proteste qu'on *ne peut le servir, & mammon*, ne se satisfait pas d'un si injurieux partage, qu'au reste se reserver une portion du bien de son prochain, c'est le voler, & lui refuser la justice qu'on lui doit.

Mais c'est une remarque particuliere du Docteur subtile, que quelque restitution que l'on fasse, on doit souvent craindre de ne la pas faire assez entiere, par raport à de certaines suites d'injustices qu'on est en plusieurs rencontres obligé de reparer. Vous avez, par exemple, lassé par vos délais ou par vos chicanes un Marchand qui vous avoit donné de bonne foi sa marchandise & qui nonobstant ses prieres ou ses poursuites n'a pas encore été paié. Vous avez retenu les gages de ce domestique, & les retributions dûës à cet artisan qui a travaillé pour vous. Vous avez fait batre cruellement cet autre dont vous avez été offensé, ou bien vous avez ruiné ses affaires par un procez que vous lui avez suscité injustement. Mais si ce

Marchand pressé par ses creanciers fait banqueroute, ou si pour les paier il est contraint de vendre ses marchandises à tres-vil prix ; si ce domestique desesperé va voler sur les grands chemins : si cet artisan n'ayant pas dequoi entretenir sa famille engage ses meubles les uns aprés les autres : si ce malheureux dont vous avez voulu tirer vengeance, est hors d'état de gagner sa vie ; ou si cet autre que vous avez ruiné est reduit à la derniere extremité : Vous qui étes la cause de tous ces desordres, n'étes-vous pas obligé envers eux à de grands interêts ? Et comme souvent ces choses arrivent, ne devez - vous pas être extrêmement scrupuleux sur ce fait de vos restitutions ? Ne devez - vous pas apprehender qu'elles n'aient pas toute l'integrité qu'elles devroient avoir, & dire en de pareilles rencontres ce que dit autrefois Zachée. *Si j'ai trompé quelqu'un, je lui rend quatre fois autant que je ne lui ai pris, si quem defraudavero reddo quadruplum ?* Il le dit, & il le fit, & selon S. Chrysostome, il le fit par une espece même de justice. C'étoit un Fermier de Cesar, un receveur de deniers publics: & comme il se pouvoit faire que dans l'exercice de sa charge, il avoit ou exigé au de là de ses droits, ou tombé dans ce peché de peculat qui ruine ordinairement tant de familles ; il crut que les suites de son peché étant grandes, il devoit les reparer : chose qu'il ne pouvoit mieux faire pour mettre sa conscience en repos, qu'en donnant même au de là de ce

Luc. 19.

qu'il avoit injustement usurpé. O vous qui abusez en tant de manieres de vôtre pouvoir, & qui sous le nom du plus juste des Rois commettez souvent tant d'injustices, puissiez-vous profiter de cet exemple ! Car helas quel horrible aveuglement, lors que bien loin de reparer, autant que l'on peut, les dommages qu'on a fait on croit s'acquitter de son devoir, en restituant la meilleure partie du principal, en abandonnant une portion de ses effets à ceux qu'on a volé, & se reservant ce que l'on croit necessaire à son entretien, quoi qu'efectivement il leur apartienne.

De quel œil pensez-vous que Dieu regarde ces restitutions partagées ? Il les regarde, comme il regarda le larcin, & les ofrandes des enfans d'Heli. Ils ne vouloient pas tout donner à Dieu, & trop contens de lui offrir la graisse, & une partie de la chair des victimes, ils se partageoient les premiers & se reservoient ce qu'il y avoit de meilleur. Aussi de quelle maniere Dieu traita-t-il ce peché ? il l'apella *un tres-grand peché*, *peccatum grande nimis*, peché qui selon lui, *est le peché des enfans de Belial, filii Belial*, c'est-à-dire de gens sans loi, sans équité, sans conscience, peché pour lequel *il avertit Heli que ses deux enfans seront malheureusement tuez en un même jour* ; peché à l'occasion duquel il assure *que la plus grande partie de sa famille mourront quand ils seront venus à l'âge d'homme* ; peché pour l'expiation duquel *ceux qui resteront en sa maison se presenté-*

1. *Reg. c.* 2. Non erit senex in domo tua omnibus diebus & pars magna

ront devant le grand Prêtre, afin qu'il prie pour eux, & ofriront une piece d'argent, & un morceau de pain en lui disant: permettez de grace que nous aions une bouchée de pain à manger. Dimitte me, obsecro, ut comedam buccellam panis.

Etrange conduite, Messieurs, mais qui doit vous aprendre une verité de la derniere importance, qui est, qu'il ne faut jamais rien partager avec Dieu, ni avec vôtre prochain dans les choses qui lui apartiennent; que c'est là un peché de ces faux Chrêtiens qui n'ont ni religion, ni conscience, & qu'on ne peut jamais l'expier, à moins qu'on ne rende entierement, lors qu'on le peut, ce qu'on a volé, quand même on devroit tomber dans une extrême indigence, & qu'on se verroit contraint de dire à des personnes charitables, *Dimitte me, obsecro, ut comedam buccellam panis*, donnez-moi, je vous prie, un morceau de pain à manger.

J'avouë que cette morale est severe, mais elle est fondée sur les premiers principes de la religion, & de la justice: & comme il y a peu de Chrêtiens qui s'y assujetissent, de là, vient qu'on remet à des temps éloignez, & souvent à l'heure de la mort, les restitutions qu'on est obligé de faire: derniere circonstance qui les rend ordinairement inutiles & malfaites.

Car sans vous dire que pour lors ce ne sont presque plus des restitutions, qu'une crainte purement servile arrache d'un homme qui s'aperçoit bien qu'il va quitter,

domus tuæ morietur cum ad virilem ætatem venerit.... Futurum est autem ut quicumque remanserit in domo tuâ, veniat ut oretur, pro eo, & offerat nûmum argenteum, & tortam panis, dicatque: dimitte, &c. *Ib.*

malgré lui, ce qu'il a si long-temps injustement retenu : sans vous dire que ces restitutions sont presque toûjours empêchées par une famille interessée,& avare, qui ne peut souffrir qu'on la dépoüille, qui éloigne de l'esprit d'un mourant ces pensées, & qui dans les bons intervales qui lui restent, le supplie de songer à d'autres choses : Ah qu'il est rare que ces restitutions differées soient bonnes & agreables à Dieu !

Premierement vous vous reposerez alors sur la bonne foi d'une femme, & des enfans ; mais s'ils ne font pas ce que vous leur commandez, vous justifierez-vous devant Dieu, en lui disant : j'avois cependant ordonné qu'on restituât ce que j'avois injustement pris ?

Secondement, sçavez-vous s'ils seront plus fidelles à leur devoir que vous, si n'aiant pas fait eux-mêmes ces injustices, ils ne chercheront pas des pretextes pour se dispenser de les réparer, ou du moins s'ils ne se contenteront point de rendre une partie de vos larcins ?

Mais en troisiéme lieu, pourquoi attendriez-vous à l'extremité à vous acquitter d'un devoir qui vous presse à tout moment, & dont le delai grossit à toute heure vôtre peché ? Qu'attendez-vous donc, miserables, qu'attendez- vous ? est-ce que l'affection que vous avez pour vos enfans vous empêchera de faire vôtre salut, & de vous acquiter d'une obligation, sans l'accomplissement de laquelle vous serez

infailliblement damnez ; Si cela étoit, j'ai à vous dire que si vous ne restituez promptement, vous n'aurez peut-être ni la consolation de voir vos enfans riches, ni celle d'être sauvés. Vous serez damnez pour eux, & Dieu se vengera suer eux de l'outrage que vous lui aurez fait. Il se peut faire que vous ne verrez pas de vos jours vôtre maison renversée, ni vos biens au pillage : mais Dieu l'a dit, sa parole s'executera, vos larcins ne passeront pas jusqu'à une quatrieme generation. Parmi ces enfans que vous aimez tant, l'un fera peut-être une friponnerie, ou un meurtre, qui le fera mourir sur un gibet, ou dans une prison ; l'autre n'aura peut-être pas les talens necessaires pour s'acquitter de sa charge, & sera contraint de s'en défaire. Cette veuve qui croioit ses effets bien à couvert, essuiera des procez, & des persecutions de toutes parts, qui la reduiront à une honteuse pauvreté. Dieu l'a promis, & les choses arriveront comme il les a dites. Il a juré qu'il chasseroit les puissans de la place qu'ils occupent, il le fera : & comme tons les temps lui sont presens, il dit *déja qu'il les en a chassez, deposuit potentes de sede.* Il a juré qu'il renvoieroit les riches criminels les mains vuides, & qu'il rempliroit de bien les pauvres qu'ils ont oprimez, il le fera : & parce qu'il est assuré que les choses reussiront comme il lui plaira, il dit déja *qu'il l'a fait, esurientes implevit bonis, & divites dimisit inanes.*

J'en apelle à une continuelle experience, & à ce que vous voiez vous même tous les jours. C'est pourquoi, quand même vous ne songeriez pas à mettre vôtre conscience en repos, ces considerations humaines ne seroient-elles pas capables de vous faire acquitter d'un si pressant devoir ? Mais d'ailleurs quand je suposerois que vos enfans seroient toûjours riches, êtes-vous si aveugles, & si miserables, que de vouloir vous damner pour eux ; Vous n'aurez pas plûtôt rendu l'ame, qu'ils ne songeront plus à vous, & qu'ils auront même honte d'être sortis d'un pere, dont la memoire sera éternellement en horreur. O la cruelle consolation que celle-là, j'ai dans le monde des enfans riches, & miserable que je suis, je meurs de faim dans les enfers. J'ai dans le monde des enfans qui font bonne chere, & qui boivent des vins delicieux ; & je n'ai pas seulement, comme le mauvais riche, une goutte d'eau pour mettre sur ma langue, & me procurer ce foible rafaîchissement dans ces impitoiables flâmes qui me dévorent.

Ce seroit là ce que vous direz jour, si vous n'y mettez ordre de bonne heure. Ainsi voici le seul conseil que je vous donne en cette rencontre avec un grand Saint : *Sit vobis misericordia fons salutis quibus avaritia fuit mortis incendium; redimite vobis quodammodo innocentiam, qui vobis emistis aliquando peccatum.* Si vôtre avarice a pensé vous perdre, faites que vôtre mise-

ricorde, & vôtre justice deviennent les sources de vôtre salut : & si vos larcins vous ont engagé dans une effoiable suite de pechez, rachetez les par vos restitutions & rendez à vôtre ame l'innocence qu'elle a perduë, afin que mourant dans la grace du Seigneur, vous entriez dans le Royaume qu'il vous prepare. *Amen.*



lesquels on déchire la reputation de son prochain par de lâches médisances ou d'autres injures : soit ceux par lesquels on dépose faussement contre lui en presence des Magistrats : il est certain neanmoins, qu'à prendre ces paroles à la lettre, elles condamnent precisément ces derniers témoignages, je veux dire ceux par lesquels des témoins passionnez, ou corrompus, bien loin de dire la verité aux Juges,qui les interrogent, la celent malicieusement, & la détruisent.

C'est ce qui m'oblige de laisser à part tout ce qui regarde le sens spirituel de ces paroler, dont tant de Prédicateurs ont fait si souvent la matiere de leurs sçavans discours, pour m'arrêter purement au litteral, que je n'ai encore trouvé expliqué par aucun d'eux. J'entreprens donc aujourd'hui de vous montrer quel peché c'est devant Dieu, & devant les hommes, de porter un faux témoignage contre son prochain, dans quelque matiere que ce soit, quand on est interrogé positivement sur faits, & articles, & que l'on doit répondre à un Juge devant le tribunal duquel on est cité.

Je pourrois vous dire d'abord avec saint Thomas, que ce peché est grand, parce que c'est un peché capital qui en renferme en même-temps trois autres; le parjure, l'injustice, & le mensonge : en sorte qu'un témoin qui fait une fausse déposition, peché tout à la fois, contre la sainteté de la Religion qu'il profane par son parjure, contre les interêts de son prochain,

qu'il doit défendre, par son injustice, & contre le respect qu'il doit à la verité en general, par son mensonge.

Mais sans m'éloigner d'une si juste idée, je veus decendre encore davantage dans le détail, & pour ne pas confondre ce que j'ai à dire aujourd'hui, avec ce que j'ai entrépris de vous expliquer demain, je supose avec ce même Ange de l'Ecole, & S. Bonavenrure, un excellent principe de morale qu'ils avoient tous deux tiré d'Alexandre d'Alés leur maître.

Un peché, disent-ils, est plus ou moins grand qu'un autre par raport à trois choses; au mépris qu'on y fait de Dieu, & des choses saintes; à l'injustice qu'on rend au prochain; & aux pernicieuses suites qu'il entraîne presque toûjours aprés lui. Or c'est par raport à ces trois choses qu'il faut juger du grand peché qu'il y a de rendre en justice un faux témoignage. C'est un grand peché par la profanation visible qu'on y fait des choses saintes, & par le mépris avec lequel on y traite Dieu. C'est un grand peché par le tort évident que l'on fait volontairement, & malicieusement à son prochain. C'est un grand peché par l'extrême difficulté où l'on se reduit de pouvoir en sortir.

Division. Oüi faux témoignage est un peché où la profanation des choses saintes est plus évidente que dans la plûpart des autres: ce sera mon premier Point. Le faux témoignage est un peché, où plus l'injustice qu'on rend à son prochain est plus considerable que dans la plûpart des autres,

ce sera mon second Point. Le faux témoignage est un peché, où la reparation qu'il en faut faire, est plus rare, & plus difficile que dans les autres, ce sera mon troisiéme Point, & les trois raisons par lesquelles je tacherai de vous exhorter à n'en porter jamais de faux : *Non loqueris contra proximum tuum falsum testimonium.*

I. POINT. Quand le sçavant Theodoret parle du faux témoignage, il dit que c'est en un sens la plus grande de toutes les impietez, & un peché qui marche comme à la tête de ceux, par lesquels la Majesté de Dieu, & les augustes ceremonies de nôtre Religion sont plus indignement traitées. *Impietatis caput.*

Cette proposition paroît d'abord assez étrange, mais il en sera pas fort difficile d'en penetrer le sens, si l'on suppose deux choses ; l'une que le faux témoignage a un rapport direct à Dieu comme verité premiere : & l'autre qu'il offense Dieu sous cette qualité par une pure malice, & par une connoissance forme du mépris qu'il en fait. Car de là il s'ensuit premierement, que quoi que ce ne soit qu'un peché contre une loi de la seconde Table, qui regarde prochain ; cependant, étant un acte solemnel de Religion, il est en quelque maniere renfermé dans la premiere ; puisque la verité & la justice de Dieu y sont specialement interessées, & que par consequent il a un caractere particulier d'impieté, aussi bien que le jurement, & le blasphême. Secondement, que le faux témoignage se rendant avec une meure delibe-

ration, & aprés toutes les mysterieuses formalitez que les loix divines & humaines ont coûtume d'y apporter, c'est un peché de pure malice, & commis contre la verité connuë : ce qui souvent ne se rencontre ni dans le jurement, ni dans le blasphême.

Etablissons solidement cette verité sur un excellent principe de saint Paul, qui nous apprend, que toute sorte de témoignage qu'on rend en justice soit vrai, soit faux, a un rapport special à Dieu qu'on invoque, qu'on interpelle, qu'on prend pour témoin de ce que l'on va dire, & sur la verité duquel on jure.

Il n'appartient qu'à Dieu de jurer par lui même, dit cet Apôtre, il n'appartient qu'à lui de pouvoir dire, sans avoir recours à une personne étrangere : *cela est, cela n'est pas* ; & si vous en voulez sçavoir la raison, c'est qu'il n'a jamais eu, &
Hebr.6. qu'il n'aura jamais personne qui soit plus grand, & plus infaillible que lui : *Quoniam neminem habuit per quem juraret majorem.*

Mais comme il n'apartient qu'à Dieu de jurer par lui-même, il ne peut souffrir que dans la necessité où sont quelquefois les hommes de rendre un témoignage public à la verité, ils jurent par d'autres que par lui. Non seulement il veut qu'ils reconnoissent qu'ils ne jurent que dépendemment de son concours, comme il arrive dans toutes leurs actions ordinaires : il veut encore qu'ils le regardent comme le gardien, le dépositaire, le juge, le témoin,

moin, le gage, la caution, le vengeur, ou le remunerateur de leur jurement. Non seulement il veut qu'ils déposent devant les tribunaux des Juges de la terre qui le representent : il veut encore qu'ils se representent en eux-mêmes un autre tribunal invisible où il est assis, & qu'ils sçachent que par les formalitez qui s'observent en ces sortes d'occasions, qu'ils l'interessent, *Exod. 22.*
& l'engagent dans leurs sermens : *Applicabitur ad Deos, & jurabit* ; ceux qui seront obligez de venir en témoignage, se presenteront devant les dieux, & ils jureront. Quels sont ces dieux ? selon la Paraphrase Caldaïque, ce sont les Juges, en presence desquels on leve la main ; mais selon la version des septante, c'est Dieu même, par lequel on jure.

C'est pourquoi, si nous en croions un *Rabbi Salomõ.*
sçavant Rabbin, il y avoit autrefois chez les Juifs, dans les lieux où se rendoit la justice, deux Tribunaux ; l'un sur lequel étoit assis le juge, qui avoit à ses côtez les plus anciens du peuple ; & l'autre, où jamais ni Roi, ni Juge n'osoit se mettre parce qui n'étoit que pour Dieu seul sur lequel on se le figuroit assis, pour imprimer plus de terreur, & de respect. Misterieuse ceremonie, à laquelle on croiroit que David fait une belle allusion, quand *Psa. 87.*
il dit, *Que Dieu preside dans l'assemblée des Dieux, & que c'est lui qui juge au milieu d'eux. Deus stetit in Synagoga deorum, in medio autem dijudicat.*

Quoi qu'il en soit, il faut demeurer d'accord, que dans les témoignages qu'on

rend en justice, on s'adresse directement, & principalement à Dieu. C'est par lui que l'on jure, comme par le premier, par le plus grand, & par le plus infaillible de tous les êtres, dit l'Apôtre saint Paul. C'est à lui, dit saint Jean Chrysostome, qu'on renvoie la verité qui vient de lui; & à la manifestation de laquelle on le prie de s'interesser, afin qu'elle soit pleinement reconnuë. L'on diroit qu'il se fait en cette rencontre une espece de Sacrement; l'homme parle, Dieu vient à la parole de l'homme L'homme invoque Dieu pour confirmer ce qu'il dit, & quoique ce qu'il dit soit faux, cependant, comme il n'y a point d'autre preuve, on croit l'homme à sa parole, comme si c'étoit Dieu qui parlât.

Or c'est là la plus sanglante injure qu'on puisse lui faire, en l'apellant pour appuyer un mensonge, en abusant d'une ceremonie si terrible, & si sainte, pour tromper les Juges, & faire croire au public qu'on rend un témoignage conforme à celui de Dieu même. C'est sans doute en cette occasion qu'il fait à ce faux témoin le même reproche qu'il faisoit autrefois à son peuple, quand il lui disoit, qu'il l'avoit *assujetti à la tirannie de ses passions*, *& chargé du poids de ses pechez : servire me fecisti in peccatis tuis, prabuisti mihi laborem in iniquitatibus tuis* Malheureux, dit il à un faussaire, tu m'as rendu comme esclave de ta parole : tu m'as comme forcé à dire ce que je n'ai jamais voulu dire ; *Reduc me in memoriam, & judicemur simul, narra si quid habes ut justificeris* souviens-toi cepen-

dans qui je suis ; qu'on nous juge l'un & l'autre, & si tu peus te justifier par quelque pretexte que ce soit, je te permets de le dire. *Isaie 43.*
Tu as dit un mensonge, & je suis la verité même : tu l'as dit devant des Juges, & je suis ton propre Juge. Tu m'as appellé à ton secours, comme ton garand, & ton témoin : mais ç'a été pour mettre à ma place la fourberie, & l'imposture, ç'a été pour consacrer par l'interposition de mon autorité ce qu'il y a de plus odieux, & faire triompher inpunément l'injustice de ce qu'il y a de plus auguste, & de plus saint. *Pater tuus primus peccavit, & interprete tui prævaricati sunt in me.* Le demon qui est le premier pere du mensonge, & le tien t'a inspiré ce peché, & pour me faire souffrir plus d'ignominie, il a voulu que ta langue ait été le malheureux interprete de la duplicité de ton cœur. Il ne te suffisoit pas de m'avoir offensé en tant d'autres ; rencontres tu m'as comme forcé de me mettre sur ta langue pour me combattre, & me démentir moi-même, afin que tu pusses apuier sur ma parole ce qui n'étoit pas, & desavoüer en même temps ce qui étoit. Aprés cela, Messieurs, formez-vous telle idée qu'il vous plaira de ce peché qu'on se soucie aujourd'hui si peu de commettre, & qu'on regarde comme hereditaire dans quelques Provinces de ce Roiaume ; pour moi je n'en sçaurois assez concevoir d'énormité, ni me persuader comment il peut être si fréquent, quand je le considere par cet endroit.

Mais ce qui me fait encore plus frémir,

c'est de voir que ce qui diminuë l'énormité des autres, ne peut jamais servir de raison, ni même d'excuse pour diminuer les sienne. Deux circonstances rendent, pour l'ordinaire, un peché moins énorme : l'ignorance, & la précipitation : si l'on croit ne point faire de mal, ou si l'on n'a pas le temps de reflechir sur ce que l'on va faire : si l'on ne connoît pas la nature d'une action mauvaise, ou si nonobstant la connoissance qu'on en a, la passion l'emporte sur le devoir. Je ne veux pas dire par là que ces deux circonstances excusent toûjours un homme de peché : mais je dis qu'elles en diminuent l'énormité ; comme au contraire il n'est jamais plus grand, que quand il est precedé d'une connoissance distincte du mal que l'on va faire, d'une longue reflexion, & d'une lente determination, par laquelle on se resoud de le faire. Car dés là ils s'ensuit que c'est un mépris formel de la Loi de Dieu, & un peché de pure malice, où ni l'ignorance, ni l'infirmité n'ont point de part.

Tel est, par des circonstances toutes particulieres, le peché du faux témoignage. Nul n'est si grossier, ni si peu instruit, je ne dis pas des veritez de la Religion, mais des loix du monde, qui ne sçache que deposer contre la verité, en presence d'un Juge, c'est un grand peché devant Dieu, & un crime que les hommes punissent tres-rigoureusement dans celui qui est convaincu, de l'avoir fait. Il est sententié comme un infame ; on le déclare incapable, soit d'être ouï en témoignage, soit d'entrer

dans des charges publiques : & par rapport aux faussetez, qu'il a eu l'impudence d'établir, on le condame, tantôt au foüet, tantôt au bannissement, & quelquefois même aux galeres, ou à la mort. Tout le monde le sçait, & par ce moien l'énormité de ce crime, ou du moins la peine qui y est attachée, frape d'abord l'imagination & l'esprit.

De là vient qu'un faux témoin prend toutes les mesures qu'il croit necessaires pour n'être pas reconnu tel. S'il faut embarasser la verité de mille faits inutiles, soustraire, ou falsifier des pieces, suprimer ou raier des comptes, surprendre des Magistrats par une specieuse ostentation de justice, contrefaire le devot, & l'homme de probité, répandre sourdement de mauvais bruits contre sa partie engager d'autres dans son injuste cause pour la rendre bonne, prévoir les objections qu'on peut lui faire, afin d'y répondre par avance, abuser de la simplicité de ceux ci, se précautionner contre la défiance de ceux-là : c'est à quoi il s'aplique, & ce qu'il fait. Mais c'est en quoi aussi il peche de pure malice, & est absolument inexcusable. *Os tuum abundavit malitiâ, & lingua tua concinnabat dolos. Ta bouche n'est remplie que de la malice que ton cœur t'a suggere*, lui dit le Prophete Roi, *& ta langue a debité en justice les fourberies que ton esprit avoit conçûës.* Et pour marque que ne n'est ni par ignorance, ni par precipitation, que tu rendois un faux témoignage, *C'est que tu parlois tranquillement, & étant assis con-* Ps. 49

tre ton frere, sedens adversùs fratrem tuum loquebaris.

Dans plusieurs autres rencontres la passion l'emporte sur la connoissance que l'on a de la loi de Dieu, & de ses devoirs : comme nous le voions quelquefois dans le jurement & dans le blasphême. Mais ici ce n'est ni une passion ardente, & precipitée ; ni un mouvement imprévû, dont on ne soit pas le maître. Tout s'y fait froidement, d'un sens rassis, & aprés une meure deliberation, *sedens adversùs fratrem tuum loquebaris*. La majesté du lieu, la main droite que l'on leve, la presence du Juge, les remords de la conscience, qui renouvellent le châtiment des faux témoins, le temps qu'on a eu, & les assignations, qu'on a reçûës avant que de venir en témoigaage, la verité d'un Dieu par lequel on jure, aussi bien que sur la part que l'on prétend à son Paradis : toutes ces mysterieuses ceremonies impriment de la tereur, & du respect.

Car enfin pourrois-je dire à un faux témoin : On t'a donné le loisir de songer aux faits que tu avois à avancer, on a laissé en quelque maniere à ton choix ou de dire la verité, ou ce fabriquer une imposture ? on t'a assigné long-tems auparavant, afin que tu pusse faire toutes les reflexions que tu devois faire pour les interêts de ta reputation, ou de ta conscience. Que peux-tu donc aporter pour ta justification, & si aprés avoir fait un faux serment, tu es par toutes ces raisons inexcusable au tribunal des hemmes, pretens-

tu que Dieu te sera plus favorable dans le sien ? Hé quoi, tu aprehenderois de dire un mensonge en presence d'un homme pour lequel tu aurois du respect, & qui seroit persuadé de la fausseté du fait que tu avancerois : & tu n'aprehendes pas de rendre un faux témoignage devant Dieu, qui connoît le fond de ton cœur, & qui en dévelope les plus secrets mouvemens ; devant Dieu qui voit, qui discerne, qui examine, & qui juge tout ? Tu aprehenderois qu'un homme ne t'accusât d'impudence, & ne se vengeât du mépris que tu fais de sa presonne, & tu n'aprehendes pas la juste colere d'un Dieu, quand tu jure faussement sur son Evangile, & sur la part que tu prétens à son Paradis ? Si tu avois pour lui quelque reste de crainte, ou de respect, tu te servirois de cet Evangile, pour t'empêcher de commettre un si noir & si détestable peché, tu rapellerois toutes les veritez qui y sont contenües, & tu ferois cette sage reflexion : l'Evangile me commande de perdre plûtôt mes biens, ma réputation, ma vie, que d'offenser Dieu en la moindre chose : & cependant je vais ajoûter à une fausseté une impieté formelle. L'Evangile me défend un attachement dereglé aux richesses, & aux honneurs du monde : & cependant c'est pour conserver, ou pour acquerir ces richesses, c'est pour joüir de cet honneur, ou en dépoüiller d'autres, que je vais faire un faux serment. Voilà les sages & les importantes reflexions que tu ferois : Comme donc indépendemment, & malgré toutes ces con-

siderations tu ne laisses pas de rendre un faux témoignage ; Il faut conclure que ton peché est tres énorme, par la profanation que tu y fais des choses saintes, & par le sanglant mépris avec lequel tu y traites Dieu. Mais il faut conclure aussi qu'il ne l'est pas moins par le tort évident que tu fais volontairement, & malicieusement à ton prochain.

II. POINT. Pour comprendre combien grande est l'injustice qu'on fait à son prochain, quand on rend de faux témoignages contre lui, on n'a qu'à considerer deux choses : la premiere, que par ce faux témoignage on lui fait en toute maniere, sous apparence de religion, & de justice, tout le tort qu'on peut lui faire ; & la seconde que quelque tort qu'on lui fasse, on lui ôte par là presque toute sorte de moiens de s'en plaindre, & de se defendre : deux circonstances qui sont tres particulieres à ce peché, & qui nous en font connoître évidemment l'injustice.

Ansel. lib. 11 c. 71. & IvoCarnotensis in c. 13. epist. ad Roman. En effet (& c'est la judicieuse reflexion de saint Aufelme, & l'Ives de Chartres, le faux témoignage est de cette espece. L'on diroit qu'il renferme tout le mal, qu'un homme qui n'a point de religion, ni de conscience, peut faire à son prochain, Le calomniateur, & le medisant lui ôtent sa reputation ; le chicaneur, & le voleur lui ravissent ses biens, le vindicatif, & le meurtrier lui font perdre ou son repos, ou sa vie : mais le faux témoin fait quelquefois seul ce que ces trois grands pecheurs font ensemble, parce que le faux

témoignage est un instrument universels & un moien general pour ruiner le prochain en toute maniere. S'agit-il de sa reputation ? un faux témoin est le plus malin de tous les médisans, & le plus injuste de tous les détracteurs. S'agit-il de son bien ? le faux témoin appuie le chicanneur dans ses fourberies, & est lui-même le plus dangereux de tous les voleurs. S'agit-il même de sa vie, ou de sa liberté? deux ou trois suffisent pour faire emprisonner, bannir, condamner à la mort, & à d'autres peines infames le plus innocent de tous les hommes.

Aussi Dieu vouloit, comme nous le remarquons dans le Deuteronome, que le premier temoin qui auroit deposé contre un vrai ou un faux criminel, lui jettât la premiere pierre, & qu'il obligeât les autres d'en faire autant à son exemple: *Manus testium prima interficiet eum. Les témoins de l'accusé*, dit Moïse de la part de Dieu, *prendront des pierres en main & le tueront.* Juge, quoi que tu ayes prononcé sa sentence, ce ne sera pas toi neanmoins qui le feras mourir, puisque tu ne dois juger que sur les preuves ou écrites ou testimoniales qu'on te presente. Peché, quoi que tu sois toûjours le chef de la condamnation d'un accusé, tu n'es pas neanmoins toûjours celui qui le fais mourir puisque supposé qu'il soit innocent, si tu donnes lieu à l'arrêt de la mort à laquelle on le condamne, tu n'en es pas effectivement la cause prochaine. C'est toi barbare, qui as trompé ce Juge & chargé cet homme d'un crime qu'il n'avoit pas commis ; c'est

Deuter. 17.

toi qui l'as tué & c'est par tes mains qu'il faut qu'il meure : *manus testium prima interficiet eum.*

Mais comment l'as-tu tué ? Comme les Pharisiens , & les faux témoins qu'ils corrompirent,tuerent JESUS-CHRIST, & comme ces deux infames vieillards tâcherent de tuër Susanne ; je veus dire sous des aparences de religion & de justice.

Les Pharisiens s'assemblent non pas pour juger dans les formes de la sainte ou de la mauvaise vie de Jesus-Christ, mais simplement pour trouver quelque moien pausible de le faire mourir. Ils subornent pour cet effet des gens qui aient le front de dire ce qu'ils leur suggereront, & cependant (ce qu'on ne peut assez concevoir (ces barbares ne veulent pas entrer dans le prétoire , de peur qu'ils ne soient soüillez , tandis qu'ils commettent comme dit Origene , par une sainte & religieuse cruauté la plus horrible de toutes les injustices.

Consurgentes autem Presbiteri in medio populi, posuerunt manus suas super caput ejus. *Dan.* 13.

Ces deux faux & barbares témoins de Susanne viennent (comme nous l'aprenons de l'Ecriture) *pleins de mauvais desseins contre elle,afin de la tuër pleni iniqua cogitatione adversus Susannam ut interficerent eam.* Mais ce sont deux vieillards considerables par leur âge , & plus encore par leurs emplois : ce sont deux calomniateurs qui contrefont les hommes de bien , qui déclarent ne pouvoir souffrir le crime qu'ils ont vû , & qui pour obéïr à la loi , lors qu'ils sçavent positivement qu'ils la violent , mettent leurs mains sacrileges sur la

teste de cette innocente victime.

J'avouë qu'il n'apartient qu'à des ames perdues, enragées, barbares desesperées, entierement abandonnées à un sens reprouvé, d'emploier leur témoignage à un si fatal & pernicieux usage : mais j'apprends de S. Augustin & de S. Anselme, qu'en quelque matiere & pour quelque raison que ce soit, quand il ne s'agiroit que d'une chose de neant (remarquez bien ceci) c'est commettre, une tres-grande injustice soit en refusant de dire la verité pour ne pas donner avantage à une partie sur l'autre, soit en la déguisant dans la moindre circonstance que ce puisse être, ou pour le civil ou pour le criminel à dessein de nuire à son prochain.

Un faux témoin, dit S. Augustin, fait injure à trois personnes : à Dieu dont il méprise la presence & la redoutable justice, *Deo cujus præsentiam contemnit* : au Juge qu'il surprend & qu'il trompe par son mensonge, *Judici quem mentiendo fallit*: & à l'innocent qu'il blesse & qu'il met en danger de ruïner par ses faussetez, *innocenti quem falso testimonio lædit.* Car (comme ajoûte S. Anselme & le Panormitain) les interêts d'autrui doivent nous être aussi chers que les nôtres, puisque nous sommes obligez d'aimer nôtre prochain, comme nous nous aimons nous-mêmes. Ainsi comme nous ne voudrions porter aucun faux témoignage contre nous dans quelque legere matiere que ce fût, ni souffrir que d'autres en portassent ; nous devons observer les mêmes regles pour nos

Falsidicus testis tribus personis est obnoxius. Primum Deo cujus præsentiam contemnit, inde judici quem mentiendo fallit, postre-

mo, &c. freres : & ne le pas faire c'est les traiter
Aug. citatus in decr. Gr. l. tit. 20. c. 1. avec la derniere injustice.

Ajoûtez à cela. (& c'est ma seconde proposition) que l'injustice dans le faux témoignage est d'autant plus grande, que quelque tort que l'on fasse à son prochain on le met presque hors d'état de se deffendre & de s'en plaindre : excellente raison de S. Paul dans le chapitre treiziéme de son Epître aux Romains que j'ai déja cité.

Quand un homme est venu en témoignage, & qu'il a juré, on s'arrête sur les faits qu'il a avancé, dit cet Apôtre, sa déposition finissent tous les procez. Quand il n'y a point d'autres preuves, toutes les contestations qui naissent dans les barreaux se terminent ordinairément par cette voïe, *omnis controversia eorum finis ad consummationem est juramentum.* C'est pourquoi quand on depose faussement contre un homme on lui fait souffrir une injustice d'autant plus grande, qu'il ne trouve presqu'aucun moien de s'en relever. Car selon la belle remarque de saint Thomas expliquant ce passage de saint Paul, il en est du temoignage qu'on rend en justice, comme des premiers principes au delà desquels on ne peut plus aller ; cette reflexion est solide & digne de ce grand homme. Jurer, dit-il, & rendre témoignage en justice, c'est confirmer une chose douteuse par l'interposition d'une autre qui est claire & certaine. Ainsi comme dans les sciences on reduit une proposition incertaine, aux premiers principes, afin d'apuyer une chose douteuse par une autre qui est connuë: aussi

n'y aiant rien de plus connu que Dieu, on jure par lui comme par le plus certain, le plus veritable & le plus infaillible de tous les êtres. Mais aussi comme dans les sciences, on ne peut plus rien demander quand on en est venu aux premiers principes; de même dés qu'on a rendu son témoignagé sous l'autorité de Dieu, & aux yeux de la justice, toute la contestation est finie. *Omnis controversia eorum finis ad consummationem est juramentum.* L'innocent perit sans pouvoir presque plus se justifier; sa reputation, ses biens, sa vie, son entre les mains de ses faux témoins, & il lui arrive quelque chose de semblable à ce qui arriva autrefois à Daniel dans sa disgrace.

Nous lisons dans l'Ecriture, que les principaux Seigneurs de la cour de Darius jaloux de l'autorité naissante de ce jeune Juif rapporterent à ce Prince qu'il avoit violé son édit, que pour le punir de sa rebellion il meritoit d'être jetté dans une fosse où étoient des lions affamez, & afin qu'il n'en pût sortir, ils lui persuaderent qu'il falloit mettre sur cette fosse une grosse pierre qui fût scelée de son sceau. C'est jusque là que va l'injustice & la cruauté des faux témoins. Ce ne leur est pas, ce semble assez, de dire en toute rencontre des faussetez, & des mensonges, de noircir par de lâches medisances la reputation de ceux-ci; de semer des soupçons & de rendre oudieuse la conduite de ceux là il faut qu'en presence des Juges, & à la face des Autels ils perdent les uns & les autres à coups seurs, jettent la ve-

rité dans un abîme de faussetez, sacrifiant l'honneur ou les biens de leur prochain à des passions plus insatiables, que ne le sont des lions affamez, enfin rendant inaccessible l'entrée de la fosse où ils le precipitent, par la pierre qu'ils y mettent,& qu'ils scelent du sceau de Dieu même qui souvent se reserve à lui seul la vengeance de leurs faux sermens.

III. Point. Mais autant que les faux témoins attirent de malheurs à leur prochain, autant s'engagent ils eux-mêmes dans un peché, d'où il est moralement impossible qu'ils sortent, & qu'ils en reçoivent aucun pardon: Me voici insensiblement tombé dans mon dernier point que je me contenterai de vous proposer. Vous avez vû dans le premier que le faux témoignage est un grand peché par la profanation qui s'y fait des choses saintes, & par le sanglant mépris avec lequel on y traite Dieu. Vous avez vû dans le second que c'est un grand peché par le tort considerable qu'on y fait vôlontairement, & presque sans ressource à son prochain; & j'ai promis de vous faire voir dans le troisiéme, que c'est aussi un grand peché à cause de ses funestes suites, & par rapport à l'extrême difficulté qu'il y a d'en sortir: en voici quelques raisons que je veus simplement vous marquer.

La premiere,pour laquelle je dis qu'il est presque impossible qu'un faux témoin sorte de son peché, & qu'il en reçoive le pardon de Dieu c'est parce qu'il commet(comme je vous ai deja montré) un peché de pure malice, & contre la verité connuë, &

que ce ſont ces deux pechez que la plûpart des Peres diſent être ce *blaſphême contre le Saint Eſprit qui n'eſt remis ni en ce monde, ni en l'autre.* Je ſçai qu'il y a beaucoup de temperament à apporter à cette propoſition, mais toûjours il eſt certain que le faux témoignage par ces deux endroits forme d'étranges obſtables à la grace, & à la communication de l'eſprit de Dieu.

La ſeconde raiſon, c'eſt qu'encore bien que la matiere ſur laquelle on dépoſe, ſoit quelquefois peu conſiderable, cependant par rapport au témoignage qu'on en rend en juſtice, elle devient tres grande, & attire d'étranges conſequences, auſquelles il faut de neceſſité qu'un fauſſaire ſatisfaſſe, autant qu'il peut, & auſquelles neanmoins il ne ſatisfait preſque jamais.

La troiſiéme c'eſt que la diſpoſition dans laquelle ſe trouve pour l'ordinaire un faux témoin, eſt un endurciſſement de cœur, & une ferme reſolution de ne ſe point retracter. Aprés que le Sage dans les Proverbes a dit, que *ce malheureux perira tôt ou tard, teſtis mendax peribit*, il en rend la raiſon, *procaciter obfirmat vultũ ſuum*, c'eſt qu'il porte ſur ſon viſage la marque de ſon obſtination, & de ſon effronterie. *Si celui qui a le cœur droit, ne dit pas quelquefois la verité, il corrige auſſi-tôt ſa voix*, ajoûte le Sage, *mais le faux témoin s'endurcit dans ſon peché, & comme il a eu l'impudence d'avancer des fauſſetez en juſtice, il a la même à les ſoutenir opiniâtrement*, & à ne jamais les deſavoüer. Sa reputation, ſon interêt,

ses passions, tout l'empêche de le faire. Sa reputation, pour qui passeroit-il, s'il se retractoit ? Son interêt, ne s'exposeroit-il pas à un évident danger de ruiner sa famille, de se perdre ? De là vient qu'il vit, & qu'il meurt obstiné dans son peché, & toutefois à moins qu'il ne repare le tort qu'il a fait, ou qu'il a fait faire à son prochain, (car je ne parle pas ici de l'obligation qu'il a en certaines rencontres de se retracter publiquement & principalement quand il s'agit d'un grand crime dont il a malicieusement chargé un innocent,) à moins qu'il ne rende l'argent qu'il a pris pour son faux témoignage, & qu'il ne restituë les dépens, les interêts, & les dommages qu'il a attiré à son frere, il n'y a pour lui ni misericorde, ni pardon. Or qui est-ce qui le fait ? & par consequent n'est-il pas vrai que c'est là par toutes ces raisons un peché qui entraîne, de fâcheuses suites, & moralement parlant irreparables ?

Vide Less. l. 2. cap. 30. n. 54. D. Ant. & bon. de Testibus.

Encore un coup, qui est-ce qui le fait ? Le monde est rempli de faux témoins, & parmi ces faux témoins, où sont ceux qui satisfont à leur peché, & qui s'en corrigent ? L'interêt, la complaisance, la crainte, sont les trois grandes machines qui renversent les loix, & qui confondent ce qu'il y a de plus saint dans la justice. L'interêt corrompt les témoins, la complaisance les engage, & la crainte les pervertit.

On fait tout pour de l'argent : on fait parler les muets, on fait voir clair aux

aveugles, on fait marcher les paralytiques, disoit un ancien. C'est à dire que, pourvû qu'on ait dequoi paier des témoins, on leur fera dire ce qu'ils n'auront jamais ni vû, ni ouï; on leur fera raporter des faits dont ils n'ont nulle connoissance certaine, on leur fera dire qu'ils se sont trouvez en des lieux où ils n'ont jamais été.

La complaisance est souvent un attrait encore plus dangereux. Un ami va trouver son ami dans une fâcheuse affaire qui lui est arrivée, il le prie de lui rendre service, qu'un petit mot en justice donnera tout un autre tour à son procez, & qu'il lui aura la derniere obligation, s'il veut deposer en sa faveur. Cet homme se rend à ces raisons, & tel qui ne voudroit pas dire une fausseté en justice pour des sommes tres-considerables, se resoud d'en dire, pour se conserver un ami,

Enfin il y en plusieurs qui, n'ayant pû ni être corrompus par l'interêt, ni engagez par la complaisance, succombent aux menaces qu'on leur fait, rendent de faux temoignages, suppriment, ou falsifient des pieces, de peur de s'attirer la colere d'un puissant ennemi. C'est ainsi qu'un Seigneur dans sa Parroisse, un homme d'épée, ou de robe sur ses terres contraint ceux qui dépendent de lui, à faire de faux sermens: En voulez vous un exemple tiré de l'Ecriture ? *3. Reg.*

Achab veut avoir, à quelque prix que *21.* ce soit, la vigne de Nabot : & comme Nabot refuse de la lui donner, ce Roi

accablé de chagrin se jette sur son lit, & est si affligé de ce refus, qu'il ne veut ni boire, ni manger, Jezabel surprise de le voir si triste, s'informe du sujet de son chagrin, & en aiant appris la cause, ne vous mettez pas en peine, lui dit-elle, je vous livrerai bien-tôt la vigne de Nabot. En effet elle dépêche un courrier de la part d'Achab aux plus considerables de la ville où étoit Nabot, & leur mande qu'ils lui cherchent des témoins, qui déposent qu'il a blasphemé contre Dieu, & contre son Prince. Son détestable artifice lui réüssit; deux faux témoins se présentent, accusent cet innocent de ce crime, lui font perdre, & sa vigne, & la vie. C'est l'interêt qui a fait perdre Achab : c'est la complaisance pour un mari qui a engagé Jezabel : & c'est la crainte de s'attirer la colere d'un Roi, & d'une barbare Princesse, qui a fait lachement succomber ces Magistrats, & ces témoins.

Je ne vous marque toutes ces choses Messieurs, que pour vous empêcher de tomber en aucun de ces pieges. Qu'il ne soit jamais dit de vous que soit l'interêt, soit la complaisance, soit la crainte, vous ait fait avancer la moindre fausseté en justice. *Ne jungas manum tuam, & pro impio dicas falsum testimonium.* Ne levez jamais la main pour défendre la cause de l'impie, & de mauvaise qu'elle est, la rendre bonne. *Non sequeris turbam ad faciendum malum, nec in judicio plurimorum acquiesces sententiæ, ut à vero devies.* Qu'une

foule de gens sans religion, & sans conscience, fassent taut de faux sermens qu'il leur plaira ; ne suivez jamais leur exemple sous quelque pretexte que ce soit, & que nulle complaisance ne vous oblige de vous éloigner de la verité Dites-la nuëment cette verité, tirez-la de ces équivoques dont on veut l'envelopper, & pour lui avoir rendu un fidéle témoignage sur la terre, elle sera vôtre couronne, & vôtre recompence dans le Ciel. *Amen.*





DISCOURS
MORAUX
EN FORME
DE PRONES
POUR LE VENDREDI de la troisiéme Semaine de l'Avent.

DU MENSONGE.

Non loqueris contra proximum tuum falsum testimonium.

Vous ne rendrez aucun témoignage contre la verité.

NE croiez pas, Messieurs, que je donne à ces paroles de mon texte un sens forcé, & qui ne leur convienne pas. Ce ne sont pas seulement les faux témoignages qu'on rend en justice, qui nous y sont défendus; ce sont encore, selon la traduction commune de ces

paroles les mensonges, & generalement tout ce qui combat la verité.

Aussi l'Ecriture Sainte tantôt appelle un faux témoin un menteur, & tantôt donne à un menteur la qualité de faux témoins: avec cette difference toutefois, que si l'un profane ce qu'il y a de plus terrible dans la Religion, de plus serieux dans la justice, de plus sacré, & de plus inviolable dans la verité: l'autre qui ne choque directement que celle-ci, est moins coupable quoi qu'il ne soit jamais sans quelque peché, dit excellemmment S. Augustin.

Il est donc de mon devoir de vous parler aujourd'hui de ce vice, que je regarde comme un faux témoignage d'autant plus dangereux, qu'il y a peu de Chrêtiens qui en soient exemts: vice caché, & presque inconnu par sa prétenduë necessité, ou legereté, vice commun, & universel par une secrette contagion qui répand dans tous les états de la vie, vice enfin d'autant plus à craindre, qu'il est presque inévitable par les malheureux artifices de l'amour propre qui l'autorise, par les ridicules, & faux principes de la prudence de la chair qui en fait l'apologie.

Il y a des mensonges de trois especes, dit saint Augustin: il y en a de malins que la cupidité conçoit; il y en a de spirituels qu'un esprit adroit, & complaisant invente; il y en a d'officieux, & apparement necessaires, qu'une pretenduë charité autorise. Les premiers qui sont les fourbes, disent: je suis sujet à mentir, il est vrai, il arrive méme souvent que les mensonges

que je dis, ne tendent qu'à me disculper, & à charger faussement mon prochain ; mais quel mal est ce qu'un mensonge ? Les seconds qui sont les enjoüez, & les complaisans, disent : je suis sujet à mentir, il est vrai, mais je ne fais tort à personne ; si voulant divertir une compagnie, je fais quelque petite histoire, & si je supose des frais qui ne sont pas, qui est ce qui y est interessé ? Les troisiémes qui sont les prétendus parfaits, disent : il est vrai que j'ay menti en quelques rencontres, mais ç'a été pour sauver ou l'honneur, ou les biens, ou la vie même de mon prochain ; aussi bien loin de m'en accuser, ne dois-je pas croire que j'ai fait une action de charité, & de justice ?

En panes quando egressi sumus de domibus nostris, ut veniremus ad vos; calidos sumpsimus, &c. Josue 3.

Negavit Sara dicens;

Nous trouvons dans l'Ecriture des exemples de ces trois sortes de mensonges : Celui des Gabaonites, celui de Sara, & celui de Raab. Celui des Gabaonites est malin, ils disent faussement qu'ils viennent de loin, que leur pain est moisi, & leurs chaussures usées, afin de surprendre Josuë, de découvrir la force, & la foiblesse de son armée. Celui de Sara ne nuit à personne : entendant dire à trois jeunes hommes qu'elle aura un fils, & croiant la chose impossible, elle en ri ; & cependant elle assure qu'elle n'a pas rit. Celui de Raab est obligeant, & même necessaire, elle a retiré des espions ; si elle les découvre, le Roi de Jerico les fera mourir : c'est pourquoi elle dit, qu'à la verité elle les a vûs, mais qu'ils ne sont plus chez elle, & qu'elle ne sçait quel chemin ils ont pris.

Cependant comment sont traitez ceux *Non risi.*
qui font ces mensonges ? Les Gabaonites *Gen. 18.*
sont condamnez à une servitude éternelle ? *Fateor*
ont fait des reproches à Sara ; & toute la *vene-*
recompense que reçoit Raab , c'est d'a- *runt ad*
voir la vie sauve , Etranges circonstances *me, sed*
qui doivent vous faire aprehender de dire *nescie-*
aucun mensonge de quelque nature qu'il *bam*
soit. Les premiers sont les plus criminels *unde*
de tous ; les seconds ne le sont pas tant ; *essent,*
& les troisiémes , quelques necessaires *cumque*
qu'ils paroissent , ont encore leurs imper- *porta*
fections , & leurs défauts. Exeminons ces *claude-*
trois choses dans les trois parties de ce *retur, in*
discours : Dans la premiere les mensonges *tenebris*
des fourbes qui ne cherchent qu'à trom- *illi pa-*
per ; dans la seconde , ceux des enjoüez *riter*
qui ne cherchent qu'à devertir ; & dans la *exierũt.*
troisiéme , ceux des prétendus parfaits , DIVI-
qui ne cherchent qu'à faire du bien : & SION.
par la discussion de ces differences especes ,
concluons hardiment qu'il ne faut jamais
rendre aucun témoignage contre la ve-
rité.

Je commence par les mensonges qui I.
sont les plus criminels de tous , & pour POINT.
vous faire connoître combien Dieu les a en
horreur , il faut supposer avec saint Tho- *D. Th.*
mas qu'il y entre trois choses : il y a de la *2.2.*
fausseté , il y a une volonté , & une inten- *q. 110.*
tion de dire faux ; il y a un plaisir qu'on se
fait de tromper : & quand ces trois cho-
ses se rencontrent , on peut dire que le
mensonge est consommé. La fausseté en
fait la matiere , l'intention en fait la for-
me , & l'impression qu'il laisse dans l'esprit

de ceux qu'on veut surprendre, en fait le plaisir, & le malheureux succez. Or par cette seule idée que je viens de vous en donner, vous connoissez déja combien le mensonge est criminel, & odieux, comme étant opposé à toute sorte de loix, & n'aiant rien qui soit coupable de ce justifier.

Il est opposé à la loi naturelle, dont la premiere regle est l'ingenuité, & la droiture. Rien de plus ingenu, rien de plus simple, rien de plus ennemi de la duplicité, & de la fourberie, que la nature. Tout y est égal, droit, sincere, uniforme; & comme Dieu la gouverne par les regles de son infinie verité, & sagesse, les signes exterieurs qui paroissent, ne sont en rien contraires à ce qui se trouve effectivement au dedans. Les animaux ne trompent, ne trahissent, ne supplantent aucun de leur espece, dit saint Gregoire. Ils s'aident mutuellement, & par de certaines marques qui sont toûjours les mêmes, & qui leur tiennent en quelque maniere lieu de langage, ils connoissent ce qu'ils se demandent les uns aux autres. Les hommes qui sont infiniment élevez au dessus de ces animaux, par les avantages de leur raison, & de leur parole, devroient aussi l'emporter sur eux par leur sincerité, puis qu'ils n'ont reçû l'une & l'autre, que pour soutenir les interêts de la verité, dont ils doivent être selon saint Paul, *les cooperateurs, & les ministres.* C'est-là le premier devoir que la nature leur impose, devoir si pressant, & si indispensable, que

dés

dés qu'ils s'en éloignent, ils meritent d'en être d'autant plus severement repris de Dieu, qu'ils connoissent la verité, & ne la disent pas, *tantò magis de falsitate apud Deum reprehensibiles, quantò apud semetipsos quod verum est vident*. Et c'est-là la premiere loi, qui condamne ouvertement le mensonge,

Greg. l.10. mor. c.16.

Les loix civiles ne le haïssent pas moins, & la raison en est évidente. Il est de l'interêt de ces loix d'entretenir une inviolable paix, une amitié, une intellgence, & une union parfaite dans les societez. Or la verité, & la bonne foi en sont les fondemens, les principes, & comme dit ce même Pape, les liens, & le ciment. Quand donc cette verité, & cette bonne foi ne s'y trouvent pas, ce n'est que confusion, que désordre, que méfiance dans ces societez : & comme le plus grand vice d'un bâtiment est lors que les pierres ne sont pas bien cimentées, & unies les unes avec les autres ; aussi le plus grand malheur de la vie civile, est quand les paroles qui entrent dans ce misterieux édifice, ne sont ni soûtenuës, ni liées par la verité qui doit l'entretenir, & le conduire à sa derniere perfection.

Sicut ædificium lapidibus, ita mendacium sermonibus fabricatur. *Greg. ib. c. 15.*

La loi chrétienne que Jesus-Christ a donnée au monde pour supléér à ce qui manque à ces deux autres dont je viens de parler, est encore plus ennemie qu'elles des fouberies, & des mensonges. *Elle est la verité même*, dit le Saint Esprit, & par ce moien cette verité faisant sa principale difference, elle ne peut souffrir ce qui lui est directement oposé. C'est la consequence

que Tertullien tire de ce principe contre Marcion, en lui montrant qu'un homme qui fait profession d'être Chrêtien, est obligé par son état de pratiquer la verité, de marcher dans la verité, de ne s'écarter jamais des voies de la verité : En sorte que comme il doit suivre les lumieres de la raison en qualité de creature raisonnable, il doit aussi se conduire selon les maximes de la verité, en qualité de Chrêtien : verité qu'il est obligé de regarder comme son conseil dans ses deliberations, comme son oracle dans ses paroles, comme sa regle, & son premier mobile dans toutes ses actions.

D. Justi, in apolog. 2. Telles étoient les inviolables maximes que nos peres suivoient dans la premiere Eglise ; eux qui, au rapport de Tertullien, & de saint Justin, aimoient mieux s'exposer à une mort certaine, que de faire de propos deliberé un seul mensonge: eux qui *portans*, comme David, *leurs ames dans leurs mains, & sur leurs visages*, sçavoient si peu ce que c'étoit de tromper & de se nuire les uns aux autres, qu'ils regardoient comme des monstres dans la religion, ceux dont les paroles, & les actions ne répondoient pas à leurs pensées.

En faudroit-il davantage, mes freres, pour vous faire connoître quelle est la laideur de ce peché, & vous en donner de l'horreur ? Car si cela est ainsi, que dirons-nous de ces menteurs de profession, qui seroient fâchez de ne le pas être, *qui instruisent pendant le jour, & pendant la nuit leur langue à mentir*, afin de recueillir en paix les fruits de leurs fourberies ? De ces

menteurs qualifiez qui, soit pour s'excuser des pechez qu'ils ont commis, soit pour se précautionner contre le soupçon que l'on a de leur duplicité, soit pour retirer d'injustes gains de leur travail, & de leur negoce, soit pour reüssir dans d'autres affaires, se soucient si peu de trahir l'interêt de la verité, & de la justice, qu'ils se reprochent souvent à eux-mêmes d'avoir été en de certaines occasions trop sinceres. Que dirons-nous de ces dissimulez, de ces fourbes qui mentent impudemment pour tromper amis, ennemis, superieurs, égaux, étrangers, parens? qui à la difference de ce qui se passa autrefois dans les premiers âges du monde, ont les mœurs, & les mains d'un avide Esaü, & qui toutefois pour arriver à leurs fins, contrefont la douce voix d'un innocent Jacob?

Pour en reconnoître le caractere, & la malice, il faut considerer quel est l'esprit qui les anime, quelles sont les vûës dans lesquelles ils agissent, quelle est la fin qu'ils se proposent. A l'égard de l'esprit dont ces menteurs, & ces fourbes sont animez, Jesus-Christ nous apprend chez saint *Joan. c. 8.* Jean, *que ce sont des enfans du démon, qu'ils ont* pour modele, pour guide, pour pere, ce premier inventeur des fourberies, & des mensonges: *Vos ex patre diabolo estis, & desideria patris vestri vultis implere.*

Ce fut ce qu'il reprocha aux Juifs, & aux Pharisiens ennemis de sa sainte simplicité, & de la parole qu'il leur prêchoit. Non content de leur dire *qu'ils n'avoient pour pere ni Abraham d'où ils étoient descendus, ni*

Dieu qu'ils adoroient exterieurement, il leur dit que *leur pere est le demon dont ils sont les enfans, dont ils imitent les actions, dont ils suivent les exemples, dont ils accomplissent les desirs.*

D. *Aug. tr.* 42. *in Joan. L.* 11. *de civ. Dei & lib. contra Adamentinum.*

Qu'a fait le demon ? quoi qu'il eût été creé dans la verité, & l'innocence (comme dit Saint Augustin contre les Manichéens, qui soutenoient qu'il étoit menteur, & mauvais par nature) cependant il s'est malicieusement éloigné de cette verité, & le premier pas qu'il a fait aprés s'être revolté contre Dieu, a été de recourir à la fourberie, & au mensonge. Mensonge qu'il fit d'abord à nos premiers parens pour les surprenpre en leur disant des choses qu'il sçavoit bien ne pouvoir, & ne devoir jamais être, telles qu'étoient la science & l'immortalité dont il les flatta : mensonge qu'il trouve au dedans de lui même quand il parle, *cum loquetur mendacium, ex propriis loquitur*, mensonge qu'il s'est rendu comme propre & naturel, parce qu'il est menteur, auteur, & pere de tout mensonge. *quia mendax est & pater ejus*; avez-vous bien remarqué la force de ces paroles des J. C.

On donne au demon de differens noms dans l'Ecriture : tantôt on l'apelle un esprit impur, tantôt on l'apelle un corrupteur, un impitoiable, un voleur : mais à dire les choses comme elles sont, tous ces pechez lui sont étrangers, & quand il y porte les hommes ce n'est pas de son fond qu'il leur parle, ni des pechez qu'il fait passer de lui en eux. Aussi l'Ecriture ne l'accuse, ni d'avoir desolé des Provieces

entieres, ni d'avoir, soit par ruse, soit par force, corrompu la chasteté d'aucune creature. On ne dit pas de lui qu'il a dissipé en débauches la meilleure portion de son heritage, ni qu'il se soit endormi par une vie faineante, & molle dans le sein de la volupté. On ne l'accuse pas non plus d'avoir renfermé dans ses coffres le reste de ses dépenses, ni d'avoir laissé mourir le pauvre à sa porte sans l'assister. Quoi qu'il sollicite les hommes à commettre tous ces pechez, on ne peut pas dire neanmoins qu'il est en cela leur pere & leur modele. Mais à l'égard du mensonge quand il en dit, il parle de son fond, *ex propriis loquitur*, quand il y porte les hommes, c'est à sa ressemblance, & à son imitation qu'il les invite, parce que sa qualité, son occupation, sa nature, c'est d'être menteur c'est de rendre fourbes, malins, dissimulez, menteurs comme lui ceux qui l'écoutent, *quia mendax est & pater ejus.* Voilà quel est modele, voilà quel est le pere de ces malheureux. Ils agissent en demons, ils parlent en demons, ils vivent de l'esprit, & ils accomplissent les desirs du demon, *& desideria patris vestri vultis implere.*

Quels sont les desirs du demon? quelles sont ses vûës & ses fins? C'est que la verité soit bannie du monde, que les pechez y soient introduits, qu'ils s'y conservent long temps en paix. Or ce sont ces desirs que les menteurs & les fourbes accomplissent, eux qui regardent leurs fourberies, & leurs mensonges comme les voies les plus naturelles du peché, comme les

aziles qui le défendent & qui le mettent en assurance.

L'Ecriture Sainte parlant du peché dit, qu'il a ses voies & ses aziles, ses voies par lesquelles il s'insinuë dans de certaines ames disposées à le commettre, ses aziles sous lesquels il se cache aprés qu'il est commis: ses voies qui l'introduisent, & qui lui donnent de l'accez, *via iniquitatis*, ses aziles qui le mettent à couvert, & qui l'excusent, *excusationes in peccatis*, afin qu'il soit impuni, qu'il ne trouve presque plus de remords au dedans, ni de reproches, & de confusion au dehors.

Ps 106. Abscondi-tum pecca-tum ejus. Ozee 5 Animæ dolosæ erant in peccatis. Prov. 13. Isaia 28.

Mais quelles sont ces voies, quels sont ces aziles du peché? la même Ecriture nous apprend que c'est le mensonge: écoutez ce qu'en disent les pecheurs malgré l'égarement de leur esprit, & la corruption de leur cœur. *Posuimus in mendacio spem nostram, & mendacio protecti sumus.* Avant que de nous engager dans le peché, nous avons cherché les moyens de le commettre en assurance, & celui qui nous a paru le plus efficace, le plus aisé a été d'employe la fourberie, la duplicité, l'hipocrisie, le mensonge.

Oüi un mensonge medité, & conçû ouvre la porte à une infinité de pechez dans lesquels souvent on ne s'engageroit jamais, si l'on ne croioit s'en servir utilement pour se disculper. Si ces filles libertines sçavoient qu'on les observe de prés, que quoi qu'elles puissent dire pour leur justification, elles ne pourront pas éviter la juste indignation de leurs peres & de leurs me-

res qui leur défendent la compagnie de ces jeunes debauchez, elles n'auroient jamais avec eux ces conversations secrettes, où il se passe tant de desordres: mais parcequ'elles ont trouvé mille artifices pour leur ôter de l'esprit le moindre soupçon de galanterie, ou de desobéissance; elles s'y engagent librement, & pourvû qu'elles sauvent les apparences, elles ne se soucient pas du reste.

Si ses marchands étoient assurez qu'ils parleront toûjours à des gens qui connoissent la nature, la qualité, la bonté, ou le défaut de leurs marchandises, le lieu d'où elles viennent, le prix qu'elles valent, & ce que d'autent plus fidelles qu'eux les vendent; peut-être jamais ne tromperoient-ils personne: Mais parce qu'ils sçavent qu'un mensonge, & un parjure leur attireroit du gain, & que pourvû qu'ils sçachent mentir adroitement, ils réüssiront dans leur negoce, il n'y a souvent point de dissimulation dont ils n'usent, ni de fourberie qu'ils ne fassent.

Si ces courtisans étoient persuadez que ceux dont ils feignent d'être amis verront leurs perfi[illegible], & tous les mauvais services qu'ils leur rendront, ils ne les tromperoient, & ne les supplanteroient peut-être jamais; mais parce qu'ils ont trouvé l'art de ménager si bien les occasions, & leur rendre des civilitez si à propos, de leur faire des propositions si captieuses, & de les engager si adroitement en de mauvaises affaires, qu'ils surprendront leur bonne fois: Il n'y a presque point d'ingra-

tude, de dureté; d'infidelité ausquelles ils ne s'engagent; Et c'est-là ce que j'apelle la voië du peché; c'est là ce que Jeremie apelloit *s'instruire dans l'art de faire des mensonges, & de rouler avec inquiétude dans sa tête les moïens de pouvoir pecher, docuerunt linguam suam loqui mendacium, & iniquè agentes laboraverunt.*

Helas combien trouvons-nous encore aujourd hui de ces menteurs, & de ces fourbes qui préviennent dans leurs esprits les objections qu'on pourroit leur faire, qui se servent du mensonge comme d'une arme pour se défendre par avance, dit Saint Basile, qui tiennent leurs équivoques, leurs détours, leurs artifices, leurs impostures, comme des fléches toutes prêtes pour les tirer á la faveur des tenebres & du secret, *paraverunt sagittas suas in pharetrâ, ut sagittent in obscuris?*

Combien en trouve-t-on encore aujourd'hui qui se font deux cœurs tous differens, un cœur pour eux-mêmes un cœur pour les autres un cœur pour eux-mêmes, plein de dissimulation, de bizarrerie, d'ingratitude, de perfidie, afin de satisfaire leur ambition, leur impureté, leur interêt, leur vengeance; un cœur pour les autres plein apparemment de reconnoissance, de civilité, d'honnêteté, d'affection, afin de mieux couvrir leurs desseins, *corde & corde locuti sunt?* Combien en trouve-t-on encore aujourd'hui, qui avec des manieres civiles & engageantes, avec un air aparemment ouvert, & ingenu qu'ils tâchent de rendre le moins contraint qu'ils peuvent, afin

qu'on les croie, & qu'on se repose sur eux, n'ont cependant qu'une ame perfide & maligne, qu'un interieur plein de ruses, & de fourberies : *Interiora eorum plenâ sunt dolo?*

Que si le mensonge qui est de la sorte, une voie ouverte aux plus grands pechez, est lui-même par cette raison un grand peché, il l'est encore davantage en ce qu'il sert d'azile pour cacher & deffendre ces pechez après qu'on les a commis, *& mendacio protecti sumus.* Comme la verité est l'amie de toutes les vertus ; le mensonge est l'ami de tous les vices ; comme ces vertus sont en paix quand elles ont la verité pour guide & pour apui, ces vices sont en assurance quand ils ont la fatale protection du mensonge. L'un & l'autre produisent, quoique par des manieres differentes, des effets assez semblables : celle là de fermeté, & de perseverance dans le bien, celui-ci d'habitude & d'opiniâtreté dans le mal. *Le Juste qui medite la sagesse, qui regle ses paroles sur la verité & la justice, a toûjours la Loi de Dieu dans son cœur, & quoi qu'il arrive, ses pas ne chancellent point.* Mais aussi le pecheur qui medite des mensonges, le pecheur dont les actions, la vie, les paroles ne sont que mensonge, a la loi du demon dans son ame ; & comme il en est l'agent, l'instrument, l'organe, il arrive rarement qu'il quitte des vices paisibles & impunis sous un si funeste azile, Et c'est dans ce sens que Saint Basile a dit, que de même que la verité est le terme où les vertus vont se rendre pour trouver leur solidité, & leur bonheur ; aussi les

D. Basil. in proœmi, lib. de Spir. sancto. mensonge est comme la consommation du peché, comme la derniere tige de son impudence & de sa malice, *extrema malitiæ linea mendacium.*

Delà vient un attachement presqu'invincible, au vol, à l'impureté, au parjure, aux perfidies, aux blasphêmes, Delà ces commerces usuraires ou infames qu'on ne veut pas rompre, parce qu'on les déguise & qu'on les cache. De ce cœur de pierre qu'on se fait, *& ce front de prostituée*, comme parle l'Ecriture, avec lequel on s'endurcit au crime. On se mocque des menaces, on est sourd aux avis, & insensible à son mal dont on ne rougit plus, dont on n'apprehende presque plus les suites, dont on ne se met presque plus en peine de sortir. De là ces malheurs presque irreparables qui troublent la paix, & le bon ordre des societez, ces défiances que l'on a les uns des autres, ces mauvais services rendus sourdement, ces desunions & ses trahisons secretes, ces ordures, & ces abominations cachées, ces usures & ces injustices : toutes sortes de pechez triomphant impunement dans le monde, dit S. Jerôme, & les vertus qui leur sont contraires, en étant bannies dés que les mensonges & les faussetez y regnent Aprés cela en faut-il davantage pour nous en donner une horreur éternelle Il est vrai que tous les mensonges ne sont pas si criminels que ceux-là, il y en a de spirituels & de divertissans qui ne nuisent à personne : mais quelques innocens qu'ils paroissent par cet endroit, ils ne sont pas neanmoins sans

peché, pour peu que la verité y ſoit offensée, vous l'allez voir dans mon ſecond point.

II. POINT.

Dire que tous les pechez ſont également énormes, c'eſt tomber dans l'erreur des Stoïciens : s'appliquer à n'en point commettre de legers, & ſe ſoucier peu d'en faire des mortels, c'eſt un aveuglement phariſaique : mais ne ſe precautionner que contre les grands & negliger les petits, comme ſi les uns étoient deffendus & les autres permis ; c'eſt une illuſion tres-dangereuſe dans le monde, dit excellemment Saint Auguſtin.

De ce principe qu'il a tres ſolidement établi, je tire d'abord cette conſequence avec lui, que les menſonges ne ſont donc pas tous égaux, qu'il y en a de mortels qu'il y en a de veniels, qu'il y en a qui font perdre la grace & l'amitié de Dieu à une ame, & qui meritent des châtiämens éternels ; mais qu'il y en a auſſi qui rendent cette ame moins agreable à Dieu, & qui, quelques legers qu'ils paroiſſent, ont cependant certains deffauts qu'il faut expier par de petites penitences en ce monde, ou par des peines temporelles en l'autre.

Or les menſonges qu'on appelle divertiſſans, ſpirituels, agreables, ſont ſelon lui de cette ſeconde eſpece. J'avouë bien que ce ne ſont pas de grandes fautes *non magna culpa*, mais ce ſont toûjours des fautes ; *non tamen ſunt ſine culpâ* ; & ce n'en eſt que trop pour exhorter une ame qui tend à une perfection ſolide, à les éviter autant qu'elle peut, & ſur tout à ne s'en point faire une habitude.

Dicantur alia magna, alia parva eſſe peccata, hoc verum eſt, nec auſcultandum Stoicis qui omnia paria eſſe contendunt, &c. *Lib. de mendacio.*

Duo ſuo omninò genera mendaciorum in quibus non magna culpa eſt, &c. *Aug. lib.*

Quand j'ai cherché les raisons pour lesquelles ces mensonges ne sont pas entierement exemts de peché, j'ai trouvé que la verité aiant trois admirables qualitez dont la premiere est d'être serieuse & retenuë, la seconde d'être simple & indivisible, & la troisiéme d'être bonne & utile à quelque chose : ces mensonges n'ont quelquefois aucune de ces proprietez, & que par consequent il est tres dangereux de s'accoûtumer à ce dire.

Primò, il est certain qu'on n'y trouve presque jamais cette gravité chrêtienne, cet air serieux, recueilli, modeste, que Saint Paul nous recommende avec tant de soin dans ses Epîtres. Car qui sont ceux dont je parle? Ce sont des gens qui aiment à voir les compagnies, à s'instruire de toutes sortes de nouvelles, à dire celles qu'il sçavent & à en inventer quand ils n'en sçavent pas : qui ont toûjours le bon mot à la bouche, qui comme obsedez d'un esprit follet, servent dans les compagnies à donner du plaisir aux autres : des gens qui d'un côté ne voulant nuire à personne, mais d'un autre voulant se divertir, se remplissent l'esprit de mille affaires differentes, & ont une langue aussi mobile que leur corps: des gens qui selon Saint Jacques étant tourmentez *d'un mal qui les rend inquiets*, *inquietum malum*, je veux dire des intrigues du siécle, vont de visites en visites, & ne peuvent demeurer chez eux, sans autre necessité que celle d'une indiscrete démengeaison de parler. Or quelle gravité, quelle modestie, quelle retenuë peuvent ils avoir

dans ces petites histoires, & ces mensonges spirituels qu'ils font ? & cependant si ces conditions leur manquent ; peuvent-ils se croire innocens devant Dieu, & n'offencer en rien la verité ? Encore un coup, souvenez-vous que quand je parle de la sorte, je parle de ces ames consacrées à Dieu, soit dans l'Eglise, soit dans le Cloître, ou de ces personnes pieuses qui au milieu du monde s'éforcent d'étouffer en elles l'esprit du monde, qui frequentent tres souvent les Sacremens, qui cherchant avec soin tout ce qui peut plaire à Dieu, & étant absolument resoluës d'éviter tout ce qui peut lui déplaire, doivent se renfermer dans les bornes étroites de la gravite, de la modestie & de la retenuë évangelique.

Ce n'est pas que je condamne par là ces jeux, & ces divertissemens d'esprit qui font l'agrément des conversations chrêtiennes, ni ces libertez qu'on se donne, & ces plaisirs qu'on se procure dans ses entretiens. Car que seroit ce, s'il faloit être stupide pour être devot, & si parmi les loix que la verité veut qu'on observe indispensablement, il y en avoit qui deffendissent les pointes, & les heureuses rencontres d'un esprit enjoüé ? Réjoüissez-vous donc à la bonne heure dit Saint Paul, réjouïssez vous, mais prenez garde d'avoir toûjours dans vos actons, & dans vos discours cet air serieux, & modeste qui est la marque d'un Chrétien, & qui doit édifier tous ceux qui vous écoutent. *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus* : admirable leçon de ce grand Apôtre que plusieurs Saints

ont pratiqué à la lettre, jusqu'à ne vouloir jamais dire aucune parole propre à faire rire une compagnie comme on le remarque de S. Jean Chrysostome ; jusqu'à se venger par un silence éternel de certaines petites libertez qu'on avoit prises dans ses entretiens, comme des historiens dignes de foi le rapportent de plusieurs solitaires de la Thebaïde.

Secundò, ce qui n'exemte pas entierement du péché ces mensonges divertissans dont je parle, c'est que la verité étant essentiellement simple, & indivisible, il ne faut presque rien pour l'offencer. Cette verité selon S. Thomas consiste dans une certaine égalité où il ne faut ni amplifier, ni diminuer la chose, dans une certaine justesse de langage où il faut éviter également deux fâcheuses extremitez, telles que seroient celles ou de flater, ou de se tailler de son prochain. Or je vous le demande, n'est-il pas vrai que souvent, quelque bonne intention que vous ayiez, vos passions secrettes vous portent ou à des loüanges excessives, ou à des ironies spirituelles & à des railleries adroites? Que quoi que vous n'aiez nul dessein de nuire, ou de plaire mal à propos à personne, vous avez cependant vos vûës dans ces petites histoires que vous faites; que malgré un fond d'ame & de religion vous pourrez quelquefois, sans vous en appercevoir d'abord, *le fiel & le miel sur vôtre langue, fel & mel sub lingua eorum ?* Or c'est ce que la verité ne peut souffrir, & ce qui vous obligeroit à

apporter dans vos discours plus de precaution que vous n'y apportez pas, si vous y faisiez de serieuses reflexions.

Mais je suppose que ces petites histoires agreables, & divertissantes soient purifiées de toutes ces vices: il est toûjours constant que ce sont des paroles inutiles. Car à quoy servent-elles? A édifier le prochain? mais le Sage m'apprend que celui *qui s'appuie sur ces mensonges ne se repaît que de vent, & ne poursuit que des oiseaux, qui volent.* A le ramener à Dieu? mais elles le dissipent. A le divertir? mais c'est là l'occupation d'un comédien, & non pas d'un Chrétien dit S. Chrysôstome. Or dés qu'elles sont inutiles elles sont exposées au jugement de Dieu, & Jesus-Christ nous assure qu'on lui en rendra un jour compte. Hé quoi dit S. Jerôme, le temps, les heures, les momens, les jours, les mois, les années vous ont-elles été données pour ne dire que des paroles inutiles: & Dieu ne vous a-t-il mis au monde que pour faire un jeu de vôtre vie? Ces mensonges sont legers, je l'avouë, mais quelques legers qu'ils soient, devez-vous en faire peu de cas pour vous dispenser de les éviter? *Ista levia noli contemnere,* si vous en faites peu de cas quand vous les regardez en eux-mêmes, apprehendez d'y tomber quand vous les considerez par rapport à leur nombre, & à l'habitude que vous y avez contractée: *si contemnis quando appendis, expavesce, quando numeras.* Ce sont des pechez veniels, il est vrai: mais ces pechez étans

multipliez, & ces mensonges comme entassez les uns sur les autros par une longue habitude font une masse furieuse qui vous feroit peur, si vous ouvriez les yeux de vôtre foi. Quelques goutes d'eau qui entrent dans un vaisseau par de petites fentes, ne font point de peine à un pilote; mais s'il y en entroit toûjours, & s'il negligeoit de le vuider, il s'exposeroit à un évident danger de perir. Ces mensonges sont peu considerables, si on les considere dans leur nature, mais helas qu'ils doivent vous faire peur si vous regardez leur nombre, & vous faites reflexion sur cette vie errante, legere, & vagabonde que vous menez!

Je n'en dis pas davantage pour descendre à un sujet qui me paroît encore plus important: n'est-il pas du moins permis de mentir, quand c'est pour servir son prochain, ou se tirer soi-même de quelque fâcheuse necessité, dont on ne peut se délivrer que par un mensonge; Non, Chrêtiens, car s'il y a toûjours du peché dans les premiers qui sont les mensonges des fourbes qui ne cherchent qu'à tromper; s'il y a toûjours du danger dans les seconds qui sont ces mensonges spirituels où l'on ne pense qu'à se divertir: il y a toûjours quelque imperfection dans les troisiémes qui sont ces mensonges officieux, & aparemment necessaires, que les prétendus parfaits regardent souvent comme des actions de charité & de justice.

III. POINT. Je puis dire que c'est ici l'une des plus

delicates tentations, & l'un des plus specieux pretextes. J'ai avancé ces faussetez, dit l'un, mais ce n'a été que pour sauver l'honneur de cette fille qui sans moi alloit être la triste victime d'un impudique, ou la fable de toute une ville. J'ai excusé par ces mensonges, dit un autre, un malheureux auprés d'une personne puissante qui le protegeoit, & qui sans ce bon office que je lui ai rendu, en auroit été absolument abandonné. Je m'étois attiré de méchantes affaires par mon indiscretion, dit un troisiéme, & un homme furieux m'alloit sacrifier à sa vengeance, si je n'avois nié ce que j'ay fait contre lui ; la seule vûë de conserver mon bien, ou ma vie m'a réduit à la necessité de me défendre par un mensonge.

Qui de vous ne croiroit que ce sont-là de bonnes raisons ? je m'y rendrois volontiers avec Origene, Cassien, & quelques anciens Peres dont le sentiment a été qu'il falloit user du mensonge comme de l'ellebore qui est mortel lors qu'on s'en sert sans necessité, mais qui est fort salutaire quand on ne le prend que dans un extrême besoin, aprés avoir inutilement tenté d'autres remedes. Cependant quand je considere les choses de plus prés, je reconnois que le mensonge étant de lui-même vitieux, il n'y a nulle vûë, ni de charité ni de necessité, ni même de religion, qui puisse jamais l'authoriser. Car n'est-ce pas pour vous ôter tous ces beaux pretextes, que le S. Esprit vous dit ; *Est ce que Dieu a besoin de vos mensonges, & que vous avan-*

ciez des faussetez pour lui ? Numquid Deus indiget vestro mendatio, ut pro illo loquamini dolos ?

Vous sçavez peut-être la principale raison qui obligea autrefois S. Augustin, de composer ce sçavant traité du mensonge que nous avons parmi ses ouvrage. Quelques Catholiques voyant que les Priscillianistes, quoi qu'ils corrompissent beaucoup d'esprits, ne pouvoient cependant être de couverts, parce qu'ils se faisoient une loi de cacher leur heresie par leurs mensonges, & même par leurs parjures, crûrent qu'ils rendroient un grand service à Dieu s'ils découvroient leurs erreurs, & que le plus seur moien étoit de feindre d'embrasser leur parti, pour pouvoir plus aisément les denoncer. S. augustin voiant de quelle consequence il étoit de s'opposer à un si pernicieux abus, composa expréssement ce sçavant livre, où parcourant les differentes especes de mensonge,& principalement de ces mensonges officieux; & apparemment necessaire, dont nous parlons, il conclud qu'il n'étoit jamais permis d'en faire aucun pour quelque pretexte que ce pût être. En voici quelques raisons, & je conjure les ames qui aspirent à la perfection de ne les pas perdre.

Premiere raison. Il ne faut jamais faire un mal si petit qu'il soit, dans la vûë d'en retirer un bien si grand, & si considerable qu'il paroisse: C'est un principe dont toute la Theologie demeure d'accord. Or le mensonge quoi qu'il soit tantôt un peché mortel, tantôt un peché veniel, par

raport à ses differentes circonstances, c'est cependant toûjours un mal de quelque nature qu'il soit, & par consequent il n'est jamais permis d'en faire aucun, quand ce seroit pour sauver son honneur, ou sa vie; quand il s'agiroit de la ruine de tout un Roiaume, & de la perte de tout le monde. Oüi il vaudroit mieux pour moi que je perdisse l'honneur & la vie; il vaudroit mieux que je consentisse que tout le monde perît, que de ce que je fisse volontairement un mensonge qui fût capable d'empêcher tous ces malheurs, pourquoi? parce que je ne serois pas responsable devant Dieu de ces malheurs que je n'aurois pû éviter sans commettre de peché, & que je serois responsable du mensonge que j'aurois fait, & qui ne peut être permis sous quelque pretexte que ce soit; à moins qu'on ne dise qu'il y a qulquefois des pechez permis.

Seconde raison. Une action pour être bonne, & meriter une recompense éternelle, doit être bonne dans toutes ses circonstances, je veus dire non seulement par rapport à l'intention que l'on a, & à la fin qu'on se propose, mais encore par rapport aux moiens dont on se sert pour y parvenir. Or quand je fais un mensonge pour me tirer moi-même d'un extrême danger, ou pour sauver l'honneur & la vie de mon prochain, mon intention est bonne, mais le moien que j'y emploie est mauvais: & par consequent bien loin de croire que je fais en cela action de charité, & de justice qui merite quelque recompen-

se, je dois me reprocher mon peché, & m'en accuser devant Dieu, afin qu'il me le pardonne.

Je puis mettre à couvert l'honneur de cette fille en faisant un mensonge : je puis en déguisant le verité tirer cet homme d'un procez, ou d'une cruelle persecution qui l'accableroit : mais le moien dont je veux me servir ne vaut rien. Je témoigne que j'ai un bon fond d'ame, lors que je ne veus mentir qu'à dessein de rendre service à autrui : mais je ne témoigne pas avoir un bon fond de Christianisme, quand je le veus défendre, au préjudice de Dieu & de ma conscience. Si je demeurois dans Babyloue, dans Jericho, ou même (c'est Saint Augustin qui parle) dans la Jerusalem terrestre, je meriterois des loüanges, & des recompenses : mais, comme par le caractere de mon Baptême & la sainteté de ma vie, je dois être citoien de la Jerusalem celeste ; bien loin d'attendre des recompenses de mon action ; je ne puis éviter d'en recevoir des reproches. Dans la Jerusalem terrestre on est encore esclave de quelques devoirs, & bienséances humaines : mais dans la celeste, on n'a pour regle, pour reine, pour loi que la verité : & s'il échape de dire quelque mensonge, on est obligé de s'en humilier devant Dieu, pourquoy ? parce que dans la Jerusalem celeste c'est la verité qui y domine, & que nul mensonge ne vient de la verité. Comme donc ceux qui apartiennent à cette cité bienheureuse sont des enfans de la verité : le mensonge leur est défendu, fût ce pour

conserver leur reputation, ou leur vie, fut-ce pour tirer leurs freres d'une dangereuse persecution, fut-ce pour sauver l'honneur de leur religion, & du Dieu qu'ils adorent.

Conculure de là qu'on doit toûjours dire nuëment la verité. que dans quelque fâcheuse extrêmité qu'on se rrouve, il est défendu de la cacher, & de la dissimuler, sans pouvoir se servir d'équivoques, de déguisemens, de petites paroles à double sens, & de restrictions mentales, ce seroit outrer les choses, & même comme remarque Saint Thomas, s'éloigner du sentiment de Sainr Augustin. Il y a des équivoques, & des déguisemens innocens. Tel fut celui de Jacob, quand il répondit à son pere : *Oui c'est moi qui suis Esaïs vôtre fils aîné* Il parut bien qu'il y avoit là dedans du mistere, puisque ce pere sçachant qu'il avoit été rrompé, ne retira pas cependant sa benediction, qu'au contraire il la confirma davanrage, & voulur qu'Esaü lui fut soûmis. Tel fut ce déguisement que Dieu inspira à Samuël quand il alla à Bethléem pour faire David Roi, & qu'il lui commanda de dire que c'étoit pour offrir des sacrifices, de peur que Saül ne le fit mourir. Tels fureut ceux de Moïse & d'Aaron, quand ils dirent à Pharaon, qu'ils alloient sacrifier à Dieu dans la solitude, eux qui avoient dessein de sortir de l'Egypte, & d'en emporter les plus riches meubles. Il y a donc des équivoques, & des déguisemens innocens, & peut-être n'a-t-on pas autant de raison qu'on se l'imagine, de condamner des gens d'ailleurs sçavans &

Licet veriratem occulrare prudenrer sub aliquâ dissimulatione, ur Augustinus dicit in libro de mēdacio. *D.Th. 2. 2. q.110. art.3.*

cieux, qui ont crû qu'on pouvoit quelquefois avoir recours à des paroles à double sens, & à des restrictions mentales.

Mais conclure aussi qu'on peut impunement en toute rencontre se servir de ces paroles à double sens, qu'il est quelquefois permis de déguiser la verité, quand on est juridiquement interrogé, principalement quand on n'est pas certain de la compétence du Juge, qu'on peut dire autre chose qu'on ne pense, & jurer sans avoir dessein de jurer : c'est ouvrir la porte au libertinage, aux larcins, aux fourberies, aux parjures. Helas que ferons nous, s'écrie saint Augustin, où irons-nous ? où nous cacherons-nous pour éviter la colere de la verité, si non seulement nous ne faisons nulle difficulté de dire des mensonges, mais si nous avons la hardiesse de montrer aux autres comment ils peuvent aisément en faire ? Ce seroit donc en vain que vous auriez dit, ô mon Dieu, que *celui qui parle ambiguement est haïssable, que vous avez en horreur les langues doubles, qu'il ne faut en quelque maniere que ce soit, contredire à la verité, qu'au contraire il faut se confondre devant vous d'avoir dit des mensonges dont on aura trouvé l'art de faire l'apologie: non contradices verbo veritatis ullo modo, & de mendacio inventionis tuæ confundere.* Car voilà l'un de grands malheurs du siecle. Quelque criminel que l'on soit, on cherche les moiens de se justifier : on veut être menteur, & innocent tout ensemble, & pourvû qu'on sauve quelques apparences, on se soucie peu de trahir les interêts de la verité.

Sunt in eis docti qui etiã regulas fingant, finesque cõstituant quando debeat, quando non pejerari. O ubi estis fontes lacrimarum! Et quid faciemus, quo ibimus ? ubi nos occul-

Mais que les autres fassent ce qu'ils voudront, ô mon Dieu, qu'ils cherchnt pour se disculper telles distinctions, telles équivoques, telles reserves, telles subtilitez, telles pieuses dissimulations, & restrictions qu'il leur plaira; pour moi, pendant le peu de vie qui me reste j'ai formé avec le saint homme Job, la resolution de ne vous offenser jamais par des paroles de mensonges, de ne donner jamais à ma langue la liberté d'en dire, ni à mon esprit d'en inventer. *Donec superest halitus in me, non loquentur labia mea iniquitatem, nec lingua mea meditabitur mendacium.*

Belle resolution, Chrêtiens, & pour le succez de laquelle il n'y a rien que vous ne soiez obligez de faire. Avez vous déja dit des mensonges, accusez-vous en avec humilité, & faites en penitence, dit-saint Augustin, *confitenda sunt pœnitendo.* Etes-vous tentez d'en dire encore de nouveaux? évitez les autant qu'il vous sera possible, par une droiture de cœur, & une grande ingenuité dans toutes vos actions; *cavenda sunt rectè agendo*; & sur tout donnez-vous bien de garde de les multiplier par une dangereuse habitude que vous pouritez y contracter, *augenda non sunt infœliciter vivendo.* Par ce moien vous serez les vrais enfans de Dieu, *vous serez veritablement libres, parce que ce sera la verité que vous délivrera, & veritas liberabis vos.* Verité qui vous prenant sous sa protection, vous délivrera du peché, & vous fera entrer dans cette bienheureuse, cité où elle regne. *Amen.*

tabidimus ab irâ veritatis; Si non solùm negligimus cavere mendacia, sed audemus insuper docere perjuria.

Aug. de mend. c.18.

Ibid. de mend. c.21.



DISCOURS
MORAUX
EN FORME
DE PRONES
LE IV. DIMANCHE de l'Avent.

Sur les moyens necessaires pour se preparer à la Naissance de Jesus-Christ.

Et videbit omnis caro salutare Dei. Luc. 3.

Tout homme verra le Sauveur envoyé de Dieu.

VOici, Chrétiens la plus surprenante, & en même tems la plus heureuse de toutes les nouvelles, un Dieu va se faire homme, enfant, esclave : un Dieu va prendre la verité de nôtre chair, & de nos miseres, l'aparence de nôtre ignorance, & de nos pechez ; Quoi de plus surprenant ? *Quis audivit*

audivit unquam tale ? mais ce Dieu ne se fait homme, enfant, esclave, que pour nous faire joüir de l'innocence, du bonheur, de la liberté des enfans de Dieu : ce Dieu ne prend la ressemblance d'une chair pecheresse, que pour reparer les desordres de la nôtre : Quoi de plus favorable, & de plus avantageux pour nous ?

C'est, Chrêtiens, la nouvelle que je vous annonce aujourd'hui, & je vous l'annonce par avance avec le saint Precurseur de Jesus-Christ. *Tout homme* dit-il, *verra le Sauveur envoïé de Dieu.* Bien-tôt l'Ange vous dira comme aux Pasteurs, *qu'un Sauveur vous est né :* Bien-tôt *une troupe innombrable d'esprit celestes entonnera ce pieux Cantique ; Gloire à Dieu au plus haut des Cieux, & paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.*

Comme ce mistére de vôtre salut, conçû de toute éternité, & accompli dans la plenitude des tems, se renouvelle invisiblement tous les jours, & que vous avez bien-tôt celebrer la naissance d'un Dieu fait homme, il est de mon devoir de vous apprendre aujourd'hui ce que vous étes obligez de faire pour le recevoir : & vôtre pieté même prevenant en cette occasion mon zele, me sollicite, ce semble, à vous en découvrir les principaux moiens.

Je les reduis avec saint Augustin, & saint Chrisotome à un seul point, qui est de considerer ce que le Fils de Dieu venant au monde a fait pour vous, afin que par des sentimens reciproques d'amour, de pieté, de reconnoissance, vous puissiez faire en

quelque maniere la même chose pour lui. Car voilà ce que j'ai trouvé, après ces Peres, de plus propre pour vôtre instruction, n'y aiant rien qui puisse vous édifier davantage, qu'en cherchant dans la nature même de ce mistere, un fond de morale des régles assurées de vos devoirs.

Division. Qu'est-ce donc que le Fils de Dieu a fait pour vous ? Il faut que le Prophéte de sa naissance vous l'apprenne. *In dilectione suâ, & in indulgentiâ suâ ipse redemit eos, & portavit eos, & elevavit eos.* O le riche sujet d'un beau discours, si j'avois assez d'éloquence & de pénétration d'esprit pour vous découvrir tout le sens de ses paroles! *Il est venu vous racheter, vous proteger, vous annoblir*, dit Isaïe. Voilà le fonds du mistére, & ce que ce Sauveur envoié de Dieu, dont Jean-Baptiste vous parle aujourd'hui, a fait pour vous en venant au monde. Mais que devez vous faire pour le recevoir ? Ce que vous devez faire c'est d'aller par la pureté de vos desirs au devant de ce Dieu qui vient vous racheter, *redemit eos*; ce sera la morale de mon premier Point. C'est de cooperer par des sentimens reciproques, aux desseins de ce Dieu qui vient vous proteger, *portavit eos*, ce sera la morale de mon second Point. C'est d'élever vos cœurs par une sainte fierté vers ce Dieu qui vient vous annoblit, *& elevavit eos*, ce sera la morale de mon troisiéme Point, & tout le sujet de ce discours.

I. Point. Nous ne pouvons mieux connoître l'obligation que nous avons à Jesus-Christ qui est venu au monde pour nous racheter,

qu'en considerant, avec S. Athanase, deux ou trois choses, qui sont autant de fondemens de nôtre Religion, & d'éclaicissemens necessaires à ce grand mistére. La premiere, c'est que Dieu aiant creé l'homme dans l'innocence, & l'aiant menacé *qu'il mourroit dés qu'il auroit mangé du fruit défendu*, ce rebelle s'étoit attiré par sa désobéïssance toute sorte de maux, tant par rapport à son ame que le peché avoit defigurée que par rapport à son corps qui étoit condamné à la mort.

La seconde, que cet arrêt de Dieu fulminé contre Adam devoit s'executer non-seulement sur sa personne, mais encore sur celle de ses descendans; que la même nature é-tant vitiée dans sa source, devoit être aussi assujettie aux mêmes peines. Ainsi tous les hommes devoient, ce semble, apprehender qu'aprés avoir passé quelque tems dans le monde, ils ne rentrassent dans le neant d'où ils avoient été tirés: & il y avoit quelque apparence de le craindre, dit S. Athanase: Car comme Adam aprés avoir été pendant toute une éternité dans le neant, avoit reçû la vie par la presence & l'operation du Verbe Divin; & comme d'ailleurs, il s'étoit volontairement precipité dans un autre neant, je veux dire avec ce même Pere, dans le peché: il sembloit qu'il y avoit quelque espece de justice, qu'il retournât dans ce premier neant que ce second lui avoit attiré.

Deus homines in incorruptibilitate perseverare volebat, homines autem spretâ rejectaque Dei cognitione, prædenuntiatam mortis condénationē acceperunt, neque jam inde, &c. *D. Ath. de Inc. Verbi Dei.*

Cependant les choses ne doivent pas se passer de la sorte. Il est vrai d'un côté qu'il falloit que cet arrêt s'executât. Car si Dieu ayant menacé l'homme de mourir au cas

Absurdum Deum in suis

qu'il lui désobéït, n'avoit pas châtié sa désobéissance de la peine dont il l'avoit menacé ; eût-il été ce qu'il est je veus dire, veritable dans ses paroles, immuable & puissant pour les executer ? Mais d'un autre côté un semble-t-il pas qu'il eût été indigne, en quelque maniere, de sa bonté de détruire un ouvrage qu'il avoit formé avec rant d'application, & de plaisir ? Il falloit donc que tandis que le peché de l'homme subsisteroit, cét homme fût puni, & dans son ame par une séparation éternelle de son Dieu, & dans son corps par des peines qui suivissent sa mort, & qui ne finissent jamais.

Or c'est de cette double servitude que Dieu est venu délivrer les hommes par une excessive charité, & une surabondance de pardon. *In dilectione suâ, & in indulgentiâ suâ ipse redimit eos*, mais comment l'a-t-il fait, demande S. Athanase ? Encore un peû d'application à la belle doctrine de ce Pere.

Il n'y avoit que deux voies, dit-il, pour racheter l'homme ; ou bien la penitence de cet homme, ou bien la satisfaction & la naissance d'un Dieu. Il semble d'abord que cette premiere voie paroissoit assez naturelle. L'homme pecheur avoit affensé Dieu ; l'homme penitent l'auroit appaisé : l'homme par son peché s'étoit attiré de facheuses peines dans son ame, & dans son corps ; l'homme par sa penitence se feroit vangé de sa rebellion sur lui-même, & Dieu ayant agréé cette vengeance personnelle, il seroit rentré dans ses premiers droits. Cependant la chose ne pouvoit se faire. Premierement, parce qu'une penitence de cet-

verbis mentiri si cum lege statuisset morte moriturum hominem, quandocumque mandatum prævaricaretur, morte tamen post prævaricationem effugeret. Non enim verus Deus fuisset, si cùm dixisset nos, &c. *Ath. ibid.*

te nature n'eût pas satisfait à Dieu avec toute la justice, & la proportion necessaire. *Ista pœnitentia non ex æquo cum Deo egisset.* Secondement parce que cette penitence n'eût pas changé l'ordre & la nature des choses : l'homme se fût abstenu par elle de pecher: mais aiant été pecheur, & condamné à la mort elle n'eût pû ni effacer cette tache, ni éluder cette rigoureuse peine.

Je ne m'arrête pas davantage à ce raisonnement de saint Ambroise, afin de vous dire avec lui qu'il n'y avoit qu'un Dieu qui pût être nôtre digne Redempteur, qu'il n'y avoit que lui qui pût rêtablir l'image du Seigneur dans son premier état, détruire & le peché, & la principale peine du peché, & par consequent nous tirer de ce double esclavage où nous étions malheureusement assujettis.

C'est aussi ce qu'il a fait en venant au monde. *In dilectione suâ, & in indulgentiâ suâ ipse redemit eos.* Il a eu compassion des hommes, & a regardé en pitié son propre ouvrage. Comme le peché, & la damnation éternelle alloit les sacrifier à la juste vengeance de son Pere, il s'est offert lui-même pour eux en sacrifice, & afin que ce qui avoit été créé ne perit pas entierement, il a voulu descendre sur la terre, & prendre un corps semblable au leur: mais quel corps, & en quel tems a-t-il voulu le prendre ?

Ce n'a été ni un corps imaginaire, comme l'a crû Marcien, ni un corps impassibles, comme l'ont crû d'autres hérétiques, ni un corps qu'il ait simplement exposé à nos yeux, comme il auroit pû le fai-

Quid igitur eâ in re factum oportuit: Pœnitentiam nempe super prævaricatione ab hominibus exigeret? Id enim Deo indignum non cēmendaceris; quòd quem admodùm ex prævaricatione corruptio nata esset, ita ex pœnitentia incorruptibi-

litas re- nascere- tur. At- qui ista pœni- tentia non ex æquo, &c.

te : C'a été un corps mortel sujet à nos mêmes infirmitez, un corps avec lequel il a partagé avec nous les mêmes élemens, subi les mêmes peines du peché, dont n'aiant pû prendre la verité, il a pris les aparences : un corps enfin, qui étant un auguste temple où la Divinité habitoit réellement, lui a servi comme d'un instrument propre à nôtre réparation, en l'offrant dès les premier momens de sa vie, en qualité de victime à son Pere. *Suum templum & corporale instrumentum ut obsidem, vicariamque victimam morti sistens.*

* Encore en quel tems a-t-il voulu le prendre ? en un tems où *toutes les voies de la chair étoient corrompuës*, où les hommes ajoûteroient continuellement de nouveaux pechez aux anciens, où les larcins, les adulteres, les meurtres, les sacriléges, le cultes des faux Dieux, l'invocation des demons avoient fait de la terre un enfer. En un tems où par un raffinement de malice, on étoit tombé dans les dernieres impietez; où la Judée qui n'étoit qu'une petite contrée qui avoit autrefois connu le vrai Dieu, ne le connoissoit presque plus : tant la Religion étoit négligée, tant les Docteurs de la Loi étoient partagez les uns aiant l'im-

* Omnem iniquitatem transgredientes, nullibi fixis vestigiis, sed nova novis accumulantes, in patrandis sceleribus satiari nequiverunt. Etenim adulteria, & furta erant ubique, cædibus & rapinis plena erat universa terra, juris legumque nulla ratio, &c. *Athan. loco supra citato.*

mortalité de l'ame, & la resurrection des corps, comme les Saducéens ; les autres couvrant leurs secrettes abominations du voile d'une pieté trompeuse, comme les Pharisiens : En un tems enfin où le peuple ressembloit aux Prêtres, & aux Chefs qui le gouvernoient : les uns attendant la redemption d'Israël d'une maniere charnelle & grossiere, le reste s'en souciant fort peu, & ne s'en mettant en peine que par rapport à ses intérêts temporels.

Telle étoit la corruption de ces tems malheureux, quand le Fils de Dieu vint au monde : mais tems heureux d'ailleurs puis qu'il les avoit choisis pour faire paroître davantage la necessité, & l'étenduë de sa redemption. Il falloit que la nature fût, pour ainsi-dire, à l'agonie, & dans les dernieres periodes de son mal, afin que l'on connût mieux la vertu du rémede, & rien ne pouvoit l'obliger davantage à implorer la misericorde de son Redempteur, que l'insupportable pesanteur de ses chaînes. Il falloit, ajoûtent les Peres, que le grand ouvrage de l'incarnation d'un Dieu fût attendu & demandé long-tems avant qu'on l'obtint, afin qu'on achetâ en quelque maniere par ses soûpirs, & par ses larmes ce qui ne devoit être neanmoins accordé que par une pure, & gratuite misericorde.

* Ne fut-ce pas dans cet esprit qu'Elie

* Ascendo, & prospice contrà mare. Qui cùm ascendisset, & contemplatus esset, ait : Non est quidquam ; Rursum ait illi, revert-

donna ordre à son serviteur d'aller du côté de la mer, voir s'il n'y découvriroit rien? Ce serviteur y alla jusqu'à six differentes fois sans voir quoique ce fût; & il *ne vit qu'à la septiéme une petite nuée, & une figure d'homme presque imperceptible qu'il aperçût de fort loin.*

Toute la nature prévenuë par une inspiration d'en haut, attendoit avec impatience son Redempteur. Six differens âges s'étoient déja successivement écoulez sans le recevoir; & ce n'a été qu'au septiéme qu'il a enfin paru sur la terre. Depuis Adam jusqu'au deluge; voilà le premier âge: depuis le déluge jusqu'à Abraham, voilà le second: depuis Abraham, jusqu'à Moïse, voilà le troisiéme: depuis Moïse jusqu'à David, voilà le quatriéme: depuis David jusqu'à Nabuchodonosor, voilà le cinquiéme: depuis Nabuchodonosor jusqu'à Auguste, voilà la fin du sixiéme, & le commencement du septiéme, & ce n'est que dans cet heureux siécle que Dieu paroît *comme une petite nuée, comme une trace d'homme*, je veux dire avec son adorable humilité, & soûs la figure d'un petit enfant.

C'est là, Chrétiens, le desiré des nations qui vous étoit promis, & le Redempteur qui devoit vous mettre en liberté. Il l'a fait; *ipse redimit eos*: & comme vous avez besoin plus que jamais, de recüeillir les

re septem vicibus in septimâ autem vice ecce nubecula parva quasi vestigium hominis ascendebat de mari. 3. *Reg.* 8.

fruits de cette premiere grace, c'est à vous à la demander dans la faveur de vos prieres, & dans le vif ressentiment de vos miseres. C'est à vous à lui dire : *Venez, Seigneur, ne tardez pas davantage*, oubliez mes pechez pour ne vous souvenir que de vôtre misericorde toûjours ancienne, & toûjours nouvelle, & qu'il ne soit pas dit qu'aprés avoir fait en general tant de bien à la terre, j'en sois malheureusement privé par ma faute. Faites, Seigneur, le même changement en personne que vous avez fait dans ceux qui vous appartiennent ; que les merites de vôtre naissance me soient appliquez par vôtre bonté gratuite, quelques obstacles que j'y aie aporrez jusques ici. *Ouvrez-vous, ô Cieux, & versez sur moi cette douce rosée qui doit* temperer le feu de passions : ouvrez vos nuées, *faites sortir de vôtre sein ce juste* qui doit rendre feconde la terre sterile & ingrate de mon cœur. Ne vindrez-vous jamais, ô liberateur d'Israël ? n'envoyerez-vous jamais, *Seigneur, *celui que vous devez envoier !* Je sçai que vous êtes déja venu pour moi, ô mon Dieu ; mais comme j'ay souvent abusé des graces de vôtre Incarnation, faites que ce mistére se renouvelle encore pour moi, & que je renaisse de nouveau, en vous voiant naître.

Heureuse l'ame qui conçoit de tels sentimens : mais malheureuse par consequent celle qui est ou insensible ou indifferente à un si grand bienfait : malheureuse celle

* Mitte quem missurus es. *Exod.* 4.

qui s'épuise en ces * *desirs multipliés, inutiles*, *nuisibles*, dont parle l'Apôtre, & qui n'en a que de languissans, ou d'hipocrites, pour des biens qui peuvent seuls contribuer à son bonheur.

Quand d'un côté je me répresente, l'impatience avec laquelle les justes de l'ancien Testement attendoient leur liberateur, & que d'un autre côté je fais reflexion sur l'indifference de tant de Chrétiens de nos jours pour une si grande grace : je vous avouë, disoit autrefois S. Bernard, que je me sens couvert d'une confusion secrette, & qu'à peine puis-je rétenir mes larmes, tant le rélâchement & la tiedeur de ces miserables me font de peine. Mais si j'osois ajoûter quelque chose à la pensée de ce Pere, je dirois vôlontiers que ce qui me fait encore plus de confusion, c'est de voir que parmi ceux qui desirent, ce semble, ce mistérieux renouvellement de l'Incarnation de Jesus-Christ dans leurs ames, il n'y en a presque point dans ces desirs soient purs & tels qu'ils devroient être pour en récueillir les fruits.

On desire bien la grace de Dieu : Car où seroit l'homme assez endurci pour ne pas souhaiter d'être en état de grace ? mais ce ne sont que des desirs vagues, froids, inutiles, qui conçûs & presque étouffez en même tems, ne servent, comme dit le Sage, *qu'à tüer le paresseux*. Ce sont des
Prov. 2. desirs dont on se fait honneur par une

* Desideria multa inutilia & nociva. 1. *ad Tim.* 6.

fausse pieté, & avec lesquels neanmoins on veut conserver des liaisons criminelles, entretenir des commerces deffendus, & des habitudes inveterées dont on ne veut pas se défaire. Ce sont des desirs pareils à ceux des Juifs qui aprés avoir si long-tems souhaité le Messie, eurent assez de dureté pour ne le pas recevoir, quand sa mere demanda à loger chez eux.

Oui je repete, & ne vous en scandalisez pas, traitez-vous mieux vôtre Redempteur, que les Juifs? Vous preparez-vous mieux qu'eux à le recevoir? Combien de fois a-t-il frappé à la porte de vôtre cœur? de combien de mouvemens, d'inspirations, de bons exemples, de graces interieures, & exterieures vous a-t-il prevenu, afin qu'il pût naître chez-vous; & cependant combien de fois l'avez-vous rebuté, parce que tout y étoit plein, & qu'il n'y avoit point de place pour lui? *Locus ei non erat in diversorio.*

Il n'y a que trop de place pour les creatures, & il n'y en a point pour le Createur: il n'y en a que trop pour tant de passions qui y vivent à leur aise, pour le jeu, pour la débauche, pour le luxe, pour l'impureté, pour l'avarice, pour la vengeance. Il n'y en a point pour vous, adorable Sauveur, qui ne cherche que des ames pures qui se préparent à vous recevoir par de chastes, & d'innocens desirs. Quel sujet de confusion pour vous & pour moi, mes chers freres, si nous sommes reduits à ce malheureux états! allons donc par un éloignement effectif de tout peché

au devant de ce Dieu de misericorde qui vient nous racheter, *redimet nos*, & cooperons par des sentimens reciproques aux desseins de même Dieu qui vient nous sanctifier, & nous deffendre, *& portavit nos*, ce sera le sujet & la morale de mon second point.

II. POINT. Quelque grande que soit la grace qu'on fait à des esclaves à qui on donne la liberté, on croit cependant qu'il est encore de sa gloire de les honnorer de sa protection : & comme si cette premiere faveur étoit un engagement à une seconde, aprés les avoir tiré de leur servitude ; on les comble souvent de ses bien faits.

Jugez comme il vous plaira de la generosité des hommes sur ce point, il est certain que Dieu dont la misericorde est infinie, ne s'est pas contenté de venir nous rachepter, qu'il est encore venu nous porter dans nos foiblesses, *portavit eos*, nous animer dans nos combats, nous enrichir dans nôtre pauvreté, se rendre nôtre azile, nôtre sanctificateur, nôtre ami, nôtre prôtecteur, nôtre frere. Ecoutez ce qu'en dit S. Paul : *il nous a été donné pour être nôtre sagesse, nôtre justice, nôtre sanctification, nôtre redemption. Factus est nobis sapientia à Deo, & justitia, & sanctificatio, & redemptio.*

Il est vrai que S. Bernard qui explique fort éloquemment ces quatre sortes de bienfaits, les attribuë à plusieurs de ses mistéres Jesus-Christ, dit-il, est devenu nôtre sagesse par ses prédications & sa doctrine, nôtre justice par le pardon qu'il

nous a acordé de nos pechez, nôtre sanctification lorsqu'il a paru au milieu de nous, & nôtre redemption lorsqu'il est mort pour nous. Comme il a été nôtre sagesse, ajoûte Saint Bernard, il nous a fait des leçons de prudence : comme il a été nôtre justice il nous a octroyé des graces de reconciliation : comme il a été nôtre sanctification il nous a donné des regles d'une sainte vie : & comme il a été nôtre redemption il nous a laissé d'admirables exemples de force & de patience.

Mais sans partager toutes ces choses en tant de mysteres, ne me seroit-il pas permis de vous dire avec Saint Augustin & Saint Anselme, que je les trouve réunies dans celui de sa naissance ? Vous venez de voir comme il a été nôtre redemption, mais n'y est-il pas aussi nôtre sagesse, nôtre sanctification, nôtre justice ? n'est-ce pas dans ce premier de nos misteres qu'il nous donne des graces qui nous éclairent & qui nous instruisent, *sapientia?* des graces qui nous soûtiennent, & par lesquelles nos pechez nous sont remis, *sanctificatio?* des graces qui nous justifient, qui nous animent, & qui nous font marcher avec perseverance dans le chemin de la vertu, *& justitia?* N'est-ce pas dans ce premier de nos misteres qu'il nous fait des leçons de pauvreté par son dépouillement, d'humilité par ses aneantissemens, de mortification par ses soufrances, comme il nous en a fait par ses prédications, par sa vie, par sa croix ? Peut-on le voir plus pauvre qu'il est, puisqu'il naît d'une mere pauvre dans

une étable étrangere, & qu'il *n'a pas où reposer sa tête ?* Peut-on le voir plus humilié qu'il est, puisqu'il est reduit à la misere des hommes, à la condition des esclaves à la ressemblance même des pecheurs? Peut-on le voir plus mortifié qu'il est, puisque dans un corps tendre & à peine formé, on l'expose à la rigueur des saisons, au froid, à la nudité, à la misere, à la dureté, & à la persecution des hommes ?

D'ailleurs ne peut on pas dire qu'il a fait de sa crêche une école où il nous instruit par sa sagesse, *factus est nobis sapientia*, un tribunal de misericorde où il nous absout par sa justice, *& justitia*, un azile où il nous protege par sa sainteté, *sanctificatio*, une image anticipée de sa croix où il soufre pour nôtre redemption, *& redemptio ?* Et cela étant, en faudroit-il davantage pour nous convaincre qu'il est venu au monde non-seulement pour nous racheter, mais encore pour nous sanctifier, & nous défendre, *portavit eos ?*

Mais comme son infinie misericorde a été la cause de son incarnation, & de sa naissance : comme ce mystere que je vous annonce dès-aujourd'hui est apellé par excellence, le mystere de sa charité; voyons en peu de mots ce que cette protection qu'il nous y acorde lui a coûté, & ce qu'il a cû devoir faire pour nous donner ces graces par lesquelles il est venu nous sanctifier, nous défendre, nous enrichir.

La premiere chose qu'il a faite, a été de nous soutenir dans nos foiblesses, *portavit eos, il nous a portez* : mais comment ? Ce

n'a pas été seulement en qualité de Dieu par sa force & sa toute-puissance, ç'a été encore en qualité d'homme par ses infirmitez volontaires, & ses propres foiblesses. S'il nous a portez ; ce n'a pas été seulement comme il porte le ciel & la terre, *sur ces trois misterieux doigts*, dont parle l'Ecriture, sans que ce lourd fardeau lui fasse la moindre peine; ç'a été encore comme il a porté nos pechez,& sa croix sous le poids desquelles il a succombé : il nous a portez non-seulement en demeurant Dieu, mais en se faisant homme, & qui plus est, en se faisant enfant ! ô l'admirable invention de son amour !

Un enfant est la foiblesse même, sa raison est liée & suspenduë, ses membres sont délicats, & ses organes foibles, il ne parle, il n'agit, il ne marche que par la langue,& le mouvement des pieds d'autrui. Moins asseuré que ces jeunes roseaux qui tout fragiles qu'ils sont, tiennent à la terre par leurs petits fibres, il ne peut se soûtenir, & sans le charitable secours d'une nourrice ou d'une mere qui lui prête la main ou qui le porte, il feroit autant de chûtes que de pas, tant ses démarches sont chancellantes.

Falloit-il, ô mon Dieu que ce fût là en partie vôtre état ouï il le falloit, *invenietis infantem* Le premier Adam creé dans l'âge d'un homme parfait avoit abusé d'une force qu'il avoit reçûe de Dieu, croyant, l'imprudent & l'orgueilleux qu'il étoit, pouvoir se soûtenir, se conduire & se gouverner par lui même : & ça été

pour nous soûtenir, nous qui étions tombez avec lui, que vous vous êtes abandonné à toutes les infirmitez de l'enfance, bien loin de vous être servi de vôtre propre force. Le premier homme avoit insolemment levé la tête, *& s'étoit roidi contre le Tout-puissant* ; & vous, adorable enfant, vous couchez la vôtre sur un peu de paille, vos pieds & vos mains sont envelopées de langes : *Invenietis infantem pannis involutum.*

Que vous rendrons-nous, ô mon Dieu, pour une si grande grace? Ce que vous nous demandez est que nous entrions dans vos sentimens, & que nous coopetions à vos desseins, ensorte que comme par l'amour que vous nous avez porté, vous avez voulu devenir enfant, vous souhaitez aussi que pour vous témoigner nôtre reconnoissance, & nous sanctifier nous-mêmes, nous devenions enfans à vôtre exemple.

Je ne parle qu'après Saint Jean Chrysostome qui dit, que si *un petit enfant nous est né*, c'est afin que nous devenions enfans comme lui. Rien de plus innocent & de moins sujet aux passions qu'un enfant, lui fait-on du mal ? Il ne s'en souvient presque pas ; le traite-t-on avec estime ou avec mépris, il ne s'en soucie pas. Plus sa mere le châtie, plus il la recherche, & quand il verroit une Princesse brillante d'or & de pierreries, il la quitteroit pour courir à sa mere, quand elle ne seroit couverte que de haillons. Fait-on quelque perte considerable dans sa famille, il ne s'en afflige pas, y recueille-t-on de grands biens, il ne

s'en réjouit pas davantage, également indiferent aux caprices, & aux bizarreries de la fortune. Or voilà, dit Saint Chrysostome, l'état où nous devons être pour nous preparer à la naissance de Jesus-Christ par une spirituelle enfance, & un parfait degagement des passions qui nous corrompent. Voilà comme nous devons unir nos sentimens aux siens, & cooperer de nôtre part à l'acomplissement de ses charitables desseins.

La seconde chose qu'il a faite pour nous, a été de s'humilier, & comme dit Saint Paul, *de s'aneantir.* Dieu, selon la reflexion de Saint Hilaire, & de Saint Gregoire de Nazianze, pouvoit prendre la forme de l'homme, & demeurer en même tems dans la forme de Dieu (ce sont leurs propres termes,) mais comme il ne pouvoit détruire cette forme divine qui lui est essentielle, afin de ne recevoir que celle d'esclave qui lui est étrangere, qu'a-t-il fait; Il a caché l'une, & a paru sous l'autre, disent ces Peres; je veux dire avec eux qu'il a caché la divinité sous le voile de nôtre nature, & tout Dieu qu'il étoit, il n'a pas plus usé de ses droits, que s'il n'avoit été qu'un simple homme. Pourquoi cela ? Je vous l'ai dit d'abord, ç'a été pour nour soûtenir dans nos foiblesses, *portavit eos*, ç'a été pour nous meriter ces graces fortes & puissances dont nous avions un si grand besoin après la chûte de nôtre premier pere. *Majestas verbi ad suscipiendum hominem conquiescens, nec se suis viribus exercens dejicit se ad tempus, atque deponit, dum hominem*

fert quem suscipit. La majesté du Verbe divin s'est, pour ainsi dire, reposée par la suspension volontaire de tous ses avantages ; & comme il ne pouvoit perdre cette puissance, cette gloire, cette indépendance qu'il a de toute éternité, il a voulu s'aneantir dans le tems, en empêchant que ces adorables attributs ne parussent. Tout grand qu'il est, il est descendu vers les petits, en se faisant petit comme eux, tout souverain qu'il est, il s'est dépouillé de son autorité pour se proportionner à l'état des esclaves : & afin de rendre le corps de nôtre bassesse, semblable à celui de sa gloire, il a renoncé aux droits de cette gloire, & n'a voulu prendre que nos bassesses.

Venit grandis ad parvulos membra cõtraxit tanquã semetipsum exinaniens, ut efficeret corpus humilitatis nostræ conforme corpori gloriæ suæ. *Aug. serm. 2. de verb. apost.*

Entrez-vous, mes chers freres, dans ces sentimens? au contraire ne peut-on pas dire que vous vous atachez à faire tout le contraire de ce que vôtre Dieu a fait pour vous ? Il étoit Dieu dans sa crêche, & il a voulu y paroître comme un autre homme : il pouvoit, *sans faire tort à son Pere se montrer égal à lui*, & il a mieux aimé épouser nôtre misere, & se rendre semblable à nous. S'il avoit paru tout Dieu, ce n'eût été que sa forme naturelle : & il a eu besoin de recourir aux miracles, & aux inventions de son amour, pour cacher sous un sombre voile l'éclat & la gloire de sa divinité.

Or n'est-ce par une conduite toute oposée à celle-là que vôtre monstrueux orgueil vous fait prendre ? Vous n'êtes rien & vous voulez paroître quelque chose,

vous n'avez rien, & vous voulez qu'on croïe que vous avez quelque chose. Jouïssez-vous d'un peu de bien? vous voulez qu'on vous rende des honneurs qu'on ne vous doit pas, comme si vous aviez acheté par vos richesses, vos dignitez, vos emplois le droit de vous faire respecter & craindre. Le dirai-je même? vous êtes orgueilleux sous les haillons, & sous la bure, & si d'un côté vôtre naissance, ou vôtre pauvreté vous humilie malgré vous, vous vous élevez interieurement dans la vûe de quelques prétenduës qualitez qui vous distinguent, ce vous semble, de vos confreres. Chaste & sainte humilité où es-tu donc? Je te trouve bien dans la crêche de Bethléem; mais je ne vois presque par tout ailleurs que ton ombre, & ton phantôme. Ceux-même qui se flatent de vivre de ton esprit te deshonorent, & quelques indiferens qu'ils paroissent aux louanges qu'on leur donne, ils les rejettent par un orgueil d'autant plus dangereux, qu'il est plus délicat que celui des autres qui les recherchent. Ils resistent, je le veux, aux tentations grossieres; mais ils sucombent à celle de leur propre estime, & s'ensevelissent dans leur pretendu triomphe, à-peu-près comme ce brave soldat dont il est parlé dans le livre des Machabées, qui se trouva étoufé sous l'élephant qu'il venoit de tuer.

Voulez-vous donc Chrétiens, répondre aux sentimens, & aux desseins d'un Dieu fait homme? reglez vôtre humilité sur la sienne, aimez cette vertu, comme il

l'a aimée, & sacrifiez-lui ce que vous avez de plus cher comme il lui a sacrifié sa gloire. Encore quand vous l'aurez fait, de combien de degrez serez-vous éloignez d'un si parfait modele ? si vous considerez cette humilité d'un Dieu dans toutes ses circonstances, elle est inimitable : & cependant toute inimitable qu'elle est par cet endroit, elle vous est proposée comme vôtre veritable regle par d'autres. Ce que vous avez par consequent à faire, c'est de ne negliger aucune ocasion de vous humilier devant lui, & devant vos freres ; c'est de reconnoître que vous n'êtes rien en sa presence, & que si vous faites le moindre bien, son infinie misericorde vous en a donné & la volonté, & le pouvoir. C'est, comme dit son bienheureux Precurseur dans nôtre Evangile, d'aplanir en vous ce qui est raboteux, d'humilier ces montagnes d'orgueil, qui jusqu'ici ont empêché que ses graces ne descendissent dans vos ames. Dès-que vous l'aurez fait, qu'arrivera-t-il? *Videbit omnis caro salutare Dei,* l'homme qui est chair verra le Sauveur envoyé de Dieu, qui l'élevera jusqu'à lui, & l'annoblira par son union, *& elevavit eos :* Encore un mot, & je finis.

III. POINT. Il y a, dit Saint Leon Pape, des choses que le Verbe divin, tout-puissant qu'il est, n'a pû faire sans la participation de la chair : & il y en a d'autres ausquelles la chair toute hardie qu'elle est, n'auroit jamais pû s'élever sans son union avec le Verbe. Le Verbe divin n'a pû ni soufrir, ni s'humilier sans la chair : en éfet s'il n'é-

toit descendu du sein de son Pere dans celui d'une Vierge pour y prendre un corps, comment auroit-il pû endurer ce qu'il a enduré, se mortifier, s'apauvrir, s'aneantir comme il a fait ? Voilà ce que la chair a donné au Verbe ; Mais d'un autre côté comment cette chair auroit-elle pû voir Dieu, comme le bienheureux Precurseur nous avertit, qu'elle le verra ? Comment auroit-elle pû être annoblie, & sortir de sa roture, si Dieu ne l'avoit prise & ne se l'étoit unie ? Aussi n'est-ce pas ce que la nature humaine representée par l'épouse des Cantiques, sembloit demander au Verbe divin qu'elle souhaitoit de pouvoir renfermer dans sa maison, afin qu'honorée par son alliance *on ne le méprisât plus.*

Or c'est ce qui est arrivé dans le mistere de l'incarnation, dit Saint Bernard : Incarnation qui a tiré nôtre nature de sa bassesse & de sa misere ; Incarnation qui, *Gen. 29.* comme un saint mariage, lui a procuré in- *Ruth.* finiment plus d'avantages, que n'en reçût *cap. 4.* jamais Lia de Jacob, Ruth de Booz, & *Esther.* Esther d'Assuere. Cette nature étoit incom- *cap. 2.* parablement plus laide que la premiere, plus pauvre que la seconde, plus esclave que la troisiéme ; & cependant chose étrange, le Verbe divin lui a donné une beauté que Jacob ne pouvoit donner à Lia, des biens que Booz ne pouvoit donner à Ruth, & un degré de gloire où Assuere ne pouvoit élever Esther. Car enfin c'est par raport à cette gloire infinie, que reçût l'humanité sacrée de Jesus-Christ, que toute

nôtre nature a été annoblie, *& que toute chair a vû le Sauveur envoyé de Dieu.*

Comme l'homme étoit chair, le Verbe de Dieu s'est fait chair, dit Saint Athanase, & comme l'homme étoit destiné pour voir Dieu, Dieu s'étant uni hypostatiquement à l'homme, a rendu les hommes capables de le voir, & d'être annoblis par le Sauveur envoyé de Dieu. Je n'en dis pas davantage, tant l'infinie misericorde de Dieu jette de trouble dans mon esprit : Car qui auroit jamais crû qu'un Dieu dût se communiquer de la sorte à sa creature.

Mais à quoi ce nouveau degré de gloire vous oblige-t-il, mes chers freres ? A faire plus de cas de vous mêmes que vous n'en faites pas ; à considerer vôtre nature comme consacrée, & en quelque maniere déifiée par son union avec Dieu, & par les avantages de cette premiere grace, à ne rien faire par consequent d'indigne de cette alliance, mais à vivre ensorte que Jesus-Christ n'ait point d'horreur d'habiter en vous. Il est vrai, disoit autrefois Saint Augustin, que j'ai été long tems sous le honteux esclavage du peché ; mais il est vrai aussi qu'on doit en attribuer en partie la faute au peu de reflexion que je faisois sur nos principaux mysteres. Je ne m'étois jamais bien arrêté à considerer l'Incarnation, & la Passion de Jesus-Christ, mais dès-que j'ai connu qu'il s'étoit uni à moi, & qu'il vouloit habiter en moi, ah ! je n'ai plus voulu me vendre aux creatures : dès-que j'ai connu que le même esprit qui a rendu Marie mere d'un Dieu,

Postquàm intellexi me Christi sanguine redemptum, nolui me ampliùs exhibere venalem. *Aug. de verbis apost.*

m'a fait Chrétien, temple, & enfant d'un Dieu, je me suis estimé plus que tout le monde, & renonçant à toute autre qualité, je n'ai plus fait cas que de celle-là.

Qu'il en soit ainsi de vous, mes chers freres. Jesus-Christ s'est uni à vous, unissez vous à lui ; Jesus Christ a quité toute chose pour s'unir à vous, quitez toute chose pour vous unir à lui. Il a aimé vôtre nature par preference à celle des Anges, aimez-le par preference à tout le monde. Il n'a jamais quité, & ne quitera jamais la nature qu'il a prise, ne quitez jamais, quoiqu'il arrive, celui à qui vous vous êtes engagez. Il vous a rachetez, il vous a défendus, il vous a annoblis : il ne lui reste plus qu'à vous conserver dans sa grace, & à vous couronner dans sa gloire. *Amen.*



DISCOURS
MORAUX
EN FORME
DE PRONES
POUR LE LUNDI
de la quatriéme Semaine de l'Avent.

DES MAUVAIS DESIRS, ou de l'avarice.

Non concupisces domum proximi tui, nec desiderabis uxorem ejus, non servum, non ancillam. .... nec omnia quæ illius sunt. Exodi 20.

Vous ne desirerez ni la maison de vôtre prochain, ni sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni aucune des choses qui lui apartiennent.

CE fut le dernier Commandement que Dieu fit autrefois aux Juifs, pour condamner deux especes de mauvais desirs, dont l'un se termine à l'impureté, quand on desire la femme de son prochain,

chain pour en joüir ; l'autre au larcin & l'injustice, quand on desire son bien, & ce à qui lui appartient pour l'en depoüiller.

Ce seroit de ces deux sortes de desirs criminels que je devrois vous entretenir aujourd'hui, puis qu'ils sont tous également condamnez dans la Loi : mais parce que je vous ai déja parlé du peché d'impureté, & qu'une si délicate matiere ne doit pas être si souvent rebattuë, je me contente aujourd'hui, pour finir tout mes discours, de vous parler de l'avarice, qui est-ce desir dereglé des richesses que Dieu vous défend dans ces paroles de mon texte. *Non concupisces, &c.* Etrange Commandement qu'il fit autrefois aux Juifs, & dont il voulut leur expliquer les circonstances dans un détail d'autant plus exact, qu'il les connoissoir naturellement avares, & prêts de succomber, en toutes rencontres, aux differentes tentations de ce peché, sans presque s'en faire nn scrupule de conscience. Etrange Commandement, dont il vous importe d'autant plus de penetrer les consequences, qu'il y a encore parmi vous, aussi bien que parmi les Juifs, des gens qui se flattent qu'il leur est permis de s'attacher aux biens de la terre d'en faire ou l'unique, ou le principal objet de leur amour, de chercher par tout ; & de ménager adroitement les occasions de s'enrichir.

Ecoutez donc aujourd'hui avec respect, & avec fraieur tout ensemble ce que Dieu vous dit dans ces paroles de mon texte, & ce que je dois vous expliquer pour vôtre instruction. Il ne vous défend pas seulement

de derober le bien d'autrui : il vous défend même de le desirer, pourquoi ? parce que dés que vous desirez le bien d'autrui, vous vous engagez dans une effroyable suite de pechez qui sont presque inseparables de ce desir, c'est la premiere raison. Parce que supposé même que vous ne tombiez en aucun de ces pechez, c'est toûjours un desir criminel de lui même, un desir opposé aux saintes & severes loix de l'Evangile, c'est la seconde.

DIVISION. C'est de ce desir des richesses, de cette detestable avarice, de cet attachement dereglé aux biens de la terre, que je veus vous faire voir les fâcheuses suites. Avarice criminelle, parce qu'elle vous porte à acquerir du bien par toutes sortes de voies, soit bonnes, soit mauvaises. Avarice criminelle, parce que quand même elle ne vous porteroit pas à acquerir des richesses par des voies injustes, elle vous attache trop fortement, & avec trop de plaisir à celles que vous possedez. C'est un serpent à deux têtes, dit le Cardinal Pierre Damien, *bibeps est coluber*, & pour l'ordinaire, il répand son poison dans vos cœurs par ces deux endroits : *Utroque pestiferum virus influere consuevit, dùm aut aliena res quaritur, aut habita detestabiliter possidetur.* Cette avarice & ce desir dereglé du bien vous portent à d'étranges desordres, voilà ma premiere proposition : cette avarice, & ce desir dereglé du bien font de leur nature de tres-grands desordres, voilà ma seconde proposition. Cette avarice est un engagement à beaucoup de pechez, vous le verrez dans mon premier Point : cette avarice

Avaritia biceps est coluber utroque &c. Sunt qui ad aliena quidem acquirenda non inhiant, sed quæ

rice est par elle-même un grand peché, vous le verrez dans le second: fasse le Ciel que l'un & l'autre vous touchent & vous instruisent.

sua sunt tenaci custodiâ tanquam Cereris aëra conservant. Teterrimum autem genus est eorum, qui & aliena turpiter ambiunt, & quæ jam sui juris sunt sordida tenacitate custodiunt; pejores scilicet draconibus Babiloniæ, qui licet infinitam auri, argentique dicantur servare congeriem, nulli tamen propriam diripiunt facultatem, & contenti quasi propriis rebus, non inhiant alienis. *Petr. Dam. l. 2. epist. 2.*

I. POINT.

Ce n'est pas sans raison que saint Paul parlant de l'avarice, la regarde comme un peché malheureusement fecond qui en produit beaucoup d'autres, & comme une maudite racine, d'où ils sortent presque tous: *Radix malorum omnium cupiditas.* S'il est vrai que tout peché consiste dans un éloignement de Dieu, & un attachement à la creature, il semble que l'orgueil & l'avarice ont ce funeste privilege de les produire tous; l'orgueil que l'Ecriture appelle *le commencement de tout peché*; & l'avarice qu'elle dit en être *la racine*: L'orgueil qui marque la malignité d'un cœur qui se retire de Dieu; & l'avarice qui marque la corruption de ce même cœur qui se tourne vers la creature: l'orgueil, par lequel on s'éleve contre un bien souverain & indépendant; l'avarice, par laquelle on s'abaisse vers des biens inferieurs, & sujets au changement, dit l'Ange de l'Ecole saint Thomas. *D. Tho. 2. 2. q. 118.*

En effet le peché en general n'étant, selon ses principes, qu'un desir dereglé: plus les objets de ces desirs ont d'attraits,

& qu'on croit trouver de bonheur dans la fin qu'on se propose ; plus aussi ces pechez sont feconds, & en entraînent d'autres avec eux. Or on peut se proposer deux fins dans ses desirs, dit saint Thomas : l'une qui est de s'élever au dessus des autres ; & voilà l'orgueil qui n'est qu'un desir de sa propre excellence ; l'autre qui est d'avoir dequoi satisfaire à ses besoins, & à ses plaisirs, & voilà l'avarice qui est un violent desir d'acquerir du bien, ou de l'augmenter, parce qu'on regarde ce bien comme un moien necessaire pour être heureux, & sans lequel on ne pourroit réüssir dans ses entreprises. En effet si cet homme fait de grandes dépenses pour sa table, & pour son train, si cette femme est superbement habillée, si cet autre vit dans la molesse, l'impureté, & la débauche, graces en soient renduës à leur argent : tous ces pechez vivent comme de petits dieux sous l'azile de cette grande divinité qui s'empresse à les pourvoir, & à ne leur laisser manquer dequoi que ce soit. C'est elle qui les engraisse par la bonne chere, qui les orne par la vanité, qui les réjoüit par les divertissemens, qui le endort par la molesse, qui les enflâme par la vengeance, qui les entretient dans leurs desordres, leurs ordures, leurs débauches : Et c'est par là qu'elle est *la racine de tous les pechez, radix malorum omnium cupiditas :* C'est par là que, comme les arbres tirent tout leur suc, & toute leur nourriture de leurs racines, aussi, dit S. Thomas, les pechez tirent leur aliment & leur force de l'avarice.

Qui pourroit expliquer combien de pechez naissent d'elle, que d'infidelitez, d'idolâtries, d'ingratitudes envers Dieu ? que de perfidies, de vols, d'assassins, de cruautez envers le prochain ! Nous devons aux uns l'amitié & la tendresse, comme à nos parens & à nos amis aux autres l'estime & la reconnoissance, comme à nos bienfacteurs : à ceux là la compassion & le secours, comme aux miserables, à ceux-ci la sincerité & la bonne foi, comme à nos associez; Enfin la justice & l'integrité à tout le monde. Or ce sont ces devoirs que l'avarice fait violer à un avare : elle le rend impie, ingrat, insensible, infidelle, elle le corrompt, elle l'endurcit, elle l'aveugle. Ne lui faisant songer qu'à ce qu'il peut devenir, elle fait oublier ce qu'il a été la bassesse de sa naissance, l'obscurité de sa famille, la condirion servile dans laquelle il a rampé, afin de s'élever aux plus éminentes charges par les efforts de son ambition, & le secours de son argent.

Mais pour me reduire à quelque chose de plus singulier, je remarque que l'avarice est la source de plusieurs desordres en deux manieres. Premierement, en ce qu'elle rend les hommes avides & insatiables, & en second lieu, en ce qu'elle les rend injustes & cruels. D'un côté plus les avares ont de bien, plus ils en veulent avoir, & c'est par ces desirs multipliez, & nuisibles qu'ils tombent dans les tentations & les pieges du demon, dit saint Paul. D'un autre côté plus ces avares veulent avoir de bien, plus ils commettent de cruautez, &

d'injustices : & c'est par ces funestes voies qu'ils s'engagent à une effroyable suite de pechez qui les damnent.

Trois choses, selon le Sage, *sont insatiables, la terre, le feu, l'enfer* Jettez sur une terre seche & sablonneuse tant d'eau qu'il vous plaira, elle l'épuisera bien-tôt, jettez dans un grand feu tant de bois que vous voudrez, vous l'animerez davantage par cette abondance de matiere ; précipitez dans l'enfer toutes les ames reprouvées

Pro. 30. du monde, il n'en sera jamais rempli. *Infernus & terra quæ non satiantur aqua, ignis verò qui nunquam dicit : sufficit.*

Le cœur d'un avare est de cette nature. Helas combien cette terre alterée a-t-elle bû de larmes, & de sueurs des pauvres ? Combien a-t elle reçû d'eau par ces grands biens qui sont venus en abondance dans une famille, sans neanmoins qu'on ait jamais dit : c'est assez ? Combien ce feu devorant a-t-il brûlé de maisons, consumé d'heritages & d'argent, sans toutefois qu'il s'appaise ? Combien cet enfer a-t-il reçû de malheureuses victimes qu'il a fait perir par la faim & le desespoir, sans qu'il se soit jamais contenté ? tant il est vrai que l'avarice est insatiable, qu'elle est toûjours avide & pauvre, comme dit saint Gregoire, dans son abondance même.

Infernus & perditio nunquam implentur similiter & oculi hominum insatiabiles. *Pro.* 27.

Car je trouve avec ce saint Pape, qu'il y a de differentes especes de pauvreté : il y a une pauvreté réelle & effective, & c'est celle que souffrent ces miserables, que nous appellons ordinairement pauvres. Il y a une pauvreté interieure & chrêtienne, &

c'est à elle que Jesus-Christ dit que *le roiaume des Cieux appartient*. Il y a une *Matt. 5* pauvreté volontaire & heroïque, & c'est celle que cherissent ces ames saintes, qui veulent arriver à la plus haute perfection, mais il y a une pauvreté criminelle & malheureuse : & c'est celle que souffrent les avares : pauvreté qui vient de la nature des biens qu'ils cherchent, & que Dieu a rendus fragiles par un effet de sa misericorde, & de sa justice, dit ce sçavant pape. Par un effet de sa misericorde, afin qu'ils ne les desirassent pas : par un effet de sa justice, afin qu'ils ne s'en satisfissent pas : par un effet de sa misericorde, afin d'arrêter, & de prévenir leur attachement, par un effet de sa justice, afin de se venger de leur attachement : pauvreté qui vient encore de la violence de leur passion, la cupidité ne s'arrêtant jamais, non plus que la charite, l'une & l'autre, quoique par de trés-differens principes, ne disant jamais : c'est assez.

Telle est la nature de cette passion dans l'esprit, & le cœur de l'homme. Il n'en est pas d'elle comme des passions des bêtes. Comme celles des bêtes viennent de l'appetit sensitif, qui est une puissance toute materielle, & par consequent limitée, & bornée : aussi elles ne sont jamais sujettes à ces violences continuelles, & à ces déréglemens qu'on remarque dans les hommes. Mais comme celles des hommes sont en quelque maniere spirituelles par rapport à la raison, avec laquelle elles ont des liaisons fort étroites : Il arrive qu'elles sont

presque toûjours excessives, & qu'elles se servent même de l'esprit pour avoirplus de perpetuité & d'étenduë. Et c'est ce que nous voions principalement dans l'avarice que saint Gregóire appelle pour cet effet, une passion infinie, & presque éternelle par la multitude de ses pretendus besoins, & la complication de ses desirs. Ici c'est un enfant qu'il faut établir : là c'est une charge qu'il faut acheter. Tantôt c'est une somme d'argent qu'il faut mettre en rente: tantôt ce sont de grandes dépenses qu'il faut soûtenir : & par ce moien un avare gemit toûjours sous le fardeau de sa pauvreté ; & plus il a de biens, plus il se trouve par ses insatiables desirs, resserré dans les liens de sa misere : *gemit sub paupertatis pondere, & inopia sua eò pejus premitur angustiis, quò vacuè dives fuit.*

Greg. l. 18 mor. c. 11.

Encore s'il en demeuroit là, il tourneroit toute sa malignité contre lui-même : mais comme ces biens, cet argent, ces dignitez, ces heritages sont limitées, dés qu'il ne donne point de bornes à ses desirs, il est tenté de commettre toutes les injustices, & les cruautez qu'il croit necessaires pour réüssir dans ses pernicieux desseins: Tenté au dedans par sa propre concupiscence, dit S. Thomas. Tenté au dehors par les occasions qui se presentent de s'enrichir.

L'argent est la divinité à laquelle il sacrifie non seulement son repos, son honneur, sa conscience, mais encore le repos, l'honneur, le bien de son prochain. Faut-il ruiner la veuve & l'orphelin ? il le fait ; Supplanter & trahir un ami ? il le trahit, & il le supplante ; perdre par des

procez mal fondez cet ennemi ? il le perd ; faire des sollicitations importunes auprés de ce Magistrat, corrompre ce Juge, emploier jusqu'au crime & au sacrilege pour venir à bout de ses desseins ; rien ne lui est impossible, pourquoi; parce qu'il veut avoir du bien, & s'enrichir.

O la détestable passion ! O qu'il y a de Chrêtiens & de Chrêtiennes qui y succombent ? Combien en voions nous, dit Salvien, qui étant d'une obscure & miserable famille s'enrichissent aux dépens d'autrui ? les uns dans le barreau, les autres dans les finances, dans les grandes affaires où ils étoient entrez peut-être avec des livrées, & d'où ils sont sortis avec de monstrueuses acquisitions ? l'avarice confond, perd, absorbe tout. Par elle tous les principes de la sainteté, & de la Religion Chrêtienne, tous les fondemens de la justice, & des loix sont renversez. Les Juges avares la vendent, les Jurisconsultes, les Avocats, les Procureurs l'enveloppent de tant de difficultez, qu'il est presque impossible de la reconnoître ; *A Judicibus justitia venditur, à legisperitis tenebroso cavillatoria argumentationis colore fuscatur.* Par elle les veuves, & les orphelins sont opprimez, les plus anciennes, & les plus illustres familles se voient quelquefois reduites à la derniere indigence, & contraintes de sortir de leurs terres pour servir ailleurs, afin de s'épargner la derniere confusion qu'elles recevroient, de se voir dépoüillez par l'horrible avidité de tant d'usuriers & d'avares, qui n'ont fait leur fortune qu'à

Petr. Dam. opusc. 12. c. 19.

leurs dépens. C'est ainsi que parloit ce grand homme, des desordres que faisoit l'avarice en son temps, & plût à Dieu qu'on n'en pût pas dire autant du nôtre.

Quoi qu'il en soit, si l'on n'aimoit pas le bien autant qu'on l'aime, si l'on ne se mettoit pas en tête de s'enrichir à quelque prix que ce soit, l'on ne verroit pas tant de malheurs qu'on en voit aujourd'hui. Il n'y auroit plus de mauvaise foi chez les Marchands, de friponnerie dans le negoce, de banqueroutes frauduleuses dans le commerce, d'injustice dans le barreau, de concussion chez les grands, de venalité chez les Magistrats, le dirai je de confidence, & de simonie dans l'Eglise. Celui qui auroit un peu de bien n'apprehenderoit pas de le perdre, & celui qui en auroit davantage, se contenteroit de son sort, ou ne voudroit jamais l'augmenter que par des voies permises. Le riche ne seroit plus injuste envers le pauvre, & le pauvre ne seroit plus la proie du riche. Celui-ci se satisferoit d'une honnête fortune, & de ce que son emploi lui fournit: & celui-là demeurant en repos, trouveroit même de la consolation dans ses miseres: car voilà l'effet de la pauvreté chrêtienne opposée à l'avarice: voilà ce qu'elle produit dans le monde, je veus dire la charité & la justice. Elle y produit la justice, parce qu'elle ne veut rien avoir d'autrui: elle y produit la charité, parce quelle y veut même soulager les autres de ce qui lui appartient. Tels étoient autrefois les premiers Chrêtiens qui vivoient dans cet esprit. Ils n'é-

toient ni ſuſpects, ni incommodes les uns aux autres : le pauvre n'envioit pas la fortune du riche, & le riche n'inſultoit pas la miſere du pauvre. Celui qui avoit du bien vivoit comme s'il n'en avoit point, & celui qui n'en avoit point, étoit auſſi content que s'il en avoit. Tous réüniſſoient leurs cœurs à un ſeul objet, tous ne tendoient qu'à Dieu, comme à leur unique & à leur ſouverain bien.

Mais quand l'avarice s'empare d'un cœur, toutes ces belles regles ſont renverſées, toutes ces ſaintes loix ſont mépriſées & aneanties. Les pauvres & les riches ſont à charge les uns aux autres. Les pauvres le ſont aux riches, parce qu'ils ne ſont pas encore ſi pauvres, qu'un riche voudroit qu'ils le fuſſent. *Il dépouille ceux qui ſont nuds de leurs habits* (dit le ſaint Eſprit) *nudos ſpoliaſti veſtibus*, quelle étrange expreſſion. Ote-t on à un miſerable un habit qu'il n'a pas, & s'il eſt déja tout nud comme peut-on le dépoüiller ? c'eſt, répond Origene, que quelque nudité que ſouffrent les pauvres, elle n'eſt jamais aſſez grande aux yeux d'un avare. S'il leur reſte quelque petite portion d'heritage, quelque mazure, quelque bout de vigne, il faut que cet Achab l'aie pour augmenter ſes acquiſitions, & étendre les fruits de ſes injuſtices. Quelque bien qu'ait un avare, il n'en a jamais aſſez, s'il n'a entierement ruiné les autres, il faut qu'il profite de leurs miſeres, qu'il leur ſuſcite de méchantes affaires, qu'il leur intente les procez, qu'il les ſurcharge de tailles, qu'il leur faſſe cent

chicanneries pour les perdre.

Un avare, dit saint Jean Chrysostome, hait tous les hommes, soit qu'ils soient pauvres, soit qu'ils soient riches. Il les hait s'ils sont pauvres, de peur qu'ils ne lui soient à charge ; il les hait s'ils sont riches, parce qu'il n'a pas ce qu'ils possedent ; & qu'il croit que ce qui est aux autres devroit lui appartenir. Sa grande maxime est d'être singulier, & de s'attirer tout ce qu'il peut. La Providence lui donne-t-elle du bien ? ce sont, à ce qu'il croit, des dettes dont elle s'acquite envers lui ; lui refuse-t-elle quelques graces ? ce sont des duretez qu'elle a pour son merite ; commet-il d'évidentes injustices ? il croit qu'elles lui sont permises : est-il contraint de les reparer ? il s'imagine qu'on lui fait injustice. N'a-t-il point encore de charges ? il les brigue avec des agitations, & des importunitez inoüis. En a-t il quelques-unes ? il ne les regarde que comme des degrez pour monter plus haut. Se presente-t-il des occasions où il n'y ait rien à gagner ? il est tout de glace. Y en a-t-il d'autres où il trouve son compte ? il court, il vole, il sue, il travaille, il ne prend de repos ni pendant la nuit, ni pendant le jour. Les saisons sont-elles bonnes ? il creve de dépit, & la prosperité publique fait son affliction particuliere. Sont-elles mauvaises il s'en réjoüit, & aiant fait de grandes provisions de vin & de bled, il trouve le moien de s'enrichir en rendant service à son prochain & de le dépoüiller par une espece de bienveillance & de pieté.

C'est ainsi que j'appelle la detestable conduite de ces usuriers qui ne donnent leurs denrées qu'à des deniers excessifs, qui profitant du malheur des tems, & de la pauvreté de leurs freres, ne leur prêtent rien qu'avec des interêts énormes, afin que ces interêts se multiplians, & ces miserables victimes n'aiant pas de quoi y satisfaire, leurs biens leur appartiennent. Deux grands Prophetes s'en plaignoient autrefois. *On ne voit aujourd'hui*, disoit Ezechiel, *que gain sur gain, fraude sur fraude, friponnerie sur friponnerie, cruauté sur cruauté. L'usure est commune par tout*, disoit David, *dans les glaces publiques, dans les banques, dans les boutiques, dans le barreau, peut-être même dans le sanctuaire.* Or d'où viennent tous ces grand pechez ? d'une insatiable avidité, d'une passion dereglée de s'enrichir. *Radix malorum cupiditas.*

Tel qui n'oseroit commettre d'évidentes injustices de peur d'en être repris, en commet de secretes qu'il couvre du pretexte de charité. Tel qui n'oseroit dépoüiller les passans sur les grands chemins, fait de sa maison une retraite de voleurs, une piraterie, un brigandage. D'abord c'est bienveillance, c'est compassion, c'est tendresse, mais à la fin ce n'est que perfidie, que concussion, que cruauté. On met en décret les biens des particuliers, on les ruine en procedures, on les precipite inhumainement dans des prisons, on se jette sur leurs maisons & sur leurs charges : & comme on les a acquises à de vils prix, par des voies de justice, on croit ne leur point faire d'injustice.

Cependant qu'elle est souvent grande, qu'elle est souvent énorme cette injustice! Elle surprend les riches, elle accable les pauvres, elle tend des pieges aux uns, elle acheve de ruiner les autres, elle jette du desordre & de la confusion dans tous les Etats. Le bien de ce vassal n'appartient pas à ce Seigneur: & toutefois il s'en empare, & en dépoüille le legitime possesseur: le bien de ce maître n'appartient pas à ce domestique, cependant quand il trouve occasion de le voler il l'emporte. *J'ay vû une étrange chose*, disoit autrefois le Sage: Hé qu'avez vous vû? *Vidi servos in equis, j'ay vû des valets, des gens de livrée ou d'une basse extraction montés sur des chevaux comme des Seigneurs; & j'ay vû des maîtres, & des personnes de qualité, des Seigneurs, des gens qui s'étoient distingués par leur naissance ou par leurs emplois, marcher sur la terre comme des valets, vidi Principes ambulantes super terram quasi servos.* N'est-ce pas ce que nous voions encore de nos jours, & avec tout cela ces avares injustes, & cruels rentrent-ils jamais en eux mêmes pour se representer leurs pechez? Hé ne sçavent ils pas que la colere d'un Dieu vangeur va se décharger sur eux, que toutes ces frequentes maledictions qui sont dans l'un & dans l'autre Testament vont fondre sur leurs têtes? *Pleurez, criez, hurlez*, leur dit un S. Apôtre de la part de Dieu *poussez vos soupirs & vos cris dans la vûë des horribles malheurs qui doivent vous arriver. Plorate ululantes in miseriis vestris quæ advenient vobis.* La

Eccl. 10.

roüille mangera l'or & l'argent que vous cachez par vôtre cruelle & insatiable avarice : & qui plus est, *cette roüille s'élevera en témoignage contre vous, & consumera vôtre corps comme un feu devorant ; & ærugo in testimonium erit vobis & manducabit carnes vestras sicut ignis.* Vous faites perdre à ceux qui travaillent pour vous, le salaire qui leur est dû : mais sachez, avares, sachez que ce salaire refusé à ces ouvriers qui ont fait la recolte de vos champs, crie contre vous vers le ciel, & que les plaintes de ces malheureux qui ont moissonné vos terres, sont montées jusqu'aux oreilles du Dieu des armées : *merces operariorum quæ fraudata est à vobis, clamat, & clamor eorum in aures Domini sabaoth intravit.* Vous avez dépoüillé, & tué le juste sans qu'il vous ait fait de resistance : mais c'est là un tresor de colere que vous avez amassé pour les derniers jours. Etranges paroles qui doivent vous donner une sainte horreur, à moins que vous n'aiez entierement perdu la foi. Mais peut-être n'êtes-vous pas du nombre de ces avares injustes dont je vous parle : peut-être que vôtre avarice ne vous a pas encore porté à de si étranges desordres : mais quand elle n'auroit pas été suivie de tous ces pechez, ne croiez pas pouvoir en faire l'apologie, puisqu'elle est de sa propre nature criminelle aux yeux de Dieu, opposée aux saintes & severes loix de son Evangile.

II. POINT.

Je dis donc que l'avarice considerée en elle même independemment des violences, & des injustices auquelles elle engage ordi-

nairement une ame, à une malignité inseparable de sa nature : en sorte que quand on ne feroit aucun tort à son prochain, le seul desir d'avoir du bien est criminel aux yeux de Dieu, dés qu'il passe les bornes qu'il lui a prescrites par sa loi. Cette seconde proposition a besoin d'un grand éclaircissement, comme étant plus difficile à comprendre que la premiere : c'est pourquoi permettez que je vous fasse un petit portrait de ceux dont j'ai dessein de vous parler, & dont je dis que quand ils ne commettroient aucune injustice envers leur prochain, le seul desir dereglé du bien seroit capable de les damner.

Je parle donc de certains Chrêtiens qui sont integres selon le monde, & qui affectent de paroître tels : qui soit par un fond de justice & de probité naturelle, soit par une équité politique & Stoïcienne, soit même (si vous le voulez) par un principe de religion & de conscience, ne voudroient faire tort à leur prochain en aucune chose, mais qui d'ailleurs en demeurant exterieurement dans ces bornes de leur devoir, donnent à leur cœur une entiere liberté de se repandre par des desirs multipliez par tout où ils veulent : De ces Chrêtiens qui à la verité montrent au dehors des mains pures & innocentes mais qui cachent effectivement au dedans un cœur attaché à des interêts sordides : qui disent je ne veus rien avoir à autrui, mais aussi je veus conserver ce qui m'appartient, le grossir & l'étendre autant que je pourrai.

Je parle de ces Chrêtiens qui quoique

resolus de ne blesser en aucune chose la justice, en vient le bonheur de leurs freres, & se plaignent de ce que la providence ne leur a pas fait de semblables graces : de ces Chrêtiens transporrez de joie jusqu'à se méconnoître, quand il y a à recueillir quelque gain considerable d'une affaire qu'ils auront menagée, impatiens, inquiets, abbatus, inconsolables quand la moindre perte leur arrive : de ces Chrêtiens qui ne voudroient pas prendre un sol à autrui, mais qui ne voudroient pas aussi perdre un obole, ni déchoir de leur fortune, si par malheur ils ne sont pas en état de l'augmenter : de ces Chrêtiens enfin qui trop attachez aux biens de ce monde, sont indifferens pour ceux de l'autre, & qui prevenant par des empressemens extraordinaires les occasions de leur avancement temporel, negligent celles par lesquelles ils pourroient faire de grands progrez dans la vertu.

Que vous en semble Messieurs, ce desir d'avoir du bien ne vous paroît-il pas innocent dans ces circonstances que je vous propose ? Vous en penserez ce qu'il vous plaira, mais l'Ecriture, & les Peres assurent que c'est un desir criminel & reprouvé de Dieu, un desir qui separé de toute injustice, seroit seul capable de vous damner, comme étant par lui-même, & de sa nature, contraire à la pauvreté Chrêtienne que Jesus-Christ, vous recommande, contraire à l'entiere soûmission que vous devez avoir aux ordres de sa providence, contraire enfin à la liberté d'esprit & de

cœur avec laquelle il veut que vous le serviez : expliquons ces choses familierement afin que vous vous instruisiez de vos devoirs.

Ce n'est point un simple conseil que Jesus-Christ vous donne, mais un indispensable commandement qu'il vous impose, quand il vous ordonne *de renoncer*, non pas effectivement, mais interieurement & d'affection, *à tout ce que vous possedez.* Ce n'est pas non plus d'une beatitude attachée à une œuvre de surerogation, mais d'une recompense accordée à l'accomplissement d'un devoir essentiel qu'il parle, quand il appelle *bienheureux ceux qui sont pauvres de cœur, parce que le Roiaume du Ciel leur appartient.*

Quelques heretiques ont crû qu'il étoit impossible d'être riche & d'être sauvé, d'être puissant, & d'être en même temps Chrêtien, de posseder en ce monde des richesses temporelles, & d'aspirer à des éternelles en l'autre. Il n'en est pas ainsi, Messieurs, & ce seroit une heresie de le croire. On peut être riche & homme de bien, de même qu'on peut être pauvre & méchant homme; on peut être grand & puissant dans le monde grand & puissant devant Dieu : en sorte qu'il n'y a nulle incompatibilité absoluë entre les richesses & son salut. Mais prenez garde à une chose qui est de la derniere importance, c'est que si l'actuelle possession des richesses ne préjudicie pas au salut, le desir dereglé de ces mêmes richesses, & l'attachement qu'on y a, en est un obstacle formel. Qui le dit? Jesus-Christ même : *Quiconque ne*

renonce pas à tout ce qu'il possede, ne peut pas être mon disciple. Car de là il s'ensuit, dit S. Augustin, que puisque cette renonciation ne doit pas être necessairement réelle & effective, il faut qu'elle soit interieure & morale : & de même que celui qui n'est pas regeneré de l'eau & du S. Esprit ne peut entrer dans le Royaume du Ciel, aussi celui qui ne renonce pas de cœur à ce qu'il possede ne peut se flatter de demeurer dans les bornes de son devoir, d'être Disciple de Jesus-Christ & de suivre l'esprit de sa vocation.

Or il n'y a rien de plus opposé à ce détachement interieur, & ce que nous appellons la pauvreté Evangelique, que l'avarice & le desir dereglé des biens de la terre. Il y a deux choses à considerer dans cette avarice, dit S. Thomas : l'une lorsqu'elle s'étend sur les biens du prochain qui ne lui appartiennent pas ; l'autre lorsqu'elle desire demesurément du bien quoique par des voies legitimes, & qu'elle conserve avec trop d'affection & de plaisir. Si nous la considerons dans ce premier sens, elle est opposée à la justice qui doit garder l'égalité en toutes choses, dit ce Pere ; si nous la considerons dans ce second sens, elle est opposée non seulement à la liberalité chrêtienne qui veut qu'on fasse part du superflu de ces biens à ceux qui en ont besoin, mais encore à la pauvreté évangelique, qui demande un cœur qui en soit entierement détaché. Cependant que font les avares, & dans quel esprit vivent ils ? Ils veulent jouïr de leur

Avaritia importat immoderantiam quandã circa interiores affectiones divitiarum dupliciter; uno modo immediatè circa ipsam

acceptionē & conservationem divitiarum, in quantū scilicet aliquis acquirit pecuniam ultrà debitum, aliena surripiendo, vel retinendo; & sic opponitur justitiæ, & hoc modo accipitur avaritia.

Eze. 22.

argent & n'user que de Dieu, dit S. Augustin : *Frui volunt nummo, uti autem Deo.* Dieu doit être desiré & aimé pour lui-même, l'argent ne doit être desiré ni possedé que pour Dieu. Dieu est la fin derniere de la creature raisonnable, & par consequent il doit être aimé absolument & sans bornes : l'argent n'est qu'un foible moien pour arriver à cette fin, & par consequent on ne doit le desirer que par rapport & quant à son usage, sans y attacher son cœur. Or les avares renversent ce bel ordre, ils veulent posseder Dieu & leur argent, mais avec cette monstrueuse difference, qu'ils n'aiment Dieu que par rapport à leurs interêts, & leur argent independemment de Dieu. Ils jouissent du moien, ils usent de la fin, & ils ne servent le Createur que pour posseder la creature : *Non nummum propter Deum impendunt sed Deum propter nummum colunt* ; & c'est la raison pour laquelle le S. Esprit dans le livre de l'Ecclesiastique dit, *que rien n'est plus mechant qu'un homme qui aime l'argent, parce que c'est un homme qui a vendu son ame, & qui dés cette vie a jetté ses entrailles contre* terre; *nihil est iniquius quàm amare pecuniam hic enim & animam suam venalem habet, quoniam in vita sua projecit intima sua.* Toutes ces expressions sont misterieuses & renferment un grand sens.

Principes ejus in medio quasi lupi

Primò. (Et c'est ici un abregé des reflexions de S. Basile, de S. Chrysostome & des autres Peres) le S. Esprit ne dit pas qu'il n'y a rien de plus méchant qu'un avare qui dérobe le bien de son prochain :

au contraire il dit en faisant abstraction de ses injustices, que la seule attache au bien le rend tres méchant. Car aprés avoir dit *qu'il n'y a rien de plus méchant qu'un avare*, *nihil est avaro scelestius*, il explique aussi tôt, afin qu'on ne s'y trompe pas, ce qu'il entend par ce mot d'avare en disant que c'est *celui qui aime l'argent.*

Secundò. Il ne se contente pas de dire qu'il a une ame basse & lâche : il ajoûte qu'il a *une ame venale*, que cette ame n'est plus à lui, qu'elle est toute à sa passion, qu'il n'y a rien qu'il ne sacrifie à ses interêts, parens, amis, femme, enfans, repos de conscience, son ame même.

Tertiò. Il dit qu'il a *jetté ses entrailles contre terre,* soit pour nous faire entendre que dés qu'il aime l'argent il s'est depoüillé de tout sentiment d'humanité, soit pour nous montrer que selon le jugement que Dieu en porte, il n'a pas plus de vie, qu'en auroit un homme du corps duquel on auroit tiré les entrailles : juste punition, ce semble, de ces avares qui ont reçû un pareil châtiment. Témoin Judas qui creva aprés avoir vendu son maître, & du corps duquel les entrailles sortirent toutes : *Crepuit medius & diffusa sunt omnia viscera ejus.* Témoin cet avare & cruel Antiochus qui par une punition exemplaire de son insatiable cupidité, souffrit d'insupportables douleurs d'entrailles, comme si elles se fussent détachées de leur situation naturelle, *afin qu'il souffrît lui-même le mal qu'il avoit fait aux autres.*

Un homme attaché aux biens de la terre

rapientes prædam ad effundendũ sanguinem, & avara lucra sectanda. Alio modo importatim moderantiâ circa interiores affectio nes divitiarum puta cum quis nimis amat, vel desiderat divitias aut nimis delectatur in eis, etiamsi nolit rapere

par une passion demesurée, est invisiblement reduit à un pareil état. Il n'a plus d'ame; il l'a venduë à un miserable interêt *animam suam venalem habet* il n'a plus d'entrailles, j'entens ces *entrailles de misericorde* dont parle l'Apôtre, & qu'il veut que nous ouvrions à nos freres; j'entens ces entrailles d'un Chrêtien, je vous dire avec S. Basile, cette liberalité, & cette pauvreté évangelique dans lesquelles la vie surnaturelle consiste; *in vita sua projecit intima sua.*

Quand je parle de la sorte, je ne pretends pas qu'il faille étouffer tous ses desirs, & qu'on ne puisse avoir innocemment aucune attache aux biens du monde. Peres & meres travaillez à vôtre établissement & à celui de vos enfans, conservez, menagez augmentez, multipliez par des voies honnêtes le bien que vous avez. Ces choses ne vous sont pas deffenduës (dit S. Gregoire,) pourvû que vous donniez des bornes à ces desirs & à ces attaches; pourvû que par une charitable dispensation vous donniez aux pauvres le superflu de ces biens: pourvû que ces pauvres soulagez reconnoissent par vos charitez que vous êtes riches, & que vous ne le reconnoissiez presque pas vous-mémes, par un amour de la pauvreté chrêtienne, & une parfaite resignation aux ordres de Dieu.

Or cette cupidité dont je parle empêche un homme d'avoir cette resignation: & c'est la seconde raison pour laquelle je dis qu'elle le rend criminel, & que quand même il n'auroit point d'autre peché que

aliena, & hoc modo avaritia opponitur liberalitati, quæ moderatur hujusmodi affectiones, &c. *D. Th. loco citato.*

Aug. libro 10. *c.* 25. *De civ. Dei*

Eccl. 10 Parentes negat, germanos dividit, separat socios, amicitiam solvit, excludit affectũ.

celui là, ce ne ſeroit que trop pour le damner. En effet qu'eſt-ce qu'un homme qui aime le bien, & qui y eſt demeſurément attaché? c'eſt un homme qui ne ſe. ſoûmet à la providence, qu'autant qu'elle lui eſt favorable. Dieu lui paroît-il accomplir ſes deſirs? il le remercie, il l'adore : mais paroit-il vouloir les détruire, il ſe rebute, il ſe plaint, il ſe revolte contre lui Ah qu'il eſt ravi, quand il peut concilier la providence avec la fortune, & que l'une & l'autre favoriſent ſes deſſeins! mais helas qu'il eſt inquiet, & abbatu, quand celle-ci qu'il conſidere plus que celle-là, le quitte! ſemblable à ce fameux avare dont il eſt parlé dans l'Ecriture, qui ne regretoit la perte de ſes Dieux qu'on lui avoit dérobez, qu'à cauſe que c'étoient des Dieux d'or & d'argent.

Chr. ſ. 161.

Apprehendit eum dolor dirus viſcerum, & amarainter & norum tomenta ; & quidem juſtè, quippe qui multis & novis cruciatibus aliorum torſerat viſcera *2. Mach.* 9.

A cette ſimple deſcription que je viens de vous faire, que vous en ſemble, Chrêtiens : un avare eſt-il reſigné la volonté de Dieu? Et cependant s'il ſe revolte contre elle, dans quels pechez ne tombe-t-il pas! Que ſeroit-ce ſi j'adjoûtois ici, que ſa ſeule cupidité lui ôte, en quelque maniere de l'eſprit la penſée de Dieu, du cœur, l'amour de Dieu, de l'ame, les diſpoſitions neceſſaires pour l'adorer, & le ſervir?

On vous a dit ſouvent que cette cupidité étoit *une ſervitude d'idoles* : mais un ſçavant Pape en a donné quelques raiſons particulieres que vous n'avez peut-être pas encore entenduës. Un Idolâtre, dit-il, eſt l'eſclave de ſon idole ; un avare eſt de même l'eſclave de ſon tréſor. Un Idolatre

Sicut idololatra ſervit ſimulacro ſic

rend le plus d'honneur qu'il peut à son idole, un avare grossit, & augmente le plus qu'il peut son trésor. Un idolâtre apporte toutes les precautions necessaires pour conserver son idole, un avare prend tous les soins possibles pour ne pas laisser perir son trésor. Un idolâtre met toute son esperance en son idole, un avare met toute la sienne en son trésor; un idolâtre apprehende de briser & de gâter son idole; un avare ne craint rien davantage que de perdre ou de diminuer son tresor. Un idolâtre enfin renonce à une vraie divinité pour adorer son idole, un avare abandonne le culte du vrai Dieu pour donner tout son esprit, & tout son cœur à son tresor; & par consequent comment peut-il s'aquiter des devoirs que la religion lui impose?

L'on diroit que son or & son argent lui communiquent leur pesanteur, & qu'en laissant agir sur soi la passion ardente qu'il a de s'enrichir, il n'a plus cette liberté, j'entends ce dégagement necessaire pour s'élever à Dieu par la pratique des vertus chrêtiennes. S. Matthieu étoit assis dans son bureau quand J. C. l'appella: mais il ne faut pas s'en étonner, ajoûte un Pere, c'est qu'il ne pouvoit se tenir debout tant le poids de sa cupidité l'avoit courbé, *stare non poterat pondere cupiditatis oppressus, & ipsâ conscientiâ suâ incurvus.* Les avares se trouvent dans un état aussi deplorable: & fasse le ciel qu'ils reconnoissent les desordres de leurs passions, comme l'a fait ce grand Saint. Avec quelle liberté peuvent-ils

avarus thesauro. Nam ille cultum idololatriæ diligenter amplificat & iste cumulum pecuniæ libenter augmétat. Ille cum omni diligentia colit simulacrum, & iste cum omni cura custodit thesaurum. Ille spem ponit in idololatria, & iste spem

ils prier, élever leurs cœurs à Dieu, songer & travailler à leur salut? leurs richesses, ou pour mieux dire, leurs passions sont des épines qui les déchirent, & qui étouffent dans leurs ames les sentimens de la grace: Presque rien ne les flechit, ne les instruit, ne les touche.

Je me trompe, Chrêtiens, leur mal n'est pas si incurable qu'il n'y ait encore quelque remede. Ce remede c'est d'un côté l'aumône, & de l'autre le détachement des biens de ce monde. L'aumône marque qu'on est détaché de ces biens, & ce détâchement conduit ordinairement à l'aumône.

Voilà les deux importans avis que je vous laisse, ou plûtôt que JESUS-CHRIST vous laisse lui-même; vôtre avarice vous a-t-elle fait tomber dans plusieurs pechés? *donnés l'aumone de ce que vous avez*, dit-il, *& vous serés purifiez de tous ces pechés*. Vôtre avarice vous a-t-elle attaché aux biens de ce monde, & fait oublier celui dont vous les avez reçûs? remettez les choses dans leur ordre; attachés-vous à vôtre bienfacteur, & n'estimés son bienfait que par rapport à lui. Ne faites servir vos richesses qu'à vôtre salut; détâchés en vôtre cœur par un fier mépris, & il vous assure lui-même, que bien loin de vous nuire elles contribueront à vôtre gloire, puisque *le royaume du Ciel appartient à ceux qui sont pauvres d'affection*: Je vous le souhaite. *Amen.*

constituit in pecunia Ille timet mutilare simulacrum, & iste timet minuere thesaurum. *Inn. 3. lib. 3. de contemp. mundi c. 12.*

TABLE
DES MATIERES
Contenuës dans ce premier Tome des Profnes, fur les quatre Dimanches de l'Avent, & les Commandemens de Dieu.

A

D

E

F

G

H

L

M

O

P

Q

R

APPROBATION.

J'Ai leu les dix neuf Sermons pour l'Avent sur le Commandemens de Dieu, ce 1. Mars 1687. Signé, COURCIER.

PRIVILEGE DU ROY.

LOuis par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : à nos amez & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hostel, Grand Conseil, Baillifs, Senéchaux, Prevôts, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra ; SALUT. Nôtre bien-aimé JEAN COUTEROT, Marchand Libraire en nôtre bonne Ville de Paris, Nous a fait remontrer qu'il desireroit faire imprimer un livre intitulé : *Discours Moraux en forme de Prônes pour tous les Dimanches de l'année, avec un Avent sur les Commandemens de Dieu, & d'autres Sermons pour le Carême. Tome premier*, s'il nous plaisoit le lui permettre ; & pour cet effet il a eu recours à nôtre autorité, & Nous a tres-humblement fait supplier de lui vouloir accorder nos Lettres de permission sur ce nécessaires. A CES CAUSES, desirant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces presentes, d'imprimer,

faire imprimer, vendre & debiter en tous les lieux de nôtre Roiaume le dit Livre en telle marge & caractere, & autant de fois que bon lui semblera, durant le temps de huit années consecutives, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Pendant lequel temps Nous faisons tres-expresses défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre & distribuer ledit Livre, sous pretexte d'augmentation, correction, changement de titre, fausses marques ou autrement en quelque maniere que ce soit, ni même d'en faire des extraits ou abregez; & à tous Marchands étrangers d'en apporter ni distribuer en ce Roiaume d'autres impressions que de celles qui auront été faites du consentement de l'Exposant, à peine de deux mille livres d'amende, payable par chacun des contrevenans, & applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hospital general de nôtre bonne ville de Paris, & l'autre tiers à l'Exposant ou à ceux qui auront droit de lui, de confiscation des exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interests; à condition qu'il sera mis deux exemplaires dudit Livres dans nôtre Bibliothéque publique, un en celle du cabinet de nos Livres en nôtre Château du Louvre, & un en celle de nôtre tres-cher & feal le sieur Boucherat, Chevalier, Chancelier de France, avant que de l'exposer en vente; à la charge aussi que l'impression en sera faite dans le Roiaume, non ailleurs, & que ledit Livre sera imprimé sur de beau

& bon papier & de belle impreſſion ; & ce ſuivant ce qui eſt porté par les Reglemens faits pour la Librairie & imprimerie, à peine de nullité des Preſentes, leſquelles ſeront regiſtrées dans le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de nôtre bonne ville de Paris. SI vous mandons & enjoignons que du contenu en icelles vous faſſiez joüir pleinement & paiſiblement l'Expoſant ou ceux qui auront droit de lui, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun empêchement. Voulons auſſi qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre une copie des Preſentes ou extrait d'icelles, elles ſoient tenuës pour bien & deüëment ſignifiées, & que foi ſoit ajoûtée, & aux Copies collationées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, comme à l'Original. Commandons au premier Sergent ou Huiſſier ſur ce requis, de faire pour l'execution d'icelles, tous Exploits, ſaiſies & Actes neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, nonobſtant toutes oppoſitions, Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel eſt nôtre plaiſir. Donné à Verſailles, le vingtiéme jour de Mars, l'an de grace mil ſix cens quatre-vingts ſept, & de nôtre Regne le quarante quatriéme. Signé, Par le ROY, en ſon Conſeil, LE PETIT.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 26. Mars 1687. ſuivant l'Arreſt du parlement du 8. Avril 1663. celui du Conſeil Privé

Privé du Roy du 27. Février 1665. & l'Edit de sa Majesté donné à Versailles au mois d'Aoust 1686.

Signé. J. B. COIGNARD. *Syndic*

Et ledit Jean Couterot a cedé & transporté la moitié de son droit audit Privilege à Louis Guerin Libraire à Paris, pour en joüir aux clauses d'iceluy.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 12. Juillet 1687.

ANT 17h2528



